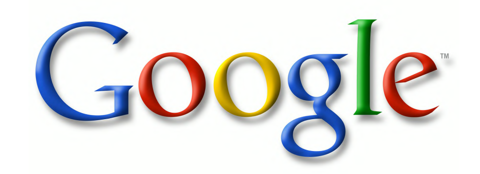


RECUEIL

DE

PIÈCES OFFICIELLES.

TOME V.

On trouve cet ouvrage

A BRUXELLES, chez Lecharlier, Libraire.
A STRASBOURG, chez J. F. Levrault.
A LILLE, chez Vanackère.
A NISMES, chez Gaude jeune.
A ROUEN, chez Frère aîné.

RECUEIL

DE

PIÈCES OFFICIELLES

DESTINÉES

A DÉTROMPER LES FRANÇOIS

SUR LES ÉVÉNEMENS QUI SE SONT PASSÉS DEPUIS QUELQUES ANNÉES.

PAR FRÉDÉRIC SCHOELL,

Conseiller aulique au département des affaires étrangères de S. M. le Roi de Prusse.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

A LA LIBRAIRIE GRECQUE-LATINE-ALLEMANDE,
rue des Fossés-Montmartre, n°. 14.

1815.

DE L'IMPRIMERIE DE MAME.

RECUEIL

DE

PIÈCES OFFICIELLES

DESTINÉES

A DÉTROMPER LES FRANÇOIS

SUR LES ÉVÉNEMENS QUI SE SONT PASSÉS DEPUIS QUELQUES ANNÉES.

ÉVÈNEMENS DE 1815.

N° I.

Déclaration des Puissances signataires de la paix de Paris, réunis en congrès à Vienne, du 13 *mars* 1815.

Les Puissances qui ont signé le traité de Paris, réunis en congrès à Vienne, informées de l'évasion de Napoléon Buonaparte et de son entrée à main armée en France, doivent à leur propre dignité et à l'intérêt de l'ordre social, une déclaration solennelle des sentimens que cet évènement leur a fait éprouver.

En rompant ainsi la convention qui l'avoit établi à l'île d'Elbe, Buonaparte détruit le seul

titre légal auquel son existence se trouvoit attachée. En reparoissant en France, avec des projets de troubles et de bouleversemens, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté, à la face de l'univers, qu'il ne sauroit y avoir ni paix ni trève avec lui.

Et quoiqu'intimement persuadés que la France entière, se ralliant autour de son souverain légitime, fera incessamment rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant, tous les Souverains de l'Europe, animés des mêmes sentimens et guidés par les mêmes principes, déclarent que si, contre tout calcul, il pouvoit résulter de cet évènement un danger réel quelconque, ils seroient prêts à donner au Roi de France et à la Nation françoise, ou à tout autre Gouvernement attaqué, dès que la demande en seroit formée, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique, et a faire cause commune contre tous ceux qui entreprendroient de la compromettre.

Les Puissances déclarent en conséquence que Napoléon Buonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique.

Elles délcarent en même temps que ferme-

N° II.

*Réflexions du journal intitulé l'*Observateur Autrichien, *sur la déclaration des puissances, du* 13 *mars* 1815, *insérées dans le n° du* 16 *mars* (1).

Pour pouvoir porter un jugement exact sur la déclaration des puissances relativement à la dernière entreprise de Buonaparte, il faut la considérer d'abord sous le rapport du droit qui a motivé une pareille mesure, et en second lieu sous le point de vue des intentions avec lesquelles on l'a résolue.

Le droit est incontestable. Par son abdication et par le traité conclu avec les Puissances alliées le 11 avril 1814, Buonaparte avoit renoncé formellement à la souveraineté sur la France, l'Italie, et tous les pays soumis à sa domination. Son retour en France à la tête d'une force armée a fait évanouir les droits que lui avoit accordés ce traité, puisque, de son propre mouvement et par une entreprise libre-

(1) L'*Observateur Autrichien* étant une feuille semi-officielle, nous croyons devoir placer ici les différentes observations qu'il a publiées sur la déclaration du 13 mars.

ment concertée, il l'a rompu et anéanti, qu'ainsi il n'en peut inférer aucuns nouveaux droits, qui ne peuvent jamais avoir un crime évident pour base. Il s'est donc mis, dans la plus rigoureuse acception du terme, hors du droit et de la loi; il n'appartient plus à l'ordre social et civil; il s'est livré lui-même au ban que les signataires du traité de Paris ont prononcé contre lui au nom de toutes les autres Puissances de l'Europe, avec une pleine autorisation et le consentement unanime de leurs contemporains.

Les intentions qui ont dirigé cette mesure sont suffisamment justifiées et dignes d'approbation, si l'on considère qu'elles sont les mêmes que celles auxquelles l'Europe doit sa délivrance, auxquelles la grande alliance à laquelle la France, guidée par les mêmes vues, a accédé plus tard, doit son origine, et l'époque actuelle sa gloire et son éclat. Les fondateurs et les membres de cette alliance, quoiqu'ils n'eussent aucune crainte réelle d'une entreprise qui sembloit braver le résultat de leurs glorieuses victoires, et menacer le repos de l'humanité assuré par tant d'efforts et de sacrifices, n'ont pu néanmoins garder le silence sur ce sujet. Ce n'est pas contre les moyens personnels et les

forces de Buonaparte, mais contre sa première tentative, toute impuissante qu'elle est, de relever son affreux système, que leur déclaration est dirigée. Devenu une sorte de phantôme, il ne peut plus faire trembler l'Europe. Qu'il puisse même troubler long-temps et sérieusement le repos de la France seule, c'est ce que ne croira point possible quiconque connoîtra plus ou moins la situation de l'intérieur de ce pays, les dispositions actuelles de ses habitans et les ressources de son gouvernement. Mais le mépris ne suffit en aucun cas contre l'esprit dans lequel ce nouvel attentat a été conçu, et lorsqu'il se porte à des entreprises, il doit être traduit devant le tribunal de l'Europe et solennellement flétri.

En outre, on a plusieurs raisons de croire que de vains bruits sur de prétendues mésintelligences entre les grandes cours ont été le premier mobile de la tentative insensée de Buonaparte. Il étoit donc de la dignité des souverains réunis à Vienne et de leurs ministres, de convaincre le monde par une démarche solennelle et imposante, que les principes de 1813 et 1814 n'ont pas cessé un instant d'être la règle de leur conduite; et que, fermement résolus d'achever leur ouvrage, de le consolider

et de le maintenir, ils sont prêts à combattre ensemble et de concert, comme un ennemi commun, quiconque voudroit menacer par une nouvelle guerre ou de nouvelles révolutions la paix générale de l'Europe.

Considérée sous ce point de vue, la déclaration du 13 mars, quand même la cause qui l'a occasionnée auroit déjà cessé, et que le sort que Buonaparte s'est attiré lui-même seroit rempli, sera un monument digne d'être conservé dans l'histoire du temps, et qui fera éternellement honneur à l'esprit qui anime le congrès, à l'union et à la noblesse de sentimens des alliés, ainsi qu'à la sagesse de leurs ministres.

N° III.

Nouvelles réflexions du même journal, sous la date du 4 avril.

Rien n'est plus remarquable que les efforts du gouvernement de Napoléon pour persuader au public, tant à Paris que dans le reste de la France, que la déclaration des Puissances du 13 mars est une pièce supposée, et qu'elle a été fabriquée à Paris. C'est une preuve que cette déclaration, malgré toutes les mesures du

gouvernement, est très-répandue dans la capitale, et que le gouvernement auroit le plus grand intérêt à faire croire au peuple que l'événement qui a ramené momentanément Napoléon aux Tuileries, a eù lieu, ou de concert avec les Puissances de l'Europe, ou du moins par la connivence de quelques-unes d'entre elles.

La manière solennelle et décisive dont la déclaration prononce qu'il n'y a *point de paix avec Buonaparte*, la perspective évidente, même pour lui, des maux incalculables que son retour va répandre de nouveau sur la France, après une courte jouissance du repos qu'elle avoit si long-temps désiré; l'idée que ce funeste présage est inséparable de son nom dans tous les esprits, tels sont les motifs qui déterminent le dominateur du moment à ne rien épargner pour faire ignorer aussi long-temps que possible à une partie du peuple françois la proscription fatale dont l'Europe l'a frappé.

Cependant ce grand arrêt a été prononcé. Les ménagemens que les Puissances alliées, en entrant en France en 1814, ont montrés pour les vœux et les droits d'un peuple libre et indépendant, ne sont point encore effacés du souvenir de ce peuple. Les mêmes Puis-

sances attaquent encore aujourd'hui le même fléau ; elles ne veulent qu'une paix sûre et durable ; mais elles ne regarderont jamais comme une paix un état de choses qui pourroit fournir à un despotisme militaire les moyens de menacer sans cesse ses voisins ; un état qui forceroit les autres Puissances à faire toujours de nouveaux efforts et de nouveaux sacrifices.

L'opinion de la nation se prononce très-hautement dans les provinces du midi et de l'ouest de la France. Un morne abattement règne à Paris. Le départ de tous les étrangers, l'interruption du commerce et de toutes les relations au-dehors, l'isolement où la France se trouve subitement jetée, sont autant d'événemens qui porteront bientôt le public de la capitale à exprimer le vœu de n'être plus exclu de toute communication avec les autres peuples. La France est menacée aujourd'hui de la guerre avec toute l'Europe, d'une révolution dans l'intérieur, et du retour de toutes les calamités qui l'ont affligée depuis vingt-cinq ans. Il y a peu de temps que cet état estimé et honoré étoit rentré dans le rang des premières puissances ; il étoit appelé à faire de grandes choses, tant pour son avantage que

pour celui des autres ; il pouvoit cicatriser ses profondes plaies, et devenir une des colonnes du système politique de l'Europe.

La France se repentira amèrement d'avoir perdu tous ses avantages ; elle sentira quel malheur c'est pour elle que d'avoir sacrifié la tranquillité et le bien être de vingt-cinq millions d'hommes au point d'honneur malentendu d'une armée égarée. L'armée elle-même s'appercevra qu'ayant rompu le lien honorable qui l'attache à l'état, elle se prépare un abîme sans fond, dans lequel elle se verra tôt ou tard engloutie avec toute sa gloire imaginaire et ses chimériques espérances.

N° IV.

Autres réflexions du même journal, sous la date du 26 avril.

La déclaration du 13 mars est connue en France. L'article inséré dans le *Journal de Paris* du 5 avril en est la preuve. Cette déclaration est l'expression unanime des vœux et des suffrages des nations.

Développer les principes qui ont dicté l'acte du congrès du 13 mars, c'est démontrer à la

nation françoise qu'elle n'a point parlé, qu'elle ne parlera jamais le langage sacrilége que lui prête son oppresseur; c'est séparer sa cause de la sienne; c'est conserver à la nation sa véritable dignité, lui ouvrir une voie prompte et honorable pour se rallier encore à l'Europe.

Le congrès n'a point délibéré sur des hypothèses. Il a proscrit Buonaparte. Cet homme ne peut et ne doit plus trouver un asyle parmi les peuples civilisés. Il peut encore moins les gouverner. Tel est le principe de l'acte de proscription lancé contre lui. Il se fonde sur la justice, autant que sur les intérêts légitimes des nations. Il est donc irrévocable.

On a offert des secours à la nation françoise et à son gouvernement. On lui en offre encore. Elle peut noblement les refuser en rejetant de son sein le principe de la guerre. Elle ne pourra pas s'en passer tant qu'elle supportera le joug d'un homme qui veut son déshonneur en la rendant coupable d'un double parjure. Un pacte l'unissoit à son souverain. Un traité l'avoit réconciliée avec l'Europe. Buonoparte, en s'arrogeant le pouvoir suprême, lui a fait violer l'un et l'autre. Il la replonge dans les horreurs de la guerre civile, de l'anarchie ou du despotisme militaire. Et se peut-il qu'il ose

encore promettre à la France des institutions libérales et l'empire des lois? Se peut-il que ce même homme ait le front de promettre aux nations étrangères de respecter les traités et de ne point se mêler de leurs affaires? Est-ce lui qui prétend faire respecter l'indépendance des François? Son évasion de l'île d'Elbe, son arrivée en France, les titres dont il ose se revêtir, l'autorité dont il s'est emparé, les prestiges dont il l'environne, ceux qu'il prépare pour la soutenir, tous ces attentats légitimés par l'assentiment des puissances européennes, menaceroient l'ordre social d'un bouleversement complet, et les nations du joug dont elles viennent d'être délivrées.

Non, aucune expérience n'est perdue pour l'Europe, après tant d'années de souffrances et de calamités, aucune ne le sera de même pour la France. Elle sait que ce sont les maux innombrables que ce monstrueux despotisme d'un seul homme fit peser sur elle comme sur le reste de l'univers, qui ont fait sentir aux nations ce qu'elles doivent à leur dignité comme membres de la famille européenne, et à leur prospérité intérieure comme états. Ce sentiment devenu commun à tous les peuples et à tous les gouvernemens, créa, dans les combinaisons

politiques, une nouvelle force morale, qui seule fit prospérer la grande alliance, et la mit à même de conquérir la paix générale aux portes de Paris. Cette force existe. Elle est indestructible, parce qu'elle se compose des mobiles les plus puissans et des sentimens les plus chers : ceux de la religion, de la patrie et de l'honneur national.

Le traité du 30 mai posa les bases de la restauration du droit public de l'Europe, et il établit par ses suites un accord salutaire entre les progrès de l'esprit du siècle et le perfectionnement des institutions propres à garantir à chaque peuple la jouissance de sa gloire et de sa liberté. Le congrès de Vienne étoit à la veille d'achever l'œuvre de la reconstruction du système politique de l'Europe. Ce même congrès, la marche qu'il a suivie, prouvent que tous les intérêts ont été mûrement pesés, et son travail offre le résultat consolant qui assure aux peuples l'inaliénabilité de leur indépendance. Ce n'est plus la volonté du plus fort qui étouffe la voix de la vérité, et brise les résistances les plus légitimes. C'est le droit de chacun, c'est la convenance générale. C'est la justice et la raison d'état qui décident. Ce ne sont plus les armées.

L'Europe veut la paix. Elle en a sans doute besoin. Mais elle ne croira l'avoir obtenue que quand elle sera fondée sur les principes immuables inhérens à chaque état, et sur l'intérêt commun à tous de la maintenir. Elle ne veut point être réduite à la placer sous la sauvegarde perpétuelle des armées. Elle ne le peut pas sans se démoraliser.

Mais cette France représentée par des adresses, cette France gouvernée par un homme que le parjure et l'infraction de tous les traités ont conduit sur le trône; cette France, tant que cet homme parleroit en son nom, pourroit-elle prétendre à inspirer la confiance qui fait la première base des transactions politiques?

Il en est des états comme des individus : leur crédit ne résulte que de leurs actions.

L'Europe a déclaré la guerre à Buonaparte. La France peut et doit prouver à l'Europe qu'elle sent assez sa dignité pour ne pas vouloir de la souveraineté de cet homme. La nation françoise est puissante et libre. Sa liberté et sa grandeur reposent en elle-même, et sont nécessaires à l'équilibre européen. La paix de Paris et le congrès de Vienne l'ont prouvé.

C'est dans cette intention et dans cet espoir que la déclaration du 13 mars a eu lieu. Si cet

acte se fonde sur une supposition, c'est uniquement sur celle qui dérive de l'estime que l'Europe accorde à juste titre au peuple françois. Elle l'a jugé. Elle sait qu'il est trop éclairé sur ses véritables intérêts, assez pénétré des principes de l'honneur pour le croire asservi à la volonté d'un individu dont la puissance se compose des élémens qui amènent la chûte des états.

On le répète encore une fois : la France n'a qu'à se délivrer de son oppresseur, n'a qu'à revenir aux principes sur lesquels repose l'ordre social pour être en paix avec l'Europe.

N° V.

Proclamation de l'Avoyer du conseil de la république de Berne, du 13 *mars* 1815.

Nous l'Avoyer et le conseil de la ville et république de Berne, savoir faisons :

Le débarquement du ci-devant Empereur Napoléon sur les côtes de France, et sa marche rapide jusque dans les environs de Lyon, menacent la France d'une guerre civile qui, s'il plait à Dieu, sera courte, et qui expose notre patrie, même une partie de l'Europe, au dan-



ger d'une nouvelle oppression et de nouvelles guerres. C'est donc un devoir sacré pour tous les gouvernemens Suisses de se mettre en mesure de maintenir l'honneur de la patrie aux yeux de l'Europe, de développer par un accord unanime toutes leurs forces pour défendre et conserver sa sûreté et son indépendance.

Telle est la résolution de la diète et la nôtre. Pleins de confiance en l'appui de la divine Providence pour une cause aussi juste, nous comptons sur le courage et la résolution de nos braves officiers et soldats, dont la fidélité et le zèle se sont montrés d'une manière si brillante dans les derniers temps, et sur le patriotisme de nos sujets qui réunira toutes leurs volontés pour le but commun, de manière que chacun dans sa position fasse tout ce que la patrie et le gouvernement en son nom seront dans le cas de lui demander.

La présente proclamation sera affichée partout où besoin sera, et distribuée aux différentes autorités et aux chefs des communes.

Donné le 13 mars 1815.

L'Avoyer de Wattewille.

N° VI.

Proclamation du premier secrétaire d'état, du Pape, relative à la violation du territoire de l'Église par les troupes napolitaines, du 22 mars 1815, suivie d'une déclaration du 25 mars.

HERCULE DE SAINTE-AGATHE, etc.

Au moment où S. S. étoit fondée à croire que la paix et la tranquillité étoient rétablies pour toujours, elle s'est vue inopinément exposée à de nouveaux changemens désagréables.

Le Saint-Père ne savoit que trop que les troupes napolitaines se rapprochoient chaque jour davantage des frontières de ses états; mais convaincu qu'il étoit en paix avec tout le monde, il ne craignoit rien et n'avoit aucune raison de craindre, surtout en considérant que refuser ce que l'on ne peut accorder d'après ses devoirs, et réclamer ce que les devoirs commandent, ne pouvoient fournir à personne de justes titres pour lui causer de nouvelles anxiétés.

Cependant les demandes faites par le gouvernement de Naples lui ont donné de justes nquiétudes. On a demandé par l'entremise du

consul la permission de faire passer deux divisions, l'une par les environs de Rome, l'autre par le chemin de Terni, pour réunir toutes les troupes à Ancône, sous le prétexte que le passage par les Abruzzes n'étoit pas praticable dans cette saison pour l'artillerie et les bagages.

Le Saint-Père n'a pas cru pouvoir accorder ce passage, parce qu'il le juge contraire à son caractère, inutile et nuisible aux intérêts de ses états ; contraire à son caractère, parce que l'aspect de cette marche guerrière, et même les termes dont on s'est servi pour demander le passage, faisant prévoir qu'il alloit éclater en Europe une nouvelle guerre, dans laquelle les troupes napolitaines pourroient être engagées, il eût enfreint ce système de neutralité conforme à son saint ministère, et que S. S. a observé scrupuleusement ; nuisible aux intérêts de ses états, parce que cela exposeroit ses sujets à toutes les conséquences du déplaisir que la concession de ce passage pourroit causer aux puissances chez lesquelles on porteroit la guerre; inutile, parce que l'on peut passer par les Abruzzes, qui, dans cette saison, ne présentent aucune difficulté réelle pour le transport de l'artillerie et des bagages.

Malgré son refus positif, S. S. a appris avec une véritable douleur, que les troupes napolitaines ont commencé à violer le territoire paisible de l'Église romaine.

Le Saint-Père ne pouvant souffrir en silence la violation de la neutralité de ses états, malgré ses droits incontestables de souveraineté et d'indépendance, nous a expressément ordonné de protester, comme nous protestons formellement en son nom, contre cette violation, ainsi que de renouveler publiquement à cette occasion, comme nous le faisons réellement, ses protestations contre l'occupation des Marches, de Benevent et de Pontecorvo.

Quoique S. S. ne puisse douter qu'en demandant ce passage, l'on n'ait le dessein caché d'attenter à son domaine temporel et au respect dû à sa personne sacrée ; cependant, pour marquer davantage son refus, elle croit devoir s'éloigner momentanément de sa capitale et se retirer dans une ville voisine de ses états.

S. S. exhorte par notre entremise, tous et chacun en particulier de ses très-chers sujets, à rester fidèles à leurs devoirs, à maintenir la tranquillité publique, et à faire connoître qu'à tout événement ces fils bien-aimés se font une

gloire de seconder les intentions de leur tendre père.

Donné au palais Quirinal, le 22 mars 1815.

Le Cardinal Pacca,
premier secrétaire d'état.

Hercule de Sainte-Agathe, etc.

S. S. s'étant éloignée momentanément de sa capitale pour les motifs exprimés dans sa proclamation ci-dessus, elle nous a expressément ordonné, au moment de son départ, de la rejoindre pour faire notre service auprès d'elle. Mais s'empressant de pourvoir au gouvernement de ses peuples chéris, elle a nommé une junte d'état composée du cardinal de la Somaglia, président; de messeigneurs Riganti, Sanseverino, Salzacappa, Ercolani et Giustiniani, et de monseigneur Rivarola, en qualité de secrétaire, avec voix délibérative.

S. S. nous a vivement recommandé de faire connoître à son peuple chéri de Rome, que si la prudence l'oblige malgré elle de s'en séparer pour quelques instans, cependant son cœur ne s'en sépare pas, et que les glorieux témoignages qu'il lui a donnés en tant d'oc-

casions de fidélité, d'obéissance et d'attachement, y resteront éternellement gravés.

Donné au palais Quirinal, le 23 mars 1815.

Le Cardinal Pacca.

N° VII.

Proclamation du gouverneur général du duché de Berg, du 24 mars 1815 (1), suivie de quelques pièces qui s'y rapportent.

AUX HABITANS DU PAYS DE BERG.

Buonaparte est revenu. Babylone, qu'on avoit eu la grandeur d'âme d'épargner, l'a reçu dans l'ivresse d'une joie criminelle. Les cris honteux d'allégresse qui partent de ses murs, séjour de la trahison, retentissent jusqu'au trône du juge des mondes.

Hésitez-vous? Vous laissez-vous abattre? — Non; Croyez! Ayez confiance!

Le mal doit terminer son cours. Telle est la volonté de l'Éternel. La mesure du crime est comblée. Le jour de son jugement approche.

(1) Cette proclamation ayant été réimprimée en France avec des falsifications, nous la donnons ici dans une traduction fidèle.

Babylone tombera, et elle écrasera sous ses debris fumans l'éternel ennemi de l'humanité.

Pays renommé par l'industrie, la fidélité. les bonnes mœurs et le bonheur paisible dont jouissent tes habitans! tu es de nouveau menacé. Ton persécuteur est levé pour ramener ses hordes dans tes campagnes fertiles et piller tes vallées industrieuses.

Vous étiez au moment de jouir des grands bienfaits de la paix: un Roi distingué par la noblesse de ses sentimens patriotiques, une constitution libérale, une administration paternelle. Ne formant avec les pays voisins qu'un seul état, le vôtre eût été le plus riche et le plus heureux.

Voulez-vous renoncer à ces espérances, ou voulez-vous les conserver?

L'instant d'épreuve est arrivé; l'Éternel lui-même l'envoie. Montrez que vous êtes dignes de la soutenir.

Levez-vous, habitans du pays de Berg. Retournez sous les drapeaux volontaires de ses braves troupes. Une nouvelle lutte commence pour la défense de vos anciens intérêts les plus chers. Qu'elle vous trouve armés de votre ancienne croyance, du courage et de la fidélité que vous avez montrés précédemment.

Levez-vous. C'est le combat du bien contre le mal. L'humanité vous appelle. Le drapeau sacré flotte ; la sainte croix est levée.

Le Sauveur est mort à pareil jour sur la croix pour accomplir sa parole éternelle ; nous voulons aussi combattre sous sa croix, et mourir pour la vérité et la vertu, pour la justice éternelle. Nous entrons en campagne sous la protection de Dieu, et elle nous ramènera dans nos foyers. Le Seigneur sera avec nous et avec notre chère patrie.

Dusseldorf, le jour de la mort de notre Seigneur et Sauveur, 1815.

Le gouverneur général, JUSTUS GRUNER.

Cette proclamation, faite sans autorisation, déplut à tous les hommes sages en Allemagne, et plusieurs cabinets s'en plaignirent. Voici le désaveu officiel qui fut inséré dans la Gazette de Vienne du 26 avril.

On a lu avec étonnement une adresse aux habitans du pays de Berg, publiée par le gouverneur général de ce pays. Les sentimens qu'elle exprime, les intentions qu'elle annonce, sont en opposition trop manifeste avec les intentions

et les sentimens des puissances, pour que l'on puisse concevoir de doute sur leur véritable, sur leur unique but, celui d'éloigner Buonaparte de l'exercice du pouvoir en France. Quinze années d'expérience leur ont prouvé que la paix de l'Europe et ce pouvoir exercé par lui sont incompatibles. Les puissances alliées provoquées par ses injustes agressions, ses perfidies et ses insultes, ont, en le combattant, occupé la capitale de la France. Elles ont respecté l'indépendance et l'honneur de la nation. Les mêmes sentimens les animent, et les mêmes principes les guident encore aujourd'hui. Buonaparte, à la tête de la nation françoise, menace constamment l'Europe. C'est donc pour le salut de tous qu'elles se trouvent forcées à prendre des mesures dont la raison éclairée de la France peut prévenir l'exécution.

Les puissances voulant seulement délivrer l'Europe de celui qui a fait si long-temps son malheur, elles se garderont bien de l'imiter, en se signalant elles-mêmes par les violences et les fureurs qui ont fait de lui un objet de haine et d'horreur universelles. Nous savons qu'à cet égard leurs intentions sont unanimes, et que S. M. le Roi de Prusse est loin d'approuver le langage que peut avoir dicté à quelques-uns

de ses employés la juste indignation que le retour de Buonaparte a inspirée à l'Europe entière.

M. Gruner lui-même tirant avantage des altérations que les feuilles françoises avoient faites à sa proclamation, publia, le 7 mai, le désaveu suivant :

DÉCLARATION.

Le *Moniteur* du 5 mai dernier publie, sous la date de Dusseldorf, le 15 avril 1815, la prétendue copie d'une proclamation que j'aurois rendue. Cette proclamation est fausse ; c'est un des artifices ordinaires qu'emploie Buonaparte pour tromper un peuple égaré.

Toutes les feuilles allemandes ont fait connoître mes proclamations authentiques adressées les 24, 25 mars et le 26 avril dernier, aux habitans du pays de Berg. Je n'en ai point fait publier d'autre.

La manière dont est conçue la pièce fabriquée, qui n'est point adressée à mon Gouvernement, mais à toute l'Allemagne, suffit déjà pour en démontrer le ridicule et la fausseté.

Je déclare donc publiquement que c'est un

des nombreux mensonges de Buonaparte, et j'en prends à témoin toute l'Allemagne, mais particulièrement le duché de Berg.

Au reste, si Buonaparte abuse de mon nom et y revient si souvent, je ne le dois qu'à la fidélité avec laquelle j'ai toujours consacré et je consacrerai invariablement ma vie aux Princes légitimes de l'Europe, à leur juste cause, et à la patrie allemande.

Signé le gouverneur-général,

JUSTUS GRUNER.

N° VIII.

Proclamation du gouverneur général du Bas-Rhin et du Moyen-Rhin, du 24 mars 1815.

AUX BRAVES HABITANS DU BAS-RHIN ET DU RHIN-MOYEN.

La capitale de la France avoit juré de défendre avec énergie la cause du trône et du gouvernement actuel contre les attaques du perturbateur du repos public mis hors de la loi. La capitale de la France, et la France elle-même nous ont déçus. Napoléon Buonaparte a occupé Paris sans coup férir.

Ainsi l'aventurier joue encore une fois, pour

un court espace de temps peut-être, le rôle d'usurpateur, et c'est à l'Europe armée à acquérir, par sa destruction, des droits à la reconnoissance de la génération présente et des races futures, puisque la France a dédaigné de la mériter.

Les hautes Puissances alliées ont fait à ce sujet leur déclaration solennelle à Vienne le 13 de ce mois. Les vainqueurs de Moscou, de Leipsic, de Vittoria et de Paris, se précipitent dans toutes les directions, pour soutenir cette déclaration, les armes à la main. L'anathème est prononcé sur le parjure qui, foulant aux pieds toute justice et toute confiance humaine, a de nouveau lancé au milieu de nous les torches de la guerre ; la population entière de l'Europe s'armeroit, s'il le falloit, pour se précipiter sur la France et étouffer ce monstre dans le sang et les larmes des siens ; mais il ne sera pas nécessaire d'avoir recours à ces mesures extrêmes, et le ciel a peut-être réservé aux braves Prussiens, Anglois, Hanovriens et Belges, qui, réunis entre le Rhin et la France, forment le boulevard des peuples, la gloire d'être les instrumens de cette juste vengeance !

Vous pouvez contribuer à cette belle œuvre

et vous vous empresserez de le faire, braves habitans du Bas et Moyen-Rhin ! Le moment est venu où les âmes nobles et bien nées doivent serrer les rangs pour opposer un mur d'airain à la scélératesse et à la perfidie. Que la jeunesse vigoureuse vienne en foule consacrer son bras et son courage à la plus sainte des causes et à la défense de la patrie. Car l'Allemagne est votre patrie, et la sera toujours et à tout prix.

Que les hommes parvenus à l'âge mûr, que les pères de famille de tous les états s'arment sous les drapeaux de la milice bourgeoise, non pour aller combattre au dehors, mais pour défendre leurs propres foyers contre les ennemis et les traîtres. La patrie vous confie les armes, braves habitans de tout âge des bords du Rhin de la Moselle, de la Roër et de la Meuse. Moi-même j'ai donné ma foi que vous sauriez les porter avec une fidélité et une bravoure vraiment allemande.

C'est ainsi que vous pourrez avoir une part signalée au triomphe de la bonne cause et vous préserver de la malédiction de vos enfans et de vos petits-enfans, qui pèseroit sur vos têtes, si par votre indolence ou votre indifférence vous étiez cause que toutes les forces

guerrières de l'Europe coalisée, pour s'opposer à l'ennemi commun, viendroient, comme un torrent destructeur, inonder et ravager vos campagnes.

Fait à Aix-la-Chapelle, le 24 mars 1815.

Le gouverneur général du Bas-Rhin et du Rhin-Moyen,

SACK.

N° IX.

Proclamation de la diète suisse assemblée à Zurich, du 24 mars 1815.

Nous les députés des cantons à la diète, à tous les confédérés, salut :

Des événemens inattendus nous ont déterminés à vous adresser un appel pour le maintien de l'indépendance et la défense des frontières de notre patrie. Nous espérions bien que dans un moment d'une si haute importance pour la Suisse, le caractère national se prononceroit avec autant de noblesse que d'énergie. Notre attente n'est pas trompée. Vous avez répondu avec des sentimens vraiment helvétiques à l'appel par lequel on vous demandoit de nouveaux sacrifices et de nouveaux efforts ; c'est ainsi que se sont toujours mon-

trés nos ancêtres. Toute plainte cessoit, toute querelle intestine s'apaisoit, dès qu'il étoit question du salut de la commune patrie ; c'est ainsi que, jusqu'à nos jours, la Suisse a été heureuse, libre et estimée des grandes puissances.

Nous allons maintenant nous expliquer davantage et avec une entière confiance envers vous sur la nécessité et le but de l'armement ordonné par nous et par vos gouvernemens.

La France, qui sous le sceptre bienfaisant de son Roi, jouissoit des suites heureuses de sa réconciliation avec le reste de l'Europe, est menacée de nouveau d'être le théâtre des secousses les plus violentes et d'une guerre civile. On attaque ce Roi que la Suisse a reconnu comme tous les états de l'Europe, avec lequel elle étoit prête à renouer des relations de bienveillance qui ont subsisté pendant des siècles entre la couronne royale de France et la confédération helvétique. Autant la rupture de ces anciennes relations avoit été douloureuse pour nous et funeste à notre liberté et à notre tranquillité intérieure, autant la nouvelle des derniers événemens nous a causé de vives alarmes.

Ce n'est cependant point le haut prix que

nous attachons à ces relations amicales qui détermine maintenant notre résolution. Une triste expérience apprend combien le destin de la France influe sur celui du reste de l'Europe; comment, d'après la tranquillité intérieure dont jouissoit ce grand état, ou les dissentions orageuses auxquelles il étoit en proie; les états voisins avoient de la sûreté pour le présent et de la confiance pour l'avenir, ou se voyoient également privés de ces deux avantages. Aucun peuple ne peut voir d'un œil indifférent éclater en France une nouvelle révolution, nous surtout qui, d'après la situation particulière de la Suisse, avons tout à espérer ou à redoûter de ce voisinage.

De là résultent, confédérés, le devoir sacré, la nécessité urgente de contribuer avec autant de zèle que d'énergie à maintenir l'ordre et la tranquillité publique dans l'intérieur, à assurer notre territoire, l'indépendance et l'honneur de la confédération. A mesure que l'esprit d'insurrection se propage en France, le danger s'accroît pour nous dans la même proportion, et nos préparatifs doivent avoir de même plus d'activité et d'étendue.

Quel Suisse n'aimeroit point à payer à la patrie cette dette sacrée! Qui voudroit rester en

arrière, lorsqu'il est appelé par l'honneur et le devoir? Mais, ô confédérés, quand nous ne voudrions considérer que les relations extérieures de la Suisse, notre choix ne devroit pas être douteux. L'événement qui ébranle maintenant la France, porte atteinte au système politique de l'Europe, dont les fondateurs et les garans sont encore réunis au congrès de Vienne. Déjà ces puissans Souverains ont déclaré, par un acte solennel, leurs intentions d'une manière qui ne laisse plus lieu de douter que si la France manque des moyens nécessaires pour rétablir l'ordre et la tranquillité, l'Europe réunira de nouveau toutes ses forces pour recouvrer la paix générale, sauver et garantir encore une fois l'indépendance de tous les états. Pesez toutes ces considérations, chers confédérés; réfléchissez sur les suites, et chacun de vous sentira vivement que dans de telles circonstances, la Suisse ne peut pas s'empêcher de s'armer; que, par des mesures foibles ou incertaines, elle compromettroit ses intérêts les plus importans.

Si, au contraire, nous nous montrons aux yeux de l'Europe comme un peuple animé d'un véritable esprit national, qui prend l'attitude militaire la plus énergique pour la défense

de sa liberté, de sa religion, de ses lois et de ses foyers, alors la confédération peut concevoir les espérances les plus favorables ; son salut est entre ses mains, et l'estime du monde assurera son avenir.

Dans cette persuasion, et d'après la volonté de nos cantons, nous avons ordonné à l'unanimité l'armement et la mise sur pied de tout le contingent de la confédération. Que ce même esprit de concorde règne entre vous, ô confédérés. Soyez toujours convaincus que la fidélité seule de vos pères a conservé leur lien fédératif, et que la même fidélité conservera la confédération actuelle. La diète vous demande de grands sacrifices, mais pour un but beaucoup plus grand encore ; des efforts tels que la Suisse n'en a point faits depuis un grand nombre d'années ; mais jamais les circonstances n'ont été aussi graves ni aussi urgentes. Empressez-vous donc de faire ce que la patrie vous demande.

Le système adopté par la diète, et les ordres donnés aux commandans militaires, ont la défense de la Suisse pour objet. Ce système embrasse les anciennes frontières de la confédération, par conséquent les pays dont les hauts alliés ont garanti la reddition par le traité de

Paris; cette fixation de nos frontières se fonde sur des droits sacrés aussi-bien que sur la loi de la nécessité, puisqu'autrement la confédération sans frontières n'auroit aucune sûreté.

Vous connoissez maintenant, chers confédérés, votre situation et nos sentimens. La diète compte sur votre appui : elle a besoin de votre confiance, elle s'efforcera de la justifier. Que le ciel bénisse nos efforts, et conserve notre chère patrie.

Donné à Zurich, le 24 mars 1815.

Au nom de la diète, son président le bourgmestre du canton de Zurich, DE WYSS.

Nº X.

Traité d'alliance conclu à Vienne le 25 mars 1815, entre les grandes puissances de l'Europe.

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

S. M. l'Empereur de toutes les Russies, et S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, considérant les suites que l'invasion de Napoléon Buonaparte en France et la situation actuelle de ce royaume peuvent avoir

pour la sûreté de l'Europe, ont résolu, par un traité conclu en commun avec S. M. le Roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et S. M. le Roi de Prusse, d'appliquer à cet important événement les principes consacrés par le traité de Chaumont. En conséquence, LL. MM. sont convenues de renouveler par un traité solennel, signé par chacune des hautes puissances en particulier, l'engagement déjà contracté de défendre contre toute attaque l'ordre actuel des choses et la tranquillité si heureusement rétablie en Europe, et de prendre les moyens les plus efficaces pour atteindre ce but, ainsi que pour étendre toutes les mesures que pourront commander des circonstances aussi impérieuses. S. M. l'Empereur de toutes les Russies a nommé en conséquence M. André, Comte de Rasumowsky, et M. Charles-Robert, Comte de Nesselrode, etc., ses plénipotentiaires pour examiner, conclure et signer les conditions du présent traité entre lui et S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême; et S. M. I. Apost. a nommé pour le même but M. Clément-Wenceslas Lothaire, Prince de Metternich Winnebourg Ochsenhausen, et M. Jean-Philippe, Baron de Wessemberg, etc. Ces ministres pléni-

potentiaires, après avoir échangé dans les formes ordinaires leurs pleins-pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivans :

Art. 1er. Les deux hautes puissances contractantes s'engagent solennellement à réunir toutes les forces de leurs états respectifs pour maintenir dans toute leur intégrité les conditions du traité de Paris du 30 mai 1814, ainsi que les stipulations arrêtées et signées par le congrès de Vienne pour compléter les dispositions dudit traité, et à les garantir contre toute attaque, et nommément contre les plans de Napoléon Buonaparte. A cette fin, elles s'engagent, si le cas l'exige, et dans le sens de la déclaration du 13 mars dernier, à agir en commun et dans le plus parfait accord avec toutes leurs forces contre lui et tous ceux qui se seroient déjà joints ou pourroient se joindre plus tard à sa faction, pour le forcer par-là à se désister de son projet, et le mettre hors d'état de troubler à l'avenir le repos de l'Europe et la paix générale conclue dernièrement pour protéger et assurer la liberté et l'indépendance des nations.

2. Quoiqu'un but aussi important et aussi bienfaisant ne permette pas de déterminer exactement les moyens nécessaires pour y par-

venir, et que les hautes puissances contractantes soient résolues à employer pour l'atteindre tous ceux qui, d'après leur situation respective, sont à leur disposition, elles sont néanmoins convenues de mettre chacune sur pied 150,000 hommes, dont un dixième au moins de cavalerie (non compris les garnisons des places fortes), de les faire marcher avec une quantité proportionnée d'artillerie contre l'ennemi commun, et de les employer de la manière la plus active contre lui.

3. Les hautes puissances contractantes s'engagent réciproquement à ne poser les armes que de concert, et à ne point le faire avant d'avoir rempli le but de cet armement, en mettant Napoléon hors d'état d'exciter de nouveaux troubles, et de renouveler ses tentatives pour s'emparer de l'autorité souveraine en France.

4. Le présent traité s'appliquant principalement aux circonstances actuelles, les stipulations de celui de Chaumont, et nommément celles qui sont contenues dans le 16ᵉ article, sont renouvelées et remises dans toute leur vigueur jusqu'à ce que le but ci-dessus soit rempli.

5. Tout ce qui concerne le commandement

et l'entretien des armées alliées sera l'objet d'une convention particulière.

6. Les hautes puissances contractantes se réservent d'adjoindre aux commandans en chef des différens corps de troupes alliées, des officiers qui correspondront avec leurs gouvernemens, et les instruiront de tout ce qui concerne les événemens militaires et la marche des opérations.

7. Les engagemens pris par le présent traité ayant pour but la paix générale, les puissances contractantes invitent toutes celles de l'Europe à y accéder.

8. Le présent traité ayant uniquement pour but de mettre la France ou tout autre pays attaqué par Napoléon à l'abri de ses entreprises et de celles de ses adhérens, S. M. Très-Chrétienne est invitée en particulier à donner son assentiment aux mesures ci-dessus, et, dans le cas où elle aurait besoin des troupes auxiliaires qui lui sont promises par ce traité, de déterminer en même temps les forces qu'elle a de disponibles pour combattre l'ennemi.

9. Le présent traité sera signé et les ratifications échangées dans le terme de deux mois,

ou plutôt si faire se peut. En foi de quoi les ministres plénipotentiaires ont signé la déclaration ci-dessus et l'ont munie du cachet de leurs armes.

Fait à Vienne, le 13/25 mars 1815.

Le Comte RASOUMOUWSKY, le Prince DE METTERNICH, le Comte DE NESSELRODE, le Baron DE WESSENBERG.

N° XI.

Protestation et déclaration de M. Lainé, président de la chambre des députés, du 28 mars 1815.

PROTESTATION.

AU nom de la nation françoise, et comme président de la chambre des représentans, je déclare protester contre tous décrets par lesquels l'oppresseur de la France prétend prononcer la dissolution des chambres. En conséquence, je déclare que tous les propriétaires sont dispensés de payer des contributions aux agens de Napoléon Buonaparte, et que toutes les familles doivent se garder de fournir, par voie de conscription ou de recrutement quelconque, des hommes pour sa force armée.

Puisqu'on attente d'une manière aussi outrageante aux droits et à la liberté des François, il est de leur devoir de maintenir individuellement leurs droits; depuis long-temps dégagés de leur serment envers Napoléon Buonaparte, et liés par leurs vœux et leurs sermens à la patrie et au Roi, ils se couvriroient d'opprobre aux yeux des nations et de la postérité, s'ils n'usoient pas des moyens qui sont au pouvoir de chaque individu. L'histoire, en conservant une reconnoissance éternelle pour les hommes qui, dans tous les pays libres, ont refusé tout secours à la tyrannie, couvre de son mépris les citoyens qui oublient assez leur dignité d'hommes pour se soumettre à ses misérables agens. C'est dans la persuasion que les François sont assez convaincus de leurs droits, pour m'imposer le devoir sacré de les défendre, que je fais publier la présente protestation, qui, au nom des honorables collègues que je préside, et de la France qu'ils représentent, sera déposée dans des archives, à l'abri des atteintes du tyran, pour y avoir recours au besoin.

Bordeaux, ce 28 mars 1815.

LAINÉ.

Déclaration du même.

Comme le duc d'Otrante, se disant ministre de la police, m'outrage assez pour me faire dire que je peux rester en sûreté à Bordeaux, et vaquer aux travaux de ma profession, je déclare que si son maître et ses odieux agens ne me respectent pas assez pour me faire mourir pour mon pays, je les méprise trop pour recevoir leurs outrageans avis. Qu'ils sachent qu'après avoir lu, le 20 mars, dans la salle des séances, la proclamation du Roi, au moment où les soldats de Buonaparte entroient dans Paris, je suis venu dans le pays qui m'a député, que j'y suis à mon poste, sous les ordres de madame la duchesse d'Angoulême, occupé à conserver l'honneur et la liberté d'une partie de la France, en attendant que le reste soit délivré de la plus honteuse tyrannie qui ait jamais menacé un grand peuple. Non, je ne serai jamais soumis à Napoléon Buonaparte, et celui qui a été honoré de la qualité de chef des représentans de la France, aspire à l'honneur d'être en son pays la première victime de l'ennemi du Roi, de la patrie et de la liberté, si, ce qui n'arrivera pas, il étoit réduit à l'impuissance de contribuer à les défendre.

LAINÉ.

N° XII.

Proclamation de Joachim Murat adressée aux peuples d'Italie, du 30 mars 1815 (1).

Italiens, l'heure est arrivée où de hautes destinées doivent s'accomplir. La Providence vous appelle enfin à être une nation indépendante. Des Alpes au détroit de Scilla, l'on n'entend plus qu'un cri : *Indépendance de l'Italie.* De quel droit des peuples étrangers veulent-ils vous ravir cette indépendance, le premier droit et le premier bien de tous les peuples? De quel droit s'approprient-ils vos richesses, pour les transporter dans des pays qui ne les ont pas produites? De quel droit enfin vous enlèvent-ils vos enfans, pour les faire servir, languir et mourir loin des tombeaux de leurs ancêtres? Ce seroit donc en vain que la nature auroit élevé pour vous le rempart des Alpes? qu'elle vous a entourés d'un autre plus insurmontable encore, celui de la différence des langues et des mœurs, de l'antipathie des caractères? Non,

(1) Quoique cette pièce soit connue en France, nous l'insérons ici pour l'intelligence de nos numéros XII et XIII.

non! toute domination étrangère doit disparoître du territoire italien. Maîtres autrefois du monde, vous avez expié cette gloire dangereuse par vingt siècles de revers et d'oppression. Que votre gloire soit maintenant de n'avoir plus de maîtres. Toute nation doit rester dans ses frontières naturelles. Les vôtres sont des mers et des montagnes qu'on ne peut franchir. N'essayez jamais d'en sortir; mais éloignez-en l'étranger qui les a violées, s'il ne se hâte de rentrer dans les siennes. Commandés par leur Roi, 80,000 Napolitains sont en marche, et jurent de ne poser les armes qu'après la délivrance de l'Italie. Ils ont déjà prouvé qu'ils savent accomplir ce qu'ils ont juré. Italiens des autres contrées, soutenez ce plan généreux. Que ceux d'entre vous qui ont déjà porté les armes, les reprennent, et instruisent à les manier la jeunesse sans expérience. Que tout homme de tête se lève pour un si généreux effort, qu'il parle le langage de la liberté pour le soutenir, et qu'il l'adresse au nom de la patrie à tous les cœurs vraiment italiens. Que l'énergie du peuple se prononce sous toutes les formes. Il s'agit de décider si l'Italie sera libre ou encore asservie pour des siècles. Que la lutte soit décisive, et bientôt nous verrons assuré pour long-temps le bien-

être de notre belle patrie qui est encore déchirée et ensanglantée.

Les hommes éclairés de toutes les nations, les peuples dignes d'un gouvernement libéral, les souverains qui se distinguent par un grand caractère, se réjouiront de votre entreprise et applaudiront à votre triomphe. Comment n'auriez-vous pas le suffrage de l'Angleterre, ce pays modèle d'un gouvernement constitutionnel, ce peuple libre qui se fait gloire de combattre et de prodiguer ses trésors pour l'indépendance des peuples ? Italiens ! vous vous êtes étonnés de nous appeler en vain ; vous nous croyiez peut-être oisifs, tandis que vos désirs parvenoient jusqu'à nous. Mais le moment favorable n'étoit pas encore arrivé ; je n'avois pas encore de preuves de la perfidie de vos ennemis ; il étoit nécessaire que l'expérience fît voir la fausseté des promesses dont vos anciens souverains ont été si prodigues, lorsqu'ils ont reparu parmi vous. C'est à cette prompte et malheureuse expérience que je vous appelle, braves et malheureux Italiens de Milan, de Bologne, de Turin, de Venise, de Brescia, de Modène, de Reggio et des autres pays célèbres qui ont été opprimés.

Combien de braves guerriers et de patriotes

vertueux ont été arrachés à leur sol natal! combien gémissent encore dans les fers! combien de victimes, de vexations et d'humiliations inouies! Italiens, réuni à vous par un pacte solide, je réparerai tous ces maux; un gouvernement de votre choix, une représentation vraiment nationale, une constitution digne du siècle et de vous, garantiront votre liberté intérieure et vos propriétés, dès que votre courage aura assuré votre indépendance.

J'appelle autour de moi tous les braves pour combattre; j'appelle également tous ceux qui ont profondément médité sur les intérêts de leur patrie, pour préparer une constitution et des lois par lesquelles l'Italie indépendante et heureuse sera désormais gouvernée.

Rimini, le 30 mars 1815.

JOACHIM NAPOLÉON.

N° XIII.

Réflexions de l'Observateur autrichien sur la proclamation de Joachim Murat, du 30 mars.

LA tranquillité régnoit à Milan comme dans toutes les parties de l'Italie, et grâces aux mesures

énergiques du Gouvernement autrichien, elle ne sera pas aisément troublée par les événemens du moment. L'opinion du peuple se prononce hautement pour les gouvernemens paternels, qui ont assuré pendant des siècles le bonheur et le repos des peuples d'Italie. Ici, comme dans tous les pays qui ont essuyé des révolutions, il y a des hommes qui regrettent encore l'époque funeste que l'on a parcourue, parce qu'elle a favorisé leurs intérêts personnels; mais il n'y a nulle part plus de disproportion qu'en Italie entre le nombre de ces hommes et la population entière.

Le vœu général se prononce entièrement pour la tranquillité. Le roi Murat est haï, parce que depuis la première guerre d'Italie, il a été un des principaux instrumens de la propagation du malheur général Dans le cours de la campagne de 1814, le système de pillage fut rapidement organisé dans son armée; maintenant il crie aux mauvaises têtes: *Devenez Italiens, et prenez-moi pour Roi.* Il donne aux Princes les assurances les plus solennelles qu'il est et veut rester dans la meilleure intelligence avec eux; en même temps, il fait proposer à Buonaparte de partager avec lui la possession de l'Italie; il a demandé à l'Autriche la recon-

noissance de ses droits ; il met d'avance l'Angleterre au nombre de ses alliés. C'est avec un tel système, fondé uniquement sur la fraude, qu'il espère d'exciter au moins des troubles, de paralyser tous les partis, et de faire tourner enfin à son avantage le désordre qu'il se flatte de faire naître. Une armée plus que suffisante, formée de l'élite des troupes autrichiennes, mettra bientôt fin à ces odieuses tentatives.

Lorsque cette armée reçut ordre de se réunir, on lui assigna une position qui rendoit impossible toute attaque de l'ennemi sur aucun corps séparément. Depuis le combat glorieux engagé par le F. M. L. Bianchi au passage du Panaro, pour connoître plus exactement les forces de l'ennemi, il n'y a point eu d'autre action, parce que tous les corps, conformément aux ordres qu'ils ont reçus, se sont repliés sur la principale armée. L'armée napolitaine, de son côté, ne s'avance qu'avec beaucoup de précaution ; elle répand partout des proclamations conçues dans le style le plus véhément et le plus révolutionnaire. Les généraux napolitains promettent aussi la prospérité et le bonheur. Ils ont été reçus comme ils le méritoient, ainsi que leurs proclamations, partout où on

les a laissé pénétrer jusqu'à présent. Il n'y a pas eu une seule commune qui ait élevé la voix en faveur du Roi de Naples, et les provinces occupées ou menacées par l'ennemi font parvenir tous les jours aux siéges des régences des adresses pour exprimer le désir et la demande d'en être promptement et sûrement délivrées.

Le 8, lord Bentink, général en chef des troupes anglaises dans le pays de Gênes et en Sicile, a passé par Milan pour se rendre au quartier-général du général de cavalerie baron de Frimont, et concerter avec lui les opérations militaires ultérieures. L'Angleterre conclut, comme on le sait, en janvier 1814, tant en son nom qu'en celui du roi Ferdinand, avec Murat, un armistice qui devoit être dénoncé trois mois avant sa rupture. D'après l'attaque livrée, par le dernier, aux alliés de l'Angleterre, l'armistice est nul, et Murat se trouve aussi en guerre avec l'Angleterre.

L'armée napolitaine consiste à peu près en trente-cinq mille hommes de troupes de ligne, parmi lesquelles il y a plusieurs corps mal armés. Toutes les forteresses de la Haute-Italie ont des garnisons, et nous attendons, avec

la plus parfaite tranquillité, les opérations offensives de l'armée autrichienne. Suivant les dernières nouvelles de Naples, on y évitoit, avec le plus grand soin, de laisser entrevoir au public la possibilité d'une rupture avec l'Autriche et avec l'Angleterre. Les dispositions du peuple sont d'autant moins favorables à la guerre, qu'il perdroit par le blocus inévitable des ports, tout moyen de dédommagement pour les frais de la guerre.

En Sicile et dans les Sept-Isles, on fait, avec la plus grande activité, des préparatifs pour agir contre Naples.

Nº XIV.

Proclamation du gouvernement de la Lombardie, du 5 avril 1815.

L'Europe commençoit à peine à cicatriser ses plaies, et ses potentats réunis en congrès à Vienne s'occupoient, avec un concert rare, à établir les bases d'une longue paix, lorsqu'un événement imprévu appelle de nouveau aux armes toutes les nations, qui connoissoient déjà, par expérience, l'ambition d'un seul homme. Dans ce moment de crise passagère, l'Italie pouvoit espérer d'être tranquille, et déjà il étoit

arrivé d'Allemagne des troupes nombreuses uniquement pour la défendre. Mais le Roi de Naples a jeté à la fin le masque qui l'a sauvé dans les momens les plus dangereux; sans déclaration de guerre, dont il ne pourroit point alléguer de juste motif, contre la foi des traités avec l'Autriche, auxquels seuls il doit son existence politique, il menace de nouveau, avec son armée, la tranquillité de la belle Italie; et non content de porter avec lui le fléau de la guerre, il cherche encore à rallumer partout, par un simulacre d'indépendance italienne, ce feu dévastateur de la révolution, qui déjà autrefois l'a fait sortir de l'obscurité d'une condition privée pour l'élever à la splendeur du trône.

Quoique étranger à l'Italie, quoiqu'il n'y ait que peu de temps qu'il soit dans la catégorie des souverains, il affecte avec les Italiens un langage dont pourroient à peine se servir vis-à-vis d'eux un Alexandre Farnèze, un André Doria, un Trivulze; et de lui-même il se proclame chef de la nation italienne, qui a dans son propre sein des dynasties régnantes depuis des siècles, et qui a vu naître dans ses contrées les plus riantes cette famille auguste, qui réunit sous son sceptre et son gouvernement paternel tant de nations. Lui, Roi de l'extrémité de

l'Italie, voudroit, par la spécieuse idée de limites naturelles, tromper tous les Italiens par un fantôme de royaume dont on ne pourroit guères déterminer la capitale, parce que la nature, par les limites qu'elle a posées, a prescrit à différentes parties de l'Italie leurs gouvernemens particuliers, et montré par-là que ce ne sont ni l'étendue du terrein, ni le nombre de la population et la force des armes; mais les bonnes lois; le maintien des anciens usages, et une administration économique qui font le bonheur des peuples; et c'est pour cette raison que l'on se rappelle encore, avec des sentimens d'admiration et de reconnoissance en Lombardie et en Toscane, les noms immortels de Marie-Thérèse, de Joseph et de Léopold.

Non content de tromper la multitude par l'espoir d'une prétendue indépendance, le Roi de Naples veut encore induire en erreur les Italiens prudens, en leur faisant croire que ces mêmes puissances, qui renouvellent avec une promptitude étonnante les armemens les plus formidables par terre et par mer, et qui dans peu de jours donneront à l'univers, par un second acte public, une nouvelle preuve de leur union indissoluble dans les mêmes principes, sont secrètement disposées à seconder

ses projets, comme si l'on pouvoit dire que l'Italie seroit indépendante lorsqu'elle seroit sous son gouvernement; comme si toutes les puissances ne savoient pas maintenant, mieux que jamais, qu'il ne peut y avoir ni trève, ni paix avec celui qui ne respecte pas les promesses qu'il a faites, et n'est point sensible aux traitemens de vainqueurs généreux.

Les largesses répandues par l'auguste Empereur et Roi François Ier sur toute l'armée italienne, dont aucun individu, son sujet, n'est resté sans moyens honorables de subsistance, et sur toute la classe nombreuse des employés, au sort de laquelle il a été également pourvu; la sollicitude paternelle avec laquelle le Gouvernement autrichien, sans égard aux opinions politiques et à la conduite passée, n'a cherché, à sa rentrée en Italie, qu'à réunir tous les partis en un seul, à les traiter tous comme ses enfans, et en conservant ces sentimens paternels même pour le petit nombre de ceux qui, par leurs erreurs, l'ont forcé à employer des voies de rigueur; toutes ces choses sont si notoires, qu'elles détruisent d'elles-mêmes et sans autre apologie toutes les calomnies répandues avec tant d'emphase dans les proclamations du Roi de Naples.

Lombards ! le Gouvernement autrichien, naturellement sincère, et dont le système est de s'abstenir de toute exagération, vous a promis tranquillité, bon ordre, administration paternelle, et il vous tiendra sa promesse. Rappelez-vous le bonheur des temps antérieurs à 1796, et des institutions de Marie-Thérèse, de Joseph II, de Léopold, et comparez ce système de gouvernement avec celui que vous avez dû souffrir depuis, et qui, fondé sur les mêmes principes, et annoncé avec les mêmes expressions mensongères, vous est maintenant représenté comme un objet d'espoir, et un motif de nouveaux efforts. Votre trop grande crédulité aux promesses de la démocratie françoise a déjà causé votre ruine. Soyez maintenant plus prudens, parce que cette faute, après l'expérience que vous faites, sera plus grave; et avec la docilité de votre caractère, avec la réflexion, fruit de vos lumières et de votre affection pour notre auguste souverain, coopérez dans toute circonstance à la conservation de l'ordre et à la défense de la patrie et du trône.

Milan, le 5 avril 1815.

Le gouverneur-général,

BELLEGARDE, feld-maréchal.

N° XV.

Proclamation du roi de Prusse adressée aux habitans du grand-duché du Rhin, du 5 avril 1815.

AUX HABITANS DES PAYS DU RHIN RÉUNIS A LA MONARCHIE PRUSSIENNE.

En adhérant à la résolution unanime du congrès qui incorpore à mes états une grande partie des provinces allemandes de la rive gauche du Rhin, j'ai senti tout le danger de la situation de ces provinces frontières de l'empire d'Allemagne, et le devoir difficile de les défendre. Mais la considération importante des intérêts de la patrie allemande a décidé ma résolution. Des pays d'origine allemande doivent être réunis à l'Allemagne; ils ne peuvent appartenir à un autre état auquel ils sont étrangers par la langue, les mœurs, les coutumes, les lois. Ils sont les remparts de la liberté et de l'indépendance de l'Allemagne, et la Prusse, dont l'existence politique a été sérieusement menacée depuis leur perte, a contracté l'obligation et acquis le droit honorable de les défendre et de veiller à leur conservation. J'ai pesé ces motifs, et j'ai considéré en même temps que je

réunissois à mes peuples un peuple allemand, fidèle et brave, qui partagera de bon cœur avec eux tous les dangers, pour maintenir, comme eux, et de concert avec eux, sa liberté. C'est ainsi que, rempli de confiance en la providence, en la fidélité et le courage de mon peuple, j'ai pris possession des pays du Rhin, et que je les ai réunis à la couronne de Prusse.

C'est avec la même confiance que je viens au milieu de vous, habitans de ces pays, pour vous rendre à la patrie allemande, à une ancienne dynastie allemande, et que je vous nomme Prussiens. Recevez-moi avec un dévouement sincère, fidèle et constant.

Vous obéirez à des lois justes et douces. Je respecterai et je soutiendrai votre religion, ce bien le plus sacré de ceux que l'homme possède. Je tâcherai d'améliorer le sort de ses ministres, afin qu'ils puissent maintenir la dignité de leurs fonctions.

Je relèverai pour vos enfans les établissemens d'instruction publique qui ont été si négligés sous l'oppression de l'ancien gouvernement. J'établirai un siège épiscopal, une université, des séminaires pour vos ecclésiastiques, et des écoles normales pour les professeurs.

Je sais quels sacrifices et quels efforts vous a coûtés la prolongation de la guerre. Les circonstances n'ont pas encore permis d'en adoucir les suites plus qu'on ne l'a fait. Mais vous ne devez pas oublier que la plus grande partie de ces charges proviennent des anciennes relations avec la France; que la séparation d'avec cet état n'a pu avoir lieu sans les maux et les charges inévitables de la guerre, et que cette séparation étoit nécessaire pour conserver à vous et à vos enfans la langue, les mœurs et les sentimens allemands.

Je conserverai et je ranimerai, par une administration régulière, l'industrie de vos villes et de vos villages. Le changement de relations enlèvera à vos fabriques le débit d'une partie de leurs produits; lorsque la paix sera entièrement rétablie, je m'efforcerai de lui ouvrir de nouvelles sources.

Je ne vous accablerai pas d'impôts. Les taxes seront réglées et assises avec votre participation d'après un plan général que je formerai en même temps pour mes autres états.

L'organisation militaire n'aura pour objet, comme dans le reste de la monarchie, que la défense de la patrie, et, par celle d'une *landwehr*

suffisante, j'épargnerai en temps de paix, au pays, les frais de l'entretien d'une plus grande quantité de troupes permanentes.

En temps de guerre tout ce qui est capable de porter les armes devra se ranger sous les drapeaux; je n'aurai pas besoin de vous adresser un appel à cet effet; chacun de vous connoît ses devoirs envers la patrie et l'honneur.

La guerre menace vos frontières. Pour l'éloigner, je serai obligé de vous demander momentanément des efforts. Je prendrai parmi vous une partie de mon armée de ligne, je requerrai la *landwehr*, et je ferai organiser le *landsturm*, si l'urgence du danger l'exigeoit. Mais réunis avec ma brave armée, avec mes autres peuples, vous vaincrez l'ennemi de votre patrie, et vous aurez part à la gloire d'avoir fondé pour des siècles la liberté et l'indépendance de l'empire d'Allemagne.

Vienne, le 5 avril 1815.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

Premières nouvelles officielles publiées par le gouvernement autrichien, sur les événemens d'Italie.

M. le feld-maréchal-lieutenant Bianchi ayant pris le commandement d'une partie du corps qui occupoit les Légations, exécuta avec le plus grand ordre, en face de l'armée napolitaine, la retraite qui lui étoit prescrite. Se trouvant sur le Panaro dans une position avantageuse, quoique ses forces ne consistassent que dans quatre bataillons, quatre escadrons et une batterie, il jugea convenable, pour l'honneur de nos armes, de ne pas poursuivre sa retraite sans combattre.

En conséquence, le 4, il suspendit sa marche, s'opposa à l'ennemi sur la grande route de Modène, et le repoussa. Une colonne napolitaine fila sur sa droite du côté de Spilimberto, et le prit en flanc; mais cette manœuvre ne lui réussit pas, elle fut repoussée et forcée de se retirer. Le gros de l'armée napolitaine étant arrivé, le feld-maréchal-lieutenant continua sa retraite sur Carpi, où il arriva le 5. On n'a point encore de détails sur ce fait d'armes, et

il est conséquemment impossible de déterminer notre perte, qui, d'après le rapport du feld-maréchal-lieutenant, est de peu d'importance. Celle de l'ennemi, en tués et en blessés, a été considérable; on lui a fait en outre 200 prisonniers, et le général napolitain Filangieri est resté blessé à mort sur le champ de bataille.

N° XVII.

Ordre du jour du général Frimont, commandant en chef l'armée italienne, du 6 avril.

Quartier-général de Piadena, le 6 avril.

Le Roi de Naples a violé notre territoire à main armée, et commencé les hostilités sans déclaration de guerre préalable. En annonçant à l'armée cette conduite indigne, et tout-à-fait contraire au droit des gens, je lui fais part des premiers succès de cette guerre qui a commencé. (*Suit le bulletin ci-dessus.*) L'armée, qui a toujours soutenu l'honneur de ses armes, peut regarder ce succès comme l'avant-coureur de victoires plus importantes et plus décisives.

Le général de cavalerie et commandant en chef de l'armée italienne,

FRIMONT.

Nº XVIII.

Extrait du discours prononcé par lord Castlereagh, dans la séance du 7 avril, de la chambre des communes du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Lord Castlereagh, en appelant l'attention de la chambre au message qui venoit d'être lu, déclara qu'à aucune époque de sa vie politique, il n'avoit senti plus profondément l'importance des considérations qui devoient résulter des événemens récemment arrivés. Ses efforts dans les derniers temps avoient eu pour objet de ramener l'Europe à cet ancien système social qui avoit été détruit par de grandes convulsions; d'établir une masse d'états indépendans dont chacun seroit assez fort pour maintenir un équilibre, et pour empêcher une nation militaire d'exercer ces pillages, ces dévastations et ces envahissemens qui avoient fait le malheur du monde pendant les vingt dernières années.

Personne ne peut nier que dans ce moment les efforts unis de toutes les puissances ne soient nécessaires; car si un système militaire est rétabli sous un chef dont l'autorité est fondée sur l'attachement de l'armée, il est clair

que ce chef et cette armée troubleront de nouveau la tranquillité de l'Europe, et lui infligeront une seconde fois toutes les calamités dont elle vient d'être délivrée. Le noble lord sent que les considérations auxquelles cet important sujet doit donner lieu, c'est-à-dire le choix entre la paix et la guerre, sont d'un poids effrayant; mais que néanmoins il ne croit pas devoir présenter à l'attention de la chambre toutes celles qui naissent du sujet. Il seroit à blâmer s'il précipitoit les résolutions du conseil sans écouter l'opinion du parlement; et comme la chambre n'est pas dans le cas de prendre en considération particulière la prérogative de la couronne, relativement à la paix ou à la guerre, il suivra volontiers l'avis de M. Ponsonby, en s'abstenant d'émettre une opinion sur la manière dont la crise actuelle devra se terminer. Il croyoit cependant que les événemens qui sont récemment arrivés, et qui sont directement contraires aux engagemens pris par les traités de Paris et de Fontainebleau, fournissoient à ce gouvernement et à ses alliés un bon et juste motif de guerre avec la France; que ces événemens exigeoient tous les efforts et tous les préparatifs possibles; et

qu'il falloit prendre, de concert avec les alliés, les mesures les plus vigoureuses; que la nature de ces mesures à concerter devoit être prise plus tard en considération par le gouvernement; et que, sans doute, la chambre étoit trop sage pour demander aux ministres de révéler les délibérations qui pourroient influer sur leurs conseils. Dans ces circonstances il se borneroit à deux points; savoir, que les derniers événemens avoient tellement mis l'Europe en danger, qu'il étoit impossible à l'Empire britannique de ne pas s'armer, et qu'il étoit également impossible de ne pas agir de concert avec les alliés pour rétablir la tranquillité en Europe. Dans cet état de choses, il étoit persuadé que la chambre seroit disposée à adopter les mesures nécessaires en se réservant le droit d'entamer plus tard les discussions que les circonstances pourroient exiger. Il croyoit devoir passer de suite à quelques éclaircissemens propres à détromper le public sur certains points. On a cru que l'arrangement de Fontainebleau avoit été fait par pure générosité envers un ennemi qui étoit au pouvoir des alliés, et que par conséquent les alliés avoient agi avec peu de sagesse et de prudence en ac-

cordant à Buonaparte, par principe de générosité, un asyle à l'île d'Elbe, dont il pouvoit abuser.

Napoléon ne revient pas après une réquisition quelconque, mais sur le seul principe d'un droit qui, selon lui, résulte de son ancienne autorité. Quelle que soit l'erreur qui ait été commise, elle est l'effet de la générosité nationale, et Buonaparte est bien persuadé que le parlement d'Angleterre ne condamnera pas légèrement une pareille erreur. Il savoit que les François, ainsi que toute autre nation, avoient le droit de s'attendre à une conduite généreuse de notre part, s'ils ne se plaçoient pas eux-mêmes dans une situation où il nous seroit impossible d'être généreux envers eux sans être injustes envers notre propre pays. La France n'a pas à se plaindre de nous; on lui a laissé ses anciennes frontières, qui ont même reçu par-ci par-là quelque augmentation; on ne lui a imposé aucune contribution onéreuse; elle a même conservé ses monumens, résultat de ses pillages dans tous les autres pays. Cependant il ne pouvoit pas dire, qu'au moment où le traité de Fontainebleau fut conclu, l'état de choses étoit tel, qu'une guerre prolongée auroit dû mettre Buonaparte au pouvoir des

soins pécuniaires que Buonaparte pouvoit avoir individuellement, parce qu'on avoit appris que pour se procurer de l'argent il avoit vendu de l'artillerie et des subsistances. Il avoit été aussi représenté au Roi de France qu'il falloit éviter que Buonaparte n'eût lieu de se plaindre de la non-exécution du traité, en ce qui concernoit sa pension. Mais Buonaparte ne s'en est jamais plaint, et il n'a voulu rien faire qui pût être considéré comme une reconnoissance ou une suite du traité. Il est donc inutile de parler d'infraction du traité de la part des alliés. Toute la conduite de cet homme est expliquée par la déclaration qu'il a insolemment faite : que la signature de ce traité n'avoit pour but que d'en imposer aux alliés, et qu'elle n'atténuoit aucunement ses droits au trône de France. La chambre n'a pas à se décider aujourd'hui entre la paix et la guerre ; mais elle sera convaincue que tant que le pouvoir du gouvernement de France sera exercé par un tel homme, il sera incompatible avec la sûreté de ce pays-ci d'en réduire les forces et les établissemens ainsi qu'on auroit pu le faire dans d'autres circonstances. Le danger est d'autant plus redoutable, qu'en conséquence d'un état de choses qui par malheur a duré trop long-temps,

toutes les classes en France sont devenues subordonnées aux militaires, et soumises à une réaction de la part de l'armée. Qui oseroit dire que le retour de Buonaparte en France est un acte national, et qui hésitera à prononcer que ce n'est qu'un acte militaire? Si l'autorité paternelle du vrai Monarque, à laquelle les militaires, de même que la nation, non-seulement s'étoient soumis, mais qu'ils avoient juré de maintenir, est aujourd'hui méconnue; si les liens sacrés du devoir et de l'honneur ont été rompus, à quoi peut-on l'attribuer si ce n'est à l'impérieuse raison que la paix est contraire aux intérêts des militaires? Ils voient naturellement à regret le retour de la paix, ayant été accoutumés à acquérir de la fortune par la rapine et le pillage, de l'avancement et des récompenses par l'effusion du sang des autres nations. Si cependant il leur reste encore aucun des sentimens qui appartiennent aux guerriers, depuis qu'ils ont trahi leur Roi et faussé leurs sermens, ils doivent éprouver des remords. Il n'est pas à croire qu'une armée ainsi avilie à ses propres yeux puisse servir son nouveau maître comme elle l'auroit fait dans d'autres circonstances. Il est prouvé incontestablement que la France, subjuguée comme

elle l'est par sa propre armée, conserve au moins en grande majorité des sentimens favorables à son estimable Roi, dont la conduite a été sans reproche comme son caractère.

Le noble lord dit ensuite que, quoiqu'on puisse différer d'opinion sur l'importante question de savoir s'il est préférable de laisser subsister le pouvoir actuel en France, ou bien de l'attaquer sur-le-champ et avant qu'il ne soit établi et renforcé de toutes les ressources de la France, on doit s'accorder à dire que des mesures de précaution sont absolument nécessaires. Si l'Europe ne se décide pas à faire une guerre active, elle doit conserver une organisation militaire, capable de la garantir des dangers futurs. Le devoir de ce pays-ci est de s'assurer de la disposition des nations du continent. Il n'entend pas dire que l'ardeur de ces nations devroit entraîner ce pays-ci dans une guerre qui ne seroit ni juste ni nécessaire. Mais comme nous avons sauvé le monde conjointement avec nos alliés, c'est avec eux que nous devons en assurer la paix et la sécurité. Malgré les avantages de notre situation locale et insulaire, nous ne devons pas chercher à entraîner les peuples du continent dans une guerre de la nécessité de laquelle ils ne seroient pas convain-

cus. Nous ne devons exercer notre influence que pour les intérêts du continent et de l'Europe en général, et nous ne séparons pas nos intérêts des leurs. Cela étant admis, on conviendra aussi que le seul moyen de sûreté, tant pour nous que pour l'Europe, est d'entretenir cette masse de forces continentales réunies, à laquelle l'Europe a déjà dû sa délivrance. Le noble lord finit par proposer une adresse au prince Régent, conforme au message.

N° XIX.

Proclamation du roi de Prusse, adressée à son peuple, le 7 avril 1815.

Lorsqu'au moment du danger j'appelai mon peuple aux armes, afin de combattre pour la liberté et l'indépendance de la patrie, toute la jeunesse accourut à l'envi sous les drapeaux pour supporter avec joie des privations et des fatigues dont elle n'avoit pas l'habitude, et déterminée même à affronter la mort; alors les forces de mon peuple entrèrent avec intrépidité dans les rangs de mes braves soldats, et mes généraux conduisirent avec moi à la guerre une armée de héros, qui se montrèrent de di-

gnes héritiers du nom et de la gloire de leurs pères. Accompagnés de la victoire, nous et nos alliés avons conquis la capitale de l'ennemi; nos drapeaux ont flotté dans l'enceinte de Paris; Napoléon abdiqua la souveraineté; la patrie allemande recouvra sa liberté, les trônes recouvrèrent leur sûreté, et le monde l'espérance d'une paix durable.

Cette espérance s'est évanouie; nous devons recommencer la lutte. L'homme qui, pendant dix ans, a versé des maux inouïs sur les peuples, a été ramené en France par une conspiration perfide; le peuple, déconcerté, n'a pu résister à ses partisans armés. Cet homme ne tient, comme il a fait pour tous les traités, aucun compte de son abdication, quoiqu'il ait déclaré lui-même, lorsqu'il avoit encore des forces militaires considérables à sa disposition, que c'étoit un sacrifice qu'il faisoit au bonheur et à la tranquillité de la France. Il est à la tête de soldats devenus parjures, qui veulent perpétuer la guerre. L'Europe est menacée de nouveau; elle ne peut laisser sur le trône l'homme qui a annoncé hautement que la souveraineté du monde étoit le but des guerres qu'il a sans cesse renouvelées, qui a troublé le monde moral en manquant sans cesse à sa parole, et qui par

conséquent ne peut plus donner aucune garantie de ses intentions pacifiques.

Entrons donc de nouveau en lutte. La France elle-même a besoin de notre secours, et toute l'Europe est alliée avec nous. Réunis aux anciens compagnons de nos victoires, renforcés par de nouveaux frères d'armes, vous allez, braves Prussiens, marcher pour une guerre nécessaire et juste, avec moi, avec les Princes de ma famille, avec les généraux qui vous ont déjà conduits à la victoire. La justice de la cause que nous défendons assure nos triomphes.

J'ai ordonné un armement général, qui aura lieu dans toute l'étendue de mes états, où l'on mettra à exécution mon ordonnance du 3 septembre 1814. L'armée de ligne sera complétée, les détachemens de chasseurs volontaires seront formés, la *Landwehr* rappelée sous les drapeaux. La jeunesse des classes aisées, et qui a vingt ans accomplis, a le choix d'entrer dans la *Landwehr* de première réquisition, ou de se faire recevoir dans les corps de chasseurs de l'armée permanente. Tout jeune homme qui a dix-sept ans révolus, peut se joindre également à son choix à un corps de l'armée. Je ferai paraître une ordonnance particulière à cet égard. Il y aura dans chaque province, de la part des

autorités, des publications pour la formation des corps particuliers et de la *Landwehr*.

Ainsi, ayant repris les armes avec toute l'Europe, nous entrerons encore une fois en lice contre Napoléon Buonaparte et ses adhérens. Allons combattre, avec l'aide de Dieu, pour le repos du monde, pour l'ordre et la morale, le Roi et la patrie.

Vienne, le 7 avril 1815.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

N° XX.

Seconde proclamation du même, sur l'organisation de la Landwehr.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, etc. Nous jugeons à propos, vu les circonstances, d'ordonner ce qui suit :

La trahison et le parjure ont rompu dernièrement des traités que nous avions conclus généreusement à la suite de vos glorieux avantages, et à l'espérance d'une paix durable a succédé, par une étrange perfidie, la nécessité d'une lutte prochaine.

Pénétré de reconnoissance pour ce que mon peuple fidèle a fait dans la dernière lutte pour

moi, pour son indépendance, pour la cause de toute l'Europe, je m'étois proposé de faire tous mes efforts pour le préserver aussi longtemps que possible d'une nouvelle guerre, même quand j'aurois dû faire pour cela les plus grands sacrifices.

Ce but a cessé de diriger ma conduite depuis qu'il s'agit encore une fois de savoir si une insolente perfidie sera suivie de nouvelles conquêtes. La nécessité d'une lutte sérieuse devient un nouveau point de ralliement pour tous les Princes et les peuples. Ces importantes considérations ont pu seules me déterminer à ordonner les mesures militaires qui sont nécessaires pour agir avec la plus grande vigueur, et dont l'application a déjà été couronnée une fois des plus heureux succès.

Voici en conséquence ce que j'ai réglé d'abord par rapport aux volontaires :

1. Les volontaires qui ont pris une part honorable aux campagnes précédentes, feront partie de la *Landwehr*, conformément aux dispositions de la loi du 3 septembre 1814, quel que soit leur âge, à moins qu'ils ne demandent eux-mêmes du service dans l'armée de ligne.

2. Aussitôt après la publication des pré-

sentes, ils se présenteront devant les généraux commandans des provinces qu'ils habitent.

3. Tous les volontaires qui ont été déclarés dignes d'être faits officiers par les régimens avec lesquels ils ont fait la campagne, ou qui ont obtenu la croix de fer, seront nommés aussitôt aux places d'officiers vacantes.

4. Ceux qui, d'après leurs rapports antérieurs, pourroient difficilement remplir les fonctions d'officiers, ou qui dans le cours de la campagne n'ont pas encore trouvé l'occasion de mériter leur avancement en se distinguant, seront faits, suivant leur capacité, sergens-majors ou sous-officiers.

5. Les généraux commandans devront, en ayant égard autant que possible aux rapports particuliers, régler la répartition de ces différentes classes pour la première réquisition de la *Landwehr*, et la formation des bataillons de réserve destinés à la deuxième réquisition.

6. Les volontaires qui voudront rentrer dans l'armée de ligne ont le choix du régiment, quels qu'aient été leurs rapports antérieurs de service.

7. On observera, pour leur placement, les règles prescrites art. 3 et 4 pour l'entrée dans la *Landwehr*.

8. En outre, ceux qui ne sont pas encore dans le cas d'être faits officiers sur-le-champ, auront au moins l'avantage d'être employés à des missions auprès des généraux, s'ils ont la capacité nécessaire pour cela.

9. Ceux qui ont déjà servi antérieurement dans la cavalerie, et qui désirent y rentrer de nouveau, seront, s'ils ne peuvent se monter sur-le-champ, placés provisoirement dans les escadrons de remplacement.

10. Afin de faciliter les moyens de procurer des chevaux aux volontaires qui ont déjà servi dans la cavalerie, autant que les caisses de l'état le permettent, ceux qui amèneront des chevaux conformément aux conditions que le ministère de la guerre fera connoître, recevront comptant la moitié de leur valeur, et le reste sera acquitté par des à-comptes annuels.

11. Les volontaires qui auront servi, auront aussi, suivant leur capacité, les premiers droits aux postes d'inspecteurs auprès des autorités de sûreté et d'administration de l'armée.

12. Tous les volontaires ayant servi, qui seront placés comme sous-officiers, recevront, suivant leur besoin, à leur rentrée au service, les parties d'uniforme qui pourroient leur manquer.

13. Les jeunes gens, auxquels leur âge n'a pas encore permis de prendre une part active aux dernières campagnes, ainsi que ceux qui, ou par défaut de forces, ou pour d'autres raisons particulières, n'ont pas encore pu servir, sont appelés par les présentes comme volontaires conformément aux dispositions ordonnées le 3 février 1813, et à la loi du 3 septembre 1814; tous les devoirs prescrits par ces réglemens leur sont imposés, et ils acquerront, en entrant au service, tous les priviléges assurés aux volontaires.

14. Dès ce moment, on ne pourra proposer pour un emploi civil aucun des individus nés depuis 1790, et qui étoient déjà citoyens à la fin de la guerre, 1° s'il n'a pas fait les campagnes de 1813 et de 1814, ou s'il n'entre pas maintenant dans les volontaires; 2° s'il n'a pas été réellement citoyen le 31 mars 1814; 3° s'il n'est pas empêché par quelque infirmité corporelle constatée de faire personnellement son service. Si l'aspirant ne prouve pas suffisamment qu'il n'appartient à aucune des trois classes ci-dessus, il ne pourra être présenté pour aucun emploi, et j'impose à toutes les autorités le devoir de veiller le plus strictement possible à l'exécution de cette ordonnance.

15. Les volontaires qui ont fait la campagne de 1813 ou de 1814, peuvent, d'après leurs talens, être proposés par les autorités pour toute espèce de place, même pendant le cours de la campagne, et on laisse alors au jugement de chacun, d'après l'urgence des circonstances, la question de savoir s'il reviendra à son poste à la fin de l'année, ou s'il veut continuer son service militaire.

16. Tous ceux qui n'ont point encore servi, et qui n'entrent point dans les volontaires, font, d'après les dispositions de la loi du 3 septembre 1814, partie du remplacement de l'armée en campagne et de la *Landwehr*, et les autorités doivent particulièrement veiller à ce que quelques individus ne cherchent pas à se soustraire à la défense de la patrie, qui est de nouveau menacée.

Vienne, le 7 avril 1815.

Signé Frédéric-Guillaume.

N° XXI.

Proclamation de Joachim Murat, du 10 avril 1815.

Bologne, le 10 avril 1815.

Joachim Napoléon, etc. Comme tous les Italiens doivent se rassembler pour la cause de

la patrie sous des couleurs nationales, nous avons jugé à propos de réunir les couleurs que nous avons déjà prises dans notre royaume de Naples, comme le symbole de l'honneur et d'une fidélité sans tache, devise de notre brave armée, avec celles que les armées italiennes ont rendues célèbres sur tous les champs de bataille de l'Europe ; en conséquence, nous avons ordonné et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La cocarde italienne sera composée de rubans à raies d'égale grandeur amarantes et vertes.

2. La cocarde sera portée non-seulement par l'armée, mais par les Italiens de tout état qui sont dévoués à la cause de l'indépendance nationale. Nos ministres sont chargés de l'exécution du présent décret.

Joachim Napoléon.

No XXII.

Déclaration de la cour de Vienne sur la conduite politique de Joachim Murat, du 10 avril 1815.

Après la campagne de l'année 1812, le Roi de Naples abandonna l'armée françoise, dans

laquelle il avoit commandé un corps. A peine revenu dans sa capitale, il fit faire à la cour d'Autriche des ouvertures sur l'intention où il étoit de réunir sa marche politique ultérieure avec celle du cabinet autrichien. Bientôt après la campagne de l'année 1815 commença. Lors des premiers événemens qui parurent favorables à Napoléon, le Roi Joachim quitta Naples pour se charger de nouveau d'un commandement dans l'armée françoise. En même temps, il offrit secrètement au cabinet autrichien sa médiation entre les puissances et l'Empereur des François. La glorieuse journée du 18 octobre décida du sort de la cause des François. Le Roi revint dans ses états, et renoua sur-le-champ les négociations qui avoient été rompues pour son accession à l'alliance européenne. Il fit avancer son armée, et proposa à l'Autriche le partage de l'Italie. Le Pô devoit former la ligne de démarcation entre les deux états. Deux mois s'écoulèrent en négociations continuelles avec les alliés, et en une correspondance non moins active avec le général en chef de l'armée françoise d'Italie. Les forces militaires de Naples n'étoient pour aucun des deux partis; ni l'un ni l'autre ne pouvoit compter sur elles, ou n'avoit à les combattre. L'Au-

triche étoit la puissance pour laquelle cet état de choses avoit le moins de désavantages ; elle pouvoit diriger ses principales forces contre l'ennemi commun sans s'inquiéter de l'Italie.

Enfin, le 11 janvier 1814, un traité fut signé entre l'Autriche et Naples. Cependant, sous le prétexte que les ratifications n'étoient pas échangées, l'armée napolitaine resta encore long-temps dans l'inaction. Des preuves écrites, tombées entre les mains des alliés, ne laissèrent plus lieu de douter que les intelligences secrètes du Roi avec l'ennemi ne durassent encore : elles montroient alors principalement le dessein de donner le change à l'Empereur des François sur l'accession affective du Roi à l'alliance des puissances. Les victoires remportées dans l'intérieur de la France décidèrent cependant le rôle du Roi. Paris étoit tombé entre les mains des alliés, et l'armée napolitaine commença à entrer en campagne.

La convention du 11 avril 1814 avoit mis fin à la guerre contre Napoléon. Les négociations de Paris fixèrent les rapports mutuels de la France et de ses anciens ennemis. Toutes les armées commencèrent leur retraite ; les Napolitains se retirèrent dans les Marches pontificales, sur lesquelles le Roi avoit des préten-

tions à faire valoir en vertu du traité du 11 avril.

Les rapports de toutes les puissances devoient être fixés au congrès de Vienne. Toutes les branches de la maison de Bourbon se prononcèrent contre la reconnoissance du Roi Joachim. La situation du dernier avoit assurément beaucoup changé par le retour des anciennes dynasties aux trônes de France et d'Espagne. Une politique prudente devoit lui prescrire de borner uniquement ses vues ultérieures à la conservation d'un des plus beaux royaumes du monde, en renonçant à toute conquête, surtout quand ces conquêtes ne pouvoient se faire qu'au détriment d'un voisin qui ne pouvoit nuire sous les rapports militaires, et qui étoit de la plus grande importance sous les rapports politiques. Mais la modération et la fidelité sont des mots vides de sens pour les souverains de la nouvelle race françoise.

Au lieu de penser à sa propre conservation, le Roi Joachim forma secrètement de vastes plans pour l'avenir. Il en prépara l'exécution en employant tous les élémens d'une revolution militaire et politique. Aucun de ses projets, aucun de ses mouvemens n'échappa au cabinet autrichien. Ce n'étoit point là le moyen de faire

changer les dispositions des cours qui s'opposoient à l'admission du Roi de Naples au rang des souverains de l'Europe.

Lorsque le fardeau des efforts militaires devint insupportable au royaume, le Roi se détermina à des démarches plus entreprenantes. Dans le courant de février dernier, il fit connoître au cabinet autrichien son projet d'envoyer une armée en France, à l'effet de quoi il ne demandoit rien moins que le passage par la moyenne et par la haute Italie. Une proposition aussi étrange fut repoussée comme elle le méritoit.

S. M. l'Empereur adressa aux gouvernemens de France et de Naples, le 25 et le 26 février 1815, des déclarations par lesquelles ce monarque prononçoit la ferme résolution de ne permettre en aucun cas que la tranquillité de la haute et de la moyenne Italie fût compromise par le passage de troupes étrangères.

S. M. I. donna en même temps l'ordre de faire marcher dans ses états d'Italie une augmentation considérable de forces militaires pour soutenir sa déclaration. La France y répondit par des assurances formelles que le Roi n'avoit aucun projet semblable; le Roi Joachim ne donna point de contre-déclaration; le moment

de dévoiler ses véritables desseins n'étoit pas encore arrivé.

Le 5, la nouvelle de l'évasion de Buonaparte arriva à Naples. Le Roi fit aussitôt appeler le ministre d'Autriche, et lui déclara qu'il resteroit fidèle au système d'alliance. Il fit renouveler cette déclaration aux cabinets autrichien et anglois. En même temps, il envoya le comte de Beaufremont, son aide-de-camp, en France, avec la mission de chercher Buonaparte et de l'assurer de son appui. A peine la nouvelle de l'entrée de Buonaparte à Lyon étoit-elle parvenue à Naples, que le Roi fit déclarer positivement à la cour de Rome « qu'il regardoit la cause de Buonaparte comme la sienne, et qu'il lui prouveroit maintenant qu'il ne lui avoit jamais été étranger. » Il demanda en même temps le passage à travers le territoire de Rome pour deux de ses divisions, qui cependant, loin de se conduire hostilement, ne troubleroient pas le Saint-Père dans sa capitale. Le Pape protesta contre cette violation de son territoire : lorsqu'elle eut lieu, S. S. quitta Rome et se rendit à Florence.

Le 8 avril, les plénipotentiaires de Naples à Vienne remirent au cabinet une note qui, en donnant l'assurance des sentimens d'amitié de

leur maître et sa volonté immuable de ne se séparer de l'Autriche, contenoit la cation « que S. M. se voyoit forcée, d'a changement de l'état des choses, et p propre sûreté, ainsi que sous le rappc mesures militaires que toutes les puis jugeoient nécessaire d'adopter, à donne une position plus étendue à ses forces i res; qu'en conséquence cette position lieu en dedans de la ligne de démarcatic l'armistice de l'année 1813 avoit fixé à l napolitaine. »

Cependant l'armée napolitaine avoit mars, commencé, sans déclaration, les lités contre les postes autrichiens dans gation.

S. M. I., pénétrée du sentiment de son droit, remplie de confiance dans la val son armée et dans la fidelité éprouvée peuples, ainsi que dans ses relations é avec toutes les puissances de l'Europe, une note officielle du 10 de ce mois, fait rer au gouvernement napolitain, qu'elle doit les deux états comme étant en guei qu'elle en abandonnoit la décision ultéri la force des armes.

Rapport de l'armée.

D'après des rapports officiels de Rome et de Milan, le Roi de Naples, postérieurement au refus qui lui fut fait du libre passage à travers les états du Pape, a cependant passé de force, le 22 mars, le territoire romain; il s'est avancé sur-le-champ avec ses principales forces, pour se porter des Marches sur les Légations, et a commencé réellement le 30 les hostilités, en attaquant les troupes impériales à Césène. Le Colonel Gavenda, des hussards du Prince Régent, avoit ordre, en cas d'attaque, de ne pas s'engager dans un combat sérieux, et en conséquence il se replia sur ses soutiens.

Le général de cavalerie Baron de Frimont, à qui S. M. l'Empereur a confié le commandement de son armée en Italie, la rassemble entre Casal-Maggiore et Piadena.

D'après les derniers rapports de M. le général de cavalerie, de son quartier-général de Piadena, le feld maréchal lieutenant Baron Bianchi a livré, le 4 de ce mois, au Roi de Naples, sur le Panaro, un combat où il a eu l'avantage; le général ennemi Filangieri a été blessé grièvement, et nous avons fait 200 prisonniers. Le F. M. L. Bianchi ne pouvoit pas

encore déterminer sa perte; mais il la regarde comme insignifiante, quoiqu'il eût à combattre une force ennemie bien supérieure en nombre. Après le combat, il a pris, conformément aux ordres qu'il avoit reçus, position derrière le canal Leutevaglio et dans la tête de pont de Borgoforte sur le Pô.

N° XXIII.

Lettre de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, du 18 avril.

Barcelonne, le 18 avril 1815.

ENFIN je suis arrivé ici, après avoir tenté dans le midi de la France tout ce qui étoit en mon pouvoir. Voici ce qui s'est passé :

Le 30 mars, Amédée Descars repoussa le général Debelle près de Montélimart. Le 2 avril, nous mîmes l'ennemi complètement en fuite au passage de la Drôme ; nous lui prîmes deux canons, deux drapeaux, et nous fîmes huit cents hommes prisonniers. L'occupation de Valence fut le fruit de cette victoire, et en même temps nous fûmes maîtres du cours de l'Isère.

Le 5, j'appris que le cinquante-huitième régiment avoit abandonné le général Ernouff,

et que par-là il avoit été forcé de retourner à Sisteron. Je reçus en même-temps l'avis que Niames et Montpellier avoient arboré l'étendart de la révolte. J'appris aussi que les généraux Grouchy et Piré se portoient de Lyon contre moi, et que le général Gilly s'avançoit par Niemes sur le Pont-Saint-Esprit. Dans ces circonstances je crus nécessaire de penser à la retraite. Le 6, Ferdinand Berthier m'apporta la nouvelle que Bordeaux et Toulouse étoient tombées dans les mains de l'ennemi. Le même jour, le général Piré tenta de passer l'Isère; mais il fut repoussé.

Lorsque la nouvelle de ce qui s'étoit passé à Toulouse et à Niames fut connue de la garde nationale, une partie se débanda. Je quittai Valence à neuf heures et demie du soir, et je bivouaquai avec le dixième régiment d'infanterie. Nous nous remîmes ensuite en marche et nous arrivâmes, le 7, à quatre heures après-midi, à Montélimart. Le colonel du quatorzième régiment, qui m'avoit joint dans la soirée du jour précédent, m'annonça qu'il n'étoit plus le maître de son corps; en effet ce régiment me quitta aussitôt et marcha sur Valence.

On m'avoit proposé de m'en aller seul de Montélimart, mais je n'en voulus rien faire;

Les habitans de la campagne qui pensoient mal, travaillèrent le régiment d'artillerie, dont il n'y eut plus depuis ce moment de services à tirer. On me proposa encore une fois de me sauver seul ; mais je refusai de nouveau, et j'envoyai le général Daultanne au général Gilly au Pont-Saint-Esprit, pour conclure avec lui une convention d'après laquelle je pourrois me retirer librement avec mon corps. Il ne me restoit alors que huit cents hommes. Le général Daultanne trouva au Pont-Saint-Esprit le colonel Laurent du dixième régiment de chasseurs à cheval, et conclut avec lui une convention, d'après laquelle je pouvois me retirer par Marseille sous l'escorte de son régiment. Le général Gilly refusa de ratifier cette convention ; j'en fus instruit à Pierre-Latte. Comme le général Daultanne avoit été retenu prisonnier, j'envoyai le baron de Damas, qui conclut, avec le général Gilly, la convention ci-après.

Dans l'intervalle, l'ennemi s'étoit rendu maître de la route d'Avignon. Je désirois cependant rester aussi long-temps que possible pour sauver la vie de tant de militaires fidèles qui m'avoient suivi. Enfin, nous arrivâmes au Pont-Saint-Esprit, où, malgré la convention, je fus retenu prisonnier pendant six jours. J'eus dix heures

dans ma chambre un officier de gendarmerie, qui ne me perdoit pas de vue, jusqu'à ce que je donnasse ma parole d'honneur que je ne voulois pas m'échapper. Le général Grouchy, qui étoit arrivé dans l'intervalle au Pont-Saint-Esprit, m'avoit fait retenir. Il étoit lui-même surveillé par le général Corbineau, aide-de-camp de Buonaparte.

Le dernier jour de ma détention, le général Grouchy se mit en marche sur Marseille. Le 15, on me rendit ma liberté. Le 16, j'arrivai à Cette, je m'embarquai le même jour à huit heures du soir, et j'arrivai ici après une traversée de trente-cinq heures. Dieu m'a conservé pour le service du Roi. J'ai fait tout ce que je pouvois. C'est avec une vive affliction que j'ai quitté la France. En général les dispositions des habitans sont bonnes, mais la plus grande partie de l'armée et la gendarmerie sont mauvaises. Ceux qui m'ont gardé étoient des hommes détestables. Vingt-cinq chasseurs me sont restés fidèles jusqu'au dernier instant. Ils vouloient me suivre partout. Plus de quarante officiers m'ont offert la même chose. Dix-sept personnes se sont embarquées avec moi. Lorsque je quittai Cette, on disoit que Buonaparte demandoit une levée en masse de deux millions d'hommes et trois

cents millions de francs. On croit en général en France que les jacobins ont maintenant le dessus. Toulon et Marseille ont dû se rendre le 11 et le 12.

CONVENTION.

S. A. R. le duc d'Angoulême, général en chef de l'armée du midi, et le général de division baron de Gilly, commandant en chef du premier corps de l'armée impériale, désirant mettre fin à l'effusion du sang des François armés les uns contre les autres, ont nommé des plénipotentiaires pour conclure une convention et rétablir la tranquillité dans le midi; savoir : S. A. R. le baron de Damas, général-major et chef d'état-major, et le général Gilly, son aide-de-camp Lefébre, chevalier de la légion d'honneur; lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, sont convenus des points suivans :

Art. 1er. L'armée royale est dissoute. Les gardes nationales qui en faisoient partie, retourneront dans leurs foyers après avoir mis bas les armes. Les officiers garderont leurs épées, les troupes de ligne se rendront dans les garnisons qui leur seront assignées.

2. Les généraux et les officiers, les chefs et

les agens des différentes branches de service se rendront dans leur patrie pour y attendre les ordres de l'Empereur.

3. Les officiers de tout grade auront la liberté de donner leur démission.

4. La caisse de l'armée et les livres du payeur général seront remis aux personnes que le général commandant nommera pour les recevoir.

5. Les art. ci-dessus seront encore applicables, soit au corps qui étoit sous le commandement immédiat du duc d'Angoulême, soit à ceux qui étoient indirectement sous ses ordres dans le midi.

6. Le duc d'Angoulême se rendra au port de Cette, où il s'embarquera pour le lieu qu'il choisira. Il aura une escorte sûre pour le voyage.

7. Tous les officiers et les autres personnes qui voudront le suivre, auront la liberté de s'embarquer avec lui.

8. La présente convention restera secrète jusqu'à ce que S. A. R. ait quitté la France.

Fait, avec l'agrément du général-commandant en chef, au quartier-général du Pont-Saint-Esprit, le 8 avril 1815.

LEFÈBRE. Le baron DE DAMAS.

N° XXIV.

Publications officielles sur les événemens qui se passèrent en Italie jusqu'au 21 avril 1815.

Le 6, à huit heures du matin, les avant-postes détachés de la garnison de la citadelle de Ferrare furent attaqués par des forces supérieures du côté de Mizzane, et repoussés sur le glacis. L'ennemi fit tout son possible pour gagner la porte de la ville en même temps que nos troupes; mais la fermeté de celles-ci et le feu bien dirigé de la citadelle firent échouer ce projet, et notre artillerie lui fit essuyer une perte considérable.

Alors toute la garnison se renferma dans la citadelle, que l'ennemi cerna après avoir occupé la ville, dont on n'avoit pu encore mettre l'enceinte en état de défense.

Le 7, au matin, l'ennemi fit de suite trois sommations, auxquelles on ne daigna pas répondre. Le même jour, il fit avancer de Bologne à Ferrare des colonnes considérables, que l'on canonna avec succès; la cavalerie ennemie surtout souffrit beaucoup de notre feu.

Le 8, il arriva à Ferrare beaucoup de troupes ennemies qui avoient été mises en déroute

lors de l'attaque de la tête de pont d'Occhio-bello, que nous avions si glorieusement repoussée ; on fit sur elles un feu très-vif à mesure qu'on put les atteindre, et elles répandirent la terreur parmi le corps de blocus. Ce jour et le suivant, l'ennemi se tint tranquille ; néanmoins il barricada toutes les issues de la ville, ainsi que les rues qui aboutissent à la campagne, et il parut avoir beaucoup d'inquiétude.

Cependant on continua de notre côté, sans interruption, les travaux des fortifications. La garnison fit le 11 une sortie du côté de la ville, et elle la renouvela le lendemain. Elle fit chaque fois essuyer une perte considérable à l'ennemi. On crut, lors de la dernière sortie, lui voir faire des préparatifs pour sa retraite, et on résolut de faire le 13 une sortie générale de la citadelle.

Elle eut lieu en effet ; mais l'ennemi, qui dans l'intervalle avoit reçu la nouvelle des échecs qu'avoit essuyés coup sur coup son principal corps d'armée sur le Pô, et de la retraite du Roi, avoit, dès minuit, évacué pour la plus grande partie la ville en toute hâte et sans bruit, et il s'étoit enfui avec une telle précipitation, que les détachemens envoyés à sa poursuite ne purent faire que très-peu de prisonniers.

Le général Lauer fit occuper de nouveau la ville; il emploie tous les moyens qui sont à sa disposition pour la faire approvisionner complètement.

Suivant les dernières nouvelles d'Italie, le feld-maréchal-lieutenant Bianchi étoit déjà entré à Florence, et le général comte Nugent étoit déjà dans les environs d'Arezzo.

Le 18, la division napolitaine Ambrosio étoit encore à Ravenne; il paroît qu'elle est destinée à couvrir la retraite du Roi Murat.

Le feld-maréchal-lieutenant comte Nieppergg s'étoit avancé le 19 avec son avant-garde par Forli, jusqu'à la rivière de Ronco. Dans la nuit du 19, la division Ambrosio se retira de Ravenne; son arrière-garde fut poursuivie jusqu'à Cesenatico par le major Behm, commandant de Commachio, et par le major Pirquet, des chasseurs de Fenner, et on lui fit beaucoup de prisonniers.

Murat étoit encore le 17 à Faenza; il en partit le 18. L'ennemi doit avoir pratiqué des retranchemens à Cesène, et y avoir conduit de l'artillerie.

On mande de Trieste, en date du 21, ce qui suit: M. de Questiaux, secrétaire de la légation napolitaine, est arrivé ici, et a de-

mandé qu'on le laissât partir pour Vienne avec des dépêches importantes que le duc de Gallo, ministre des affaires étrangères, lui avoit remises le 18 à Ancône pour la légation napolitaine à Vienne. M. de Spiegelfeld, président du conseil de gouvernement, déclara à cet envoyé qu'il avoit l'ordre, vu l'état de guerre actuel, de renvoyer tout agent napolitain. En conséquence M. de Questiaux a été obligé de repartir le lendemain sans pouvoir remplir sa mission. Suivant ce qu'il a dit, il paroît que Murat, après avoir été battu sur tous les points, et avoir acquis la certitude que les peuples de l'Italie ne sont pas disposés à céder à l'appât de la prétendue liberté qu'il leur promettoit pour les attirer sous son sceptre, veut faire passer pour une simple méprise la guerre offensive qu'il avoit commencée. La brave armée autrichienne saura résoudre cette question.

Des lettres d'Ancône du 19, qui ont été apportées par le bâtiment sur lequel M. de Questiaux est arrivé, parlent toutes de la consternation que les dernières nouvelles qu'on a reçues de l'armée ont répandue parmi les troupes de Murat. On a publié le 20 la proclamation ci-dessus, relativement au port d'une

nouvelle cocarde. Elle a été suivie le 14 par un appel aux officiers et soldats du ci-devant royaume d'Italie.

Dans la nuit du 10 au 11, et les deux jours suivans, quelques bandes d'individus soldés et ivres ont parcouru les rues d'Ancône avec la nouvelle cocarde, et en chantant des chansons du temps de la révolution. L'on vouloit, à l'aide de ce nouveau signe de liberté, faire des enrôlemens; mais il n'y a eu qu'un très-petit nombre des individus portant la cocarde qui ait voulu prendre parti, et pas un seul parmi les habitans.

Dans l'intervalle, le bruit se répandit d'évènemens très-défavorables pour les armes napolitaines ; on envoya à Rimini un grand nombre de bâtimens pour prendre les blessés et les transporter à Ancône. Déjà le 17 il arriva beaucoup de fuyards venant de l'armée battue. Le duc de Gallo, ministre des affaires étrangères, qui entra le 18, fit aussitôt suspendre tous les mouvemens révolutionnaires, ainsi que les démonstrations de joie. D'après ce qui a transpiré dans le public, il n'y a pas de doute que la position de l'armée napolitaine ne soit extrêmement critique.

Les lettres de la Haute-Italie donnent les explications ci-dessous sur les dernières opérations de Murat.

Murat paroît avoir basé sa levée de bouclier sur plusieurs suppositions entièrement fausses. Il comptoit sur les dispositions du peuple italien, qui, d'après le rapport de ses partisans dispersés çà et là, lui étoient favorables. Il ne croyoit pas trouver une armée autrichienne en état de s'opposer à ses progrès ; enfin, il calculoit sur la possibilité que les puissances, et particulièrement l'Autriche, trop occupées par les derniers événemens pour l'empêcher d'arriver jusque sur le Pô, le laisseroient disposer et gouverner selon son bon plaisir dans ces provinces, et qu'il lui resteroit toujours la chance de se déclarer dans un moment décisif suivant les circonstances pour l'un ou l'autre parti. Le même homme que le hasard avoit élevé d'une des dernières classes de la société jusqu'au trône de Naples, et qui, loin d'être satisfait de son sort, avoit d'abord aspiré à la possession des deux tiers de l'Italie, et avoit voulu enfin subjuguer toute cette presqu'île, pouvoit effectivement se croire appelé à mettre dans la balance de l'Europe un poids capable d'en régler les destinées.

Dans l'ivresse de son ambition démesu
il s'est avancé jusqu'à Modène. Voyant
l'exception de quelques aboyeurs soldés,
aucune voix parmi le peuple ne se prononça
en sa faveur, et la vigoureuse résistance des
mières troupes autrichiennes qu'il a ren
trées ne lui paroissant pas d'un bon au
pour l'avenir, il avoua à quelques-uns de
confidens à Bologne, qu'il étoit tombé
un piége dont il auroit bien de la peine
tirer.

Il tenta un assaut désespéré sur Ferrare
tête de pont d'Occhiobello, deux points fo
fiés qui font le plus grand honneur aux ta
et au zèle des généraux autrichiens qui en
dirigé les travaux, et particulièrement aux
sures habiles qu'a prises avec tant d'activi
F. M. comte de Bellegarde. Murat ayant
échouer ces deux opérations, et s'étant c
vaincu que les divisions qu'il avoit fait ava
en Toscane ne pouvoient, vu la valeur
résistance du comte Nugent, faire aucune
version avantageuse pour lui, il s'est bor
piller, au nom de la liberté, les provinces q
occupoit momentanément, et il a fait sa
traite par la route d'Ancône. Murat a
quatre millions sur la seule ville de Bolo

les autres ont été traitées dans la même proportion. Il s'est fait proclamer souverain dans plusieurs provinces, et particulièrement dans les états du souverain pontife. Il a auprès de lui le ministre des affaires étrangères, le duc de Gallo, le comte de Mauhourg (Agar), François de naissance et ancien Ministre du Roi de Naples, et Zurlo, ministre de l'intérieur. Le chef de son état-major est le général Millet de Villeneuve, qui est aussi François.

L'armée commandée par Murat est divisée en trois parties. L'une, sous les ordres du général Carascosa, est composée de quatre régimens d'infanterie, quelques bataillons de troupes légères et un régiment de cavalerie. Une seconde sous le général Ambrosio, qui a été grièvement blessé, et la troisième sous le commandement du général Lecchi, sont composées à peu près de la même manière. Ces corps, au moment de leur départ, pouvoient former environ trente-deux à trente-six mille hommes; ils ont perdu plus d'un tiers en morts, blessés et déserteurs.

Trois autres divisions avoient pris la route de Florence. Celles de Livron et Pignatelli étoient dans cette ville; la troisième, sous la conduite du prince Pignatelli-Cerchiaro, ne

n'est avancée que jusqu'à la frontière du grand-duché. La désertion est à son comble dans ces divisions, quoiqu'elles soient formées pour la plus grande partie de la garde. L'artillerie est peu nombreuse, et on ne peut plus médiocrement composée.

Lorsque l'armée napolitaine apprit qu'elle devoit se battre contre les Autrichiens et non contre les François, comme on le lui avoit promis, elle montra le plus grand mécontentement. On n'a point encore de nouvelles de Naples. D'après l'esprit qui y régnoit avant le départ de l'armée de Murat, on ne peut douter que la nouvelle de sa retraite n'y soit reçue du public avec beaucoup plus de satisfaction que celle de la guerre. Plusieurs voix s'étoient déjà prononcées alors en faveur de l'ancienne famille royale, et il n'y avoit rien à opposer à ces dispositions, parce qu'on étoit assuré que son retour ne seroit accompagné d'aucune réaction, et qu'il ne pouvoit faire craindre aucun bouleversement politique. La majorité de la nation voyoit en même temps dans un changement du gouvernement la perspective d'une paix, que le dernier état des choses ne pouvoit faire espérer sous aucune condition. Pendant le règne de Buonaparte, le sang napolitain ar-

roitoit tous les ans les contrées les plus éloignées; et un Bourbon occupant le trône de France, on ne pouvoit entrevoir la fin des divisions entre ce royaume et celui de Naples, aussi long-temps qu'il seroit gouverné par Joachim.

N° XXV.

Lettre du général Millet de Villeneuve, adressée le 21 avril 1815, au général en chef de l'armée autrichienne en Italie.

Quartier-général, le 21 avril.

M. le général, le Roi de Naples, d'après les justes inquiétudes que lui avoient données sur sa sûreté les délibérations du congrès de Vienne, et les événemens inattendus qui sembloient pouvoir renouveler la coalition des monarques européens contre la France, croyoit devoir et être en droit d'occuper de nouveau les lignes qu'il avoit déjà occupées pendant la dernière guerre en vertu d'une convention formelle, signée par les généraux Nugent et Livron, auxquelles il n'avoit renoncé par aucune stipulation postérieure, et dont l'armée napolitaine ne s'étoit éloignée que par suite d'un accord mutuel. S. M. se flattoit qu'on lui cé-

deroit ces lignes sans résistance, et il n'y auroit peut-être pas eu d'hostilités, si V. E. eût reçu les communications qui ont été interceptées par des événemens imprévus que nous avons appris trop tard. Les troupes autrichiennes ayant fait feu à Césène sur les troupes napolitaines, le Roi a dû croire que c'étoit par votre ordre, et que V. E. avoit reçu de sa cour des instructions entièrement hostiles contre lui. Aussitôt que S. M. se vit engagée, sans le vouloir, dans une guerre avec une aussi grande puissance, elle jugea nécessaire de faire usage de toutes les ressources qu'on lui offroit depuis long-temps en Italie, et dont elle n'avoit pas même essayé jusqu'à présent de constater l'étendue. Les mouvemens de notre armée contre Bologne, Ferrare et Modène sont connus de V. E. Pendant qu'ils s'exécutoient, le Roi vit, par les communications qu'il eut avec lord Bentink, que les hostilités commencées contre lui n'étoient pas la suite d'un plan concerté, le général anglois lui ayant fait connoître qu'il n'avoit reçu aucune notification à cet égard. Mais S. M. vit en même temps que l'Angleterre, avec laquelle elle vouloit rester en paix, pourroit prendre part à la guerre si elle continuoit. Ces deux communications firent dési-

ter au Roi qu'un rapprochement avec la cour d'Autriche devînt possible. S. M. fit connoître en conséquence à lord Bentink sa résolution de faire un mouvement rétrograde, et elle auroit fait proposer un armistice à V. E. si elle n'avoit craint qu'on n'interprétât cette proposition comme un moyen pris pour arrêter l'activité des dispositions militaires contre son armée, dans un moment où elle commençoit sa retraite.

Maintenant que le Roi se trouve avec toutes ses forces dans la ligne qu'il avoit jugé à propos de choisir; maintenant qu'il a suffisamment prouvé que ses mouvemens n'ont point été forcés et qu'il en est entièrement maître, S. M. m'autorise, M. le maréchal, à vous faire connoître qu'elle a demandé à Vienne de nouvelles déclarations, et qu'elle a fait à votre cour des ouvertures dont elle attend un heureux résultat. Dans ces entrefaites, S. M. m'ordonne de proposer à V. E. un armistice pour éviter toute effusion de sang inutile.

Le Roi désire, M. le maréchal, que cette proposition soit acceptée. Dans ce cas, S. M. nommeroit un général avec des pleins-pouvoirs pour déterminer, de concert avec celui que

nommera V. E., les lignes qu'occuperont chacune des deux armées.

J'ai l'honneur, etc.

MILLET DE VILLENEUVE, chef de l'état-major-général et capitaine des gardes de S. M.

N° XXVI.

Réponse du chef de l'état-major général autrichien, à la lettre précédente, en date du 24 avril 1815.

Au quartier-général, le 24 avril.

M. le général, lorsque le Roi rassembla ses armées dans les Marches, et que toutes les dispositions annonçoient le plan d'une guerre, la cour impériale d'Autriche, qui ne connoissoit absolument aucun motif pour ces armemens, demanda une explication à cet égard; et comme ils paroissoient dirigés contre les Légations que ses troupes occupoient, elle joignit à cette demande la déclaration qu'elle regarderoit la violation de ce territoire comme un acte formel d'hostilité.

Ce ne sont donc pas seulement les coups de fusils tirés à Cesène qui ont décidé la question de la guerre; c'est l'entrée du Roi

avec toute son armée sur le territoire des Légations occupé par les armées autrichiennes ; c'est la proclamation qui a paru le 30 mars à Rimini. Les projets et les sentimens énoncés dans cette proclamation peuvent faire juger au Roi comment seront accueillies ses nouvelles propositions pour une convention. En répondant par ordre de S. E. M. le général en chef de l'armée autrichienne en Italie, à la lettre que vous lui avez adressée le 21 avril, je suis en même temps chargé d'ajouter que S. E. le commandant en chef a les ordres les plus précis pour continuer les opérations avec la plus grande énergie, et conséquemment qu'il n'est point autorisé à en interrompre le cours par un armistice ; mais cependant qu'il n'a point perdu de temps pour demander des ordres relativement à la proposition contenue dans votre dépêche.

J'ai l'honneur d'être, etc.

N° XXVII.

Réflexions de l'Observateur autrichien sur les deux lettres précédentes.

Il y a bien long-temps qu'il n'a paru aucun acte plus extraordinaire que la lettre du gé-

néral Millet de Villeneuve au commandant en chef de l'armée autrichienne en Italie. Elle mérite de figurer d'une manière distinguée, même dans un siècle aussi riche que le nôtre en vaines phrases, et peut être citée comme un modèle de politique révolutionnaire.

Nous ne pouvons rien ajouter à la réponse du général autrichien; elle renferme la meilleure réfutation de ce principe dont on a si souvent abusé du côté de la France dans les dernières guerres, que le premier coup de fusil ou de canon décide du commencement de la guerre. Maintenant, comme alors, le chef de l'armée ennemie a voulu, sous un vain prétexte, gagner du terrain, et faire tomber son adversaire dans un piége. Mais jamais on n'avoit encore représenté la marche de toute une armée sur un territoire étranger, les assauts contre les places fortes et des têtes de pont, enfin une proclamation comme celle de Rimini du 30 mars, qui provoque à l'insurrection les peuples de tous les états voisins, et même d'autres plus éloignés, comme des actions qui ont mis le prince qui les a entreprises de son propre mouvement, sans provocation, par pure ambition, et qui les a dirigées en personne, sur la voie de faire la découverte désagréable, qu'il se trou-

voit par méprise en guerre avec la grande puissance qu'il avoit si grièvement offensée.

Il est assurément triste pour le roi Joachim d'avoir échoué dans la tentative de faire usage de ces ressources qu'il dit lui avoir été offertes depuis long-temps en Italie ; mais ces propositions ne lui ont assurément été faites ni par ses amis, ni par ceux des braves peuples d'Italie.

La conviction que le roi Joachim a acquise par les communications qu'il a eues avec lord W. Bentink, que les hostilités commencées contre lui n'étoient point la suite d'un plan concerté, prouve catégoriquement de quel côté a été l'offensive. L'erreur du Roi sur ce point peut avoir assurément des suites très-importantes pour lui. Car ces négociations avec lord W. Bentink ne peuvent lui avoir laissé aucun doute que le général anglois ne regarde toute attaque volontaire contre un allié de l'Angleterre comme une attaque contre cette puissance elle-même, et que la loyauté connue de la Grande-Bretagne saura toujours distinguer les paroles des actions.

Le cabinet de Naples pourra d'ailleurs se tranquilliser, en apprenant qu'un de ses agens, nommé Binda, qui vouloit se rendre secrète-

ment de Florence à Gênes, est tombé entre les mains de l'armée autrichienne avec toutes les instructions qu'il avoit sur lui; qu'ainsi aucun des desseins et des plans de Murat n'est resté inconnu à la cour d'Autriche, et que cette cour, si elle eût encore eu besoin de cette découverte, est à même d'apprécier à leur juste valeur, même sans les connoître dans toute leur étendue, les ouvertures qui lui ont été faites par le dernier négociateur renvoyé de Trieste.

N° XXVIII.

Extrait des débats de la chambre des communes de la Grande-Bretagne, dans la séance du 28 avril.

M. Whitbread, après avoir fait des observations sur les circonstances actuelles, sur la nécessité de maintenir la paix et les dangers d'une nouvelle guerre, fait la motion qu'il soit présenté une adresse au Prince Régent, pour le supplier de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que ce pays-ci ne soit entraîné dans une guerre, sur le fondement que le pouvoir exécutif de la France est dans les mains d'une certaine personne.

Lord Castlereagh n'est pas surpris que l'honorable membre ait fait une telle motion ; mais il le seroit grandement si la chambre l'adoptoit. Si les avis de l'honorable membre avoient malheureusement été suivis, et si l'on avoit prêté l'oreille à toutes ses prédictions, la perspective de ce pays-ci seroit bien différente ; il n'auroit pas même la chance d'une paix armée, et nous aurions laissé dans les mains de l'ennemi de vastes et fertiles contrées, dont l'indépendance est intimement liée avec les intérêts de la Grande-Bretagne. Les puissances du continent ne seroient pas dans cet état de vigueur qu'elles déploient aujourd'hui, et qui leur donne la liberté d'opter entre la paix et la guerre. Le parlement, dans son adresse du 7, s'est engagé seulement à renforcer les moyens et l'action du pouvoir exécutif sur terre et sur mer, et n'a pas prononcé qu'il soit préférable, pour la sûreté générale, de faire une guerre active ou de rester sur la défensive. La chambre peut donc exercer son propre jugement sur cette question. Le principe qui a dirigé la conduite des ministres de S. M. a été que, s'il s'élevoit des doutes sur le parti à prendre dans ce cas, celui qui seroit préféré par les puissances du continent, plus immédiatement exposées au danger, de-

voit être adopté par nous, quand même elles se décideroient pour la guerre, plutôt que de séparer nos intérêts des leurs. Ils ont voulu laisser aux alliés tout l'avantage d'un examen réfléchi de toutes les circonstances existantes. Lorsque les alliés ont fait leur déclaration du 13 mars, elle étoit dirigée contre un individu qui, au mépris des engagemens les plus solennels, étoit rentré en France, et qui alors sembloit encore loin de pouvoir reprendre l'autorité suprême dans ce pays. Son opinion sur cette déclaration est très-différente de celle de l'honorable membre, et lorsque le moment de la discuter sera venu, il démontrera qu'elle ne contient aucune provocation à l'assassinat. Si donc les alliés croient que leur sûreté ne peut être maintenue que par la guerre, c'est qu'ils voient l'imminence et l'étendue des dangers qui les menacent séparément. Ils n'ont pas été excités par ce pays-ci; les ministres de S. M. leur ont au contraire indiqué les difficultés qu'ils auroient à surmonter. S'ils sont résolus à faire la guerre, il n'hésite pas à dire qu'ils auront l'appui de ce pays-ci. Le sentiment d'un intérêt sacré et commun peut seul cimenter une telle coalition. A l'époque où le traité de Vienne a été signé, on savoit que Ney avoit joué le rôle d'un trai-

tre, et qu'on ne pouvoit pas compter sur l'armée de Melun; mais on ignoroit que le Roi eût été forcé de quitter sa capitale. Les difficultés sont devenues plus grandes en raison des événemens survenus depuis. Les circonstances actuelles diffèrent de tout ce que l'histoire nous a transmis, en raison de cette infraction des traités qui enlève à l'Europe tous les avantages qu'elle attendoit de la paix récemment conclue. Le retour de cet homme en France, contre tous ses engagemens, est une véritable insulte à tous les partis qui y ont souscrit, et surpasse tout ce qui a été fait par les gouvernemens révolutionnaires qui l'ont précédé, quelque vils et dégradés qu'ils fussent. Cet homme se glorifie de sa mauvaise foi. Une autre nation ne doit pas, à la vérité, se laisser entraîner à la guerre par le ressentiment; mais, dans ces transactions, le caractère particulier de Buonaparte est clairement manifesté. L'honorable membre n'a jamais dit que le caractère de Buonaparte dût être pris en considération; il doit convenir cependant que sa conduite antérieure et ses dernières actions prouvent complètement qu'il n'est pas digne de foi, ce qui réduit la question à une simple possession de pouvoir. Nous sommes pleinement autorisés

à croire qu'il ne maintiendroit la paix que jusqu'à ce qu'il trouvât une occasion favorable pour la troubler, et que, pendant que nous et d'autres nations diminuerions nos dépenses, il ne cesseroit pas d'augmenter ses forces militaires. Pourroit-il être arrêté par cette nouvelle constitution? Combien de constitutions n'a-t-on pas imposées à la France depuis peu d'années? Si une constitution par écrit pouvoit lier Buonaparte, il eût été l'homme du monde le plus paisible. Le parti auquel il s'est lié n'a pas les mêmes sentimens que lui, et il ne s'en sert que comme d'instrumens avec lesquels il espère pouvoir bientôt rassembler ses anciennes bandes, qui soupirent encore aujourd'hui après le meurtre et le pillage. Croit-on que s'il se retrouvoit à la tête de 400,000 soldats, il se fît un scrupule de se défaire d'un Fouché ou d'un Lucien Buonaparte, s'ils contrarioient ses vues? N'a-t-il pas dit à M. Lainé, en revenant de Russie, que lui et les autres députés parloient de choses qu'ils ne comprenoient pas; mais que quant à lui-même, il étoit né pour le poste qu'il occupoit, et que le vœu des François l'avoit fait Empereur? Mais, a-t-on dit quelque part, cet homme est entièrement changé; depuis son retour il n'a plus d'autre

désir que d'être en paix avec toutes les puissances, y compris la Grande-Bretagne; il a même pris des mesures à notre égard qui montrent des dispositions conciliantes. Quelle est la garantie du maintien de la paix qui puisse être compatible avec l'attente de sa parjure armée? On croit voir dans sa situation actuelle une apparence de réélection; ce n'est en réalité que l'acte d'une armée nombreuse et corrompue, mécontente d'être réduite à une demi-solde, lasse de la paix, et impatiente de la paisible domination du bienfaisant Louis XVIII, dont la conduite a été honorée du respect de toutes les autres nations. L'espoir de l'armée est de se gorger des dépouilles des autres contrées, et d'obtenir de l'avancement, car les officiers ne songent qu'à des promotions. Si Buonaparte ne se conduisoit pas selon leurs vues, il leur deviendroit bientôt odieux. Il y est réellement obligé. Avec un tel homme, il est certainement à examiner s'il y a plus de danger à entrer en guerre immédiatement qu'à s'endormir dans l'attente de la paix. Les puissances du continent, au lieu de se trouver aujourd'hui dans l'état de désarmement vers lequel elles tendoient, sont encore en très-grande force, et elles ont de justes réclamations à faire à la na-

tion françoise. Jamais aucune nation, en pareilles circonstances, n'a été aussi bien traitée; jamais des vainqueurs n'ont aussi noblement renoncé à leurs avantages, et n'ont fait autant de sacrifices pour se montrer plutôt comme alliés que comme ennemis. Ceux qui étoient à Paris alors ont pu remarquer que, pour l'avantage de la France, les vainqueurs ont oublié, et le soin de leur gloire, et tout intérêt étranger. Ils ont aujourd'hui tout droit de sommer la nation françoise d'exécuter le traité de Paris, fondé sur l'exclusion de Buonaparte. Si néanmoins le peuple françois étoit assez aveugle pour se prêter aux vues de Buonaparte, et pour soutenir une aussi honteuse violation de la foi des traités; si la France pouvoit assez méconnoître tous les principes, dans ce malheureux cas, il faudroit faire la guerre contre la France, et l'Europe auroit à combattre pour sa propre sûreté. On peut concevoir que la nation françoise, épuisée par tant de révolutions, est plus disposée à se soumettre à un usurpateur, qu'à faire un grand effort pour s'en délivrer, et que conséquemment elle se soumettra à Buonaparte lorsqu'il aura réorganisé son armée; mais l'Europe ne doit pas laisser à la France le choix de son temps et de son terrain. L'Autriche, la

Prusse, l'Allemagne entière et les autres pays ne doivent plus être exposés à la dévastation. Si la France ne veut pas se réunir au reste de l'Europe pour obtenir immédiatement la sûreté générale et la paix, que la guerre soit portée en France, pour la punir de sa foiblesse et de sa coupable docilité! Si les militaires françois croient que c'est une injustice de les arrêter dans leur carrière d'avancement et de pillage, et veulent troubler encore l'Europe, il faut que l'Europe leur apprenne que s'ils aiment tant la guerre, ils l'auront, mais comme l'Europe le jugera à propos, et non selon leur bon plaisir. En même temps il seroit injuste de dire que les souverains désirent la guerre; mais l'expérience leur a démontré qu'ils ne devoient plus ni se fier aux protestations pacifiques de Buonaparte, ni attendre la paix d'aucunes relations quelconques avec lui. Ils ont reconnu que le seul moyen de sûreté étoit une union cordiale.

On demande pourquoi les alliés ne traiteroient pas maintenant avec Buonaparte, comme ils l'ont fait à Châtillon. De ce qu'on auroit pu traiter avec lui avant son abdication, il ne s'ensuit pas qu'on doive le faire actuellement. Le fait est qu'il avoit offert lui-même un armistice, à condition qu'il conserveroit la posses-

sion de l'ancienne France ; mais trois jours après, ayant obtenu de légers succès, il a rétracté cette offre. Il n'a jamais été proposé à Buonaparte aucun traité plus favorable à la France que celui de Paris. Jamais on n'auroit admis son plénipotentiaire au congrès. Lorsque son gouvernement a été renversé, ce qui a causé la plus grande satisfaction aux alliés a été de pouvoir immédiatement traiter la France comme amie et l'admettre au congrès. Ils ont rendu au Roi ce que Buonaparte n'auroit jamais recouvré, et entre autres choses, une partie de la flotte d'Anvers et plusieurs colonies importantes. Ils ont fait de grands sacrifices pour assurer la paix générale. Qu'on examine la conduite de Buonaparte, soit dans les succès soit dans les revers, on reconnoîtra que jamais il n'a rien négligé pour satisfaire son ambition et ses vues personnelles, et que toujours il a fait tout son possible pour obtenir plus qu'il n'avoit. Il n'a jamais connu de bornes dans ses projets, et ne s'est jamais arrêté dans leur exécution. A moins qu'il ne soit entièrement changé, ce qui n'est pas dans l'ordre des choses probables, on doit s'attendre qu'il ne mettra d'autres bornes à son ambition et à ses ressentimens que celles de ses moyens, et que jamais

il ne cessera de viser au même but. Assez de preuves attestent qu'une mauvaise foi systématique est le trait particulier qui distingue le plus son caractère. En voici un exemple : Il avoit envoyé des instructions secrètes à son plénipotentiaire, que ce dernier devoit détruire dans certains cas ; mais elles ont été interceptées accidentellement. Elles offrent la preuve d'un système de perfidie inoui dans les transactions entre des nations civilisées. Elles étoient contenues dans une lettre secrette adressée par Maret à Caulincourt, sous la date du 19 mars, époque à laquelle les négociations n'étoient pas terminées. Buonaparte étoit à la veille d'entreprendre un mouvement dont le succès lui paroissoit douteux ; en conséquence, il avoit autorisé son ministre à faire des concessions. En même temps, il ordonnoit que les personnes qui seroient chargées de l'exécution du traité, après qu'il auroit été conclu et ratifié, retardassent l'exécution de plusieurs articles, afin que l'Empereur pût tirer avantage de cette suspension, selon les circonstances subséquentes. Il exprimoit donc l'intention de ratifier un traité et de ne pas l'exécuter. Quels étoient les objets de cette insigne duplicité ? Buonaparte ne vouloit pas livrer ce qu'il nommoit les trois

grandes clefs de son empire. La première
Anvers, qu'il appeloit aussi la clef de l'A
terre; la seconde étoit Mayence, qui est
tivement la clef de l'Allemagne; et la troi
Alexandrie, qui est plutôt la clef de l'Itali
celle de la France. Quelle preuve plus
pante pourroit-on désirer du caractère d
homme? N'est-il pas évident qu'il violer
les traités quand bon lui semblera? Est-i
important qu'un tel homme ait du pouvo
non? S'il a le pouvoir en main, il est à
qu'il ne tardera pas à vouloir couvrir e
l'Europe de ces bandes rapaces. Quelqu'ét
que puisse paroître l'idée de faire la guerr
individu, assurément les puissances de l'E
sont autorisées à s'opposer à ce que le po
soit entre les mains d'un individu dont l
ractère ne comporte aucune des relation
rales ou sociales de la vie. Ce caractère es
que suffisant pour qu'elles cherchent dan
guerre commune les moyens de défendr
intérêts communs. Les alliés n'agissen
d'après des idées vagues ou dont l'applic
soit impraticable. Ils sont réunis pour m
nir les arrangemens stipulés par le trai
paix fondé sur l'abdication de Buona
Tant qu'ils persévèreront dans leurs e

pour accomplir l'objet de la guerre, qui est d'ôter le pouvoir à Buonaparte, il n'est pas douteux qu'ils auront l'appui de la nation angloise, car l'intérêt commun de l'humanité est de résister au système de spoliation qu'il est notoire que cet homme veut poursuivre.

Le noble lord finit par assurer la chambre que les ministres de Sa Majesté ont à cœur de conserver la paix, si elle pouvoit être maintenue avec honneur; mais ils désirent une paix honorable et solide, qui puisse garantir l'Europe d'une nouvelle désolation. Il annonce que bientôt il soumettra à la chambre un arrangement par lequel elle verra que ce pays-ci n'est engagé qu'à fournir aux alliés les secours d'argent nécessaires pour agir avec énergie, mais que la plus forte partie des dépenses de la guerre restera à leur charge. Les membres opposés, qui l'examineront sans doute soigneusement, auront eux-mêmes lieu de reconnoître que les moyens fournis par ce pays-ci aux puissances du continent ne suffiroient pas pour être des motifs ou des moyens de guerre. Il espère que les alliés, par un effort vigoureux et prompt, parviendront à rétablir la sécurité qui en est l'objet.

Après quelques débats, la motion de M. Whitbread est mise aux voix, et rejetée à une majorité de deux cent soixante-treize voix contre soixante-douze.

N° XXIX.

Lettres et pièces citées dans le discours de lord Castlereagh, du 28 avril.

Dans le discours que lord Castlereagh prononça le 28 avril, dans la chambre des communes, il cita une *lettre adressée le 19 mars par Maret à Caulincourt*, pour prouver qu'une mauvaise foi systématique est le trait particulier qui distingue le plus le caractère de Buonaparte. Voici cette lettre dans toute son étendue :

Lettre de M. Maret, duc de Bassano, à M. Caulincourt, duc de Vicence, du 19 *mars* 1814 (1).

M. le duc, V. E. aura sans doute reçu ou

(1) L'authenticité de cette lettre a été niée en France. L'original, écrit de la main de M. Maret, se trouve déposé à la chancellerie d'état de Vienne.

recevra encore aujourd'hui, par M. Frochot, la dépêche en date du 17 mars, à laquelle est jointe une lettre de S. M.

L'Empereur desire que vous ne preniez aucun engagement positif à l'égard de tout ce qui concerne la remise des forteresses d'Anvers, de Mayence et d'Alexandrie, si vous êtes obligé de consentir à leur cession. Son intention étant, même dans le cas où il auroit ratifié le traité, de se régler sur les circonstances militaires, attendez jusqu'au dernier moment. L'infidélité des alliés, par rapport aux capitulations de Dresde, Dantzig et Gorcum, nous autorise à être sur nos gardes. Ainsi, renvoyez ces questions à une convention militaire, ainsi que cela s'est fait à Presbourg, Vienne et Tilst.

L'Empereur desire que vous ne perdiez jamais de vue que, quand même il auroit dû signer la cession de ses provinces, son intention n'est cependant pas de livrer ces trois clefs de la France, dans le cas où les événemens militaires sur lesquels il veut toujours compter, lui permettroient de ne le pas faire. En un mot, S. M. desire se trouver après le traité encore à même de pouvoir tirer parti des cir-

constances jusqu'au dernier moment. L'Er
pereur vous recommande, M. le duc, de br
ler cette lettre aussitôt après l'avoir lue.

Paris, le 19 mars 1814.

LE DUC DE BASSANO.

Lettre d'Elisa Bacciochi, née Buonaparte, Napoléon Buonaparte.

Lucques, 12 février 1814.

SIRE, j'ai eu l'honneur d'informer V. M. p
mes rapports du 5 au 8 de ce mois, du mo
vement de concentration opéré par le Prince
Luques sur Pise, par suite des circonstanc
qui m'ont déterminée à quitter Florence, à o
donner l'évacuation de cette ville, et à réu
toutes les troupes de la division sur un poi
qui offrît plus de sécurité. Le Prince s'est mai
tenu à Pise jusqu'à ce moment; mais aya
reçu l'avis qu'une expédition angloise, que to
les rapports portent à 6000 hommes, se diri
de la Sicile contre Livourne, la Spezia ou G
nes, j'ai cru devoir ordonner au Prince de cc
tinuer son mouvement sur Gênes, afin que
retraite ne lui fût pas coupée sur la seule rou
qui soit encore ouverte.

J'ai été confirmée dans cette résolution par la nouvelle certaine que des troupes napolitaines, supérieures en nombre, sont déjà à Pistoie, et ont forcé nos postes avancés d'abandonner le passage de Serravalle. Je sais de plus que l'ennemi a l'intention de couper nos communications, en occupant la route qui conduit de Pontremole à la Spezia et à la rivière de Gênes.

Les projets des Anglois et des Autrichiens dissipent tous les doutes que la conduite personnelle du Roi de Naples pourroit faire naître. Je ne crois pas devoir cacher à V. M. que j'ai reçu de lui plusieurs lettres en contradiction avec les mouvemens de ses troupes.

Le Roi est dans un état violent d'agitation; il est étonné que le Vice-Roi se soit retiré de l'Adige, et que j'aie quitté la Toscane aussitôt que j'ai appris qu'il se déclaroit l'ennemi de V. M. et de la France. Il exprime hautement son dévouement et sa reconnoissance pour votre personne, et il a souvent dit aux députés toscans, qu'il aimeroit mieux recevoir le premier coup, que de tirer son épée contre un François.

Je ne sais comment concilier ce langage dont je ne suspecte pas la sincérité, avec toutes les mesures arbitraires qui ont compromis mon autorité, et celles qu'il m'oblige maintenant à prendre pour la sûreté des troupes françoises rassemblées à Pise.

V. M. apréciera ces contradictions, qui me paroissent l'effet d'une résolution que le Roi a jugée conforme à ses intérêts, mais à laquelle il a été poussé contradictoirement à ses affections. Je suis convaincue que le langage et la conduite du Roi dans ses communications avec le Vice-Roi sont tout-à-fait semblables.

Toutefois il est certain qu'une proclamation du général Bellegarde, qui rappelle les peuples de l'Italie à leurs anciens gouvernemens, a été imprimée à Bologne sous les yeux du Roi.

Cette proclamation, rédigée avec beaucoup d'art, a produit le plus grand effet en Toscane, où elle est excessivement répandue.

Je suis avec un profond respect, etc.

ÉLISA.

Lettre d'Eugène Beauharnais, à Napoleon Buonaparte.

Sire, j'ai l'honneur d'adresser à V. M. un rapport sur les opérations de votre armée d'Italie jusqu'au 18 de ce mois.

Le Roi de Naples, qui paroissoit disposé à marcher contre vous, et à céder aux sollicitations des Autrichiens, s'est arrêté aussitôt qu'il a appris les premières victoires de V. M. du 10, du 11 et du 12. Il n'avoit pas encore reçu la ratification de son traité avant-hier soir. J'espère donc qu'il n'ajoutera pas aux torts dont il s'est rendu coupable envers V. M., en faisant tirer sur vos troupes.

Je suis avec respect, etc.

Eugène Napoléon.

Lettre du Consul d'Ancône, qui est sans date, mais qu'on suppose écrite de Lucques.

Le Consul avoit eu occasion de voir le Roi relativement à ses passeports. Voici la substance de la conversation qu'il a eue avec lui :

« La nécessité, a dit le Roi, m'a forcé de m'unir avec les alliés. La grande étendue des côtes de mon royaume les exposoit à l'invasion des Anglois. Leur puissance maritime et leur

force en Italie sont connues de tout le monde. Qui auroit défendu mon royaume, si j'avois porté mon armée au-delà du Pô? En outre, il m'eût été impossible de lui faire quitter le royaume. D'un autre côté, mon peuple étoit mécontent de la stagnation du commerce, qui l'empêchoit de tirer parti des productions de son sol. Il eût été facile à l'ennemi de le subjuguer au seul détriment de la France et au mien. Mes sujets auroient vu avec peine que j'eusse refusé d'accepter la proposition des alliés, de m'indemniser pour la Sicile par les pays situés de ce côté du Pô, auxquels S. M. l'Empereur des François est obligé de renoncer par la force des circonstances. Le Roi ajouta que ses intentions étoient pures; que son armée ne se battroit jamais contre les François; qu'il se souviendroit toujours qu'il étoit François lui-même, et qu'il n'oublieroit jamais ce qu'il devoit à son illustre beau-frère. Il exprima le désir que je restasse à Ancône pour y continuer mes fonctions, et il m'assura que ma correspondance seroit toujours libre, attendu qu'il n'étoit point en guerre avec la France.

Je ne crus pas devoir lui faire aucune objection. A leur arrivée à Ancône, les autorités napolitaines firent enlever les armes du royaume

d'Italie. Les armes de France placées sur la porte du consul, furent respectées.

N° XXX.

Publication officielle sur les événemens qui eurent lieu en Italie dans les derniers jours du mois d'avril 1815.

M. le F. M. L. comte de Neipperg ayant effectué le passage du Ronco, l'ennemi fut forcé d'abandonner la forte position de Césène; il rassembla ensuite toutes ses forces entre Savignano et Rimini, et parut vouloir y attendre une attaque.

Le général de cavalerie baron de Frimont, commandant en chef, s'y rendit le 26 avril, pour entreprendre une attaque générale et décisive conjointement avec les troupes de la réserve qui étoient déjà à Forli; mais l'ennemi abandonna, le 27, Savignano et Rimini, et fut poursuivi par l'avant-garde du F. M. L. comte de Neipperg jusqu'à Cattolica.

Le commandant en chef réunit, le 23, le corps du F. M. L. comte de Neipperg à la Cattolica, mais il n'y trouva que l'arrière-garde des Napolitains. Il fit passer encore dans la soirée du même jour cette rivière aux troupes

pour continuer la poursuite de l'ennemi. Elles attaquèrent à Gambice un poste ennemi, le dispersèrent et surprirent Pésaro, où l'on fit des prisonniers, et entre autres plusieurs officiers.

On poursuit sans relâche, d'après l'ordre du général commandant, l'armée ennemie qui évite avec soin tout engagement sérieux. L'avant-garde du F. M. L. comte de Neipperg, sous les ordres du général baron Geppert, est déjà entrée, le 29 avril, à Fano, et elle se porte en avant sans s'arrêter, quoique l'ennemi détruise tous les ponts, et qu'il fasse balayer par l'artillerie de ses bâtimens armés la seule route praticable le long des côtes.

L'ennemi qui sent sa foiblesse, paroît vouloir évacuer Ancône. Des nouvelles annoncent que le Roi et la Reine de Naples se sont embarqués, le 29, avec leur suite sur trois frégates (1).

C'est maintenant le moment d'expliquer les opérations que le général de cavalerie baron de Frimont, commandant en chef, a ordonnées, dès le 16 avril, contre l'armée napolitaine lorsqu'elle se trouvoit à Bologne. Au moment où elle commença sa retraite par la route d'Ancône,

---

(1) Cette nouvelle s'est trouvé fausse.

et où elle parut ne vouloir opposer de résistance qu'autant qu'il étoit nécessaire pour ne pas se trouver exposée, la division du F. M. L. comte de Neipperg fut destinée à la poursuivre. Le F. M. L. baron Bianchi fut au contraire, dès le 17 avril, détaché avec un nombre considérable de troupes pour se porter, à marches forcées, de Bologne par Florence sur Foligno, afin de devancer le Roi lors de son retour dans les états napolitains, et de le couper de sa capitale. Le F. M. L. comte Neipperg étoit chargé de tromper l'ennemi par des attaques simplées, de retarder sa marche et de n'employer la force que pour surmonter des obstacles militaires importans.

La promptitude avec laquelle le F. M. L. baron Bianchi a fait cette longue et pénible marche, ainsi que l'occupation continuelle dans laquelle le F. M. L. comte de Neipperg a tenu l'ennemi sur la route d'Ancône, ont eu un si heureux succès, que le roi de Naples ne s'est apperçu que tard du véritable but des opérations dirigées contre lui, et que le F. M. L. baron de Bianchi put arriver déjà le 28 avril à Foligno, tandis que l'armée ennemie se trouvoit encore à Pésaro.

Maintenant il n'est pas douteux que l'armée

du Roi ne soit plus en état de retourner dans la capitale; pressée par le F. M. L. comte de Neipperg, elle viendra dans peu de temps se heurter contre le corps du F. M. L. baron de Bianchi, se dissoudra, et ses débris chercheront à gagner les chemins impraticables de la partie orientale du royaume.

Le F. M. L. baron de Bianchi inquiète déjà l'ennemi dans toutes les directions par des détachemens qu'il envoie de Foligno.

On doit ajouter aux rapports qui ont déjà paru sur le passage du Ronco, que la conduite distinguée de toutes les troupes, ainsi que des chefs qui ont été nommés, mérite une mention honorable. Le F. M. L. comte de Neipperg rend à cette occasion complettement justice à la coopération signalée du major Sunstenan, de l'état-major, et du capitaine Lecomte, de l'artillerie.

N° XXXI.

Manifeste du Roi de France adressé à la nation françoise, le 24 avril 1815.

Le Roi étoit impatient de parler à ses peuples. Il lui tardoit de leur témoigner tout ce qu'avoient fait éprouver à son cœur ces mar-

ques de fidélité, ces consolations inexprimables qui lui ont été prodiguées dans toutes les villes, dans tous les villages, sur toutes les routes qu'il a traversées, lorsqu'il cherchoit un point de réunion pour les fidèles défenseurs de sa personne et de son état, lorsqu'il demandoit, sans pouvoir le trouver, un rempart derrière lequel ils eussent le temps de s'armer avec lui contre une trahison trop noire, trop basse pour n'avoir pas été imprévue.

Mais plus le Roi se sentoit profondément ému de la fidélité de cette immense population françoise, et plus il se disoit à lui-même que son premier soin devoit être d'empêcher que, parmi les nations étrangères, la France ne fût calomniée, déshonorée, exposée à un mépris injuste, à une indignation non méritée, peut-être même à des dangers et à un genre d'attaque qui auroient pu paroître un châtiment juste d'une déloyauté supposée.

Ce premier soin est rempli. Il l'a été avec un succès digne de la sollicitude de S. M., du zèle de ses ministres, et de la magnanimité de ses alliés.

Les ambassadeurs et envoyés du Roi près des divers cours européennes, ses représentans au congrès de Vienne ont, d'après les

instructions directes de S. M., établi partout la vérité des faits, et prévenu jusqu'à leur exagération.

Toutes les puissances de l'Europe savent aujourd'hui que le Roi de France et la nation françoise, plus unis que jamais par tout ce qui peut resserrer les liens d'un bon Roi et d'un bon peuple, ont été subitement trahis par une armée infidèle à son prince et à sa patrie, à l'honneur et à ses sermens : que cependant parmi les premiers généraux de cette armée, ceux dont les noms en faisoient la gloire, ou se sont ralliés aux drapeaux du Roi, ou du moins ont abandonné ceux de l'usurpateur; que des chefs de corps et des officiers de tout grade suivent journellement cet exemple; que même parmi cette multitude de soldats, entraînés à une défection inconnue dans les fastes militaires, il en est un grand nombre que l'inexpérience a livrés à la séduction, que la réflexion a déjà ramenés au repentir, et dont l'égarement doit être mis tout entier à la charge de leurs corrupteurs. L'Europe sait enfin qu'excepté cette portion d'armée devenue indigne de sa gloire passée, et qui a cessé d'appartenir à l'armée françoise; excepté une poignée de complices volontaires, qu'ont fourni à l'usur-

pateur des ambitieux sans mérite, des gens sans aveu et des criminels sans remords, la nation françoise tout entière, les bons citoyens des villes, les bons habitans des campagnes, les corps et les individus, tous les sexes et tous les âges, ont suivi et rappelé le Roi de tous leurs vœux, ont empreint sur chacun de ses pas un nouvel hommage de reconnoissance et un nouveau serment de fidélité. L'Europe sait que dans Paris, dans Beauvais, dans Abbeville, dans cette grande et glorieuse cité de Lille, dont la trahison occupoit les portes et menaçoit d'ensanglanter les murs, à la face et sous le glaive même des traîtres, tous les bras se sont étendus vers le Roi, tous les yeux lui ont offert le tribut de leurs larmes, toutes les voix lui ont crié : *Revenez à nous ; revenez délivrer vos sujets.*

L'Europe sait et continue d'apprendre que ces invocations n'ont pas cessé de se renouveler; que chaque jour elles arrivent au Roi, non pas seulement de tous les points de cette frontière, si éminemment loyale, mais de toutes les parties de son royaume les plus éloignées. Ainsi, les mêmes cris qui avoient retenti dans Lille, se sont fait entendre dans Bordeaux, où la fille de Louis XVI a laissé le

souvenir puissant (joint à tant d'autres) de son courage héroïque. Ainsi les mêmes contrées qui ont vu la première défection, ont vu aussi la première réunion de braves restés fidèles se rallier au panache de Henri IV. Un neveu du Roi, le gendre de Louis XVI, a marché à leur tête sans compter leur nombre; il a couru combattre la tyrannie et la rébellion; déjà plusieurs succès brillans lui en promettoient un qui eût été décisif; si des traîtres se sont encore trouvés là pour tromper son courage, le signal et l'exemple qu'il a donnés n'ont pas été perdus. On a vu qu'un héritier du trône ne craignoit pas de mourir pour la défense de son pays; et les acclamations des peuples le jour où il avoit été vainqueur, leurs signes d'affliction le jour où il a été trahi, ne sont pas seulement la consolation du présent, mais l'espoir de l'avenir.

Eh! (qu'il soit permis au Roi de le dire, et d'adoucir au moins sa douleur, dans une si triste épreuve, par le témoignage que lui rend la pureté de sa conscience) comment les sentimens dont tout son cœur est animé pour ses sujets, ne lui eussent-ils pas assuré de leur part un pareil retour? Qui osera démentir le Roi, lorsqu'il jurera devant Dieu et devant son peu-

ple que, depuis le jour où la Providence l'a replacé sur le trône de ses pères, l'objet constant de ses désirs, de ses pensées, de ses travaux, a été le bonheur de tous les François; la restauration de son pays, plus précieuse pour lui que celle de son trône; le rétablissement de la paix extérieure et intérieure; celui de la religion, de la justice, des lois, des mœurs, du crédit, du commerce, des arts; l'inviolabilité de toutes les propriétés existantes, sans aucune exception; l'emploi de toutes les vertus et de tous les talens, sans autre distinction; la diminution présente des impôts les plus onéreux, en attendant leur prochaine suppression; enfin la fondation de la liberté publique et individuelle, l'institution et la perpétuité d'une charte qui garantît pour jamais à la nation françoise ces biens inappréciables? Que si, dans des circonstances d'une telle difficulté, à la suite d'orages si violens et si longs, parmi tant de maux à réparer, tant de piéges à découvrir, et des intérêts si contraires à concilier, on n'a pas pu franchir tous les obstacles, échapper à toutes les surprises, se préserver même de toutes les fautes, le roi pourroit encore se flatter de l'assentiment de toutes les bonnes consciences, s'il

disoit que sa plus grande erreur a été de celles qui ne sortent que du cœur des bons princes, et que ne commettent jamais les tyrans : c'est à leur pouvoir qu'ils ne veulent point de bornes; c'est à sa clémence que le Roi n'en a pas voulu.

Ainsi éclairées sur les vraies dispositions de la France; d'autant plus fidèles à la noble tâche qu'elles s'étoient imposée le 13 mars dernier; mais d'autant plus averties de ne pas confondre la loyauté opprimée avec la perfidie triomphante, les puissances réunies au congrès de Vienne ont signé le 25 du même mois un nouveau traité par lequel, avant tout, elles se sont engagées à respecter religieusement l'intégrité du territoire et l'indépendance du caractère françois; à ne se présenter que comme les amies, les libératrices, ou plutôt les auxiliaires de la nation françoise; à ne connoître d'ennemi que celui-là seul qu'elles ont déclaré l'ennemi du monde, qu'elles ont placé hors des relations civiles et sociales, et livré à la vindicte publique; enfin, à ne poser les armes qu'après l'irrévocable destruction de son pouvoir malfaisant, après la dispersion des factieux et des traîtres qui, se plaçant, par une irruption soudaine, entre un souverain légitime et des sujets

loyaux, ont arraché le Roi d'avec son peuple, et le peuple d'avec son Roi, pour le malheur de la France et du monde.

Les puissances réunies en congrès ont fait plus encore. Certes, leur caractère et leur magnanimité, connus et admirés de tout l'univers, n'eussent pas permis de concevoir un garant plus sacré de leur parole, que leur parole même : et cependant elles ont cru qu'à ce garant il falloit encore en ajouter un autre ; qu'elles ne pouvoient jamais ni assez tranquilliser le Roi sur la destinée de ses peuples, ni trop honorer la loyauté françoise dans la douleur qui l'accable et dans l'inactivité désespérante à laquelle on l'a réduite. Les puissances ont arrêté que l'accession du Roi seroit demandée particulièrement pour le nouveau pacte qu'elles venoient de conclure. Leurs ambassadeurs sont venus apporter toutes ces communications à S. M. Ils lui ont présenté les nouvelles lettres de créance de leurs souverains respectifs pour résider partout auprès du seul souverain légitime de la France ; et, leurs pouvoirs reconnus, ils ont offert le nouveau traité des puissances à la délibération et à la signature du Roi.

François, le Roi a délibéré, et il a signé.

Dans ce mot seul est votre sécurité toute entière.

Vous en êtes bien sûrs, François; votre Roi n'a pu rien signer qui fût contre vous. Votre Roi ne cessera jamais de veiller sur vous et pour vous. Vous l'avez lu dans tous ses actes publics; vous l'avez entendu au milieu de vos représentans, de vos municipaux, de vos gardes nationales : vous savez qu'il n'a pas tenu à lui d'éloigner cette dure nécessité de reconquérir vos droits. Il vous sacrifieroit aujourd'hui les siens, que son sacrifice, au lieu de vous assurer la paix, vous laisseroit exposés à une guerre plus terrible. Une invasion étrangère prendroit la place d'un appui étranger. L'Europe a résolu la destruction d'un pouvoir incompatible avec la société européenne. Eh! comment, dans un tel conflit, des étrangers livrés à eux-mêmes distingueroient-ils parmi vous les victimes de la tyrannie d'avec ses complices? Comment la nation, dont l'usurpateur forceroit toutes les facultés à le servir, ne paroîtroit-elle pas à ceux qui le combattroient, une nation entièrement et uniquement ennemie? Victorieuse ou vaincue, que deviendroit la malheureuse France?

Mais que la France le veuille, et la France

n'a plus que des amis dans une ligue où son Roi est prié d'intervenir et intervient. La nécessité qu'il n'a pu conjurer, il est sûr au moins de l'adoucir, lorsqu'il est là pour rallier sa nation autour de lui, pour détourner d'elle des coups qui ne doivent frapper que leurs communs oppresseurs; pour observer, avertir, contenir, arrêter; pour garder non-seulement vos propriétés publiques et individuelles, mais encore votre dignité nationale, dont il est aussi jaloux que vous l'êtes sûrement vous-mêmes de sa majesté royale. L'une et l'autre restent et resteront intactes. Les François gardent leur place parmi les nations, comme le roi de France garde la sienne parmi les potentats. Avec la restauration de l'antique monarchie françoise, une ère nouvelle s'est annoncée l'année dernière à toute l'Europe. Tous les souverains, par leurs conventions, se sont garanti le repos et la liberté de leurs peuples, comme par leurs vœux tous les peuples se sont garanti la légitimité et le maintien du pouvoir de leurs chefs. On s'est uni pour la paix; on s'est ligué pour l'ordre; et dans cette ligue bienfaisante, ainsi que le congrès l'a justement appelée, tous les états sont en même temps protecteurs et protégés, garantis et garans.

Cependant c'est le monarque et le peuple françois qui, les premiers, ont eu besoin d'être secourus : c'est au monarque et au peuple françois, une fois réunis par la présence de leurs alliés, à se secourir eux-mêmes, de manière à n'avoir pas, s'il est possible, d'autre assistance à leur demander. Que ces dispositions générales de la nation fidèle, favorisées désormais par des amis, au lieu d'être entravées par des traîtres, soient mises partout en action. Que l'armée françoise régénérée reprenne l'éclat qui appartient à son nom. Que toutes les gardes nationales délivrées des pièges de la perfidie, et rendues à l'élan de leurs cœurs, hâtent le rétablissement de l'ordre politique et civil dans tout le royaume. Qu'on se dise enfin et qu'on se répète sans cesse, que plus les François feront pour sauver leur patrie, moins ils laisseront à faire aux étrangers ; que plus les François pacifieront, moins leurs auxiliaires auront à soumettre ; et surtout qu'une fois la rébellion soumise, une fois l'usurpateur détruit, aucun pouvoir étranger ne se placera entre le prince légitime et le peuple fidèle, pour s'immiscer dans aucune des institutions politiques, dont la proposition, la délibération et la décision n'appartiennent qu'à eux seuls.

François, le Roi qui a toujours été près de vous, sera bientôt avec vous. S. M., le jour où elle posera le pied sur son territoire et le vôtre, vous fera connoître en détail ses intentions salutaires et toutes ses dispositions d'ordre, de justice et de sagesse. Vous verrez que le temps de sa retraite n'a pas été un temps perdu pour vos intérêts, et que le Roi a régné par les soins de sa prévoyance, lors même qu'il ne régnoit pas par l'exercice de son autorité.

Aujourd'hui, S. M. n'a voulu qu'annoncer aux bons François ce qui devoit satisfaire leur honneur, calmer leur inquiétude, payer leur amour et seconder leur zèle. C'est déjà sans doute avoir rempli un grand but.

S. M. a pensé aussi que cette communication adressée à ses fidèles sujets, parviendroit à ceux qui sont encore rebelles, et pourroit, en les éclairant sur leurs dangers, comme en les détrompant de leurs erreurs, en ramener beaucoup à leur devoir. Le Roi a trop pardonné peut-être, et cependant il est aussi impossible à Louis XVIII de ne pas faire grâce que de ne pas faire justice. Que l'innocence elle-même accueille donc encore le repentir; que la fidélité persuade et ramène; que les bons ouvrent leurs rangs à tous ceux qui peuvent

être dignes d'y rentrer; et d'un autre côté, que les complices du grand coupable profitent du temps qui reste au repentir pour avoir quelque chose de méritoire. Que les victimes de la nécessité soient sûres qu'elle ne leur sera pas imputée. Que tout le monde sache et reconnoisse qu'il est des temps où la persévérance du crime en est le seul caractère irrémissible.

François, que Louis XVIII vient de reconcilier pour la seconde fois avec l'Europe; habitans de ces bonnes villes, dont les vœux touchans arrivent chaque jour au Roi, et l'encouragent à les remplir; Parisiens, qui pâlissez aujourd'hui à la vue de ce même palais, dont les murs seuls répandoient naguères la sérénité sur vos visages; qui, tous les matins, pendant une année, êtes venus y saluer Louis XVIII du nom de père, non pas avec une voix dominée par la terreur ou vendue au mensonge, mais avec le cri de vos cœurs et de vos consciences; gardes nationales qui, le 12 mars, lui juriez avec tant d'ardeur de vivre et de mourir pour lui et pour la constitution; vous qui l'avez gardé dans vos cœurs; vous qui l'eussiez vu dans vos rangs, si la trahison eût permis à ces rangs de se former, et s'ils n'eussent pas été désunis par ceux qui veulent les souiller au-

jourd'hui, préparez-vous tous pour le jour où la voix de votre prince et celle de votre patrie vous appelleront au devoir d'aider l'un à sauver l'autre.

Méfiez-vous cependant et des piéges qu'on veut vous tendre et des rôles qu'on voudroit vous désigner dans la parodie de ces assemblées, qui, jadis, attestèrent la liberté sauvage de vos ancêtres; mais dont le spectacle dérisoire n'a pour but aujourd'hui que de vous rendre la proie du plus vil ou du plus odieux esclavage, entre le despotisme anarchique et la tyrannie militaire. Sans doute si c'étoit une chose possible que les élections fussent nationales, les scrutateurs fidèles, les voix libres, le nouveau Champ-de-Mai feroit disparoître l'illégalité de son principe dans la loyauté de son vœu. Son premier cri seroit une nouvelle consécration de cette alliance jurée, il y a neuf siècles, entre la nation des Francs et la maison royale de France, perpétuée pendant neuf siècles entre la postérité de ces Francs et la postérité de leurs Rois : la vraie nation françoise ne voudra jamais ni parjurer ses ancêtres, ni se parjurer elle-même.

Mais l'usurpateur a déjà écarté les nationaux en appelant ses satellites. Il a déjà compté les votes, quand aucun vote n'est encore émis.

Eh! que pourriez-vous attendre de celui ou de ceux qui ont ensanglanté et souillé tout ce qu'ils ont touché; qui ont su faire un objet de dérision et d'horreur de tout ce qui doit être un objet de vénération et d'amour; qui auroient flétri, s'il étoit possible, jusqu'aux noms de patrie, de liberté, de constitution, de lois, d'honneur et de vertu. François! n'avez-vous donc pas désormais votre grande charte qui a réhabilité tous ces noms sacrés, et les a remis en possession du respect qui leur appartient? N'avez-vous pas enfin une constitution? Pure dans son principe, elle a été réglée entre votre Roi et vos représentans : douce dans son exécution, l'expérience d'une session entière vous l'a prouvé : portant en elle-même le germe de toutes ses améliorations, il n'en est pas une que ne puisse créer à l'instant l'autorité royale avec l'assentiment des deux chambres; pas une qui ne puisse être proposée par vos représentans, provoquée par vos pétitions. Croyez que là est le fondement le plus solide, le seul garant sûr de la prérogative, des priviléges et des droits de tous.

Croyez surtout que, par son droit, son titre et votre cœur, votre Roi est et sera toujours votre meilleur ami, votre plus constant, votre

plus loyal ami. Unissez vos vœux aux siens, en attendant que vous puissiez agir de concert ; et cette providence à laquelle il rend compte de l'accomplissement de ses devoirs envers elle et envers vous, cette providence qui a reçu ses sermens et les vôtres, priez-la en commun avec lui de bénir sa juste entreprise et vos nobles efforts.

Délibéré au conseil d'état du Roi, présidé par Sa Majesté, sur le rapport du sieur comte de Lally-Tolendal.

A Gand, le 24 avril 1815.

N° XXXII.

Traité d'accession entre les Princes réunis et les villes libres d'Allemagne d'une part, et la Prusse d'autre part, en date du 27 avril 1815.

(Le traité conclu avec les autres Souverains alliés est de la même teneur.)

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

S. M. le roi de Prusse d'une part, et de l'autre les Princes et villes libres d'Allemagne ci-dessous nommés par ordre alphabétique :

LL. AA. le duc d'Anhalt-Dessau, tant en nom qu'en qualité de tuteur du duc d'Anl Côthen, pendant sa minorité; le duc d'Anh Bernbourg; le duc de Brunswick-Lunebou le sénat de la ville libre et hanséatique de Brê celui de la ville libre de Francfort, et c de la ville libre et hanséatique de Hambou S. A. R. l'électeur de Hesse; LL. AA. le pri de Hohenzollern - Hechingen ; le prince Hohenzollern-Sigmaringen; le duc de Holst Oldenbourg ; le prince de Lichtenstein princesse de la Lippe, en qualité de régent de tutrice du prince son fils; le sénat d ville libre de Lubeck; LL. AA. le duc de Me lenbourg-Schwerin; le duc de Mecklenbou Strelitz; les duc et prince de Nassau; les prin de Reuss-Plauen; S. A. R. le grand-duc de Sa Weymar; LL. AA. le duc de Saxe-Got la duchesse de Saxe-Cobourg-Meinungen, qualité de régente et de tutrice du duc son le duc de Saxe-Hildbourghausen; le duc Saxe-Cobourg Saalfeld; les princes de Scha bourg-Lippe; de Schwarzbourg-Sonderab sen, de Schwarzbourg-Rudolstadt, et de W deck-Pyrmont; animés du désir de réunir le efforts pour assurer la tranquillité de l'Eur contre les attaques dont elle est menacée d

les circonstances actuelles, ont résolu, soit par le motif ci-dessus, soit sur l'invitation de LL. MM. le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie, et le roi de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, d'accéder à l'alliance que ces souverains ont conclue entre eux le 25 mars dernier.

A cette fin, ont été munis de pleins pouvoirs pour régler tout ce qui est relatif à cette convention, par S. M. le roi de Prusse : le prince de Hardenberg, son chancelier d'état, chevalier des grands-ordres de l'aigle-noir et de l'aigle-rouge, de Saint-Jean-de-Jérusalem, de la Croix de Fer de Prusse ; de Saint-André, d'Alexandre Newsky et de Sainte-Anne de la première classe de Russie ; grand-croix de l'ordre de Saint-Etienne de Hongrie; grand-aigle de la Légion-d'honneur ; grand-croix de l'ordre de Saint-Charles d'Espagne, de l'Annonciation de Sardaigne ; chevalier des Séraphins de Suède, de l'Éléphant de Danemarck, de l'aigle d'or de Wurtemberg, etc., son premier plénipotentiaire au congrès de Vienne, et M. le baron Charles-Guillaume de Humboldt, son ministre d'état, son chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de S. M. I. R. Ap., chevalier du grand ordre de l'Aigle rouge et de

la Croix de Fer de Prusse, de Sainte-Anne de la première classe de Russie, son second plénipotentiaire au congrès de Vienne;

Par les princes et villes libres ci-dessus nommés dans l'ordre alphabétique, savoir; par LL. AA. le duc d'Anhalt-Dessau, tant pour lui que pour le duc mineur d'Anhalt-Köthen, et le duc d'Anhalt-Bernbourg, M. Wolf Charles-Auguste de Wolframsdorf, président de régence de Dessau; le duc de Brunswick-Lunebourg, M. W. J. Eb. de Schmidt-Phiseldeck, son conseiller intime; la ville libre et hanséatique de Brême, M. Jean Schmidt, sénateur de la ville; la ville libre de Francfort, M. J. Ernst Fr. Danz, docteur en droit et syndic de la ville; S. A. R. l'électeur de Hesse, M. L. C. comte de Keller, ministre d'état, grand-croix de son ordre du Lion, et de celui de l'Aigle rouge de Prusse, et M. G. F. baron de Lepel, chambellan et conseiller intime de régence LL. AA. le prince de Hohenzollern-Hechingen M. F. A. baron de Franck, conseiller intime; le prince de Hohenzollern-Sigmaringen M. F. L. de Kirchbauer, conseiller intime de Légation; le duc de Holstein-Oldenbourg, M. H. A., baron de Maltzahn, président de régence de la principauté de Lubeck, grand-

croix de Sainte-Anne et chevalier de S. Jean; le prince de Lichtenstein, M. G. W. Vincent de Wiese, vice-chancelier de régence des princes de Reuss-Géra; la princesse de la Lippe, pour elle et le prince mineur son fils, M. F. W. Rellwing, conseiller de régence; le sénat de la ville libre et hanséatique de Lubeck, M. J. F. Stark, docteur en droit, sénateur de la ville; LL. AA. le duc de Mecklenbourg-Schwerin, M. Léopold, baron de Plessen, ministre-d'état, grand-croix du Dannebrog; le duc de Mecklenbourg-Strélitz; M. A. E., baron d'Oertzen, ministre d'état, grand-croix de l'Aigle rouge de Prusse; le duc et le prince de Nassau, M. H. C., baron de Gagern, plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas pour ses états allemands, grand-croix du Lion-d'or de Hesse, et de la Fidélité de Bade; les princes de Reuss-Plauen, M. Vincent de Wiese, président de régence de Géra; S. A. R. le grand-duc de Saxe-Weymar, M. E. A., baron de Gersdorf, conseiller intime; LL. AA. le duc de Saxe-Gotha, M. F. A., baron de Minwitz, conseiller intime; la duchesse de Saxe-Cobourg-Meinungen, pour elle et le duc son fils, M. T. F. Hartman, baron d'Erffa, conseiller intime et grand-écuyer; le duc de Saxe-Hild-

bourghausen, M. K. L. F., baron de Baumbach, conseiller intime et président de régence; le duc de Saxe-Cobourg-Saalfed, M. F. X. baron de Fischler de Freuberg, colonel, chevalier de la couronne de Bavière; le prince de Schaumbourg-Lippe, M. G. H. de Berg, docteur en droit et président de régence; le prince de Schwarzbourg-Sondershausen, M. A. de Wiese, conseiller intime et chancelier; le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt, M. F. W., baron de Kettelhort, chancelier, président et grand-échanson héréditaire du comte de Henneberg; le prince de Waldeck-Pirmont, M. G. H. de Berg, docteur en droit;

Lesquels plénipotentiaires, en vertu de leurs pleins-pouvoirs présentés et vérifiés au congrès de Vienne, sont convenus des points suivans:

1. L. M. le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie et le roi de la Grande-Bretagne s'étant engagés de concert à employer toutes les forces de leurs états pour maintenir dans toute leur vigueur les conditions du traité de Paris du 30 mai 1814, ainsi que les stipulations conclues et signées au congrès de Vienne pour compléter ce traité,

et pour en assurer toutes les clauses contre toute attaque, et principalement contre l'entreprise de Buonaparte;

LL. MM. s'étant engagées, en outre, à diriger tous leurs efforts contre lui et ses partisans, pour le mettre hors d'état de troubler la paix et la tranquillité générale de l'Europe, LL. AA. les princes et les villes libres ci-dessus accèdent à cette alliance, et s'engagent solennellement à réunir toutes les forces de leurs états à celles du roi de Prusse et des souverains ses alliés, pour diriger en commun et de concert tous leurs efforts vers le même but.

2. Les troupes auxiliaires que LL. AA. et les villes libres s'engagent à mettre sur pied pour la défense de la cause commune, seront proportionnées à la population de leurs états, et se joindront aux trois grandes armées qui se forment sur le Haut et sur le Bas-Rhin, et dans le royaume des Pays-Bas; ces mesures se règleront sur la situation géographique des différens états, et d'après les dispositions que l'on jugera les plus avantageuses. Le nombre des troupes et leur répartition se trouvent fixés dans le plan joint à cette convention, lequel doit avoir la même force que s'il y étoit textuellement contenu. Ces troupes seront toujours tenues au

complet, par le moyen d'une réserve, qui sera de la moitié du nombre des troupes mises en campagne. Le *Landsturm* sera requis suivant les circonstances, et il n'est point compris dans les calculs du présent article et de son supplément; il ne servira que dans l'intérieur du pays et pour la défense de ses propres foyers. Chaque pays portera lui-même les frais de l'habillement, de l'armement et de la solde de ses troupes.

3. S. M. s'engage tant en son nom qu'en celui de LL. MM. ses alliés, à ne point poser les armes sans avoir particulièrement égards aux intérêts de LL. AA. et des villes libres, et à ne point permettre qu'il soit rien changé à l'état de leurs possessions tel qu'il est actuellement, ou qu'il pourroit encore être déterminé par le congrès, sans le libre consentement de l'état que ce changement concerneroit.

4. Tout ce qui a rapport à l'entretien des troupes, aux fournitures, aux attelages, aux hôpitaux et autres objets nécessaires pour faciliter leurs mouvemens et les entreprises militaires, sera réglé par une convention particulière.

5. La présente convention sera ratifiée et les

ratifications échangées dans six semaines, ou plutôt si faire se peut. En foi de quoi les plénipotentiaires l'ont signée et y ont apposé leur sceau.

Fait à Vienne, le 27 avril de l'an de grâce 1815.

(*Suivent les signatures.*)

Tableau des forces auxiliaires que doivent fournir partie en landwehr, partie en troupes de ligne, les princes et les états en vertu de la convention ci-dessus :

A) Armée du Haut-Rhin ; Hohenzollern-Hechingen, 194 hommes ; Hohenzollern-Sigmaringen, 386 ; Lichtenstein, 100 ; la ville de Francfort, 750.

B) Armée du Bas-Rhin ; Électorat de Hesse... Mecklenbourg-Schwerin, 3800 ; Mecklenbourg-Strélitz, 800 (le tiers en cavalerie) ; duchés de Saxe : Weimar, 1600 ; la cour de Weimar se réserve de déclarer l'augmentation qu'elle fera à ce nombre aussitôt qu'elle sera mise en possession des nouveaux pays qu'elle doit acquérir. Gotha, 2200 ; Meinungen, 600 ; Hildbourghausen, 400 ; Cobourg, 600. La cour ducale de Cobourg a déclaré qu'elle porteroit ce nom-

bre à 800. La maison d'Anhalt, 1600; celle de Schwarzbourg, 1200; de Reuss, 900; de la Lippe, 1300; de Waldeck, 800.

C) Armée des Pays-Bas. Brunswick, 3000; Oldenbourg, 1600; Nassau, 6080. Outre ce dernier nombre, qui doit se joindre à l'armée des Pays-Bas, il y aura dans le pays de Nassau 2 à 3000 hommes de réserve prêts à entrer à Mayence sur la première demande qui en sera faite. Les villes hanséatiques, 3000.

Les troupes auxiliaires, énoncées dans le tableau précédent, ont été offertes spontanément par les souverains ci-dessus nommés; 1° en conformité des engagemens pris mutuellement en 1813 et 1814, avec les puissances qui étoient alors en guerre avec la France; 2° lorsque ces engagemens s'écartent des précédens, ils sont basés sur le *maximum*, en proportion avec la population des différens états; 3° l'aperçu précédent ne renferme pas l'excédent que quelques princes ont déjà mis sur pied, et celui que d'autres se réservent de fournir en cas de besoin.

Ainsi conclu le 27 avril.

OBSERVATION.

Les plénipotentiaires respectifs se concerte-

ront sur la manière de légaliser le tableau joint à la convention.

Le nombre du contingent de l'électorat de Hesse est encore en blanc, parce que dans les conférences les plénipotentiaires de S. A. R. avoient offert 7500 hommes, tandis que le baron de Humboldt insistoit sur le nombre de 12,000 hommes promis déjà par la cour de Cassel à celle de Berlin; d'après les intentions que S. A. R. l'Électeur a déclarées dans sa lettre du 5 de ce mois, on auroit pu ne porter que 7500 hommes sur le tableau, quoique ce Prince ait déjà mis de fait sur pied un nombre de troupes beaucoup plus considérable.

Nº XXXIII.

Lettres patentes du Roi de France, en date du 2 mai.

Louis, par la grâce de Dieu, etc. A tous nos sujets salut.

La France libre et respectée jouissait, par nos soins, de la paix et de la prospérité qui lui avoient été rendues, lorsque l'évasion de Napoléon Buonaparte de l'île d'Elbe, et son apparition sur le sol françois, ont entraîné dans la révolte la plus grande partie de l'armée. Soutenu

par cette force illégale, il a fait succéder l'usurpation et la tyrannie à l'équitable empire des lois.

Les efforts et l'indignation de nos sujets, la majesté du trône et celle de la représentation nationale ont succombé à la violence d'une soldatesque mutinée, que des chefs traîtres et parjures ont égarée par des espérances mensongères.

Ce criminel succès ayant excité en Europe de justes alarmes, des armées formidables se sont mises en marche vers la France, et toutes les puissances ont prononcé la destruction du tyran.

Notre premier soin, comme notre premier devoir, ont été de faire reconnoître une distinction juste et nécessaire entre le perturbateur de la paix et la nation françoise opprimée.

Fidèles aux principes qui les ont toujours guidés, les Souverains, nos alliés, ont déclaré vouloir respecter l'indépendance de la France et garantir l'intégrité de son territoire. Ils nous ont donné les assurances les plus solennelles de ne point s'immiscer dans son gouvernement intérieur : c'est à ces conditions que nous nous sommes décidés à accepter leurs secours généreux.

L'usurpateur s'est en vain efforcé de semer entre eux la désunion et de désarmer par une fausse modération leur juste ressentiment. Sa vie entière lui a ôté à jamais le pouvoir d'en imposer à la bonne foi. Désespérant du succès de ses artifices, il a voulu, pour la seconde fois, précipiter avec lui dans l'abîme la nation sur laquelle il fait régner la terreur. Il renouvelle toutes les administrations, afin de n'y placer que des hommes vendus à ses projets tyranniques; il désorganise la garde nationale dont il a le dessein de prodiguer le sang dans une guerre sacrilége; il feint d'abolir des droits qui depuis long-temps ont été détruits; il convoque un prétendu *Champ-de-Mai* pour multiplier les complices de son usurpation; il se promet d'y proclamer, au milieu des baïonnettes, une imitation dérisoire de cette constitution qui, pour la première fois après vingt-cinq années de troubles et de calamités, avoit posé sur des bases solides la liberté et le bonheur de la France. Il a enfin consommé le plus grand de tous les crimes envers nos sujets, en voulant les séparer de leur souverain, les arracher à notre famille, dont l'existence identifiée depuis tant de siècles à celle de la nation elle-même, peut seule encore aujourd'hui garantir la sta-

billité de la légitimité du gouvernement, l
droits et la liberté du peuple, les intérêts mu
tuels de la France et de l'Europe.

Dans de semblables circonstances, nous comp
tons avec une entière confiance sur les sent
mens de nos sujets, qui ne peuvent manqu
d'apercevoir les périls et les malheurs auxque
un homme que l'Europe assemblée a voué à
vindicte publique les expose. Toutes les pui
sances connoissent les dispositions de la Franc
Nous nous sommes assurés de leurs vues ami
cales et de leur appui.

François, saisissez les moyens de délivran
offerts à votre courage; ralliez-vous à vot
Roi, à votre père, au défenseur de to
vos droits; accourez à lui pour l'aider à vo
sauver, pour mettre fin à une révolte dont
durée pourroit devenir fatale à notre patrie,
pour accélérer par la punition de l'auteur
tant de maux, l'époque d'une réconciliatio
générale.

Donné à Gand le deuxième jour de mai,
de notre règne le vingtième.

Louis.

N° XXXIV.

Extrait du discours prononcé par lord Castlereagh dans la séance de la chambre des communes de la Grande-Bretagne, du 2 mai 1815.

La chambre doit naturellement penser que je suis impatient d'entrer en explication sur la question qui lui est soumise; c'est pour cela que j'ai, en quelque sorte, forcé l'honorable membre à ne point différer sa motion. Il a répondu à mon appel; il a abordé son sujet avec la franchise, le talent et la fermeté qui l'ont toujours caractérisé. Il l'a placé sous le véritable point de vue, et la chambre sera en état de former, avec sûreté et en connoissance de cause, son jugement sur toutes les circonstances dont la question se compose. Il sera nécessaire, comme l'honorable membre l'a fait observer, de suivre les dates avec soin, parce que c'est le pivot sur lequel roule la discussion. Je laisserai de côté, pour le moment, les considérations accessoires que l'honorable membre a présentées, et je commencerai par celles qui constituent l'intérêt et l'importance du sujet.

La chambre voudra bien se rappeler qu
mais, lorsque d'autres ont amené cette
tion, je n'ai allégué relativement aux en
mens pris avec Murat, la différence pure
diplomatique qu'il y a entre les termes
simple dépêche officielle et les stipulations
traité revêtu de toutes les formalités qui le
dent obligatoire. Je répète encore, avant
trer en matière, que je ne me prévaudrai
de cette différence.

Je suis d'accord avec l'honorable me
sur la double question qui se présente, sa
à quel point notre foi et notre honneur ét
engagés envers le gouvernement napoli
ensuite, si en supposant, comme il est
qu'il n'y eût point d'engagement de cett
ture, nous avons dû, en bonne politi
suivre à son égard la ligne de conduite
peut-être l'a déterminé à commencer les
tilités.

Il est vrai, comme l'a dit l'honorable m
bre, que les transactions entre Murat et le
vernement britannique ont eu lieu en c
quence d'une instruction que j'adressai à
W. Bentinck, en date du 22 janvier
Cette instruction fut donnée par suite
traité de paix conclu entre l'Autriche et M

Elle portoit qu'eu égard à ce traité, toute hostilité de notre part envers le dernier devoit être suspendue. Cependant, avant que cet ordre ne fût parvenu à lord W. Bentinck, un agent autorisé par lui avoit conclu un armistice, le 5 février 1814; c'est cette pièce que l'honorable membre a citée dans le discours qu'il vient de prononcer.

Je passe à un autre document qui est le second en date de la négociation, et je donnerai à la chambre lecture d'une lettre qui, en jetant du jour sur la question, en écartera les principales difficultés. Cette lettre est datée de Châtillon, du 21 févrer 1814, et adressée à lord Bentinck. Elle porte en substance que, « sans approuver le parti adopté par l'Autriche de faire la paix avec Naples, le gouvernement de la Grande-Bretagne, considérant que l'engagement est sans retour, y accédera sous deux conditions; la première, que la coopération de Murat avec les alliés contre l'ennemi commun, sera sincère et effective; la seconde, que l'on conviendra d'une *indemnité* pour le roi de Sicile; car on ne pouvoit dire d'un *équivalent.* »

On se souviendra que quand le traité de Paris fut soumis à la Chambre, un honorable

membre réclama fortement, et, dans mon opinion, avec toute justice, contre l'abandon où le gouvernement de S. M. sembloit laisser les intérêts du roi de Sicile; mais, dans le fait nos engagemens avec ce Prince se bornoient à protéger la Sicile, et jamais aucune convention ne lui avoit assuré sa réintégration dans le royaume de Naples. En un mot, d'après la situation où se trouvoit le continent à l'époque de nos traités avec la Sicile, il n'y avoit pas la moindre apparence que jamais Naples pût lui être rendue, et nous n'étions liés par aucun motif de bonne foi ni d'honneur à mettre une telle considération en balance avec ce qu'exigeoit la sûreté générale de l'Europe.

Dans le mois d'août dernier, l'Autriche voulant s'affermir en Italie, et y mettre ses possessions à l'abri de tout danger, entama de nouvelles négociations avec Murat; le gouvernement de S. M. y intervint, en posant pour base que Murat céderoit Naples et recevroit un équivalent quelconque. Cependant, vers le mois d'octobre, cette proposition parut entièrement écartée, parce que Murat n'y voulut point acquiescer; il fut alors convenu qu'il garderoit Naples, et qu'on assigneroit une indemnité à

la famille de Sicile. En cela, l'on fut déterminé par la considération qu'il ne falloit pas mettre au hasard les intérêts de l'Europe pour des objets éloignés et incertains. Ce fut à regret que le gouvernement de S. M. prit part à ces arrangemens; mais lorsque l'Autriche jugea nécessaire de conclure une alliance avec Murat, cette alliance étoit d'accord avec le principe général, et garantissoit les conditions sur lesquelles nous avions précédemment insisté. Il faut voir maintenant si elles ont été observées, et si la coopération de Murat avec les alliés a été assez franche et assez effective pour le mettre en droit de réclamer l'exécution du traité.

L'honorable membre a parlé de ce qu'il nomme une mésintelligence entre lord W. Bentinck et Murat; la lecture d'un court extrait prouvera à la Chambre que ce n'étoit pas de la part de lord Bentinck une simple mésintelligence, mais un mécontentement réel de la conduite de Murat, qui n'étoit point conforme aux conditions en vertu desquelles sa souveraineté avoit été reconnue. Je ne craindrai cependant pas d'affirmer qu'à une seule restriction près, il n'y avoit rien dans la conduite de l'Autriche envers Murat, qui pût fournir à celui-ci le moindre sujet de défiance. A la vé-

rité, le traité n'avoit point été ratifié et échangé suivant les formes, parce que l'empereur d'Autriche étant alors en campagne, cela ne pouvoit avoir lieu; mais ce souverain y avoit joint une lettre autographe, par laquelle il approuvoit les conditions du traité, exprimoit son intention de les observer, et l'espoir que Murat considéreroit cette reconnoissance personnelle de S. M. comme équivalente à une ratification régulière. Murat, comme on pouvoit s'y attendre, répondit du ton de la plus parfaite confiance aux assurances que S. M. lui avoit données d'une manière si flatteuse. Pour en revenir à la restriction dont j'ai parlé plus haut, elle avoit pour objet de prévenir un dessein que l'on soupçonnoit alors, et que depuis l'on a reconnu que Murat nourrissoit dans son cœur; ses possessions étoient limitées et fixées aux Marches d'Ancône, pour l'empêcher de les étendre jusqu'à la ligne du Pô.

Parmi les papiers déposés sur le bureau, sera le rapport d'une conversation qui eut lieu le 25 mars 1814, entre lord W. Bentinck et le maréchal Bellegarde, et qui prouvera quelle étoit l'opinion du premier sur le genre de coopération de Murat. Cette conversation a eu lieu à une époque assez postérieure au traité, pour

que Murat, s'il eût été sincère, eût trouvé l'occasion de détruire par quelque opération positive les soupçons qui y sont exprimés.

Le noble lord donne alors lecture d'un extrait de cette conversation, qui commence par des observations sur la conduite que Murat auroit dû tenir pour prouver, par une coopération immédiate et sincère, sa fidélité à remplir les stipulations du traité conclu avec l'Autriche. « N'a-t-il pas, au contraire, continue lord Bentinck, agi comme s'il craignoit, non Buonaparte, mais les alliés? Il ne peut avoir aucune espérance de se réconcilier avec Buonaparte, si celui-ci est vainqueur; pourquoi donc a-t-il retenu les places où il est entré? Ne dit-il pas continuellement, ainsi que tous ses officiers, que l'Italie doit s'unir pour assurer son indépendance, et qu'il sera lui-même le chef de cette entreprise? N'est-ce pas le langage qu'a toujours tenu Buonaparte? Que signifie la continuation de sa correspondance avec toutes les autorités françoises en Italie, comme Fouché, Beauharnois et autres? Enfin, ne semble-t-il pas chercher, sous différens prétextes, à ne point compromettre ses forces, jusqu'à l'issue de la lutte, pour se ranger du côté du plus fort, quel qu'il soit? »

Tel étoit le jugement que lord W. Bentinck portoit de la conduite et des intentions de Murat, et il faut convenir qu'il étoit à portée d'observer de près. Lorsque cette conversation me parvint, je cherchai à combattre les soupçons qu'elle manifestoit, non que je les crusse sans fondement, mais parce que je pensois que lord W. Bentinck avoit pu se laisser entraîner par un sentiment très-respectable en faveur de la cour de Sicile, et juger avec trop de sévérité les procédés de Murat ; je pensois aussi que s'il falloit maintenir la paix avec Murat, et assurer sa coopération, le seul moyen d'y parvenir avec un tel homme, étoit de lui témoigner une confiance sans bornes, confiance qu'on n'avoit pas. Néanmoins mon opinion, ainsi que celle des personnes avec qui j'en communiquai, fut que Murat ne se conduisoit pas comme les alliés avoient droit de l'attendre ; mais d'un autre côté, ce n'étoit alors qu'une opinion, et eût-elle été la seule règle que nous eussions à suivre dans nos relations avec Naples, quelque force ou quelque probabilité qu'elle eût, je n'y aurois pas trouvé, pour ma part, un motif suffisant pour ne pas remplir les conditions stipulées.

J'eus cependant, lors de mon séjour à Paris, dit le noble lord, l'occasion de communiquer

avec une personne que je ne puis nommer, et dont je reçus des renseignemens qui ne me laissèrent aucun doute sur la mauvaise foi de Murat à l'égard des alliés. Ces renseignemens venoient d'une telle source, que leur authenticité ne pouvoit être contestée, et je déclarai ouvertement, au nom du gouvernement de S. M., que si l'on acquéroit la preuve claire et satisfaisante que Murat n'avoit pas rempli ses engagemens, ceux de la Grande-Bretagne avec lui seroient regardés comme rompus. En conséquence, mon premier soin à mon retour en ce pays, fut de renouveler cette déclaration au ministre napolitain; je la fis, dans les mêmes termes, au duc de Campochiaro, à Vienne, et j'ajoutai que, d'après la certitude morale qui existoit de la non exécution du traité de la part de Murat, la question relative à Naples restoit entière et seroit discutée au congrès, indépendamment de toute considération étrangère.

Le noble lord lit l'extrait d'une dépêche qu'il adressa de Vienne ici, le 25 janvier 1815, et par laquelle il soumet au Gouvernement une note remise par lui au duc de Campochiaro, en ajoutant « que dans deux occasions différentes, il a explicitement déclaré que l'opinion du

gouvernement Britannique est que Murat a manqué aux stipulations du traité, et qu'en conséquence le congrès n'a à considérer dans la question sur Naples, que l'intérêt général et la politique de l'Europe ». Je ne puis dire quelle auroit été ni quelle auroit dû être la décision du congrès, car les plénipotentiaires assemblés à Vienne regardoient tous la question comme extrêmement difficile et embarrassante, et le seul point sur lequel tout le monde se trouvât d'accord, fut de la renvoyer aux dernières séances, au lieu de s'en occuper d'abord. En effet, le congrès n'avoit encore rien décidé à ce sujet, lorsque les hostilités commencèrent entre Naples et l'Autriche. On n'a point fait un secret de l'opinion du gouvernement Britannique, ni de la conviction où il étoit que ses engagemens étoient dissous par la conduite de Murat; les ministres de Naples, et à plus forte raison ceux des autres puissances, en ont été prévenus. Le prince de Talleyrand, en particulier, me pressa de déclarer quelles étoient les dernières intentions du gouvernement de S. M., mais je ne pouvois anticiper une décision dont le terme étoit encore éloigné; cependant je l'engageai à me remettre une note pour avoir le temps de la transmettre au gouvernement de S. M., et

d'en recevoir la réponse avant que le congrès ne fût appelé à prononcer. Voilà l'origine de la lettre du prince Talleyrand. Le duc de Campochiaro me remit, dans la même circonstance, un examen détaillé de la conduite de son maître, sous le rapport politique et moral, depuis la bataille de Leipsik, jusqu'au moment où il écrivoit. Ce document sera communiqué à la Chambre avec les autres. Il n'ébranla point ma conviction; néanmoins, dans une matière aussi délicate et aussi importante, je crus qu'il étoit sage de ne point m'en rapporter à moi seul, et de m'étayer des lumières de personnes en état de prononcer sur l'exactitude des faits. J'en référai donc au jugement du général Nugent, officier de la plus haute considération, d'un honneur sans tache, et capable de motiver son opinion. La Chambre sait que le général Nugent agit conjointement avec Murat en Italie, après la conclusion du traité entre Naples et l'Autriche. Je communiquerai aussi le rapport détaillé qu'il fit sur cette pièce, article par article, et où il contredit non-seulement les faits allégués par le duc de Campochiaro, mais même toutes les conséquences que ce ministre prétendoit en déduire. Il affirme que Murat ne s'en tint pas à rester inactif, mais qu'il s'efforça de contra-

rier, par des manœuvres perfides, les opérations au succès desquelles il étoit requis de contribuer. A l'appui de ces informations, je m'adressai encore à lord W. Bentinck, dont je reçus aussi un rapport circonstancié, d'où il résulte qu'au lieu de remplir ses engagemens avec les alliés, Murat cherchoit à tromper tout le monde et à tenir la balance suspendue dans ses mains, en attendant le moment de la faire pencher du côté où il y auroit le plus d'avantage pour lui. La Chambre trouvera dans ces documens le jugement porté par deux officiers distingués par leur caractère et leurs lumières, non sur quelques détails, mais sur le plan général et la marche des opérations de la campagne, où ils ont joué un rôle si important.

Un autre document remis en mes mains par le prince de Talleyrand, qui le tenoit d'un individu qu'il ne m'a point nommé, établit le fait qu'à la fin de janvier, Murat entretenoit encore une correspondance avec Buonaparte, et qu'il l'a continuée pendant tout le mois de février par l'intermédiaire de son épouse. Les motifs de la conduite de Murat sont que, d'une part, son ambition, qui ne pouvoit souffrir de concurrent en Italie, l'empêcha de soutenir le Vice-Roi, et que de l'autre, il n'étoit pas assez sûr

de la chute de son maître pour se réunir aux alliés. Ayant connoissance de ces faits, je ne pouvois, sans manquer à mon devoir, prendre aucun engagement avec un homme qui n'attendoit que l'instant de trahir l'un ou l'autre parti, suivant son intérêt. Prévoyant que ce sujet donneroit lieu à des inculpations graves, je demandai au prince Talleyrand de me procurer les preuves les plus évidentes qu'il pourroit obtenir, pour mettre dans tout son jour la perfidie du roi de Naples. On fit en conséquence les plus exactes recherches dans les bureaux de Paris, et quoiqu'avant l'entrée des alliés dans cette capitale, la plupart des papiers eussent été brûlés à dessein, on trouva encore un grand nombre de lettres qui établissoient le fait d'une manière sans réplique. Ces lettres sont du vice-roi d'Italie, de la reine de Naples, de Buonaparte, de Murat, de Fouché et de la princesse Borghèse. J'en lirai quelques extraits à la Chambre, pour donner la mesure de l'intérêt que mérite Murat.

Les pièces dont le noble lord donne lecture sont :

Une lettre à la reine de Naples, en date du 17 février, où Buonaparte s'exprime ainsi : « Votre mari est très-brave sur le champ de ba-

taille, mais dans le conseil il est plus timide qu'une femme ou qu'un moine; qu'il épie l'occasion de prouver qu'il n'est pas aussi ingrat que pusillanime. » Une lettre de Fouché à Buonaparte, datée de Lucques, le 18 février; il y parle de la conduite de Murat, et en déplorant son manque de fermeté, reconnoît que son cœur est toujours françois. Une troisième lettre du Vice-Roi confirme ce que dit la précédente. Dans un rapport, sans date, le consul françois à Ancône rend compte d'une conversation avec Murat, dans laquelle ce dernier lui dit que les circonstances l'avoient forcé de se joindre aux alliés, mais que son cœur étoit toujours sincèrement françois, et qu'il n'oublieroit jamais ce qu'il devoit à son illustre beau-frère. Une note, également sans date, de Buonaparte à Murat : il lui témoigne son mécontentement, lui dit qu'il a trahi son devoir, mais qu'il attribue son infidélité à sa foiblesse. Il compte qu'il reviendra à lui, sans quoi il aura par la suite de justes sujets de se repentir de s'être réuni aux alliés. La pièce contient aussi le passage suivant qui est très-remarquable, et dont S. S. a cru devoir lire une partie dans la langue de l'original : « Vous n'êtes pas, j'espère, un de ceux qui croient que le lion est mort,

et qu'on peut p..... dessus. » Dans le cours de la même lettre, Buonaparte dit, que le titre de roi semble avoir tourné la tête à Murat. Une autre lettre du même, en date du 5 mars, époque à laquelle la correspondance duroit encore, accuse Murat de s'entourer de gens qui le perdront ; de contredire ses écrits par ses actions ; elle est terminée par le passage suivant : « J'ai écrit au ministre de la guerre pour le tranquilliser au sujet de votre conduite ; il est inutile que vous m'écriviez à moins que vous n'ayez quelque chose d'important à me mander. Souvenez-vous que je ne vous ai fait Roi que pour servir mon système ; si vous cessez d'être François, vous n'êtes plus rien pour moi. Continuez votre correspondance avec le Vice-Roi, en prenant des précautions pour qu'elle ne soit pas interceptée. »

Il n'y a rien à ajouter, continue S. S., après une lecture qui prouve aussi évidemment quelle sorte d'allié l'Autriche s'étoit donné.

Le noble lord aborde alors le dernier point de la question, relativement à ce que la politique prescrivoit ; il soutint qu'il n'avoit qu'une marche à suivre, et que si le gouvernement

mérite un reproche, c'est plutôt celui de n'avoir pas soutenu activement le roi des deux Siciles, qui étoit un ancien allié, que celui d'avoir provoqué le renouvellement des hostilités par la précipitation de ses mesures. Il rend compte ensuite des négociations qui avoient lieu à Naples, et de la conduite de Murat, soit peu avant l'époque, soit au moment du débarquement de Buonaparte.

Il est vrai, qu'à la première nouvelle de l'évasion de Buonaparte de l'île d'Elbe, Murat déclara dans un conseil, que son intention étoit d'agir avec les alliés; mais quelle a été sa conduite? A peu près à l'époque où Napoléon s'échappa, Murat ordonna à ses ministres, le duc de Campochiaro et le prince de Cariati, de faire à l'Autriche l'étrange demande d'accorder le passage par le nord de l'Italie à une armée de quatre vingt mille hommes destinée, disoit-il, à venger Naples des procédés de la France. On peut bien penser que cette demande fut suivie d'un refus; mais Murat n'en continua pas moins ses préparatifs de guerre sur un pied hors de toute proportion avec la population de ses états, et, le 15 mars, il vint établir à Ancône son quartier-général. Il régloit sa conduite

d'après les progrès de Buonaparte, et dès que la trahison de Ney lui fut connue, il reprit le surnom de Napoléon, et fit répandre dans son armée les proclamations de Buonaparte. Peu après il entra sur les territoires de l'Autriche, en forçant à se replier les troupes qui y étoient placées pour les défendre, et il continua sa marche à travers les états de Rome et de Toscane. Est-ce là une preuve de la sincérité de ses protestations envers les alliés? où plutôt n'est-ce pas le dénouement naturel et prévu de la farce qu'il avait jouée jusque-là? Quand à l'armistice, qu'étoit-ce autre chose qu'un vain détour, une toile d'araignée qui devoit servir de voile à Murat pour cacher ses desseins, une entrave qu'il auroit brisée, sans peine et sans scrupule, tandis que les autres l'auroient respectée? D'après ces éclaircissemens, la Chambre verra avec satisfaction que la bonne foi et l'honneur de la nation angloise n'ont point été compromis, et ce qui s'est passé dans cette séance donnera aux membres du côté opposé une leçon salutaire, et leur apprendra qu'il n'est pas moins impolitique qu'indécent d'avancer de telles calomnies contre le gouvernement d'après des informations aussi légères et aussi

mal fondées. Je crois être en droit de me plaindre des membres de l'autre côté de la Chambre, qui ont recueilli des informations qu'ils n'ont pu obtenir que clandestinement des agens d'un gouvernement étranger, pour en faire le fondement d'une accusation contre celui de leur pays. J'espère encore une fois que la séance de cette nuit aura le salutaire effet de les convaincre que la présomption du droit n'est pas toujours en faveur des ennemis de la patrie.

Ce discours fut suivi d'une discussion très-vive entre lord Castlereagh et M. Ponsonby qui avoit avancé que lord Castlereagh *s'étoit servi d'une vile et fausse insinuation;* l'Orateur crut devoir y intervenir pour empêcher les deux parties de revenir ailleurs sur cet objet; cette discussion se termina par l'explication que donna M. Ponsonby : que ces expressions lui étoient échappées dans la chaleur des débats, et qu'il étoit fâché de s'en être servi.

N° XXXV.

Proclamation du roi des Deux-Siciles, du 1er mai 1815.

FERDINAND IV, par la grâce de Dieu, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, infant des Espagnes, duc de Parme, Plaisance, Castro, etc., grand-prince héréditaire de Toscane, etc., etc.

NAPOLITAINS,

L'époque de mon retour sur le trône de Naples est arrivée. Tout concourt à favoriser cette démarche. Votre vœu unanime me rappelle. Les hautes-puissances s'accordent généralement à reconnoître la justice de mes droits. La puissante assistance de mes augustes alliés m'anime et me soutient.

Je me mets en marche à la tête d'une armée, non pas comme les usurpateurs pour tromper et soulever des peuples inconnus, ou comme les aventuriers, pour retirer de la tempête et du naufrage ce que le calme ne peut donner. Je retourne dans le sein de ma chère famille. Je viens lui porter la consolation et la paix; je viens rétablir l'ancienne tranquillité et effacer le souvenir de tous les maux passés.

Non, vous n'êtes point faits pour porter les torches de l'incendie contre ceux qui ne sont point vos ennemis; vous n'êtes point faits pour vous avilir par cette espèce de grandeur qui naît de la destruction et de l'épouvante. Vous avez à conserver la gloire que l'histoire de vos ancêtres fait rejaillir sur vous. Descendans des Bruttiens, des Campaniens et des Samnites, vous devez faire trembler les étrangers qui voudroient troubler votre prospérité et votre sûreté domestique; mais vous ne devez pas être les instrumens de leur ambition ou les victimes de leurs prestiges. Vos fils ne doivent point périr dans des climats glacés. Vos biens, les fruits de vos sueurs, les produits de votre sol, ne doivent servir qu'à vos jouissances.

Napolitains, revenez dans mes bras. Je suis né parmi vous. Je connois et j'apprécie vos habitudes, votre caractère, vos usages. Je ne désire que de vous donner les preuves les plus éclatantes de mon amour paternel, et de rendre la nouvelle période de mon gouvernement l'époque heureuse du bien être et du vrai bonheur de notre patrie commune. Un seul jour doit mettre fin à cette funeste série de plusieurs années de malheurs. Les gages les plus sacrés et les plus inviolables de modération, de don-

cœur, de confiance réciproque et d'une réunion parfaite, doivent garantir votre tranquillité.

Napolitains, secondez par vos efforts une entreprise dont l'objet est aussi grand, aussi juste, aussi avantageux, et qui fait partie de la cause commune de l'Europe, à la défense de laquelle concourent des forces immenses et tous les peuples sages.

Je vous promets que l'on ne recherchera jamais et que l'on ne demandera aucun compte à qui que ce soit sans exception, pour avoir enfreint les devoirs de fidélité envers moi pendant mon absence du royaume, et aux époques qui ont précédé mon premier et mon second éloignement. Un voile impénétrable et éternel couvre déjà toutes les actions passées et les opinions émises. Relativement à cet objet, j'assure de la manière la plus solennelle, et sur ma parole sacrée, l'amnistie la plus entière, la plus étendue et la plus générale, ainsi qu'un oubli éternel.

Je promets de conserver à tous les individus napolitains et siciliens qui servent dans l'armée tant de terre que de mer, la solde, les grades et les honneurs militaires dont ils jouissent maintenant. Que Dieu, témoin de la droiture

et de la fermeté de mes intentions, en bénisse le succès!

Palerme, le 1er mai 1815.

FERDINAND.

No XXXVI.

Manifeste de la justice, de l'importance et de la nécessité que trouve le Roi (d'Espagne), notre seigneur pour s'opposer à l'agression de l'usurpateur Buonaparte, procurer le repos et la tranquillité à l'Europe, et protéger les droits de l'humanité et de la religion, de concert avec les souverains, qui ont donné, à Vienne, la Déclaration du 13 mars de cette année.

LE ROI.

Un des meilleurs Rois qu'ait eus la France, Louis XVI, fut victime de cruels régicides : ce crime fut l'épouvante et la terreur du monde et le désespoir de la France, qui vit avec une profonde douleur interrompre la suite des souverains de la dynastie des Bourbons; de ces Rois qui ont mérité le surnom de justes, de pieux et de bien-aimés, et qui toujours ont été les pères de leurs sujets, qui ont toujours

servi et fait servir Dieu, maintenu dans leur royaume la justice, la paix et la tranquillité qui font le bonheur des états, et doivent toujours être le but de tout gouvernement; de ces souverains qui ont toujours senti la responsabilité de l'amour et de la confiance de leurs sujets, et qui, cherchant leur gloire dans la prospérité de leurs états, élevèrent la France du second rang qu'elle tenoit parmi les puissances, à être dominante en Europe. La hache fatale trancha les jours de l'infortuné Louis XVI; ses vertus royales abandonnèrent la France, et cherchèrent un asile dans l'âme de Louis XVIII. Depuis ce jour affreux, ce royaume devint le théâtre sanglant de l'anarchie et de toutes les factions; elles se réunirent enfin pour créer la tyrannie de Buonaparte, et concentrer dans ses mains l'autorité arbitraire qu'elles s'étoient jusque-là disputée.

Par les secours de la séduction, de la supercherie et de la force, cet enfant de tous les partis fut proclamé empereur par le peuple françois; et, favorisé par les hasards de la guerre, il parvint à se faire reconnoître par les souverains des différens états de l'Europe, qui n'avoient pas le pouvoir d'altérer les principes éternels de justice, mais ne pouvoient

pas non plus, en les soutenant jusques à l'extrémité, compromettre l'indépendance de leurs états et l'existence de leurs sujets, premier devoir des gouvernans. L'Espagne a enseigné à toutes les nations à se délivrer du perturbateur du monde, et depuis à éteindre les divisions, à réunir toutes ses forces contre l'ennemi commun, à former la plus juste des alliances pour rendre à la France son légitime et bien-aimé souverain, et chasser du trône le sacrilége usurpateur. Cet homme aussi fécond en expédiens, que peu scrupuleux sur leur choix, accoutumé à décorer du nom de traité le résultat de la fraude et de la violence, crut dissiper l'orage qui le menaçoit, en traitant avec moi à Valençay, et il n'obtint que l'humiliation de n'avoir pas réussi. Le perfide croyoit pouvoir me tromper deux fois, ou que j'étois capable de vouloir acheter ma liberté au prix de celle de mes peuples et de la tranquillité de l'Europe. Le ciel devoit favoriser l'entreprise des souverains alliés, parce qu'elle étoit reclamée par la morale, la religion et l'humanité. La bonne cause triompha, et toutes les nations respirèrent pour la première fois depuis long-temps, quand elles virent consacrer leurs droits respectifs dans le traité de Paris. Et voilà les titres

sur lesquels Buonaparte et la partie démoralisée de la nation appuient ses droits à la couronne et ses prétentions à la ressaisir, tandis que la partie saine de cette même nation est dans les larmes et le désespoir, et ne forme qu'un vœu, celui de vivre sous l'autorité du juste et clément Louis XVIII.

Lorsque la fidélité et la valeur des Espagnols et l'aide des puissances, rompirent les chaînes qui me retenoient à Valençay, je sortis de ce lieu pour venir au milieu de mes sujets, comme un père au milieu de ses enfans. Au plaisir de me retrouver parmi vous, Espagnols, se joignoient le projet et la douce espérance de réparer par une longue paix les ravages de la guerre la plus déplorable et la plus sanglante qui ait jamais existé. Je n'étois troublé que par la difficulté de l'entreprise : la guerre avoit dépeuplé les provinces, changé en friches stériles les terres les plus fertiles, détruit le commerce, étouffé les arts, corrompu les coutumes, altéré la religion et ôté aux lois leur vigueur. Combien de graves sujets pour fixer l'attention d'un Souverain qui ne veut pas vivre pour lui seul, mais pour travailler à assurer la prospérité des peuples que la divine Providence a confiés à ses soins. Il faut

bien peu de temps pour détruire l'ouvrage de plusieurs siècles, mais il en faut beaucoup pour recréer. J'espérois pourtant surmonter toutes ces difficultés avec de la constance, une paix durable, et la vigilance d'un gouvernement paternel que protége le ciel; mais il a permis dans ses hauts et inexplicables décrets, que Buonaparte revînt troubler l'Europe, et se déclarer son ennemi en foulant aux pieds le traité de Paris.

Le bien et les avantages de la France et les garanties de la tranquillité générale furent l'objet des transactions de ce traité; elles remirent sur son trône la dynastie dépossédée, y replacèrent le juste, le désiré, le conciliant et pacifique Louis XVIII, et délivrèrent le monde d'un conquérant qui ne connoissant que la gloire de la guerre, ruinoit la France pour apporter la désolation aux puissances qu'il vouloit subjuguer.

La guerre provoquée par l'agression de Buonaparte est donc justifiée, non-seulement par l'obligation où est tout souverain d'être fidèle à ses traités et à ses alliances; mais aussi par les devoirs sacrés que lui impose la sûreté de ses peuples.

La guerre est une grande calamité, et un

souverain ne doit l'entreprendre que pour éviter à son peuple de plus grands maux. C'est la position où nous sommes, Espagnols. Buonaparte, après avoir attaqué la France et son légitime souverain, et avoir rompu le traité qu'il avoit consenti, prétend qu'il n'a offensé aucune nation, qu'il a recouvré ses droits légitimes, que les souverains ne peuvent les lui contester, et qu'il veut vivre en paix avec tous. Ce n'est pas la paix que veut l'usurpateur, mais il veut se voir débarrassé d'inquiétudes au-dehors, pour employer la partie armée de la nation françoise, à opprimer et réduire la partie la plus nombreuse et la mieux pensante, mais aussi celle qui est sans armes. Cet homme ose, pour mettre le comble à l'impudence, essayer de faire croire qu'il va travailler à la paix et au bonheur de l'Europe, comme si l'Europe pouvoit oublier que, depuis qu'il a pris les rênes du gouvernement, des guerres terribles se sont succédées, et que les sources de la prospérité publique se sont taries dans tous les pays soumis à son influence. Quel est l'individu assez absurde, pour croire que Buonaparte puisse se défaire des principes perfides qui ont toujours été la base de sa conduite ?

L'Espagne n'a besoin d'aucunes leçons ; elle en trouve assez dans sa funeste expérience ; elle a été victime de deux sortes de guerres que lui a faites Buonaparte. Jusqu'en 1808, il la fit à sa dignité, à ses trésors, aux escadres et aux armées espagnoles, en les faisant servir à ses coupables desseins ; et il osoit appeler amitié cette alliance exterminatrice ! Ce fut cette même année que, pour prouver au monde qu'il étoit impossible de se fier à ses promesses, il mit en jeu à Baïonne ces intrigues et ces machinations si connues maintenant. Ensuite, pour soutenir l'œuvre la plus atroce de la perfidie et de la violence, il répandit la désolation et la dévastation dans toutes les provinces de l'Espagne, la traitant comme une propriété dont il pouvoit disposer à son gré. Buonaparte ne s'est pas démenti ; il a signalé son retour en sacrifiant à sa vanité le souverain légitime et adoré de la France, et la liberté de cette puissance, en se mettant à la tête d'une classe de gens intéressés à continuer la désolation de l'humanité. Buonaparte, de la capitale de la France, dit à tous les souverains : Vous avez transigé dans les paix précédentes avec vos intérêts les plus précieux et vos devoirs les plus sacrés, pour acheter la tranquillité

de vos peuples ; contre votre conscience vous avez reconnu mes droits usurpés, et vous m'avez permis de siéger parmi vous. Je me suis ri de vous, et n'ai tenu ces traités qu'autant qu'ils m'ont convenu, et vos sacrifices n'ont servi qu'à nourrir et fortifier mon ambition et ma vanité, et maintenant, si je le puis, je sacrifierai le genre humain à mon élévation.

Dans ces circonstances, personne ne peut hésiter dans le choix d'un parti : toute l'Europe a pris le plus sûr, le plus avantageux et le plus honorable ; la méfiance a disparu entre les puissances, et le danger commun a associé leurs intérêts : la Prusse ne restera plus passive spectatrice des revers de l'Autriche ; l'Autriche ne regardera plus avec indifférence la ruine de la Prusse ; la Russie ne permettra plus que le midi de l'Europe soit partagé en lots pour former des royaumes à des esclaves couronnés ; l'Angleterre persistera à ne point compter parmi les souverains l'audacieux aventurier, qui ose prétendre dicter des lois sur les mers, quand tous les vaisseaux de la France étoient enchaînés dans ses ports ; enfin les souverains, bien persuadés que la générosité est le moyen le plus sûr de ramener certaines âmes, n'écou-

teront plus que la justice et le bonheur général, qui doivent être la loi suprême des gouvernemens. Cette loi vous ordonne la guerre, Espagnols : elle est légitime et juste cette guerre, parce qu'elle est faite pour le bonheur des peuples et le maintien des souverains nommés par la Providence et par les lois fondamentales des états ; elle est prudente, parce que les mesures que les puissances alliées ont prises pour reconquérir la paix de l'Europe, sont d'accord avec la gravité et l'importance de l'entreprise ; et surtout elle est nécessaire, pour que les corps de la nation et les individus obéissent à la loi de la conservation, et se réunissent contre le perturbateur de la tranquillité du monde.

Ce ne sont pas les seuls motifs que vous ayez pour lui faire la guerre, Espagnols ; vous en avez de bien plus puissans encore : ne devez-vous pas punir l'homme qui a formé le plan impie de détruire le christianisme, qu'il nommoit, dans ses instructions secrètes à Cervelloni, le résultat des préjugés et de l'erreur ? C'est Buonaparte qui, non content d'être la source de tous les maux, vouloit que l'on souffrît sans appui, sans consolations, sans espé-

rance d'une meilleure vie, sans les secours enfin d'une religion bienfaisante. Il ne conviennent pas à Napoléon les principes qui condamnent le droit du plus fort, le seul qu'il reconnoisse. Celui qui ordonne la justice et l'équité ne peut plaire à l'usurpateur des trônes, à l'homme qui prétend que les noms de justes et de vertueux appartiennent exclusivement aux conquérans.

La justice, la prudence, la nécessité de la défense et de la religion ordonnent cette guerre pour délivrer la France du joug sous lequel elle gémit, et pour conquérir le repos et la tranquillité du monde. Les conseils de l'ambition n'ont eu aucune influence dans un tribunal aussi auguste. La France ne sera point démembrée; elle conservera ses provinces et ses places; ses limites seront religieusement respectées; et pour que les armées auxiliaires n'y mettent point le pied, la France n'a besoin que de réfléchir à l'outrage fait à sa dignité nationale, et qui la rend le jouet des factions; qu'elle se répète qu'une nation est esclave du moment où elle perd les rois nommés par ses lois fondamentales, et que si elle voyoit avec un apathique indifférence un roi, père de

ses peuples, remplacé par un monstre nourri de sang humain, elle se couvriroit d'une honte ineffaçable.

Je connois mes droits : je sais que je puis déclarer et faire la guerre. Je suis certain que mes sujets reposent dans la confiance qu'un Roi qui a fondé son bonheur sur celui de son peuple, ne peut entreprendre la guerre sans une véritable peine. Mais j'ai voulu m'appuyer de la force de la conviction, pour paroître juste aux yeux des nations, pour animer la valeur de mes troupes, stimuler la générosité des souverains, et pour que, la guerre étant sanctifiée, tous espèrent dans le secours de celui qui accorde les victoires.

De mon palais royal de Madrid, le 2 mai 1815.

FERDINAND.

N° XXXVII.

Publications officielles sur les événemens qui se sont passés en Italie au commencement du mois de mai 1815.

Les nouvelles officielles du quartier-général du F. M. L. Baron de Bianchi, en date de Macerata le 5 mai, contiennent ce qui suit :

Aussitôt que le F. M. L. Baron de Bianchi,

qui se portoit à marches forcées de Foligno sur Macerata par la route de Tolentino, apprit avec certitude que le Roi Joachim, chassé par le F. M. L. Comte de Neipperg de toutes les positions où il vouloit se maintenir, se retiroit par la route de Macerata, vraisemblablement dans l'espoir de repousser, en l'attaquant avec des forces supérieures, le corps sous les ordres immédiats du F. M. L. Baron de Bianchi avant sa réunion avec le Comte de Neipperg, et de se frayer ainsi par la vallée de Chienti une route directe pour retourner dans sa capitale, le F. M. L. Baron de Bianchi résolut de faire halte à Tolentino, et d'attendre l'ennemi, sans avoir égard au petit nombre de troupes qu'il pouvoit lui opposer.

L'ennemi, qui, après avoir réuni toutes ses forces, étoit bien supérieur en nombre au corps du F. M. L. Bianchi, l'attaqua le 2 mai avec les divisions Ambrosio, Pignatelli, Livron, Lecchi et une brigade de la division Carascosa. Nos troupes combattirent avec leur intrépidité ordinaire, et repoussèrent les plus vives attaques de l'ennemi. La nuit mit fin au combat.

Le lendemain à la pointe du jour, le Roi Joa-

chim, qui vouloit à tout prix forcer notre position sur la route, renouvela son attaque. On combattit avec beaucoup d'acharnement jusqu'à la nuit tombante. De même que le jour précédent, nos troupes se couvrirent de gloire; elles repoussèrent toutes les attaques de l'ennemi, et finirent par le chasser de toutes ses positions. Le combat que l'ennemi eut dans l'intervalle à soutenir contre le F. M. L. Comte de Neipperg à Jesi, l'obligea à battre complètement en retraite; il la fit en se dirigeant sur Fermo, pour gagner la seule route qui lui restoit, et qui se dirige le long des côtes sur Pescara.

Notre perte en tués et en blessés dans ces deux jours monte à 1000 ou 1100 hommes, parmi lesquels 7 officiers tués et 20 blessés. Celle de l'ennemi est très considérable. Les généraux de division Ambrosio et Pignatelli, le général de brigade Lacazana et 5 colonels ont été blessés; le colonel Rocca Romana entre autres est mort de ses blessures. Nous avions déjà au-delà de 1600 prisonniers, parmi lesquels 2 adjudans généraux et 30 officiers. Nous avons pris à l'ennemi un canon et six caissons, ainsi qu'une grande quantité de

bagages, parmi lesquels une partie des équipages du Roi, et toute une pharmacie de campagne.

Les brigades ennemies Anguella et Médicis ont été mises complètement en déroute. Le brave régiment des hussards du Prince-Régent d'Angleterre et les dragons du Grand-Duc héréditaire de Toscane ont totalement détruit le deuxième régiment d'infanterie, ainsi que quelques bataillons. Notre infanterie et notre artillerie résistèrent avec intrépidité à un ennemi qui nous étoit presque du double supérieur en nombre.

Depuis cette victoire, le corps du F. M. L. comte de Neipperg a opéré complètement sa jonction avec l'armée. On poursuit vivement l'ennemi sur la route de Pescara, tandis que le F. M. L. baron de Bianchi, commandant en chef, cherche par ses manœuvres à couper à l'ennemi la retraite sur sa capitale. D'après les papiers que l'on a trouvés dans les bagages du directeur d'artillerie, les canons doivent être embarqués à Portofranco.

Une forte colonne du corps du F. M. L. baron Nugent étoit le 2 à Aquila, et se portoit sur Popoli; il y avoit déjà des négociations entamées avec le commandant de la citadelle d'A-

quila. Le général comte Nugent avoi
Rome et s'étoit porté le 4 sur Albano.

Les dispositions du peuple dans l'Ét
glise répondent à toutes nos espéranc
marche dans ce pays ressemble à un tr
partout nos troupes sont reçues avec d
mations de joie. Les habitans prenn
aux combats; malgré le refus de plusi
ficiers, un grand nombre de paysans
ques habitans des villes se sont placés
miers rangs des tirailleurs, et ont fait n
poussière à beaucoup de Napolitains.

N° XXXVIII.

Publication faisant suite à la précé

Quartier-général,

On vient de recevoir les nouvelles
du F. M. L. Bianchi, en date du 5 d

Les suites de la victoire décisive
le 3 par ce général sur l'armée enne
veloppent de plus en plus. Voici
ultérieures à cet égard :

Il n'y a point de doute que le
lui-même ne fût présent au comb
visions Ambrosio, Lecchi, Li

telli ; on prétend qu'il s'y est également trouvé une partie de la division Carascosa. Le nombre des troupes avec lesquelles le F. M. L. Bianchi remporta la victoire étoit de beaucoup inférieur à celui de l'ennemi, parce que le F. M. L. avoit déjà envoyé des détachemens considérables dans d'autres directions.

L'attaque du 2 se termina lorsqu'un bataillon du régiment de Vacquant, conduit par le général Senizzer, s'avança en masse et mit en fuite le flanc gauche de l'ennemi.

Le 3, il parut que l'ennemi vouloit d'abord renouveler son attaque principale sur la grande route, par laquelle il s'avança avec beaucoup d'impétuosité.

Le F. M. L. Mohr, chargé du commandement du flanc droit, renforça l'avant-garde du général comte Stahremberg, fit avancer sa nombreuse artillerie contre l'ennemi, et fit faire aux régimens de hussards du Prince-Régent et du Grand-Duc de Toscane quelques charges qui causèrent une perte considérable à l'ennemi.

Dans l'intervalle, la division Ambrosio et partie de la division Pignatelli étoient descendues des hauteurs de Montemilone pour attaquer le flanc gauche, où le F. M. L. Bianchi

se trouvoit en personne. Le F. M. L. prévin
l'attaque. Il fit avancer le régiment de Chasteler
en colonnes serrées, tandis qu'un escadron du
Grand-Duc de Toscane, favorisé par le terrain,
chargea à l'improviste le flanc droit de l'ennemi,
et attaqua la première colonne d'infanterie du
deuxième régiment de ligne ennemi. Ce mouvement fut exécuté avec bravoure et succès, et
l'ennemi fut taillé en pièces ou fait prisonnier.

Alors se développa tout le plan du général
ennemi, ainsi que l'avoit jugé le F. M. L. Bianchi. Environ 8000 hommes, formés en carrés,
dont chacun étoit de deux ou trois bataillons,
descendirent de la hauteur de Milone pour attaquer décidément le flanc gauche. Le brave
régiment de Chasteler, quelques compagnies
du régiment Vacquant, et un escadron du
Grand-Duc de Toscane étoient les seules forces
qui se trouvassent sur les lieux pour s'opposer
à cette attaque.

Les bataillons de Chasteler marchèrent sur
trois lignes; ils soutinrent avec une fermeté
admirable l'attaque de l'ennemi qui s'avançoit
avec un feu vif de mousqueterie, et attendirent, sans répondre à ce feu, que les carrés
s'approchassent. Un de ces carrés, épouvanté

de la contenance admirable du régiment de Chasteler, se mit en désordre et prit la fuite.

Dans l'intervalle, le général Taxis se porta avec deux escadrons de dragons du Grand-Duc de Toscane pour tourner le flanc droit de l'ennemi. Le major d'artillerie Kuhnert avoit fait transporter trois pièces de canon au-delà des montagnes, et la vivacité du feu de ces pièces contribua à mettre complètement l'ennemi en fuite.

Dans le même temps, le général Ekart, avec une division dont le régiment de l'Archiduc Charles faisoit partie, se rendit de San Severino sur la gauche de la vallée de Potenza jusques sur les portes de Montemilone, tandis que sur le flanc droit le F. M. L. Mohr avoit fait avancer de la vallée de Chienti un bataillon du régiment de Hiller, et un bataillon de troupes de Modène sur le flanc gauche de l'ennemi vers Patriuola.

L'ennemi ne put résister plus long-temps, et se mit en retraite de tous les côtés. Le F. M. L. Mohr, qui, pendant le combat, avoit repoussé avec la plus grande fermeté toutes les attaques de l'ennemi, le fit poursuivre vivement par la cavalerie du général Stahremberg, aussitôt qu'il eut la certitude de sa retraite. Le F.

M. L. Bianchi n'envoya de son côté à la poursuite de l'ennemi que les généraux Taxis et Senizzer.

Cette opération, quoique exécutée à la suite d'un combat de deux jours, eut pour résultat que les brigades ennemies Taquilla et Médicis furent atteintes, mises en désordre et dispersées dans les montagnes.

Dans la matinée du 4, le comte Stahremberg fit investir Macerata, et se dirigea de sa personne sur Fermo, où il précéda l'arrière-garde ennemie sous les ordres du général Majo, qui ne put y entrer, et qui dut prendre une autre route pour se diriger sur Civitanova.

L'ennemi a eu beaucoup d'officiers blessés; on assure que le général de division Ambrosio et le général de brigade Campana sont également blessés. Deux adjudans-généraux, et entre autres le colonel Sellier, 20 officiers et plus de 1200 soldats, sont déjà au nombre des prisonniers. On a pris un assez grand nombre de chevaux. L'ennemi a été obligé de laisser derrière lui l'hôpital militaire de Macerata; il a fait transporter un grand nombre de blessés à Civitanova pour les embarquer. Nous avons pris un canon, plusieurs chariots de munitions, une pharmacie d'ambulance et une grande

quantité de bagages, parmi lesquels se trouvent quelques voitures du Roi.

Notre perte n'est point encore connue exactement : on ne croit pas qu'elle aille au-delà de 20 officiers morts ou blessés et 1000 soldats hors de combat.

On voit déjà suffisamment par ce rapport quels sont les généraux et les corps qui, d'après le témoignage du F. M. L. Bianchi, se sont particulièrement distingués. Le F. M. L. loue également la conduite des officiers d'état-major employés près de lui, ainsi que du colonel Fleischer, chef de cet état-major. On fera ultérieurement connoître quelques autres militaires qui se sont distingués personnellement.

N° XXXIX.

Autre publication faisant suite aux précédentes.

Du quartier-général, 19 mai.

On a reçu des nouvelles de l'armée de Naples jusqu'au 13. Tout ce que le F. M. L Bianchi pouvoit entreprendre depuis la bataille décisive de Tolentino, consistoit à poursuivre l'ennemi sans relâche, et à faire des marches rapides de flanc, pour empêcher l'ennemi de s'arrêter dans

des positions fortifiées d'avance sur le Trento et la Pescara. Ces marches étoient pénibles, non-seulement parce que les troupes devoient faire des efforts continuels, mais elles l'étoient encore davantage à cause du mauvais état des chemins qu'il falloit prendre dans les montagnes, et que même il falloit quelquefois rendre auparavant praticables.

Les colonnes surmontèrent tous ces obstacles avec un zèle digne des plus grands éloges. Le roi de Naples ne put dès-lors prendre aucun instant de repos, et son armée, constamment menacée en flanc et attaquée à dos, fut obligée de renoncer à tous les avantages du terrain, pour sauver, par des marches forcées, une partie de la totalité. Il est de fait que cette retraite jusqu'au 13, lui avoit déjà coûté plus de la moitié de son armée.

Le F. M. L. Mohr, qui avoit été chargé de poursuivre immédiatement l'ennemi le long des côtes, avoit, le 8, passé le Trento, et son avant-garde avoit, le 12, atteint Popoli. Pendant ce trajet, il avoit, à la suite de quelques combats, fait plus de 1500 prisonniers. Le capitaine Sonvent, des hussards du Prince-Régent, attaqua l'ennemi à Morano et lui fit 200 prisonniers, à Giulianuova ; il s'empara d'un

certain nombre de caissons de munitions, de bagages et d'hôpital, ainsi que d'un navire chargé de différens articles d'approvisionnemens pour Ancône, avec son escorte.

Le 12, le général Senizzer cerna Pescara.

Le général Eckardt prit avec sa colonne un chemin extrêmement difficile dans les montagnes, et où des troupes n'avoient jamais passé; il se porta par Amatrice sur Aquila; il y arriva le 9, et le lendemain à Naveili, d'où il s'avança le 11 à Popoli et Sulmona. Le major Flette fit avec son détachement le service d'avant-garde. Dans cette marche, on fit encore à l'ennemi 500 prisonniers.

Le F. M. L. Bianchi arriva dès le 14 à Aquila avec le gros de l'armée qui avoit pris le chemin de Terni et de Rieti. L'activité du capitaine du génie toscan Rainieri, et le zèle du capitaine Koch, de la compagnie de pionniers qui déjà avoit rendu de grands services dans les journées des 2 et 3, ont mis cette colonne à même de faire en aussi peu de temps, avec de l'artillerie, un chemin de 7 milles d'Allemagne, pendant lequel on fut obligé de faire sauter des rochers.

Le F. M. L. comte Nugent avoit dans l'intervalle assemblé toutes ses forces à Rome, et s'é-

toit porté par la route de Valmontone sur Leprano, où un détachement de troupes ennemies paroissoit vouloir tenir. Il l'attaqua près de Leprano, le repoussa et lui fit beaucoup de prisonniers. L'ennemi brûla le pont et se retira à S. Germano. Le fameux général napolitain Manhes, qui fut autrefois le fléau de la Calabre, commandoit dans cet endroit. Il avoit commis de grandes cruautés envers les habitans de quelques parties des états romains, qui s'étoient déclarés pour nous, et s'étoient défendus contre les excès auxquels se portoient ses troupes.

Le roi de Naples avoit passé dans la nuit du 11 à Sulmona, se retirant en grande hâte avec le reste de son armée, qui ne consistoit plus qu'en 12,000 hommes d'infanterie et 5000 chevaux. La perte d'une bataille, sa retraite précipitée, le grand nombre de prisonniers qu'on lui a faits, la grande désertion parmi ses troupes, ont tellement affoibli son armée dans un court espace de temps, qu'elle n'est plus en état d'accepter une bataille rangée avec la moindre apparence de succès.

Le F. M. L. Bianchi a réuni maintenant toute son armée. Pendant la dernière marche qu'il a faite en avant, il n'a essuyé aucune perte, et il

poursuit sans relâche les restes de l'armée napolitaine. Le F. M. L. comte Nugent vient à sa rencontre du côté opposé.

Le premier lieutenant Lohr, commandant de place à Fermo, avoit reçu le 9 la nouvelle que trois bâtimens ennemis avoient appareillé d'Ancône, dans le dessein de faire moudre des grains pour l'approvisionnement de la forteresse. Il mit aussitôt des troupes sur deux bâtimens, qui se trouvoient alors dans le port, alla à leur rencontre, les attaqua le 10, et les força de se rendre. Un bâtiment ennemi venu à leur secours, et qui engagea un combat, fut également forcé, après quelque résistance, à amener son pavillon. Mais neuf autres bâtimens ennemis armés étant survenus dans ces entrefaites, le premier lieutenant Lohr se retira en combattant vers le port, et soutenu par le F. M. L. Mohr, il y entra avec ses prises; les batteries du rivage forcèrent les bâtimens ennemis à se retirer.

N° XL.

Proclamation du général comte de Nugent, adressée aux Napolitains, en date de Rome, le 12 mai 1815.

NAPOLITAINS ! un corps de l'armée des alliés entre sur votre territoire, où l'a conduit la guerre provoquée par l'homme ingrat et déloyal qui se nomme votre roi, et qui n'a déjà occupé que trop long-temps le trône usurpé de votre légitime souverain. Vous n'avez rien à craindre des braves troupes que j'ai l'honneur de commander. Le soldat, soumis à la meilleure discipline, respectera vos habitations, vos propriétés, vos familles; et la vigilance sévère de ses chefs garantira votre tranquillité. Vous le savez assez; nos armes ne puniront que celui dont la perfidie a provoqué notre valeur. La lutte ne sera certainement pas longue, puisque la victoire qui a jusqu'à présent couronné partout les troupes autrichiennes, en assure l'heureux succès, et que la Providence a résolu de faire servir cette lutte à fixer pour toujours vos destinées. Cessez d'ajouter foi aux discours trompeurs et calomnieux de Joachim, qui n'est plus par rapport à l'Italie qu'un fugitif abandonné de l'armée. Il

voudroit bien vous tromper et vous mettre en guerre avec toute l'Europe, comme il s'étoit follement flatté de séduire les paisibles habitans des Marches et des Légations. Mais le monde entier sait que l'apparition de Buonaparte en France est le seul motif qui l'a déterminé à l'attaque la plus perfide, dans l'intention de voler à son secours, d'allumer le feu de la révolte et des factions dans toute la presqu'isle, et d'employer vos armes à la soutenir.

Ainsi il vouloit faire couler de nouveau le sang napolitain, pour la plus odieuse des causes, comme il l'a prodigué en Espagne, en Allemagne et en Russie; et pour comble de perfidie, il a soutenu faussement que la maison d'Autriche avoit la première commencé les hostilités, et rompu les traités. Napolitains, rassurez-vous, portez vos regards sur le plus heureux avenir; la paix ouvrant tous vos ports au commerce, et rendant vos bras à l'agriculture et à l'industrie, fermera bientôt les cruelles blessures que le gouvernement le plus ruineux a faites à vos belles contrées. J'ose croire que vous vous montrerez dignes de cette paix, que vous verrez dans les troupes autrichiennes, angloises et italiennes sous mes ordres, vos libérateurs, et que vous ne prendrez les armes que

pour suivre l'exemple et atteindre le but de vos braves frères, qui déjà marchent avec nous sous leurs légitimes drapeaux. Malheur à qui les prendroit par un esprit de vengeance personnelle, par un faux zèle, ou pour ses intérêts particuliers. Il se déshonoreroit et seroit puni rigoureusement; on ne recherchera pas la conduite passée, mais on n'examinera que la conduite actuelle de chaque individu; elle pourra seule motiver le blâme ou l'approbation des autorités militaires. Il n'y a plus qu'un sentiment qui doive animer les véritables Napolitains, le désir de délivrer leur patrie. C'est ainsi qu'en servant tous avec nous la plus glorieuse des causes, vous assurerez votre existence politique, et vous mériterez l'estime et l'appui des alliés.

Le comte DE NUGENT.

N° XLI.

Note remise à la diète Suisse par les ministres des quatre grandes puissances, et dont il a été fait lecture dans la séance du 12.

Dès le moment où Buonaparte a reparu en France, toute la Suisse s'est déterminée, par une volonté unanime et énergique, à prendre

les armes pour défendre ses frontières, et écarter les désordres de tout genre dont l'Europe est menacée par le retour de cet usurpateur.

Cette mesure, qui mettoit dans tout son jour l'énergie de la diète et la sagesse de ses délibérations, étoit parfaitement en harmonie avec les sentimens de toute l'Europe, qui applaudit ouvertement à la conduite d'un peuple qu'elle vit, bien qu'il fût le plus près du danger, se prononcer sans hésiter sur les évènemens dont la France est le théâtre, et professer hautement des principes aussi honorables, en repoussant les propositions que le prétendu gouvernement de ce pays avoit faites à tous les états, et qui furent partout rejetées avec indignation.

Dans cette crise inattendue et sans exemple, la confédération helvétique, guidée par son antique loyauté, s'est jointe d'elle-même au système de l'Europe, et a embrassé la cause de l'ordre social et du salut des peuples. Elle a senti qu'aussi long-temps que le volcan rallumé en France menaceroit d'embraser et de bouleverser le monde, les avantages inappréciables dont les hautes-puissances aiment à voir jouir la Suisse, son bien-être, son indépendance, sa

neutralité, seroient toujours précaires et
sés aux attaques de ce pouvoir illégal et
tructeur, qu'aucun frein moral n'est ca
d'arrêter.

Réunies par le même vœu, d'anéan
pouvoir, les puissances rassemblées au co
de Vienne ont proclamé leurs principes d
traité du 25 mars, ainsi que les engage
qu'elles ont pris pour les maintenir.

Tous les autres états de l'Europe ont é
vités à y accéder, et ils se sont empress
répondre à cette invitation. Ainsi le mo
est arrivé, où les augustes souverains,
les soussignés sont chargés d'accomplir l
ordres, s'attendent que la diète, à la r
tion des présentes communications offic
adoptera, par une déclaration authentiq
formelle, les mêmes principes, et régler
concert avec les soussignés, les mesure
pourroient devenir nécessaires pour s'op
au danger commun.

Mais de même que les puissances s'
dent sans aucun doute que la Suisse, d'a
avec elles sur le but principal, ne fera a
difficulté de déclarer qu'elle est armée pou
teindre, et qu'elle s'est mise sur la même
politique, de même elles sont fort éloign

lui proposer de développer d'autres forces que celles qui sont proportionnées aux ressources et aux usages de ses peuples. Elles respectent le système militaire d'une nation, qui, éloignée de toute ambition, ne met des hommes sur pied que pour défendre son indépendance et sa tranquillité; elles connoissent le prix que la Suisse attache au maintien du principe de sa neutralité; et ce n'est point pour y porter atteinte, mais uniquement pour accélérer l'époque où ce principe pourra être applicable d'une manière avantageuse et permanente, qu'elles proposent à la confédération de prendre une attitude et des mesures énergiques, qui soient proportionnées aux circonstances extraordinaires du temps, sans cependant tirer à conséquence pour l'avenir.

C'est d'après ces principes que les soussignés ont reçu de leurs cabinets respectifs les instructions nécessaires, pour régler par une convention, qui ne peut qu'être agréable à la Suisse, les rapports sous lesquels doit exister son adhésion à la sainte cause qu'elle a déjà embrassée. En conséquence, ils ont l'honneur d'inviter la diète à nommer sans délai des plénipotentiaires pour entrer avec eux en négociation sur cet objet.

Les Monarques alliés s'imposent eux-même les plus grands sacrifices; néanmoins ils ne demandent à la Suisse que ceux dont il lui est impossible de se dispenser dans une crise où s'agit de ses plus chers intérêts; et pour lui alléger le fardeau de la mise sur pied des forces nécessaires pour la défense énergique de ses frontières, ainsi que pour en garantir le succès, elles ont le projet de tenir à la disposition de la Suisse tous les secours que les opérations générales de la guerre permettront de consacrer à cet objet.

Les Monarques désirent entretenir de cette manière dans cette nation (l'objet de leur bienveillance et de leur estime particulière) ces sentimens d'attachement, de confiance et de reconnoissance, auxquels ils croient avoir de si justes titres : sentimens qu'ils auront à cœur d'augmenter et de fortifier encore, à l'époque d'une paix générale, par une attention particulière pour la sûreté et les intérêts de la Suisse.

Les soussignés renouvellent à S. E. M. le président, et à MM. les députés à la diète, l'assurance de leur haute considération.

Zurich, le 6 mai 1815.

STRATFORD-CANNING, KRUDNER,
SCHRAUT ET CHAMBRIER.

N° XLII.

Réponse à la note précédente, du 12 mai.

Au moment où un nouveau bouleversement politique s'est manifesté en France, la Suisse, frappée des dangers de sa position, a pris avec vigueur et célérité les mesures de sûreté que l'importance des circonstances commandoit. La diète a fait connoître par une déclaration les motifs et le but de ces armemens; elle a évité toute relation avec l'homme qui a pris les rênes du gouvernement françois, et elle a refusé de le reconnoître.

Les ministres des puissances alliées tirent de cette conduite la juste conclusion, que la Suisse, réunie d'intérêt et d'intention avec les autres états, doit s'opposer de tous ses moyens à un pouvoir qui menace la paix, la tranquillité, l'indépendance et les droits des nations. Telles sont en effet les résolutions de la diète. Les relations qu'elle entretient avec les hautes-puissances alliées, et même avec elles seules, ne laissent aucun doute ni sur ses dispositions, ni sur ses desseins; elle y persistera avec cette constance et cette fidélité, qui ont été de tout temps un trait honorable du caractère suisse.

Vingt-deux petites républiques, unies entre elles pour leur sûreté et le maintien de leur indépendance, doivent chercher leur force nationale dans le principe de leur confédération. Ainsi le prescrivent la nature des choses, la situation géographique, la constitution, le caractère du peuple suisse.

Une suite de ce principe est sa neutralité, reconnue à son avantage, comme la base de ses rapports à venir avec tous les états. Il en résulte également, que, dans la grande lutte qui va s'engager, la part la plus efficace de la Suisse doit nécessairement consister dans la défense énergique de ses frontières. En restant sur cette ligne, elle ne se rend point étrangère à la cause des autres puissances; elle l'embrasse au contraire d'autant plus sincèrement, et la sert avec d'autant plus d'avantage, que cette cause devient plus immédiatement la sienne.

Considérée en elle-même, la défense d'une frontière de cinquante lieues d'étendue, qui sert de point d'appui aux mouvemens de deux armées, est une coopération non-seulement très-réelle, mais encore de la plus haute importance. Trente mille hommes et plus encore ont été mis sur pied pour ce but. Déterminée à maintenir ce développement de forces, la Suisse

croit à son tour pouvoir attendre de la bienveillance des puissances, qu'aussi long-temps qu'elle n'appellera pas elle-même leur secours, les armées respecteront son territoire. Des assurances à cet égard sont absolument nécessaires, pour tranquilliser le peuple, et l'engager à supporter avec courage le fardeau d'un armement aussi considérable.

La diète croit avoir répondu par ces éclaircissemens à l'attente de MM. les ministres, ainsi qu'elle montre en même temps sa confiance en la justice et la grandeur d'âme des Monarques qui, en dernier lieu encore, ont pris tant de part au sort de ce pays, et se sont acquis par-là de nouveaux titres à sa reconnoissance. S'il y a maintenant quelque chose à faire dans le sens des principes exposés ci-dessus, pour établir d'une manière plus précise les rapports politiques de la confédération avec les puissances alliées pendant la durée de la guerre actuelle, et en même temps s'accorder sur les conditions de son système de défense, la diète est disposée à entendre à ces ouvertures. Elle a chargé MM. le bourguemestre de Wyss, l'avoyer de Mulinen, et le bourguemestre Wieland, d'entrer en négociation avec MM. les ministres sur ces deux objets, qui sont essentiellement insé-

parables. Mais dans tous les cas, le droit est réservé aux cantons de prendre à cet égard une résolution définitive, et de donner force de loi à ces arrangemens, en les confirmant constitutionnellement.

Zurich, le 12 mai 1815.

N° XLIII.

Proclamation du général comte de Bianchi, du 12 mai 1815.

Le F. M. L. baron de Bianchi, commandant le deuxième corps d'armée autrichienne en Italie, aux habitans du royaume de Naples.

Au moment de l'entrée des troupes autrichiennes sur votre territoire, je vous annonce, quoique vous deviez déjà en être instruits, que les intentions de cette brave armée ne sont point hostiles contre vous ni contre votre pays. Il a déjà été assez malheureux sous un gouvernement vexatoire, turbulent, intrigant et imbu de ces principes pervers que la France a imaginés dans son délire, et qu'elle a cherché à propager dans votre beau pays, en lui donnant pour souverain un de ces enfans de la révolution, qui se glorifioit de ce titre méprisable. L'armée autrichienne n'entre chez vous que

pour vous préparer un meilleur avenir, que pour vous remettre dans cet état d'ordre social qui assure la paix intérieure, dissipe toute inquiétude chez les voisins, et fait le bonheur des peuples.

Je vous annonce en outre que jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, les administrations actuelles sont provisoirement confirmées. Elles continueront d'exercer leurs fonctions, sinon avec l'esprit qui les animoit et leur servoit de guide par le passé, au moins avec celui de l'ordre et de la tranquillité publique. Elles resteront responsables de l'exactitude et de la justice de leurs opérations. La plus petite déviation sera punie rigoureusement.

En poursuivant les succès que nous avons remportés avec l'aide de la divine Providence, l'esprit qui m'anime est principalement celui de la modération et de m'abstenir de tout abus d'autorité. Les troupes autrichiennes se sont distinguées partout par la discipline la plus exacte. Elles sont arrivées jusqu'ici en donnant de nouvelles preuves d'une conduite admirable, et je ne crois pas trop hasarder en assurant que vous passerez, sans éprouver la moindre secousse, de l'état malheureux qui a

ruiné jusqu'à présent le royaume, à des tems plus heureux.

Les habitans de ce pays nous font constamment l'accueil le plus amical; ils s'empressent à l'envi de nous offrir leurs hommages, et fatigués de supporter les excès d'un gouvernement dilapidateur, ils se flattent avec raison que nous leur apporterons du soulagement à tant de maux. Peuples bons et loyaux, vous ne serez point trompés. Nous professons des principes d'humanité, et nous sommes pénétrés des sentimens paternels que le meilleur des souverains a pour nous.

Déjà une poignée de nos troupes a remporté des victoires, et vous en voyez les résultats. De nombreux renforts, quoique de fait inutiles, viennent grossir nos colonnes. Le succès le plus complet s'annonce de la manière la plus visible.

Du quartier-général d'Aquila, le 12 mai 1815.

Le F. M. L. commandant le deuxième corps d'armée en Italie,

BIANCHI.

N° XLIV.

Autre proclamation du même, du 12 mai 1815.

Le général en chef de l'armée autrichienne qui prend possession du royaume de Naples, voulant donner aux peuples de ce royaume une preuve particulière de la bienveillance et de la sollicitude de son souverain, et leur assurer les bienfaits de la paix à l'extérieur, et la tranquillité intérieure, croit devoir publier les promesses ci-dessous, qui ont pour objet de tranquilliser toutes les classes des habitans :

1° Personne ne sera poursuivi juridiquement ni inquiété pour sa conduite ou ses opinions politiques émises jusqu'à ce moment. En conséquence, il y a une amnistie générale, sans exception ni restriction.

2° La vente des biens de l'état est confirmée.

3° Les dettes de l'état sont garanties dans leur état actuel.

4° Tout Napolitain peut prétendre aux emplois civils et militaires du royaume.

5° L'ancienne et la nouvelle noblesse conservent leurs droits.

6° Tout militaire né dans le royaume des

Deux-Siciles, qui prêtera serment de fidélité au roi Ferdinand IV, conservera son rang et ses appointemens. Ces assurances doivent servir à concilier les intérêts de tous les habitans, et à ramener la paix dans le royaume, avec *le* Roi légitime. Elles doivent être reçues par toutes les classes de la nation avec le plus vif intérêt et la plus grande reconnoissance.

Au quartier-général de Sulmona, le 15 mai 1815.

Bianchi, F. M. L., commandant en chef de l'armée autrichienne dans le royaume de Naples.

N° XLV.

Ordonnance du roi de Prusse sur la Landwehr, du 15 *mai* 1815.

Nous Frédéric-Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc.

L'armée de ligne, ainsi que la *Landwehr* de première réquisition, étant maintenant destinées à combattre hors de nos frontières pour la cause générale, le maintien de l'ordre dans l'intérieur, pour les transports, les marches, etc, aussi-bien que la garde des frontières, demandent des mesures de sûreté. Afin de

pourvoir, aux moindres frais possibles, à ces deux objets, et en ménageant autant que possible l'intérieur de nos états, surtout par rapport à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, nous avons ordonné ce qui suit :

Art. 1er. Le *Landsturm* sera mis en activité, suivant les lois subsistantes à cet égard.

2. Il est destiné d'abord principalement au maintien de l'ordre dans l'intérieur de chaque cercle, à escorter les transports, convois, etc., et il sera employé à cet usage.

3. Dans les cercles frontières, ou dans les provinces voisines du théâtre de la guerre, il concourra aussi, conformément aux lois ci-dessus, au maintien de la sûreté extérieure.

4. Les autorités civiles de chaque province se concerteront avec les autorités militaires pour prendre, relativement à l'organisation du *Landsturm*, les mesures que les rapports de chaque province rendront nécessaires. Les ministres de l'intérieur et de la guerre dirigeront ces mesures par des instructions assorties aux mêmes rapports.

5. On ne pourra, sans un ordre exprès de notre part, requérir le *Landsturm* d'une province entière, à l'effet de le rassembler dans

les formes pour garantir la sûreté extérieure ; mais les régences, de concert avec les autorités militaires, et sous la direction générale des ministères de l'intérieur et de la guerre, dirigeront les détails de son organisation, la répartition des hommes, la nomination des chefs, en tant qu'elle ne doit point être faite par nous d'après les réglemens, les mesures pour l'armement, et les exercices qui doivent se faire les dimanches et les jours de fêtes ; enfin elles fixeront les lieux de rassemblement.

6. Nos ordres et notre consentement ne seront pas non plus nécessaires quand il ne sera question que d'employer le *Landsturm* pour l'administration intérieure.

7. Dans les villes où il y a déjà des compagnies organisées de milices bourgeoises, il sera laissé à la décision des régences, si elles doivent continuer seules, le service de sûreté, ou si on doit leur adjoindre une partie du *Landsturm* de l'endroit dans les occasions extraordinaires, telles que les transports considérables, etc.

8. Lorsqu'on met sur pied tout le *Landsturm* d'un endroit, les compagnies bourgeoises en font partie, de manière que leurs officiers et

les sous-officiers conservent leur rang dans le *Landsturm*. Les gardes bourgeoises, vu la connoissance plus étendue qu'elles ont du service intérieur, auront le rang d'exempt.

9. Les compagnies d'arquebusiers font partie du *Landsturm*, en conservant leur organisation.

10. Il est réservé aux magistrats du lieu de régler de quelle manière le *Landsturm* doit faire son service.

11. Le *Landsturm* pouvant, dans les endroits dégarnis de troupes, avoir besoin de secours à l'approche inattendue de l'ennemi, ou dans d'autres cas imprévus, la *Landwehr* de seconde requisition sera levée alors, d'après les réglemens provisoires suivans.

12. On prendra, pour former le noyau de la *Landwehr* de deuxième requisition, le tiers des hommes de trente-deux à trente-neuf ans qui se trouvent dans chaque cercle.

13. Sur dix hommes on en prendra un pour la cavalerie, un pour l'artillerie, et huit pour l'infanterie.

14. On suivra en général pour la formation de la *Landwehr* de deuxième réquisition, les dispositions des lois du 17 mars 1813 et du 3

septembre 1814, en tant qu'elles ne seront point changées par les présentes.

15. La division de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie en compagnies, se fera dans l'intérieur des cercles, de manière que, pour le moment, les cercles formeront leurs compagnies, leurs escadrons et leurs bataillons en proportion de leur population.

16. La deuxième réquisition restera dans ses foyers, et ne se rassemblera qu'autant que cela sera nécessaire pour renforcer les garnisons, ou pour la sûreté des frontières dans les provinces.

17. Pour épargner les frais, la *Landwehr* ci-dessus n'aura point d'uniformes; il suffira que chaque homme porte une croix sur son chapeau ou sur son bonnet.

18. L'état fournira les armes. Jusqu'à ce que l'armement soit achevé, les hommes devront être du moins pourvus d'une pique pour les cas imprévus.

19. Les hommes qui veulent s'armer eux-mêmes, peuvent, comme les volontaires de l'armée de ligne, former des détachemens particuliers dans la deuxième réquisition.

20. Les généraux qui commandent dans les

provinces, et les présidens de régence, devront, chacun dans leur ressort, tenir de suite la main à l'exécution des présentes.

21. Les officiers seront choisis d'après les dispositions de la loi du 17 mars, et le général commandant nous présentera leur nomination pour la confirmer.

Donné à Vienne sous notre signature et notre sceau, le 15 mai 1815.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

N° XLVI.

Publication officielle sur les évènemens qui se sont passés en Italie jusqu'au 16 *mai* 1815.

Vienne, le 30 mai.

D'APRÈS des dépêches qu'on a reçues par courriers, hier soir, et aujourd'hui à midi, des deux généraux commandans des armées impériales, le général de cavalerie baron de Frimont et le F. M. L. baron Bianchi; le F. M. L. baron Mohr, à la suite du combat livré le 3 à Tolentino, a réussi à faire beaucoup de mal à l'ennemi pendant sa retraite le long des côtes: il lui a fait deux mille prisonniers, et s'est emparé de magasins considérables.

Les mouvemens de la brigade du général-major baron d'Eckhard par les montagnes escarpées d'Amatrice sur Aquila, ont forcé l'ennemi d'abandonner sa position sur le Tronto et la Pescara, pour ne point avoir ses communications coupées avec Naples.

La colonne commandée par le général-major baron d'Eckhard arriva le 11 devant Popoli; elle atteignit l'arrière-garde de l'ennemi à Sulmona, et déjà pendant la marche elle avoit fait plus de cinq cents prisonniers.

Pendant la fuite de l'ennemi, on lui prit à Lanciano vingt-trois canons, dix obusiers et cinquante-trois chariots de munitions. Plusieurs milliers de soldats dispersés errent encore dans les montagnes; la plus grande partie s'empresse de retourner dans ses foyers.

Le 12, le gros de l'armée autrichienne étoit déjà arrivé à Aquila, malgré une distance de sept lieues, où il falloit se frayer d'abord une route à travers des rochers.

Le 14, le général-major comte de Stahremberg rencontra le général napolitain Neri à Rocaraso. Il l'attaqua sur-le-champ, le battit, et le poursuivit jusqu'à Castel di Sangro, où il se rallia à la division Carascosa. Malgré une défense opiniâtre, l'ennemi fut également chassé

de cet endroit, et on lui fit dans cette occasion six officiers et cent cinquante hommes du dixième régiment de ligne prisonniers. Le général comte Stahremberg occupa le 15 Isernia, et le 16 Vanafro.

Une colonne sous les ordres du maréchal Flette rétablit la liaison avec le F. M. L. comte Nugent, qui, après l'heureuse issue du combat de Caprano, avoit poursuivi sans relâche l'ennemi jusqu'à S. Germano. Là se rassembla le reste de toutes les troupes qui avoient été envoyées, peu de temps auparavant, sous le nom d'*armée de l'intérieur*, à la rencontre du comte Nugent, et auxquelles on avoit réuni les dépôts, toute la gendarmerie et différens autres détachemens. Ainsi le corps ennemi se trouva encore fort de huit mille hommes.

Il paroît que le roi de Naples avoit abandonné le reste de son armée qui étoit retourné par Sulmona, et s'étoit porté en hâte pour contenir la colonne qui s'avançoit de Rome. Le 14, il s'avança avec toutes ses forces et en faisant beaucoup de manœuvres contre l'avant-garde du comte Nugent; mais cependant il perdit ce jour-là trois cents prisonniers.

Le comte Nugent profita de ce temps pour envoyer à Ponte-Corvo une colonne sous les

ordres du major d'Aspre, afin de couper la retraite à l'ennemi. Une autre colonne, commandée par le major Trieppe, où se trouvoient deux compagnies des troupes de Toscane, étoit chargée de tourner la position de S. Germano. Le comte Nugent marcha avec le reste de ses troupes contre cette position.

Le 16, les colonnes détachées étoient arrivées à leur destination. L'ennemi abandonna S. Germano; l'avant-garde du comte Nugent l'atteignit tard dans la soirée à Miguano, et le combat s'engagea. Le major d'Aspre, qui dans l'intervalle avoit continué son mouvement de flanc, rencontra l'ennemi vers minuit, et, sans hésiter, il l'attaqua vivement et avec impétuosité. Le capitaine Guerard, du régiment de Vacquant infanterie, avec sa compagnie, la compagnie de chasseurs du capitaine Nadler, et un escadron de hussards du Prince-Régent, sous la conduite du capitaine Kardos, étoient toutes les forces avec lesquelles la position formidable de l'ennemi, qu'il occupoit avec plus de trois mille hommes, fut attaquée.

La victoire fut décidée en un instant; tout le corps ennemi en désordre se dispersa, et le lendemain, on avoit déjà amené plus de mille prisonniers.

Le comte Nugent continua alors ses mouvemens sur la route de Naples. Une de ses avant-gardes, sous les ordres du ieutenant-colonel Ghequier, étoit déjà arrivée à Gavigliano, et conséquemment la communication de l'ennemi avec Gaëte étoit coupée.

Dans les derniers dix jours, jusqu'au combat décisif du 16, l'*armée de l'intérieur*, envoyée contre le comte Nugent, a au moins perdu six mille hommes, et maintenant elle peut être comptée pour rien.

L'avant-garde du F. M. L. comte Nugent, sous les ordres du lieutenant-colonel Ghequier, a occupé Nola, Itri et Sperlonga, et s'est avancé jusqu'au Carigliano, dont l'ennemi avoit détruit les ponts après les avoir passés.

La communication de l'ennemi avec Gaëte est interrompue.

Le F. M. L. comte Nugent évalue la perte de l'ennemi dans ces dix derniers jours à plus de six mille hommes. Il fait un éloge tout particulier de la prudence et de la valeur distinguées du lieutenant-colonel Ghequier, des capitaines Guerard et Keller, du régiment d'infanterie de Vacquant; des majors d'Aspre, Flette et Palaggi, du premier régiment de Toscane; des capitaines de cavalerie Kardos et

Rheinthal, des premiers lieutenans Tassy et Haller, des lieutenans Walzer et Weixkopf, des hussards du Prince-Régent; des capitaines Nadler et Potier, du premier lieutenant Tratzer et du lieutenant Kaiser, du huitième bataillon de chasseurs; du capitaine Partalozzi, des lieutenans Baldini, Crosani et Bentivoglio, des dragons de Toscane.

N° XLVII.

Suite de la publication précédente.

Des rapports qu'on vient de recevoir de Rome, en date du 16, par une voie extraordinaire, contiennent les nouvelles suivantes qui sont de la plus haute importance.

Le capitaine Campbell, commandant d'une escadre angloise, composée du vaisseau de ligne le *Terrible*, la frégate l'*Alcmène* et la chaloupe le *Patridge*, parut le 11 dans la baie de Naples, et menaça de bombarder la ville.

Le duc de Gallo écrivit alors au commandant anglois, et offrit de négocier à de certaines conditions si l'on vouloit épargner la ville. Le prince Cariati se rendit ensuite avec des pleins-pouvoirs de la reine régente, à bord du vaisseau de ligne anglois, et souscrivit aux conditions sui-

vantes ; de leur côté les Anglois s'engagèrent à ne point bombarder Naples.

1° Les deux vaisseaux de ligne napolitains qui se trouvent maintenant dans la baie de Naples seront sur-le-champ remis à l'escadre angloise ;

2° Les arsenaux de la marine seront également livrés, et l'on nommera des commissaires pour faire l'inventaire de ce qu'ils contiennent ;

3° Un vaisseau de ligne qui est maintenant en construction sera aussi livré à l'escadre angloise, ainsi que tous les matériaux nécessaires à sa construction.

Les vaisseaux et arsenaux livrés en vertu de cette convention, restent à la disposition du gouvernement anglois et de sa majesté le roi des Deux-Siciles Ferdinand IV.

N° XLVIII.

Extrait du procès-verbal des conférences des Puissances signataires du traité de Paris.

Conférence du 12 mai 1815.

La commission nommée le 9 de ce mois, et chargée d'examiner, si, après les événemens qui se sont passés depuis le retour de Napo-

léon Buonaparte en France, et ensuite des pièces publiées à Paris sur la déclaration que les puissances ont fait émaner contre lui le 13 mars dernier, il seroit nécessaire de procéder à une nouvelle déclaration; a présenté à la séance de ce jour le rapport qui suit :

Rapport de la Commission.

La déclaration publiée, le 13 mars dernier, contre Napoléon Buonaparte et ses adhérens, par les puissances qui ont signé le traité de Paris, ayant, depuis son retour à Paris, été discutée dans différentes formes par ceux qu'il a employés à cet effet; ces discussions ayant acquis une grande publicité, et une lettre adressée par lui à tous les souverains, ainsi qu'une note adressée par le duc de Vicence aux chefs des cabinets de l'Europe, ayant également été publiée par lui dans l'intention manifeste d'influer sur l'opinion publique et de l'égarer, la commission nommée dans la séance du 9 de ce mois a été chargée de présenter un travail sur ces objets; et attendu que, dans les publications susdites, on a essayé d'invalider la déclaration du 13 mars, en posant en fait :

1. Que cette déclaration dirigée contre Buo-

naparte à l'époque de son débarquement sur les côtes de France, se trouvoit sans application, maintenant qu'il s'étoit emparé des rênes du gouvernement sans résistance ouverte, et que, ce fait prouvant suffisamment le vœu de la nation, il se trouvoit non-seulement rentré dans ses anciens droits vis-à-vis de la France, mais que la question même de la légitimité de son gouvernement avoit cessé d'être du ressort des puissances;

2. Qu'en offrant de ratifier le traité de Paris, il écartoit tout motif de guerre contre lui;

La commission a été spécialement chargée de prendre en considération :

1. Si la position de Buonaparte vis-à-vis des puissances de l'Europe a changé par le fait de son arrivée à Paris, et par les circonstances qui ont accompagné les premiers succès de son entreprise sur le trône de France;

2. Si l'offre de sanctionner le traité de Paris, du 30 mai 1814, peut déterminer les puissances à adopter un système différent de celui qu'elles avoient énoncé dans la déclaration du 13 mars;

3. S'il est nécessaire ou convenable de publier

une nouvelle déclaration pour confirmer, ou pour modifier celle du 13 mars.

La commission, après avoir mûrement examiné ces questions, rend, à l'assemblée des plénipotentiaires, le compte suivant du résultat de ses délibérations :

PREMIÈRE QUESTION.

La position de Buonaparte vis-à-vis des puissances de l'Europe a-t-elle changé par les premiers succès de son entreprise, ou par les évènemens qui se sont passés depuis son arrivée à Paris ?

Les puissances, informées du débarquement de Buonaparte en France, n'ont pu voir en lui qu'un homme qui, en se portant sur le territoire françois à main armée et avec le projet avoué de renverser le gouvernement établi, en excitant le peuple et l'armée à la révolte contre le souverain légitime, et en usurpant le titre d'empereur des François (1), avoit en-

(1) L'article premier de la convention du 11 avril 1814 est conçu en ces termes : « L'empereur Napoléon renonce pour lui, ses successeurs et descendans, ainsi que pour tous les membres de sa famille, à tous droits

couru les peines que toutes les législations prononcent contre de pareils attentats : un homme qui, en abusant de la bonne foi des souverains, avoit rompu un traité solennel ; un homme enfin, qui en rappelant sur la France, heureuse et tranquille, tous les fléaux de la guerre intérieure et extérieure, et sur l'Europe, au moment où les bienfaits de la paix devoient la consoler de ses longues souffrances, la triste nécessité d'un nouvel armement général, étoit regardé à juste titre comme l'ennemi implacable du bien public. Telle fut l'origine, tels furent les motifs de la déclaration du 13 mars ; déclaration dont la justice et la nécessité ont été universellement reconnues, et que l'opinion générale a sanctionnée.

Les évènemens qui ont conduit Buonaparte à Paris, et qui lui ont rendu pour le moment l'exercice du pouvoir suprême, ont sans doute changé *de fait* la position dans laquelle il se

---

de souveraineté et de pouvoir, non-seulement sur l'Empire françois et sur le royaume d'Italie, mais sur tout autre pays. » Nonobstant cette renonciation formelle, Buonaparte, dans ses différentes proclamations, du golfe de Juan, de Gap, de Grenoble, de Lyon, s'intitula : « Par la grâce de Dieu et les constitutions de l'Empire, *Empereur des François*, etc., etc., etc.

trouvoit à l'époque de son entrée en France ; mais ces événemens, amenés par des intelligences criminelles, par des conspirations militaires, par des trahisons révoltantes, n'ont pu créer aucun *droit* ; ils sont absolument nuls sous le point de vue légal ; et pour que la position de Buonaparte fût essentiellement et légitimement changée, il faudroit que les démarches qu'il a faites pour s'établir sur les ruines du gouvernement renversé par lui, eussent été confirmées par un *titre légal* quelconque.

Buonaparte établit dans ses publications, que le vœu de la nation françoise en faveur de son rétablissement sur le trône, suffit pour constituer ce titre légal.

La question à examiner par les puissances, se réduit aux termes suivans : le consentement réel ou factice, explicite ou tacite de la nation françoise au rétablissement du pouvoir de Buonaparte, peut-il opérer dans la position de celui-ci, vis-à-vis des puissances étrangères, un changement légal et former un titre obligatoire pour ces puissances ?

La commission est d'avis, que tel ne peut point être l'effet d'un pareil consentement ;

et voici les raisons sur lesquelles elle s'appuie :

Les puissances connoissent trop bien les principes qui doivent les guider dans leurs rapports avec un pays indépendant, pour entreprendre (comme on voudroit les en accuser) « de lui imposer des lois, de s'immiscer dans ses affaires intérieures, de lui assigner une forme de gouvernement, de lui donner des maîtres au gré des intérêts ou des passions de ses voisins (1). » Mais elles savent aussi que la liberté d'une nation, de changer son système de gouvernement, doit avoir ses justes limites, et que, si les puissances étrangères n'ont pas le droit de lui *prescrire* l'usage qu'elle fera de cette liberté, elles ont au moins indubitablement celui de *protester* contre l'abus qu'elle pourroit en faire à leurs dépens. Pénétrées de ce principe, les puissances ne se croient point autorisées à imposer un gouvernement à la France ; mais elles ne renonceront jamais au droit d'empêcher que sous le titre de gouvernement il ne s'établisse en France

(1) C'est ainsi que le rapport du conseil d'État de Buonaparte s'exprime sur les intentions des puissances.

un foyer de désordres et de bouleversement pour les autres états. Elles respecteront la liberté de la France partout où elle ne sera pas incompatible avec leur propre sûreté, et avec la tranquillité générale de l'Europe.

Dans le cas actuel, le droit des souverains alliés, d'intervenir dans la question du régime intérieur de la France, est d'autant plus incontestable, que l'abolition du pouvoir que l'on prétend y rétablir aujourd'hui, étoit la condition fondamentale d'un traité de paix, sur lequel reposoient tous les rapports qui, jusqu'au retour de Buonaparte à Paris, ont subsisté entre la France et le reste de l'Europe. Le jour de leur entrée à Paris, les souverains déclarèrent qu'ils ne traiteroient jamais de la paix avec Buonaparte (1). Cette déclaration, hautement applaudie par la France et par l'Europe, amena l'abdication de Napoléon et la convention du 11 avril; elle forma la base de la négociation principale; elle fut explicitement articulée dans le préambule du traité de Paris. La nation françoise, supposé même qu'elle soit parfaitement libre et unie, ne peut se soustraire à cette condition fonda-

(1) Déclaration du 31 mars 1814.

mentale sans renverser le traité de Paris, et tous ses rapports actuels avec le système européen. Les puissances alliées, de l'autre côté, en insistant sur cette même condition, ne font qu'user d'un droit qu'il est impossible de leur contester, à moins d'admettre que les pactes les plus sacrés peuvent être dénaturés au gré des convenances de l'une ou de l'autre des parties contractantes.

Il s'ensuit que la volonté du peuple françois ne suffit pas pour rétablir, dans le sens légal, un gouvernement proscrit par des engagemens solennels que ce même peuple avoit pris avec toutes les puissances de l'Europe, et qu'on ne sauroit, sous aucun pretexte, faire valoir contre ces puissances le droit de rappeler au trône celui dont l'exclusion avoit été la condition préalable de tout arrangement pacifique avec la France. Le vœu du peuple françois, s'il étoit même pleinement constaté, n'en seroit pas moins nul et sans effet vis-à-vis de l'Europe pour rétablir un pouvoir contre lequel l'Europe entière a été en état de protestation permanente depuis le 31 mars 1814 jusqu'au 13 mars 1815; et, sous ce rapport, la position de Buonaparte est précisément aujourd'hui ce qu'elle étoit à ces dernières époques.

SECONDE QUESTION.

L'offre de sanctionner le traité de Paris, peut-elle changer les dispositions des Puissances?

La France n'a eu aucune raison de se plaindre du traité de Paris. Ce traité a réconcilié la France avec l'Europe; il a satisfait à tous ses véritables intérêts, lui a assuré tous les biens réels, tous les élémens de prospérité et de gloire qu'un peuple appelé à une des premières places dans le système européen, pouvoit raisonnablement désirer, et ne lui a enlevé que ce qui étoit pour elle, sous les dehors trompeurs d'un grand éclat national, une source intarissable de souffrances, de ruine et de misère. Ce traité étoit même un bienfait immense pour un pays, réduit par le délire de son chef à la situation la plus désastreuse (1).

Les puissances alliées eussent trahi leurs in-

(1) « L'empereur convaincu de la position critique où il a placé la France, et de l'impossibilité où il se trouve de la sauver lui-même, a paru se résigner et consentir à l'abdication entière et sans aucune restriction. » Lettre du maréchal Ney au prince de Bénévent, en date de Fontainebleau, 5 avril 1814.

térêts et leurs devoirs, si, au prix de tant de modération et de générosité, elles n'avoient pas, en signant ce traité, obtenu quelqu'avantage solide; mais le seul qu'elles ambitionnoient étoit la paix de l'Europe et le bonheur de la France. Jamais en traitant avec Buonaparte, elles n'eussent consenti aux conditions qu'elles accordèrent à un gouvernement, lequel, « en offrant à l'Europe un gage de sécurité et de stabilité, les dispensoit d'exiger de la France les garanties qu'elles lui avoient demandées sous son ancien gouvernement (1). » Cette clause est inséparable du traité de Paris; l'abolir, c'est rompre ce traité. Le consentement formel de la nation françoise au retour de Buonaparte sur le trône, équivaudroit à une déclaration de guerre contre l'Europe; car l'état de paix n'a subsisté entre l'Europe et la France que par le traité de Paris, et le traité de Paris est incompatible avec le pouvoir de Buonaparte.

Si ce raisonnement avoit encore besoin d'un appui, il le trouveroit dans l'offre même de Buonaparte de ratifier le traité de Paris. Ce traité avoit été scrupuleusement observé et

---

(1) Préambule du traité de Paris.

exécuté; les transactions du congrès de Vien n'en étoient que les supplémens et les déve loppemens; et sans le nouvel attentat de Bu naparte, il eût été pour une longue suite d'an nées une des bases du droit public de l'Eu rope. Mais cet ordre de choses a fait place une nouvelle révolution; et les agens de cet révolution, tout en proclamant sans cesse « qu'il n'y a rien de changé (1), » conçoivent et sentent eux-mêmes que *tout* est changé au tour d'eux. Il ne s'agit plus aujourd'hui c *maintenir* le traité de Paris; il s'agiroit de *refaire*. Les puissances se trouvent rétabli envers la France, dans la même position dan laquelle elles étoient le 31 mars 1814. Ce n'e pas pour prévenir la guerre, car la France l rallumée de fait; c'est pour la terminer qu l'on offre aujourd'hui à l'Europe un état choses essentiellement différent de celui s lequel la paix fut établie en 1814. La questio a donc cessé d'être une question de droit : el n'est plus qu'une question de calcul politiq et de prévoyance, dans laquelle les puissanc

(1) C'est l'idée qui reparoît perpétuellement dans rapport du conseil d'État de Buonaparte, publié da le Moniteur du 13 avril 1815.

n'ont à consulter que les intérêts réels de leurs peuples, et l'intérêt commun de l'Europe.

La commission croit pouvoir se dispenser d'entrer ici dans un exposé des considérations qui, sous ce dernier rapport, ont dirigé les mesures des cabinets. Il suffira de rappeler que l'homme qui, en offrant aujourd'hui de sanctionner le traité de Paris, prétend substituer sa garantie à celle d'un souverain dont la loyauté étoit sans tache et la bienveillance sans mesure, est le même qui, pendant quinze ans, a ravagé et bouleversé la terre pour trouver de quoi satisfaire son ambition, qui a sacrifié des millions de victimes et le bonheur d'une génération entière à un système de conquêtes, que des trêves, peu dignes du nom de paix, n'ont rendu que plus accablant et plus odieux (1); qui,

---

(1) La commission croit devoir ajouter ici l'observation importante que la plus grande partie des envahissemens et des réunions forcées, dont Buonaparte a successivement formé ce qu'il appeloit le *grand Empire*, a eu lieu pendant ces perfides intervalles de paix, plus funestes à l'Europe que les guerres mêmes dont elle fut tourmentée. C'est ainsi qu'il s'empara du Piémont, de Parme, de Gênes, de Lucques, des États de Rome, de la Hollande, des pays composant la trente-deuxième division militaire. Ce fut aussi dans une

après avoir, par des entreprises insensées, fatigué la fortune, armé toute l'Europe contre lui, et épuisé tous les moyens de la France, a été forcé d'abandonner ses projets, et a abdiqué le pouvoir pour sauver quelques débris de son existence ; qui, dans un moment où les nation de l'Europe se livroient à l'espoir d'une tranquillité durable, a médité de nouvelles catastrophes, et, par une double perfidie envers les puissances qui l'avoient trop généreusement épargné, et envers un gouvernement qu'il ne pouvoit atteindre que par les plus noires trahisons, a usurpé un trône auquel il avoit renoncé, et qu'il n'avoit jamais occupé que pour le malheur de la France et du monde. Cet homme n'a d'autre garantie à proposer à l'Europe que sa parole. Après la cruelle expérience de quinze années, qui auroit le courage d'accepter cette garantie ? Et si la nation françoise a réellement

---

époque de paix (au moins avec tout le continent) qu'il porta ses premiers coups contre le Portugal et l'Espagne, et il crut avoir achevé la conquête de ces pays par la ruse et par l'audace, lorsque le patriotisme et l'énergie des peuples de la péninsule l'entraînèrent dans une guerre sanglante, commencement de sa chute, et du salut de l'Europe.

embrassé sa cause, qui respecteroit davantage la caution qu'elle pourroit offrir ?

La paix avec un gouvernement placé entre de telles mains, et composé de tels élémens, ne seroit qu'un état perpétuel d'incertitude, d'anxiété et de danger. Aucune puissance ne pouvant effectivement désarmer, les peuples ne jouiroient d'aucun des avantages d'une véritable pacification ; ils seroient écrasés de charges de toute espèce ; la confiance ne pouvant se rétablir nulle part, l'industrie et le commerce languiroient partout ; rien ne seroit stable dans les relations politiques ; un sombre mécontentement planeroit sur tous les pays, et du jour au lendemain, l'Europe en alarme s'attendroit à une nouvelle explosion. Les souverains n'ont certainement pas méconnu l'intérêt de leurs peuples en jugeant qu'une guerre ouverte, avec tous ses inconvéniens et tous ses sacrifices, est préférable à un pareil état de choses, et les mesures qu'ils ont adoptées ont rencontré l'approbation générale.

L'opinion de l'Europe s'est prononcée dans cette grande occasion d'une manière bien positive et bien solennelle ; jamais les vrais sentimens des peuples n'ont pu être plus exactement connus et plus fidèlement interprétés que dans

un moment où les représentans de toute
puissances se trouvoient réunis pour conso
la paix du monde.

TROISIÈME QUESTION.

Est-il nécessaire de publier une nou
déclaration ?

Les observations que la commission vien
présenter, fournissent la réponse à la dern
question qui lui reste à examiner. Elle c
sidère,

1° Que la déclaration du 13 mars a été di
aux puissances par des motifs d'une justice
dente, et d'un poids si décisif, qu'aucun
sophismes par lesquels on a prétendu atta
cette déclaration, ne sauroit y porter attei

2° Que ces motifs subsistent dans toute
force, et que les changemens survenus de
depuis la déclaration du 13 mars, n'en ont p
opéré dans la position de Buonaparte et
France vis-à-vis des puissances;

3° Que l'offre de ratifier le traité de Par
sauroit, sous aucun rapport, changer les
positions des puissances.

En conséquence, la commission est c

qu'il seroit inutile d'émettre une nouvelle déclaration.

Les plénipotentiaires des puissances qui ont signé le traité de Paris, et qui, comme telles, sont responsables de son exécution vis-à-vis des puissances accédantes, ayant pris en délibération, et sanctionné par leur approbation le rapport précédent, ont résolu qu'il seroit donné communication du procès verbal de ce jour aux plénipotentiaires des autres cours royales. Ils ont arrêté en outre que l'extrait du susdit procès-verbal sera rendu public.

Suivent les signatures dans l'ordre alphabétique des cours.

Autriche.
Le prince *de Metternich*,
Le baron *de Wessenberg*.

Espagne.
P. Gomez Labrador.

France.
Le prince *de Talleyrand*,
Le duc *de Dalberg*,
Le Cte *Alexis de Noailles*.

Grande Bretagne.
Clancarty, *Cathcart*,
Stewart.

Portugal.
Le comte *de Palmella*,
Saldanha, *Lobo*.

Prusse.
Le prince *de Hardenberg*,
Le baron *de Humboldt*.

Russie.
Le Cte *de Rasoumowsky*.
Le comte *de Stackelberg*.
Le comte *de Nesselrode*.

Suède.
Le comte *de Löwenhielm*.

Les plénipotentiaires soussignés, approuvant

en totalité les principes contenus dans le p
sont extrait du procès-verbal, y ont app
leur signature.

Vienne, le 12 mai 1815.

Bavière.	Sardaigne.
Le comte *de Rechberg*.	Le marquis *de S. Marz*
	Le comte *Rossi*.
Danemarck.	Saxe.
Le comte de *Bernstorff*,	Le comte *de Schulen*
J. Bernstorff.	*bourg*.
Hanovre.	Siciles (Deux-).
Le comte *de Munster*,	Le commandeur *Ruffo*
Le comte *de Hardenberg*.	
Pays-Bas.	Wurtemberg.
Le baron *de Spaen*,	Le Cte *de Wintzingero*
Le baron *de Gagern*,	Le baron *de Linden*.

N° XLIX.

Observations du journal Universel de Ga du 3 juin 1815, sur la déclaration du grès de Vienne, du 12 mai.

La déclaration émanée du congrès de Vie en date du 12 mai 1815, fait autant d'hon aux plénipotentiaires qui l'ont signée, qu' souverains dont elle est, pour ainsi dire, la nière profession de foi.

Rien de plus clair et de plus précis qu

manière dont les trois questions sont posées et résolues dans le rapport de la commission, inséré au procès-verval. En effet, le succès de l'invasion de Buonaparte est *un fait* et non *un droit* : le succès ne peut rien changer à l'esprit de la déclaration du 13 mars. Cette vérité, resserrée à dessein dans la solution de la première question, seroit susceptible de longs développemens.

Soutenir, par exemple, que l'Europe à qui l'on reconnoissoit le droit d'attaquer Buonaparte encore errant dans les montagnes du Dauphiné, n'auroit pas celui de s'armer contre Buonaparte redevenu le maître de la France, ne seroit-ce pas une véritable absurdité?

La déclaration du 13 mars prévoyoit et supposoit évidemment le succès, autrement elle devenoit ridicule : on ne fait pas marcher un million de soldats pour combattre douze cents hommes. Buonaparte pouvoit-il entreprendre la conquête d'un grand royaume avec quelques satellites, sans y être appelé par une conspiration redoutable ? Le caractère connu de l'usurpateur devoit confirmer dans cette pensée les Princes réunis à Vienne : cet homme n'est point un partisan qui sait faire la guerre, à la tête d'une bande déterminée, sur les rochers et

dans les bois ; il ne retrouve sa force et son audace qu'en remuant des masses, et en employant des moyens immenses. Les souverains avoient donc jugé le péril avec une profonde sagesse. L'empereur de Russie apprit le 5 mars, à deux heures de l'après-midi, que Buonaparte avoit quitté l'île d'Elbe, et le même jour, à cinq heures du soir, une estafette porta à Pétersbourg l'ordre de faire partir la garde impériale russe. Les autres souverains expédièrent des courriers aux ministres et aux commandans de leurs provinces : en moins d'une semaine, le signal fut donné à toutes les armées de l'Europe. Ce n'étoit pas, nous le répétons, contre douze cents hommes, qu'un seul pont rompu pouvoit arrêter dans les défilés de Gap, qu'étoit dirigée tant de prévoyance, de résolution et d'activité.

La seconde question du procès-verbal porte sur le traité de Paris, que Buonaparte offre de sanctionner, tout en affectant de l'appeler un traité honteux. Le congrès répond avec raison, et conformément à la déclaration du 31 mars 1814, que Buonaparte, si les alliés lui eussent accordé la paix, *n'auroit point obtenu les conditions favorables de ce traité.* On eût exigé de lui des garanties qu'on n'a pas deman-

lées à Louis XVIII. Il eût été obligé de payer les contributions, de céder des places et peut-être des provinces. Sa parole n'eût pas suffi pour délivrer, comme par enchantement, la France de 400,000 mille étrangers. Oseroit-on prétendre que la politique ne doive pas faire entrer dans ses motifs et dans ses considérations le caractère moral des chefs des nations? L'Angleterre soumit à l'arbitrage de saint Louis de graves débats, qu'elle n'eût pas fait juger par un capitaine de la Ligue. Si la France a été de nos jours exposée à la conquête, c'est par Buonaparte; si la France est sortie entière des mains de l'ennemi, elle le doit à Louis XVIII. La France auroit peut-être pu garder son tyran par *un* traité de Paris; mais en gardant son esclavage, elle eût perdu ses provinces et son honneur.

On nous assure que Buonaparte est bien changé. Non; ce n'est pas à quarante-cinq ans, quand on est né sans entrailles, quand on s'est enivré du pouvoir absolu, que l'on change dans l'espace de huit mois. Buonaparte, traîné par des commissaires à l'île d'Elbe, se cachant sous leurs pieds pour se soustraire aux vengeances du peuple, n'a pas été ennobli par le

malheur, mais dégradé par la honte : il n'y a rien à espérer de lui.

Il est donc vrai *que la France n'a eu aucune raison de se plaindre du traité de Paris..... que ce traité étoit même un bienfait immense pour un pays réduit, par le délire de son chef, à la situation la plus désastreuse* (1). Le maréchal Ney, dans sa lettre du 5 avril 1814, adressée à M. le prince de Talleyrand, avoue que Buonaparte reconnoissoit le danger de cette situation. *Convaincu*, dit-il, *de la position critique où il* (Buonaparte) *a placé la France, et de l'impossibilité où il se trouve de la sauver lui-même, il a paru se résigner et consentir à l'abdication entière et sans aucune restriction.*

Dans quel abîme en effet n'avoit-il pas précipité la France?

Lors des conventions du 23 avril 1814, quelques esprits prévenus, oubliant notre position, ne parurent pas les approuver dans toutes leurs parties; elles rendoient, disoient-ils, aux alliés, *sans conditions*, les places de l'Allemagne, encore occupées par nos troupes

(1) Extrait du procès-verbal du 12 mai.

uoi! Paris, Bordeaux, Toulouse, Lyon, ne aloient pas Dantzick, Hambourg, Torgau, Anvers? C'étoit rendre ces dernières villes *sans onditions*, que d'en faire l'objet d'un *pareil* échange, que d'obtenir à ce prix la retraite des alliés! A l'époque du 23 avril 1814, les alliés occupoient la France, depuis les Pyrénées occidentales jusqu'à la Gironde, depuis les Alpes usqu'au Rhône, depuis le Rhin jusqu'à la Loire; quarante départemens, c'est-à-dire près le la moitié du royaume, étoient envahis; cent mille prisonniers répartis dans les provinces où es alliés n'avoient pas encore pénétré, menaçoient de se joindre à leurs compatriotes; quatre ent mille étrangers sur le sol de la patrie, les éserves des Russes, des Autrichiens, des Prussiens, des Allemands, prêtes à passer le Rhin; es Suédois et les Danois venant grossir cette nondation d'ennemis, telle étoit la position de a France. Chaque jour on voyoit tomber quelques-unes des places que nous tenions encore sur l'Oder, le Weser, l'Elbe et la Vistule; et es landwehr qui avoient formé le blocus de ces laces, prenoient aussitôt la route de notre malheureux pays. Au milieu de tant de calamités présentes, de tant de craintes pour l'avenir, que pouvoit exiger le gouvernement provisoire?

Quelle force auroit-il opposée aux alliés, s'il avoit plutôt consulté l'ambition que la justice, ou si les alliés avoient préféré leur agrandissement à leur sûreté? L'armée n'avoit point encore vu à sa tête le prince, noble dépositaire des pouvoirs du Roi : et trop séduite par les prestiges de la gloire, on peut juger à présent qu'elle eût été moins fidèle à ses devoirs qu'à ses souvenirs; désorganisée, découragée par la retraite honteuse de Buonaparte, eût-elle essayé, sous les ordres de son nouveau chef, de renouveler des combats qu'elle étoit déjà lasse de soutenir sous son ancien général? Aux premiers signes de mésintelligence, les alliés occupant la capitale et la moitié du royaume, se seroient emparés des caisses publiques, auroient levé l'impôt à leur profit, frappé de contributions les villages et les villes, dépouillé Paris de ses monumens, et enlevé au gouvernement toutes ses ressources? Ils auroient appelé leurs nouvelles armées d'au-delà du Rhin, des Alpes, et des Pyrénées; les Anglois, les Espagnols, les Portugais partant de Toulouse et de Bordeaux, les Russes et les Prussiens de Paris et d'Orléans, les Bavarois et les Autrichiens de Dijon, de Lyon et de Clermont, auroient opéré leur jonction dans nos provinces non

encore envahies. Le Roi n'étoit point arrivé : auroit-il pu se faire entendre au milieu de ce chaos? Sans doute il est impossible de conquérir la France. Les Espagnols, les Portugais, les Russes, les Prussiens, les Allemands ont prouvé, et les François auroient prouvé à leur tour qu'on ne subjugue point un peuple qui combat pour son nom et son indépendance. Mais combien de temps cette lutte se fût-elle prolongée ? Que de malheurs n'eût-elle point produits ? Est-ce du sein de ces bouleversemens intérieurs que nos soldats auroient marché à la délivrance de Dantzick, de Hambourg et d'Anvers ? Ces places n'auroient-elles point ouvert leurs portes avant le triomphe de nos armées, avant la fin des guerres civiles et étrangères, allumées dans nos foyers ? car il est probable que dans le premier moment nous nous fussions divisés. Enfin après bien des années de ravages, lorsque la paix eût mis un terme à nos maux, cette paix nous eût-elle fait obtenir les citadelles rendues aux alliés par les conventions du 23 avril 1814 ?

Que si quelqu'un pouvoit avoir le droit de reprocher le traité de Paris à ceux qui l'ont signé, ce ne seroit pas certainement Buonaparte qui a donné lieu à ce traité, en intro-

conduisant les alliés jusque dans le cœur de la France. Dans tous les cas, il est insensé de soutenir qu'il falloit prolonger nos révolutions, recommencer des guerres désastreuses, compromettre l'existence de la patrie, afin de conserver quelques places, peut-être même quelques provinces conquises, il est vrai, par notre valeur, mais enlevées, après tout, à leurs possesseurs légitimes par l'injustice et la violence.

Au reste, pour juger en homme d'état les conventions du 23 avril 1814, et le traité du 30 mai qui en est la suite, on ne doit point les prendre isolément : il faut examiner leurs causes et leurs effets, considérer la place qu'ils occupent dans la chaîne des actes diplomatiques : non seulement ils firent cesser les calamités de la France, mais ils fondèrent dans l'avenir les droits des souverains et des peuples, la sûreté et la liberté de l'Europe.

Si ces traités forcèrent Buonaparte à descendre d'un trône usurpé, ne sont-ce pas ces mêmes traités qui le condamnent aujourd'hui de nouveau ? car il se trouve qu'en vertu même du traité du 30 mai 1814, ce ne sont pas les étrangers qui attaquent le fugitif de l'île d'Elbe : c'est lui qui a troublé la paix du monde.

En effet, quelles sont les bases du traité de Paris ?

1° La déclaration des alliés du 31 mars 1814, qui annonce : *que si les conditions de la paix devoient renfermer de plus fortes garanties lorsqu'il s'agissoit d'enchaîner l'ambition de Buonaparte, elles devoient être plus favorables lorsque, par un retour vers un gouvernement sage, la France elle-même offrira l'assurance de ce repos*; QUE LES SOUVERAINS ALLIÉS NE TRAITERONT PLUS AVEC NAPOLÉON BUONAPARTE NI AVEC AUCUN DE SA FAMILLE; *qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses rois légitimes*;

2° L'acte de déchéance du 3 avril 1814, prononcé par le sénat de Buonaparte; acte qui rappelle une partie des crimes par lesquels l'usurpateur avoit attenté à la liberté de la France et de l'Europe;

3° L'acte d'abdication du 11 avril de la même année, dans lequel Buonaparte lui-même reconnoît, *qu'étant* LE SEUL *obstacle au rétablissement de la paix en Europe, il renonce pour lui et ses héritiers au trône de France et d'Italie*;

4° La convention du même jour, qui répète

en des termes encore plus formels la renonciation exprimée par l'acte d'abdication;

5° Les conventions du 25 avril, où les puissances alliées déclarent qu'elles veulent donner la paix à la France, parce que la FRANCE EST REVENUE *à un gouvernement dont les principes offrent les garanties nécessaires pour le maintien de la paix.*

Ainsi, sans toutes ces conditions préalables, établies dans les actes ci-dessus mentionnés, le traité de Paris n'eût point été conclu; et toutes ces conditions se réduisent à une seule: *exclure formellement Buonaparte et les siens du trône de France, tant par l'action d'une force étrangère, que par l'acquiescement de sa propre volonté.*

Cela posé, Buonaparte violant des engagemens si sacrés, reprenant le titre d'Empereur des François, rompt, de fait, la paix que le traité de Paris avoit établie, et est condamné par le traité même.

Pour nous résumer: le succès momentané de Buonaparte n'a pu changer la déclaration du 13 mars dernier, comme le prouve la seconde déclaration du 12 mai.

La base, la condition *sine quâ non* du traité

de Paris étoient l'abolition du pouvoir de Buonaparte.

Or Buonaparte venant rétablir ce pouvoir, renverse le fondement du traité; il se replace volontairement et replace la France qui le souffre, dans la situation politique antérieure au 31 mars 1814 : donc c'est Buonaparte qui déclare la guerre à l'Europe, et non l'Europe à la France.

Ajoutons et répétons encore, que le traité de Paris, quoiqu'en dise Buonaparte, étoit nécessaire et est très-honorable à la France : c'est ce que nous croyons avoir démontré. Plus on examinera les transactions politiques qui ont préparé et suivi la restauration, plus on admirera les princes et le grand ministre qui ont si parfaitement jugé les intérêts pressans de la patrie, si bien connu les choses et les hommes. Le 31 mars 1814, des armées innombrables occupoient la France; quatre mois après, toutes les armées ennemies avoient repassé nos frontières, sans avoir emporté un écu, tiré un coup de fusil, versé une goutte de sang, depuis la rentrée des Bourbons à Paris. La France se trouve agrandie sur quelques-unes de ses frontières; on partage avec elle les vaisseaux et les magasins d'Anvers; on lui rend trois cent mille

de ses enfans exposés à périr dans les prisons des alliés, si la guerre se fût prolongée; après vingt-cinq années de combats, le bruit des armes cesse subitement d'un bout de l'Europe à l'autre. Quel pouvoir a opéré ces merveilles? Le ministre d'un gouvernement à peine établi, deux princes revenus de la terre étrangère, sans forces, sans suite et sans armes, deux simples traités signés Charles et Louis!

N° L.

Proclamation de Joachim Murat, adressée aux habitans de Naples, le 17 mai, veille de sa fuite.

Habitans de Naples, il s'est répandu parmi vous de faux bruits, qui par eux-mêmes sont de nature à attirer sur vous des maux que j'ai le dessein de vous épargner par une déclaration franche, digne de vous et de moi.

On vous fait craindre que la guerre ne pénètre jusque dans l'intérieur de vos murs, et l'on cherche à vous inquiéter par le tableau alarmant des désastres qu'elle peut causer dans une capitale aussi vaste et aussi peuplée. Tranquillisez-vous; je ne permettrai pas que vous soyez exposés à de tels désordres. L'ennemi est en-

core fort éloigné, et l'armée napolitaine est assez forte pour l'éloigner encore davantage.

Je me flatte qu'il sera bientôt forcé d'évacuer votre territoire. Cependant, si la fortune trahissoit mon courage et celui de mon armée, mon attachement pour vous ne me permettroit jamais de continuer la guerre jusqu'à la proximité de la capitale. Si le destin doit m'accabler, je veux qu'il m'accable seul.

Les soins de vos sages magistrats, votre zèle actif, la vigilance infatigable de la fidèle et brave garde de sûreté vous mettent à l'abri de tout désordre dans l'intérieur. De mon côté, il n'y a point de sacrifice que je ne fusse disposé à faire pour vous délivrer de tout danger extérieur, pour vous conserver cette tranquillité qui a toujours été un des avantages dont vous avez joui sous mon gouvernement. J'ose espérer que le ciel m'a choisi pour y ajouter encore d'autres bienfaits.

Le langage que je viens de vous tenir est analogue aux inquiétudes auxquelles plusieurs d'entre vous sont en proie. Si je parlois d'après mes sentimens, je me bornerois à vous dire que l'ennemi sera repoussé, et que j'achèverai au sein de la paix l'exécution déjà commencée de

tous les plans que j'avois formés pour votre bien-être.

San-Leucio, le 17 mai 1815.

JOACHIM NAPOLÉON.

N° LI.

Extraits des débats de la chambre des communes de la Grande-Bretagne, du 19 *mai* 1815.

M. Horner dit qu'il ne peut pas laisser passer ce jour sans appeler l'attention de la Chambre sur des assertions publiées officiellement à Paris au sujet de certaines lettres citées par un noble lord. On assure à la face de l'Europe que ces pièces ont été falsifiées; une explication est donc nécessaire. Afin d'avoir des informations et de faire retomber, s'il y a lieu, l'accusation de faux sur ceux qui l'ont avancée, il demandera la production de deux pièces qui doivent être dans les archives du département des affaires étrangères; savoir, la lettre adressée à lord Castlereagh par le comte de Blacas, en lui envoyant ces lettres, et la lettre du lord Wellington au comte de Blacas, datée du 4 janvier.

Lord Castlereagh dit que, si l'honorable

membre avoit différé sa motion de quelques jours, il auroit trouvé dans les pièces dont la production est annoncée, toutes les informations qu'il désire. La lettre du lord Wellington, du 4 janvier, est véritable et très-exactement rapportée ; mais elle se rapporte à d'autres documens que ceux qui ont été lus dans cette Chambre. On a allégué que ces derniers étoient falsifiés ou entièrement contrefaits. Or, ils sont au nombre de huit, et il y en a cinq sur l'authenticité desquels il ne peut s'élever aucun doute dans les esprits même les plus incrédules; ils ont été copiés littéralement sur les originaux mêmes. Les trois autres sont des extraits ou minutes de lettres de Buonaparte. Toutes ces pièces, dit le noble lord, m'ont été transmises officiellement par le comte de Blacas, certifiées par lui, et sa lettre d'envoi sera au nombre des pièces qui seront produites. Voulant éviter toute méprise et prévenir tout soupçon sur l'authenticité de quelques-uns de ces documens, le comte de Blacas a pris la précaution d'envoyer les originaux au prince de Castelcicala, ambassadeur du roi des Deux-Siciles dans ce pays-ci, qui étoit évidemment le personnage auquel ils pouvoient être le plus convenablement con-

fiés. J'ai vu et examiné ces originaux, et certainement je n'ai pas le moindre doute de leur authenticité. D'après les cinq documens relatifs à la conduite de Murat, la Chambre se convaincra, qu'au lieu de coopérer activement avec les alliés, il a hésité entre eux et Buonaparte, n'attendant qu'une occasion propice pour se prononcer en faveur de l'un ou de l'autre parti, selon ce qui conviendroit le mieux à ses vues ambitieuses. On reconnoîtra que la dernière lettre de Buonaparte particulièrement est incontestablement authentique; et, dans le fait, la tentative faite aujourd'hui pour persuader que toutes ces pièces sont controuvées, n'est qu'une partie du système général actuellement mis en pratique, et d'après lequel des proclamations ont été fabriquées sous les noms du duc de Wellington et des gouverneurs prussiens, afin d'en imposer à la nation françoise et d'en faire un aveugle instrument de l'exécution des projets de celui qui la gouverne à présent.

Le noble lord ajoute qu'immédiatement après que ces documens lui ont été officiellement communiqués, il les a transmis au duc de Wellington à Vienne. Le noble duc dans sa ré-

ponse, qui sera mise sous les yeux de la Chambre, a mandé qu'il avoit reçu les preuves de la trahison de Murat dans la dernière campagne, qu'il les avoient immédiatement présentées aux souverains alliés, qui les avoient trouvées complètes, et avoient en conséquence résolu d'attaquer Murat. Mais ce dernier n'a pas attendu l'attaque, et en conformité à sa constante politique, ainsi que dans l'espoir d'accomplir les grands objets de son ambition, il a lui-même commencé les hostilités. Enfin, dit le noble lord, la seule lettre du Vice-Roi, dont j'ai vu l'original, prouve complètement la trahison de Murat; et je connois moi-même assez l'écriture de cet individu pour juger de son authenticité. Quant à l'assertion, que les trois autres lettres ont été ou fabriquees ou essentiellement falsifiées par le comte de Blacas avant qu'il ne me les transmît, je ne suis assurément pas porté à le croire, parce qu'en supposant même qu'un ministre d'état eût la bassesse de falsifier des documens d'une nature aussi grave et de les donner à l'univers pour des originaux, dans le cas présent il ne pouvoit y avoir de motifs suffisans pour un tel procédé, puisque tout ce qu'il étoit nécessaire de prouver étoit complè-

tement constaté par des documens incontestablement authentiques ; ce n'eût donc été qu'un acte gratuit d'immoralité, de fabriquer des pièces simplement pour rendre plus manifeste ce qui étoit déjà assez évident. Au total, je ne pense pas qu'il soit nécessaire que l'honorable membre persiste dans sa motion, attendu que l'objet en sera rempli par suite d'une autre motion précédemment adoptée par la Chambre. Si toutefois on désiroit la production de la lettre du duc de Wellington, je ne m'y opposerai pas, pourvu qu'elle se trouve dans mes bureaux ; en même temps, pour qu'elle puissse servir à la discussion, je suis prêt à en affirmer l'authenticité.

Lord Castlereagh termine en disant que, si l'honorable membre veut lui-même voir les pièces, il lui en procurera l'occasion, et qu'il sera alors convaincu qu'elles ne sont pas fabriquées, et que la fraude dans cette affaire est toute entière du côté du gouvernement actuel de France.

N° LII.

Correspondance officielle mise sous les yeux de la Chambre des communes de la Grande-Bretagne, le 19 *mai* 1815.

Première lettre de M. de Caulincourt au vicomte de Castlereagh, en date de Paris, le 4 *avril* 1815.

Milord, les espérances qui avoient engagé S. M. l'Empereur, mon auguste souverain, à se soumettre aux plus grands sacrifices, n'ont point été remplies : la France n'a point reçu le prix du dévouement de son Monarque : ses espérances ont été pitoyablement trompées. Après plusieurs mois d'une contrainte pénible, ses sentimens cachés à regret se sont enfin manifestés d'une manière extraordinaire. Par une impulsion universelle et spontanée, elle a déclaré pour son libérateur le seul homme de qui elle pût attendre la garantie de ses libertés et de son indépendance. L'Empereur a paru, le trône royal s'est écroulé, et la famille des Bourbons a quitté notre territoire sans qu'une goutte de sang ait été répandue pour sa défense. Soutenue par les armes de son

peuple, S. M. a traversé la France depuis le point de la côte où elle a débarqué jusqu'au centre de sa capitale, jusqu'à la résidence qui, ainsi que tous les cœurs françois, est encore remplie de nos plus chers souvenirs. Aucun obstacle n'a arrêté la marche triomphale de S. M.; dès l'instant de son débarquement sur le territoire françois, elle a repris le gouvernement de son empire; à peine son premier règne paroît-il avoir été un instant interrompu. Toutes les passions généreuses, toutes les idées libérales se sont ralliées autour d'elle; jamais la nation n'a présenté le spectacle d'une unanimité plus respectable.

Le rapport de ce grand évènement sera parvenu à V. S. J'ai ordre de vous l'annoncer au nom de l'Empereur, et de vous prier de porter cette déclaration à la connoissance de S. M. le roi de la Grande-Bretagne, votre auguste maître.

Ce rétablissement de l'Empereur sur le trône de France est pour lui le plus brillant de ses triomphes. S. M. s'en glorifie au-dessus de tout, en pensant qu'elle le doit entièrement à l'amour du peuple françois, et elle n'a pas d'autre désir que de reconnoître cette affection, non par les trophées d'une vaine ambition, mais par

tous les avantages d'un repos honorable et par toutes les bénédictions d'une heureuse tranquillité.

C'est la durée de la paix que l'Empereur désire pour l'accomplissement de ses plus nobles intentions. Disposée à respecter les droits des autres nations, S. M. a l'espoir que ceux de la nation françoise ne seront point violés. Le maintien de ce précieux dépôt est le premier comme le plus cher de ses devoirs. Le repos du monde est assuré pour long-temps, si tous les autres souverains sont disposés, comme S. M., à faire consister leur honneur dans la conservation de la paix, en plaçant la paix sous la sauvegarde de l'honneur.

Tels sont, Milord, les sentimens dont S. M. est sincèrement animée, et qu'elle m'a ordonné de faire connoître à votre gouvernement.

J'ai l'honneur, etc.

CAULAINCOURT, duc de Vicence.

Deuxième lettre de M. de Caulaincourt au vicomte Castlereagh.

Paris, 4 avril 1815.

MILORD, l'Empereur désireroit vivement exprimer directement à S. A. R. le prince

Régent les sentimens qu'il lui inspire, et lui faire connoître le haut prix qu'il attache au maintien de la paix qui, heureusement, existe entre les deux pays. En conséquence, Milord, j'ai ordre de vous adresser la lettre ci-incluse et de prier V. E. de la présenter à S. A. R.

Le premier désir de l'Empereur étant que le repos de l'Europe ne soit point troublé, S. M. s'est empressée de manifester ces dispositions aux souverains qui sont encore assemblés à Vienne, et à tous les autres souverains.

J'ai l'honneur, etc.

Caulaincourt, duc de Vicence.

Troisième lettre du vicomte Castlereagh à M. de Caulaincourt.

Downing Street, 7 avril 1815.

Monsieur, j'ai reçu les deux lettres que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire en date de Paris, le 4 de ce mois, l'une d'elles ayant pour incluse une lettre adressée à S. A. R. le prince Régent.

Je dois informer V. E. que le prince Régent a refusé de recevoir la lettre qui lui est adressée, et il m'a en même temps donné l'ordre de transmettre à Vienne les lettres que

V. E. m'a adressées, pour l'information des souverains alliés et des plénipotentiaires qui y sont assemblés.

Je suis, etc.

CASTLEREAGH.

N° LIII.

Convention du 20 mai 1815, entre les quatre grandes puissances et la Suisse.

En conformité des communications qui ont été faites, le 6 mai, par les ministres de LL. MM. les Empereurs d'Autriche et de Russie, et les rois de la Grande-Bretagne et de Prusse, ainsi que de la réponse qui a été adressée à ces ministres le 12 du même mois; et dans le dessein de fixer, pendant la durée de la présente guerre, les rapports suivant lesquels la Suisse doit prendre les mesures nécessaires pour écarter le danger commun; les députés, munis de pleins-pouvoirs, ont conclu la convention suivante :

Art. 1er L'alliance entre les cours d'Autriche, de Russie, de la Grande-Bretagne et de Prusse, a pour but le rétablissement de la tranquillité générale et le maintien de la paix en Europe. Les plus grands intérêts de la Suisse étant

étroitement liés avec cet objet, elle déclare qu'elle adhère formellement au même système, et promet de ne jamais s'en séparer, de ne point former d'autres relations politiques, ni entrer dans aucunes négociations opposées à ce système, et de contribuer de tous ses moyens à remplir le but de cette alliance.

LL. MM. promettent de leur côté de veiller, lors de la conclusion de la paix générale, au maintien des avantages assurés à la Suisse par les décisions du congrès de Vienne des 20 et 29 mars 1815, et en général de prendre soin de ses intérêts autant que les circonstances le permettront.

2. Pour mettre à exécution les clauses de l'article précédent, la Suisse, qui a déja mis sur pied trente mille hommes, et qui, pour les soutenir, organise encore une réserve, promet d'avoir toujours en campagne un corps d'armée suffisant, soit pour couvrir ses frontières contre toute attaque de l'ennemi, soit pour empêcher de ce côté toute entreprise désavantageuse aux mouvemens des armées alliées.

3. Les puissances alliées s'engagent pour le même but et aussi long-temps que les circonstances le permettront, de tenir, d'une manière subordonnée à leur plan général d'opérations,

ne partie suffisante de leurs forces pour donner
e secours à la Suisse, dans le cas où ses fron-
ères étant attaquées, elle demanderoit des
oupes auxiliaires.

4. Eu égard aux efforts auxquels la Suisse
engage de concert avec les alliés, ceux-ci
noncent à établir sur son territoire des routes
ilitaires, des hôpitaux et des dépôts onéreux.
Dans les cas urgens où l'intérêt général exi-
roit que les troupes alliées passassent mo-
entanément par une partie quelconque de la
uisse, on demandera, à cet égard, le consen-
ment de la diète. Les dispositions ultérieures
sultant de ce consentement, de même que les
demnités que la Suisse croira devoir réclamer
our cet objet, seront réglées réciproquement
ar des commissaires.

5. Les puissances promettent de faciliter
ans les pays voisins l'achat d'armes et de
unitions pour les cantons qui en auront be-
oin, et qui feront des demandes particulières
cet égard.

6. Pour donner à la Suisse une preuve de
ur bienveillance, et en même temps pour
enir au secours de ceux des cantons qui se-
ient hors d'état de supporter les frais d'un

armement long-temps prolongé, les pui sont disposées à les aider par des avance niaires, dont le montant, ainsi que les dispositions relatives à cet objet, seron par une convention particulière.

7. Les ratifications de LL. MM. II. e ainsi que celle de la diète au nom des c confédérés, seront échangées à Zurich so semaines ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires sou ont signé la présente convention, et y posé leurs cachets.

Zurich, le 20 mai 1815.

SCHRAUT, ministre plénipotentiaire, et envoyé extraordinaire d'Autriche;

STRAFFORD-CANNING, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire d'Angleterre;

Paul, baron DE KRUDENER, chargé d'affaire de Russie;

Le baron DE CHAMBRIER D'OLEYRES, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Prusse;

DE WYSS, bourgm Zurich, et présid diète;

DE MULLINEN, a Berne;

WIELAND, bourgm Basle.

N° LIV.

Extrait des débats de la Chambre des communes de la Grande-Bretagne, du 26 mai 1815.

La Chambre étant formée en comité de subsides, lord Castlereagh croit devoir lui donner immédiatement une entière connoissance des engagemens contractés avec les alliés; et en même temps du montant des sommes qu'elle aura à voter dans le cours de la présente session, pour les dépenses de ce pays-ci à l'extérieur. Parmi ces dernières sont comprises la somme d'un million payable à la Hollande, en conséquence d'un arrangement par lequel les colonies hollandoises de Démérati, de Berbice et d'Esséquibo ont été réunies à l'empire britannique, et celle de deux millions pour un autre arrangement par lequel le gouvernement hollandois est chargé de payer la moitié des frais nécessaires pour mettre les forteresses des Pays-Bas dans le meilleur état, tant que ce pays sera sous la domination de la maison d'Orange. Il espère que la Chambre et la nation approuveront un arrangement dont l'objet a toujours été recherché par nos ancêtres. Ainsi le

dépense totale pour la Hollande sera de trois millions. Il a été convenu qu'une partie de cette somme seroit employée à payer l'intérêt d'une dette provenant d'un emprunt négocié précédemment en Hollande par la Russie. Cet arrangement dans son ensemble a été fondé, non sur des vues d'acquisitions coloniales de notre part, mais sur les intérêts reconnus et la convenance respective de toutes les parties.

Le noble lord passe ensuite à la question des subsides que le parlement aura à voter pour les alliés, et dit que le montant total sera de cinq millions sterling. Il croit devoir exposer à la Chambre la nature et l'étendue des efforts militaires auxquels cette somme sera applicable. On auroit pu penser que les Puissances alliées se seroient contentées d'exécuter les stipulations du traité de Chaumont, par lequel chacune des parties s'étoit engagée à entretenir une force effective de 150,000 hommes; mais il est charmé de pouvoir dire qu'aucune des Puissances n'a paru disposée à limiter, selon la stricte teneur des traités, ses efforts dans cette nouvelle guerre. Chacune mettra vraisemblablement en campagne une force beaucoup plus considérable que celle qui a été fixée par la convention, et cette force sera disponible et

complètement équipée. On verra par les détails, que les subsides que nous donnons ne forment qu'une partie des moyens qui doivent servir à l'entretien des armées alliées, et qu'ils ne sont ni la cause ni le seul mobile du développement de ses forces. Déjà l'Autriche a son contingent de 150,000 hommes employé en Italie, et elle a en outre une armée de la même force sur le Haut-Rhin, ayant ainsi 300,000 hommes agissant contre l'ennemi commun. L'Empereur de Russie, avec cette décision et cette promptitude qui ont caractérisé ses progrès dans son illustre carrière, a déjà requis toutes les ressources de son puissant empire. Une armée russe de 225,000 soldats, accompagnée d'un grand nombre de volontaires surnuméraires, et commandée par le général Barclay de Tolly, est déjà sur le point d'arriver sur le Rhin. S. M. I. a annoncé elle-même au prince Régent que, s'il étoit nécessaire, elle dirigeroit aussi contre la France une autre armée de 150,000 hommes, déjà rassemblée sous le commandement du général Wittgenstein. Si l'arrivée des troupes russes a été retardée, il faut songer non-seulement qu'elles avoient de grandes distances à parcourir, mais encore qu'elles étoient extrêmement éloignées les unes des autres. La

russe ne s'en est pas tenue non plus à la lettre
les traités : elle a maintenant une armée com-
posée de six corps et forte de 236,000 hommes.
A l'égard des autres Puissances, la Bavière
seule a fourni une armée de 60,000 hommes,
composée d'excellentes troupes; et l'on peut
estimer la totalité des troupes fournies par les
petits états d'Allemagne à 150,000 hommes, y
compris la Saxe et le Hanovre. Il faut y ajouter
50,000 hommes fournis par la Hollande, et le
même nombre par l'Angleterre. Il y a donc
au total :

Autriche.	300,000 hommes.
Armée russe sur le Rhin.	225,000
Prusse.	236,000
États d'Allemagne. . .	150,000
Hollande.	50,000
Grande-Bretagne. . . .	50,000
	1,011,000 homm

Le déficit dans le montant des troup
fournir par la Grande-Bretagne, en vert
traité de Chaumont, sera compensé en a
ce qui nous conviendra mieux sous le r
des finances, parce que l'entretien d'une
angloise, quel que soit d'ailleurs son
est certainement plus dispendieux qu

autre armée. Cette compensation montera à 2,500,000 liv., et elle a été évaluée sur le pied de 11 liv. 2 sh. par homme, à répartir également sur toute la masse des troupes à fournir par les petits états. Si l'on considère que, pour entretenir une armée angloise sur le continent, il en coûte 70 à 80 liv. par homme, que le subside pour la Suède avoit été calculé à raison de 40 liv., et que l'avance faite à la Prusse en 1794 l'avoit eté à 30 liv., on doit convenir que, sous le rapport de l'argent, cet arrangement est très-avantageux à ce pays-ci. Dans les autres occasions où les subsides ont été donnés, une somme considérable a été demandée d'abord pour frais d'équipement ou mise en campagne. Aujourd'hui les armées sont déjà en mouvement et toutes prêtes à agir. Les subsides sont payables à partir du premier de mai, ce qui n'est pas extraordinaire, puisque dès le premier avril une partie des troupes alliées étoit déjà arrivée sur les bords du Rhin. A l'égard de leur durée, il est impossible de l'indiquer positivement; mais il est peu vraisemblable que de si grands sacrifices et de si grandes dépenses faites par nos alliés et par nous n'aient pas un prompt résultat. Les alliés acceptent ce que notre pays peut fournir,

sans avoir le moindre désir de mettre trop nos ressources à contribution. Il est certes très-consolant de voir une telle masse de forces prête à concourir à l'accomplissement des importans objets que la confédération a en vue. La France a recouvré ses prisonniers, il est vrai; mais cette addition à ses forces n'est pas à comparer à l'accroissement de moyens que possèdent les alliés, et aux avantages de leur situation actuelle. Dans la dernière guerre, les nombreuses garnisons que la France avoit à Dantzik et dans d'autres forteresses occupoient et divisoient les forces des alliés. Par un seul paragraphe du traité de Paris, la France a rendu 56 forteresses, dont les garnisons subsistoient aux dépens des territoires environnans, et non à la charge du gouvernement françois. Pour masquer Dantzik seulement, il a fallu 40,000 hommes; et des corps nombreux étoient constamment employés à entretenir les communications sur la ligne établie par les alliés. Il y a donc aujourd'hui une plus grande masse de forces réelles, qui peut pénétrer dans le cœur de la France, qu'à aucune autre époque précédente. En outre, les alliés possèdent Luxembourg, Mayence et les places fortes de la Belgique, sur lesquelles ils pourroient se retirer s'ils avoient

revers en France. Derrière cette ligne sont
vers, Berg-op-Zoom, Bréda et Mastricht,
uellement dans le meilleur état de défense.
nais l'Europe n'est entrée en guerre avec au-
t de moyens contre la France, et il y a tout
t de croire que plus de la moitié de la France
disposée en faveur des alliés, malgré tous
efforts qui ont été faits pour la tromper. Il
vrai que, quelque juste que soit la guerre,
seule puissance ne doit pas être chargée
ntretenir les forces de toutes les autres; cela
st pas non plus. La force réelle consiste dans les
iesses et les moyens de chaque nation. Nous
ontribuons dans une forte proportion, qui
tefois est compatible avec notre situation et
intérêts, en même temps qu'elle sert gran-
nent à seconder les efforts des autres pour
cause commune. Dans ces circonstances, et
s occuper plus long-temps l'attention de la
ambre, le lord proposera simplement une
olution portant qu'il sera accordé une somme
cinq millions, à répartir entre les trois Puis-
nces qu'il a désignées. Les voies et moyens
lever cette somme seront proposés dans une
re occasion.

M. Tierney désire de savoir si aucune partie

des deux millions et demi sera donnée au Portugal, et pourquoi.

Lord Castlreagh ne peut pas encore parler des arrangemens faits avec les Puissances inférieures qui pourront par la suite prendre part à la guerre.

M. Tierney observe que le noble lord devroit indiquer l'emploi des subsides que la Chambre est appelée à voter, et qu'il n'a pas dit si le Portugal et la Suède devroient y avoir part, et dans quelle proportion.

En réponse à cette question et à quelques autres, lord Castlreagh dit qu'il ne peut pas encore rendre compte des arrangemens avec le Portugal, la Suède et le Danemarck; que ces Puissances ont signé la déclaration du 13 mars, et que, quant à la Suède, il n'a pas plus de doute sur la ligne qu'elle suivra qu'il n'en a relativement à l'Autriche.

A la suite d'une discussion à laquelle MM. Bankes, Baring, Douglas, Whitbread, C. Greant, S. Wortley, W. Smith, P. Moore et sir J. Newport ont pris part, la résolution proposée par lord Castlereagh a été adoptée à la majorité de 160 voix contre 17, et il a été ordonné que le rapport en seroit reçu mardi, jour auquel la Chambre s'est ajournée.

N° LV.

Proclamation du roi des Deux-Siciles, du 20 mai 1815.

FERDINAND IV, etc.

Après tant d'années d'une séparation pé-
nible, il plaît à la divine Providence de rendre
à nos très-chers sujets leur souverain légitime,
et à notre cœur ce qu'il a de plus cher. Nos
droits sacrés sur les Deux-Siciles, reconnus et
confirmés par le consentement général des puis-
sances de l'Europe réunies au congrès, par les
forces de nos magnanimes alliés et les nôtres,
et par l'amour des peuples qui ont soupiré
après notre retour, font arriver le moment qui
mettra un terme à tous les maux qui ont désolé
une si grande et si belle partie de nos domai-
nes. Pour répondre à un bienfait aussi signalé
du Très-Haut, et suivre les sentimens dont
nous sommes animés, nous consacrerons tous
nos soins au bonheur et à la tranquillité de nos
peuples, et ils y contribueront par la pratique
des vertus nécessaires à l'ordre social, la con-
corde, la modération et une confiance réci-
proque. Que les évènemens passés soient effa-
cés de leur mémoire, comme ils le sont de la

nôtre. Par notre proclamation datée de Palerme le premier mai, nous avons manifesté nos intentions paternelles et nos promesses. En les confirmant maintenant, et les spécifiant plus exactement, nous déclarons et nous promettons solennellement, en notre nom et au nom de nos successeurs, de donner pour base aux lois sur lesquelles sera établi le système de notre gouvernement, les garanties suivantes que nous accordons irrévocablement à nos très-chers sujets :

1. Nous assurons la liberté civile et individuelle.

2. Les propriétés seront inviolables et sacrées. La vente des biens de l'état sera irrévocable.

3. Les impositions seront décrétées suivan les formes qui seront prescrites par les lois.

4. La dette publique sera garantie.

5. Les pensions, les grades et honneurs militaires seront conservés, ainsi que l'ancienne e la nouvelle noblesse.

6. Tout Napolitain sera admissible aux em plois civils et militaires.

7. Aucun individu ne pourra être recherch

ni inquiété pour ses opinions et pour la conduite politique qu'il a tenue antérieurement à notre rétablissement dans la possession de nos domaines napolitains. En conséquence, nous accordons amnistie pleine et entière à cet égard, sans interprétation ni exception quelconque.

Messine, le 20 mai 1815.

FERDINAND.

N° LVI.

Publication officielle sur les évènemens qui se passèrent en Italie, le 23 mai 1815.

Vienne, le 31 mai 1815.

LE F. M. L. baron Bianchi, commandant l'armée de Naples, a envoyé, par un courrier qui est arrivé hier soir, la nouvelle de la prise de possession de Naples le 23; ainsi que de toutes les autres places fortes de ce royaume. Cet évènement de la plus haute importance a été une suite des dispositions militaires aussi énergiques que sagement combinées de ce général commandant, qui, en arrivant à Popoli presque en même temps que l'armée napolitaine, jeta dans cette armée le désordre et la terreur, et qui, après avoir peu après réussi à la disperser complètement entre Popoli et Sulmona, pré-

para la défaite totale de l'ennemi pendant sa retraite précipitée jusqu'à Sesto. Enfin le glorieux combat livré par les troupes autrichiennes sous les ordres du F. M. L. comte Nugent, près S. Germano et Mignano, contribua beaucoup au succès de cette brillante expédition.

Le reste de l'armee napolitaine, qui étoit peu nombreux, s'étoit ensuite retiré en hâte sur le Volturno, en arrière de Capoue. Le F. M. L. baron de Bianchi l'y poursuivit promptement, et il arriva du 19 au 20 devant Capoue.

Le général major comte de Stahremberg fut aussitôt détaché avec la brigade sous ses ordres pour passer ce fleuve et s'établir de pied ferme sur la rive gauche. L'exécution de cette entreprise eut un heureux succès, et déjà le soir l'on avoit rétabli à Cancello un pont sur le Volturno, et occupé le château de ce nom avec quatre compagnies de chasseurs commandés par le major Flette.

L'armée du Roi, qui n'étoit tout au plus que de 4 à 5000 hommes, ne pouvoit plus penser à faire résistance. Le Roi envoya successivement au général commandant baron Bianchi plusieurs plénipotentiaires avec différentes propositions; mais elles furent toutes rejetées. Le 20 mai, il fut conclu aux avant-postes devant Ca

poue une convention militaire dans laquelle lord Burghersh, ministre de la Grande-Bretagne interv[illegible]

Ainsi, grâces aux habiles dispositions du F. M. L. baron Bianchi et à la bravoure distinguée des troupes autrichiennes, la guerre perfide que Murat avoit entreprise, s'est terminée, après une campagne de six semaines, par sa chute du trône qu'il avoit usurpé.

N° LVII.

Suite à la publication précédente du 31 mai.

Le capitaine comte de Thurn, qui a été expédié le 24 mai du quartier-général de l'armée de Naples, à Naples, et qui est arrivé ici la nuit dernière, a apporté les nouvelles suivantes sur les évènemens importans qui ont suivi la convention militaire conclue le 20 du même mois.

Capoue a été occupé le 21 à midi par les troupes autrichiennes ; mais déjà avant leur arrivée, la garnison ennemie de cette ville, commandée par le général Peppe, s'étoit dissoute de sa propre autorité et livrée à des voies de fait et des désordres de toute espèce. Le général commandant Carascosa et le marquis de Gallo, qui avoient eu peine à échapper à la fureur des sol-

dats, apprirent en même temps qu'il avoit éclaté à Naples une insurrection contre le gouvernement de Murat. La garde bourgeoise n'étoit plus en état de contenir la masse du peuple et les lazzaronis, et d'empêcher des scènes terribles.

Ce général, ainsi que plusieurs députations arrivées de Naples au quartier-général, firent en conséquence les plus vives instances pour qu'on accélérât, autant que possible, l'entrée des troupes autrichiennes dans la capitale.

D'après cela, le F. M. L. comte Neipperg reçut l'ordre de se mettre sans retard en marche pour Naples avec les deux régimens des hussards de Lichtenstein et les dragons de Toscane, d'arrêter le désordre et de prendre le commandement militaire de cette place. A son arrivée, qui eut lieu le 22 à deux heures du matin, le tumulte étoit à son comble. La garde bourgeoise, soutenue par quelques soldats de marine angloise, que l'amiral lord Exmouth avoit débarqués, défendoit, contre le peuple qui vouloit y pénétrer, le palais du Roi, ainsi que les effets précieux qu'il renfermoit. L'arrivée des troupes empêcha le pillage, et sauva au nouveau gouvernement les propriétés de l'état.

Le même jour à midi, le F. M. L. baron

Bianchi, général commandant, accompagné de S. A. R. le prince Léopold de Sicile, fit son entrée solennelle à Naples, à la tête de 20,000 hommes, au milieu des plus vives démonstrations de joie de la part du peuple. Quoique la plus grande partie du peuple se fût armée en recueillant les armes que les troupes avoient jetées, cependant tout rentra dans l'ordre à Naples. Les dispositions énergiques du commandant en chef et du F. M. L. comte de Neipperg donnent l'assurance que les environs, ainsi que les provinces où la dispersion et la dissolution de l'armée ont pu faire gagner l'esprit d'insurrection, seront immédiatement et entièrement pacifiés.

Le roi Murat avoit déjà, dans la soirée du 19, passé, avec les généraux Millet et Rocca Romana, les ducs Pignatelli, Cicara et Schitelli, ainsi que plusieurs autres Napolitains, de Naples à Ischia, où il s'est embarqué sur un petit bâtiment marchand, pour Gaëte ou pour la France.

Dans une convention conclue antérieurement avec le commodore Campbell, il avoit été stipulé que la Reine, qui se trouvoit à bord du vaisseau anglois le *Terrible*, retourneroit en France avec sa suite. Mais sur la déclaration de lord Exmouth, que le commodore avoit

S. A. R. le prince Léopold et des lords
mouth et Burghersh, avec elle de nouvelle
gociations, par suite desquelles la Reine se r
avec ses enfans, qui se trouvent maintena
Gaëte, sous la protection de S. M. I. A.
rend sur un vaisseau anglois à Gaëte, ave
généraux Macdonald et Livron, ainsi que
ministres Zurlo et Mosburg, et de là à Tri
où elle attendra de la bonté de S. M. qu'ell
fixe l'endroit qu'elle devra habiter, en pro
tant de ne jamais retourner, sans sa permiss
en France ou en Italie.

Le 23, jour de la conclusion de cette
vention, l'expédition anglo-sicilienne,
d'environ 6000 hommes sous les ordres du
néral Macfarlan, parut dans la rade de Na

L'armée du général Murat, qui le 19 et le
en se rendant de Capoue à Naples, étoi
16,000 hommes, dont 2300 de cavalerie, et
d'après la convention devoit aller à Salerne,
dissoute en peu de jours, de manière qu'i
s'en trouve plus un seul corps complet.

Ainsi, après une campagne de six semai
qui couvre d'une gloire immortelle les arr
autrichiennes et leurs chefs distingués, l'en

prise perfide de révolutionner l'Italie, s'est terminée par la fuite de son auteur, et par la dissolution complète de son armée et de son royaume. Les moyens révolutionnaires ont tourné contre ceux qui les avoient employés, et ce n'est qu'à la bonté du vainqueur qu'ils sont redevables de n'avoir pas été victimes de la fureur du peuple qu'ils avoient soulevé.

N° LVIII.

Appel de S. A. R. le prince Léopold aux Napolitains, du 22 mai 1815.

Léopold, Infant des Deux-Siciles, etc.

Napolitains, vous me voyez au milieu de vous. Je suis ravi de vous retrouver au bout de dix ans tels que vous avez toujours été, et je vous remercie de la consolation inappréciable que vous me procurez de pouvoir l'annoncer à mon auguste père et souverain. Il revient au milieu de ses enfans, comme le chef de la grande famille, qui a donné constamment les preuves les plus signalées de sa fidélité et de son dévouement. Mais S. M. veut maintenant vous en donner des preuves plus convaincantes, et elle vous invite à montrer une bonne volonté prononcée.

Malheur à celui qui voudroit altérer la joie publique, en excitant des troubles et des inquiétudes sous le voile du patriotisme et d'une fidélité simulée. Ma présence seule doit vous convaincre que S. M. n'emploiera son pouvoir qu'à punir sévèrement de pareils perturbateurs de la tranquillité publique, de même que sa générosité royale ne connoîtra point de bornes envers ceux qui, par leur conduite, font du retour de S. M. le signal de l'union, du rapprochement de tous les partis, et de l'oubli de tous les maux passés.

Il n'y a plus de coupables; tous n'ont cédé qu'à l'empire des circonstances, et si les affaires publiques ont moins souffert, c'est précisément parce qu'elles étoient entre les mains de la nation elle-même. Telles sont les maximes de mon père, et ce sont ces mêmes principes que le digne et brave général autrichien a proclamés à la tête de son armée.

Chers Napolitains, je ne puis vous peindre les transports et les témoignages de dévouement qui m'ont accompagné depuis les frontières du royaume jusqu'au milieu de vous. Séparé de notre patrie dès mon enfance, je n'avois aucun droit à tant d'amour. Je ne puis le regarder que comme une émanation des sentimens que

le bon peuple de ce royaume a toujours éprouvés et manifestés, même dans les temps les plus critiques, envers mon auguste famille. Je reconnois les devoirs que ce dévouement m'impose, et j'aurai à cœur de les mériter. Mais soyez aussi, de votre côté, pour le bien général, dans un parfait accord avec les sentimens paternels et bienfaisans de S. M. Faites taire toutes les passions personnelles; que le cœur des Napolitains se montre dans toute sa grandeur et serve de modèle aux autres sujets de S. M. Réunis par le bien commun, par les mêmes principes, par une confiance mutuelle, nous parviendrons, après tant de contrariétés, à cette paix et cette tranquillité dont nous avons un si grand besoin.

Instruits par les dangers dont nous sortons, rivalisons ensemble de prudence et de modération; alors nos maux seront parvenus à leur terme, et, en entourant de notre amour et de la plus aveugle confiance le trône de notre souverain légitime et de votre père, nous appuierons notre indépendance politique sur des bases que rien ne pourra plus ébranler.

Naples, 22 mai 1815.

LÉOPOLD.

N° LXI.

Proclamation publiée par le général Bianchi, après le rétablissement du roi des Deux-Siciles sur le trône de Naples.

Napolitains, en entrant dans votre capitale, et en voyant rétabli sur son trône l'auguste et légitime souverain d'un pays que l'Empereur, mon maître, voyoit avec chagrin abandonné à des principes de gouvernement amenés par un affreux bouleversement politique, je regarde comme un devoir d'adresser quelques mots aux habitans, pour les tranquilliser sur tout ce que l'arrivée et le passage d'une armée peuvent avoir d'inquiétant.

Si vous considérez la marche prompte et toujours victorieuse de cette armée, qui, dans l'espace de quatre semaines, a traversé d'une manière triomphante la plus grande partie de votre royaume, et s'est toujours distinguée par une conduite admirable, ainsi que par la plus belle discipline, vous devez d'autant moins vous inquiéter de la prompte apparition de troupes, qui ont été reçues par tous vos compatriotes avec confiance et amitié et avec des transports de joie. Maintenant que nous vous avons conquis la paix, et que nous arrivons au milieu

de vous avec les sentimens qu'elle inspire, toute espèce de division cesse entre nous.

C'est aussi le moment où toutes les opinions doivent se réunir pour le maintien de la tranquillité publique, et le rétablissement de l'ordre dans toutes les branches de l'administration.

Je rends tous les chefs des autorités et tous les fonctionnaires publics responsables pour les désordres qui pourroient avoir lieu s'ils abandonnoient leur poste; ils doivent au contraire continuer leurs fonctions avec le même zèle qu'ils ont montré jusqu'à présent, en attendant les ordres ultérieurs du gouvernement de S. M. le roi Ferdinand IV.

Cet objet glorieux de nos efforts est rempli; c'étoit aussi le seul que nous nous étions proposé dans une guerre qu'a excité d'une manière si injuste le gouvernement qui vient de finir. Votre légitime souverain est rétabli sur son trône. Célébrez son arrivée au milieu de vous par une joie douce et tranquille; évitez, avant tout, l'esprit de désordre et les vengeances particulières, auxquelles personne n'a le droit de s'abandonner quand votre Roi donne lui-même le plus bel exemple de douceur.

Mes troupes et le commandant de place que je nommerai, ont l'ordre de se joindre aux au-

torités publiques et aux gardes bourgeoises, qui sont conservées, pour atteindre ce but, et pour maintenir la tranquillité générale. Mais outre les bourgeois armés et les militaires en activité de service, personne n'a le droit de porter les armes sans une permission expresse des généraux et des commandans de place.

Pour vous donner une preuve des soins bienfaisans de S. M. l'Empereur d'Autriche pour le bonheur de la nation napolitaine, je n'ai besoin que de rappeler les engagemens solennels et sacrés que votre légitime souverain a déjà consentis depuis long-temps envers vous et ses alliés, et que vous garantit plus solennellement encore aujourd'hui la présence de son fils le prince Léopold, qui est venu au milieu de nous comme le précurseur et le garant des dispositions bienfaisantes de son auguste père. D'après la demande formelle de S. M. le roi Ferdinand IV, je suis autorisé par mon souverain à vous déclarer que les engagemens ci-dessous (1) sont sous la garantie particulière de S. M. I. Apostolique.

Le F. M. Le Bianchi, général en chef de l'armée autrichienne de Naples.

---

(1) Ce sont ceux qu'on lit plus haut; pag. 282.

N° LX.

Proclamation de la diète Suisse, du 10 juin 1815.

Lorsque nous vîmes le repos et la sûreté de la Suisse menacés par les grands évènemens survenus en France, nous vous appelâmes aux armes; et vous volâtes avec autant de joie que de courage aux frontières de la patrie. Depuis ce moment, le danger est devenu plus grand et plus pressant. L'homme qui tient maintenant en France les rênes du gouvernement, et contre la domination duquel toutes les Puissances de l'Europe se sont armées de la manière la plus formidable, met toutes ses forces et ses ressources en activité pour soutenir cette grande et dernière lutte. Il n'est pas question ici de la possession ou de la conquête de quelques provinces ou portions de territoire, que se disputent des princes divisés, dont les différends devraient être étrangers à la Suisse. Non, il s'agit de la tranquillité et de la paix de l'Europe entière; c'est pour conquérir la première, amener et affermir la seconde, que les grandes Puissances ont fait une alliance solennelle. La confédération helvétique a accédé à cette sainte

alliance ; non pour faire la guerre aux habitans de la France, dont elle reste l'amie, et dont elle désire sincèrement le bien-être ; mais étant si près du danger, et voyant la sûreté de son propre territoire menacée, la Suisse ne peut, en suivant son système de neutralité, attendre, dans l'inaction et l'insouciance, l'approche de cette terrible lutte. En conséquence, vous devez, soldats, comme nous nous y sommes engagés envers les Puissances alliées, défendre avec bravoure et énergie nos frontières qui ne sont menacées que du côté de la France, et les mettre à l'abri de toute attaque. C'est à vous, braves enfans de la patrie, qu'est réservée cette honorable destination. Vous devez, par la défense du territoire suisse, contribuer au grand ouvrage du rétablissement de la paix et de la tranquillité de l'Europe. Soldats! appréciez cette belle vocation. Les troupes des Puissances alliées, qui poursuivent le même but, sont vos amis et vos frères d'armes. Obéissez aux ordres de vos chefs, qui ne vous conduisent que d'après une direction supérieure, et la volonté de vos gouvernemens paternels. Soldats! c'est par votre fidélité, votre courage et votre persévérance que vous obtiendrez l'estime du monde, et les bénédictions de la patrie.

Nous avons appris avec satisfaction la conduite exemplaire que vous avez tenue jusqu'à présent; recevez-en nos remercîmens; continuez de faire honneur au nom Suisse par l'accomplissement exact de vos devoirs, par une bonne discipline, et une obéissance ponctuelle à vos chefs; rappelez-vous les exploits de vos ancêtres; un grand nombre d'entre vous sont sur des champs où leur sang coula autrefois pour la liberté et la patrie; heureux dans la possession de leur héritage, vous vous conduirez d'une manière digne d'eux, et Dieu qui leur donna la victoire, sera aussi votre guide et votre protecteur.

Donné le 10 juin 1815.

Au nom de la Diète helvétique.

Le bourgmestre du canton de Zurich, président,

DE WEYSS.

N° LXI.

Ordre du jour du général Bachmann, du 12 juin 1815.

La diète a annoncé par une proclamation à l'armée, qu'elle avoit accédé à la grande alliance pour assurer le repos et l'ordre en Europe, et conséquemment qu'il ne peut être question de

neutralité dans la lutte contre l'ennemi de ce repos et de cet ordre.

L'armée suisse est destinée à défendre nos frontières ; elle peut, en assurant leur inviolabilité, rendre de grands services aux alliés.

Oui, frères d'armes, officiers et soldats, nous voulons tous, chacun dans notre grade, remplir fidèlement les devoirs qui nous sont imposés par la diète au nom de la patrie. Nous voulons faire tout ce qui peut lui être utile et honorable au nom suisse ; nous voulons faire dans notre sphère d'activité tout ce que nous pourrons pour contribuer au rétablissement de la tranquillité et de la paix de nos environs.

La patrie compte sur ses enfans qui sont aux frontières ; elle se flatte qu'ils feront tous leurs efforts pour défendre sa liberté et son indépendance, et qu'animés d'un véritable esprit national, ils donneront leur sang et leurs vies pour conserver à leurs enfans l'héritage de leurs pères, la liberté et l'honneur.

Au quartier-général de Berne, le 12 juin 1815.

Le général des troupes de la confédération,

BACHMANN.

N° LXII.

Nouvelles officielles sur les évènemens des 15, 16, 17 et 18 juin, publiés à Heidelberg.

D'après des rapports qu'on vient de recevoir des Pays-Bas, les hostilités ont commencé le 15 de ce mois. L'ennemi, qui, dans les derniers jours, avoit réuni toutes ses forces entre Sambre et Meuse, et qui avoit rassemblé cinq corps d'armée, se mit le 16 en mouvement avec ses colonnes sur les deux rives de la Meuse pour surprendre l'armée prussienne, et, en se portant rapidement en avant, empêcher peut-être la concentration de ses corps et de ses troupes, ainsi que la réunion de l'armée prussienne, sous les ordres du feld-maréchal Blucher, avec celle du duc de Wellington. Comme les deux armées cantonnoient avec toutes leurs troupes à l'extrémité des frontières de l'ennemi, leur jonction n'étoit possible que dans les environs de Bruxelles. Le dessein des deux grands généraux étoit de ne pas perdre de vue ce but principal de la réunion des deux armées, et de diriger les mouvemens en conséquence : ils le remplirent heureusement le 17, après les affaires les plus sanglantes, où ils déployèrent de nou-

veau les plus grands talens; et leurs troupes le plus brillant courage. Voici, d'après le rapport du courrier qui vient d'arriver, quelle a été la marche des évènemens.

Le 15, à quatre heures et demie du matin, les postes du premier corps d'armée prussienne sous les ordres du général Zieten furent attaqués sur les deux rives de la Sambre, et les points de Thuin et de Charleroy furent, après une vive résistance, emportés par l'ennemi. Conformément à ses instructions, le général Zieten se retira en combattant et prit position à Fleurus. Le feld-maréchal prince Blucher, qui avoit son quartier-général à Namur, rassembla à Sombreff le deuxième corps d'armée, qui étoit dans les environs. Le duc de Wellington rassembla les siennes à Braine-le-Comte. L'ennemi envoya ce jour-là ses postes jusqu'à Jenappe, afin de rompre les communications entre les deux armées. Cela détermina le duc de Wellington à placer, dans la matinée du 16, sa réserve aux Quatre-Bras, afin de se rapprocher de son côté de l'armée prussienne, et de donner la plus grande assistance possible au prince Blucher, en obligeant par-là l'ennemi à tourner une partie de ses forces contre l'armée angloise.

Le 16, dans la matinée, l'ennemi porta ses colonnes en avant de Charleroy, et bientôt après commença à attaquer le prince Blucher, contre lequel il dirigea ses principales forces. On évaluoit ses forces à 120,000 hommes d'infanterie et 22,000 de cavalerie : c'étoient les 1er, 2e, 3e et 4e corps de l'armée françoise, la garde et les réserves.

Il n'avoit point été possible au 4e corps prussien, qui étoit cantonné dans les environs de Liége, de se réunir avec les autres corps. Il s'en falloit conséquemment de beaucoup que les forces de l'armée prussienne fussent égales à celles de l'armée françoise ; malgré cela on défendit le terrain pied à pied avec une opiniâtreté sans égale. A trois heures après midi, les fortes masses de l'ennemi attaquèrent le village de Saint-Amand. Après une résistance qui lui coûta beaucoup de monde, le village fut emporté ; les troupes prussiennes le reprirent, mais furent ensuite forcées de l'abandonner à l'ennemi, qui en fut de nouveau chassé par les troupes prussiennes ; enfin les deux partis l'occupèrent par moitié, de manière que la partie qu'on nomme le petit Saint-Amand et la Haye resta aux troupes prussiennes. Il étoit alors cinq heures ; dans ce moment, l'ennemi dirigea son

certainement plus considérable, vu qu'il se portoit toujours en masse et en colonnes au-devant du feu bien dirigé de notre artillerie et de notre mousqueterie.

Le duc de Wellington avoit le 17 la position suivante : l'aile droite à Braine-la-Laude, la gauche au retranchement de la Haye. L'ennemi vint encore dans la soirée avec de grandes masses jusqu'à une portée de canon du camp.

Le duc de Wellington étoit disposé à accepter la bataille dans cette position, si le prince Blucher vouloit se rapprocher davantage de lui. Le prince Blucher accepta ce plan pour, dans le cas où l'ennemi tomberoit avec toutes ses forces sur le duc de Wellington, comme cela étoit facile à prévoir, se porter avec l'armée par Saint-Lambert dans le flanc et sur les derrières de l'ennemi.

Il fit en conséquence défiler de grand matin par Vavre le 4.e corps d'armée, qui arriva à onze heures et demie à Saint-Lambert; il fut suivi par le second et ensuite par le premier corps.

Vers onze heures l'ennemi, parti de la *Belle Alliance*, développa son attaque sur le retranchement de Hougomont, qui étoit le point le plus direct du front de la position de

l'armée angloise, et qui étoit occupé par 1,000 hommes d'infanterie. On y avoit élevé pour sa défense un mur épais, et deux attaques que l'ennemi fit successivement, chacune avec six bataillons d'infanterie, furent repoussées.

Buonaparte se mit alors à la tête de sa cavalerie, et entreprit une attaque générale sur toute la ligne du duc de Wellington. Elle fut repoussée; mais la fumée du canon et de la mousqueterie, qu'un air épais et orageux retint long-temps à la surface de la terre, empêcha de voir les colonnes d'infanterie s'avancer pour se porter toutes contre le centre. De nouvelles attaques de cavalerie devoient occuper l'armée angloise jusqu'à ce que l'infanterie françoise se fût approchée: une infanterie moins exercée, et qui n'eût point eu autant de sang-froid que l'infanterie angloise, n'eût pu résister à une pareille attaque.

La première attaque de ce genre de la part des François fut repoussée à deux heures; mais Buonaparte la renouvela cinq à six fois avec le même acharnement jusqu'à sept heures du soir. La cavalerie angloise de la maison du Roi, sous la conduite du comte d'Uxbridge, fit vers six heures quelques très-belles charges, et elle

hacha deux bataillons dans les masses desquelles elle pénétra.

Dans ce moment, la perte extraordinaire en hommes, et la nécessité de faire entrer les réserves en ligne, rendoient la position du duc de Wellington critique. Le prince de Blucher s'étoit avancé dans l'intervalle avec le 4e corps au-delà de Lasne et d'Anière; vers cinq heures, l'on tira de son côté le premier coup de canon des hauteurs près d'Anière. Il étendit son aile gauche vers la chaussée de Genappe, afin de rendre le mouvement très-décisif. Buonaparte jeta quelques masses de son infanterie sur la Haye, Papelotte et Frichemont, dont il se mit en possession, ce qui sépara l'armée de Wellington de celle de Blucher.

Le prince de Blucher avoit cependant dirigé antérieurement le 1er corps de Saint-Lambert sur Ohain, pour renforcer l'aile gauche du duc, et les têtes de colonnes arrivèrent à sept heures devant le village de la Haye, qu'on prit sans éprouver une grande résistance; le corps s'avança en masse et rétablit la communication avec le 4e. Les deux corps se portèrent ensuite ensemble contre la *Belle-Alliance*, pour dégager le duc de Wellington, qui se trouvoit encore exposé tout le long de sa ligne à un feu considé-

rable de mousqueterie, et qui avoit été obligé de faire reculer son artillerie dans la deuxième position. L'ennemi se voyant pris à dos, commença une retraite qui dégénéra bientôt en une déroute formelle, lorsque les deux armées fondirent sur lui de tous côtés. Le F. M. prince Blucher se trouvoit déjà le plus près de Genappe; il se chargea en conséquence de la poursuite de l'ennemi, lorsque les deux généraux arrivèrent ensemble vers neuf heures du soir devant la *Belle-Alliance*. A onze heures le prince Blucher entra à Genappe; l'ennemi essaya en vain de se former dans cet endroit; il fut culbuté dans l'instant. Jusqu'à Genappe on avoit déjà pris environ soixante pièces de canon et cent chariots de poudre. Le prince Blucher avoit donné l'ordre que l'armée continuât de marcher toute la nuit, et l'on devoit encore s'attendre à d'importans résultats. On n'avoit pas encore fait beaucoup de prisonniers, parce qu'on ne s'en occupoit pas, mais qu'on visoit seulement à détruire les masses que formoient encore les troupes de l'ennemi.

La perte des alliés dans les journées des 15, 16, 17 et 18 juin, peut monter, pour les deux armées, à trente mille hommes, tant tués, que blessés et prisonniers.

L'armée angloise a fait, le 18, une perte considérable en officiers supérieurs. Autant qu'on a pu en être informé jusqu'à présent, le général Picton, et le quartier-maître-général de Largey sont au nombre des morts. Les blessés sont le prince héréditaire d'Orange, qui ne l'est que légèrement, ainsi que le prince héréditaire de Nassau, le comte d'Uxbridge, le général Coolé, lord Fitzroy Sommerset, et presque tous les aide-de-camp du duc.

Suivant le rapport des généraux prisonniers, et des officiers qui ont passé du côté des alliés, Buonaparte a dirigé lui-même toutes les attaques, et s'est exposé beaucoup; mais lorsqu'il a vu que la bataille étoit perdue, il s'est retiré à cheval, et a abandonné les armées à leur sort. Il avoit à cette bataille quatre corps d'armée et les gardes.

Un corps d'armée qui avoit été détaché sur la rive droite de la Dyle contre Wavres, attaqua le 3e corps au moment où il alloit suivre le mouvement de l'armée. Mais le lieutenant-général de Thielmann l'a culbuté, et a reçu ensuite l'ordre de l'attaquer encore pendant la nuit. Au départ du courrier, on avoit déjà pris trois cents pièces de canon.

N° LXIII.

Suite aux nouvelles précédentes.

Heidelberg, le 21 juin 1815 (6 heures du soir.)

On vient de recevoir par un courrier expédié de Bruxelles le 19 à midi, la nouvelle d'une victoire brillante et décisive que les maréchaux duc de Wellington et prince Blucher réunis, ont remportée le 18 au Mont-Saint-Jean sur l'armée ennemie.

La réunion des armées alliées s'étant effectuée dans la nuit du 17 au 18, les généraux Wellington et Blucher attendirent l'attaque de l'ennemi, le premier dans sa position au Mont-Saint-Jean, à une demi-lieue en avant de Waterloo, le second à Wavres. Cette attaque eut lieu le 18 à midi et demi, avec une violence extraordinaire sur l'aile commandée par le général anglois.

On repoussa, en lui faisant éprouver une grande perte, les tentatives opiniâtres de l'ennemi pour se rendre maître du village du Mont-Saint-Jean.

A trois heures après midi, le duc fit charger et culbuter par sa cavalerie une colonne qui vouloit emporter cette position d'assaut. Outre

un nombre très-considérable de tués et de blessés, on fit à l'ennemi trois mille prisonniers, et plusieurs aigles tombèrent entre les mains des vainqueurs. Cependant Buonaparte continua jusqu'à six heures du soir d'attaquer avec le plus grand acharnement le héros qu'il avoit pour antagoniste. . . . . . .

Dans ce moment, l'armée prussienne se jeta avec impétuosité sur l'aile droite des François. Le projet du prince Blucher étoit de couper l'ennemi de Genappe. Celui-ci, de son côté, rassembla toutes ses masses pour forcer Blucher à la défensive, et atteindre le but d'un combat qui duroit depuis cinq heures contre le duc de Wellington.

Le général anglois profita du moment décisif, et se porta en avant avec une vigueur à laquelle l'ennemi ne s'attendoit pas. Une épouvante soudaine se répandit aussitôt dans tous les rangs de l'armée de Buonaparte, et fut bientôt suivie d'un désordre incroyable et d'une déroute générale. La route extrêmement mauvaise de Maubeuge, la seule que pût prendre l'armée françoise, est restée couverte d'artillerie et de chariots de munitions. On a pris trois cents canons et tous les équipages de campagne de Buonaparte. L'armée prussienne

poursuivit l'ennemi avec toute la vivacité de son chef. L'armée du duc de Wellington, après la perte glorieuse qu'elle avoit éprouvée, ne pouvoit porter qu'une partie de ses troupes en avant; elle prit la route de Mons.

Cette brave armée déplore la blessure grave du comte d'Uxbridge, commandant de la cavalerie angloise, et la mort du quartier-maître-général Delancey. Le prince royal des Pays-Bas, et plusieurs aides-de-camp du maréchal, entr'autres lord Sommerset, et les généraux Vincent et Pozzo di Borgo, ont été blessés aux côtés du duc de Wellington.

Au départ du rapport, le nombre des officiers françois qui passoient du côté des alliés, s'augmentoit à chaque instant.

N° LXIV.

Rapport officiel du général Gneisenau, chef de l'état-major-général de l'armée prussienne, sur les journées des 15, 16, 17 *et* 18 *juin* 1815.

C'est le 15 du courant que Napoléon, après avoir rassemblé le 14, entre Maubeuge et Beaumont, cinq corps d'armée et les différens corps de la garde, commença les hostilités.

Les points de concentration des quatre corps d'armée prussiens étoient Fleurus, Namur, Ciney et Hannut, dont la situation permettoit de réunir l'armée sur un de ces points dans les vingt-quatre heures.

Le 15, Napoléon s'avança par Thuin, sur les deux rives de la Sambre, contre Charleroy. Le général Zieten avoit réuni le premier corps d'armée près de Fleurus, et soutint ce jour-là un combat très-vif contre l'ennemi, qui, après avoir pris Charleroy, dirigeoit sa marche sur Fleurus. Le feld-maréchal Blucher ayant l'intention de livrer, aussi promptement que possible, une grande bataille à l'ennemi, les trois autres corps d'armée prussiens furent en conséquence dirigés sur Sombreffe (une demi-lieue de Fleurus), où devoient arriver le 15 les deuxième et troisième corps, et le 16 le quatrième corps.

Lord Wellington avoit réuni son armée près d'Ath et de Nivelles, ce qui le mettoit à portée de donner du secours au feld-maréchal Blucher, en cas que la bataille fût donnée le 15.

16 *juin. -- Bataille de Ligny.*

L'armée prussienne étoit postée sur les hau-

rs entre Brie et Sombreffe, et au-delà de
dernier endroit, et occupoit avec des forces
posantes les villages de Ligny et St.-Amand,
ués sur son front. Cependant trois corps
rmée seulement avoient opéré leur réunion :
quatrième, qui se trouvoit stationné entre
ge et Hannut, avoit été retardé dans sa
rche par plusieurs circonstances, et n'étoit
nt encore arrivé. Néanmoins le feld-maré-
l Blucher résolut de livrer bataille, attendu
lord Wellington avoit déjà mis en mou-
nent, pour l'appuyer, une forte division de
armée, ainsi que toute sa réserve station-
dans les environs de Bruxelles, et que le
itrième corps d'armée prussien étoit sur le
nt d'arriver.

La bataille commença à trois heures de l'a-
s-midi. L'ennemi déploya au-delà de cent
nte mille hommes. L'armée prussienne étoit
e de quatre-vingt mille. Le village de Saint-
nand fut le premier point attaqué par l'en-
ni, qui, après une vigoureuse résistance,
vint à s'en emparer. Il tourna alors ses ef-
s contre Ligny; c'est un grand village soli-
nent bâti, situé le long du ruisseau de ce
n. C'est-là que commença un combat qui
être mis au nombre des plus opiniâtres

dont l'histoire ait jamais fait mention. On a vu souvent des villages pris et repris ; mais ici le combat continua pendant cinq heures dans les villages mêmes, et le mouvement en avant ou en arrière avoit lieu dans un espace très-resserré. Des deux côtés de nouvelles troupes avançoient sans cesse. Chaque armée avoit, derrière la partie qu'elle avoit occupée, de grandes masses d'infanterie qui entretenoient le combat, et se renouveloient sans cesse par les renforts qu'elles recevoient de leurs derrières, ainsi que des hauteurs situées sur la droite et la gauche. Environ deux cents bouches à feu des deux côtés étoient pointées contre le village, qui se trouva en feu sur plusieurs points à la fois. De temps à autre le combat s'étendoit sur toute la ligne, l'ennemi ayant également porté beaucoup de troupes contre le troisième corps : toutefois le fort de l'affaire étoit près de Ligny. Les choses sembloient prendre une tournure favorable pour les troupes prussiennes, une partie du village de Saint Amand ayant été reprise sur les François par un bataillon que le feld-maréchal Blucher commandoit en personne, avantage par suite duquel nous avions regagné une hauteur abandonnée après la perte de Saint-

Amand. Néanmoins auprès de Ligny, le combat continuoit avec la même fureur. L'issue paroissoit devoir dépendre de l'arrivée des troupes angloises ou bien du quatrième corps d'armée prussien : en effet, l'arrivée de cette dernière division auroit fourni au feld maréchal Blucher le moyen de faire sur-le-champ, avec l'aile droite, une attaque dont on devoit attendre un grand succès. Mais on reçut la nouvelle que la division angloise destinée à nous soutenir, étoit vivement attaquée par un corps d'armée françois, et que c'étoit avec beaucoup de peine qu'elle s'étoit maintenue dans sa position des Quatre - Bras; le quatrième corps d'armée ne paroissoit pas non plus, de sorte que nous nous trouvions forcés de soutenir seuls l'attaque d'un ennemi très-supérieur en nombre.

La soirée étoit déjà fort avancée, et le combat près de Ligny se prolongeoit toujours avec le même acharnement et la même égalité de succès : on invoquoit, mais en vain, l'arrivée de ce secours si nécessaire : le danger devenoit plus pressant d'heure en heure : toutes les divisions agissoient ou avoient déjà donné, et il ne se trouvoit plus à portée aucun corps qui pût les soutenir. Tout-à-coup une division de l'infanterie ennemie qui, à la faveur de la nuit

avoit fait, sans être aperçue, le tour du village, en même temps que quelques régimens de cuirassiers avoient forcé le passage de l'autre côté, prit à dos le gros de notre armée établi derrière les maisons. Cette surprise de la part de l'ennemi devint décisive, surtout dans le moment où notre cavalerie, établie aussi derrière le village sur une hauteur, fut repoussée par la cavalerie ennemie dans des attaques répétées.

Notre infanterie, postée derrière Ligny, bien qu'elle se vît contrainte à la retraite, ne se laissoit pourtant pas abattre, ni par la surprise de l'ennemi au milieu de l'obscurité, circonstance qui exagère à l'homme tous les dangers dans lesquels il se trouve, ni par l'idée de se voir entourée de tous côtés. Formée en masses, elle repoussa froidement toutes les attaques de la cavalerie, et se retira en bon ordre sur les hauteurs, d'où elle continua son mouvement rétrograde sur Tilly. Par suite de la percée subite de la cavalerie, plusieurs de nos canons, dans leur retraite précipitée, avoient pris des directions qui les conduisoient à des défilés, dans lesquels ils devoient nécessairement se trouver en désordre; c'est de cette manière que quinze pièces tombèrent dans les mains

de l'ennemi. A un quart de lieue du champ de bataille, l'armée se reforma. L'ennemi ne se hasarda pas à la poursuivre. Le village de Brie resta occupé par nous pendant la nuit, ainsi que Sombreffe, où le général Thielmann avoit combattu avec le troisième corps d'armée, et d'où il se mit lentement en retraite à la pointe du jour pour Gembloux, où étoit enfin arrivé dans la nuit le quatrième corps de l'armée sous le général Bulow. Le premier et le deuxième corps se portèrent dans la matinée derrière le défilé de Mont-Saint-Guibert. Notre perte en tués et blessés étoit grande; du reste, l'ennemi ne nous avoit fait d'autres prisonniers qu'une partie de nos blessés.

La bataille étoit perdue, mais non l'honneur. Nos soldats avoient combattu avec une bravoure qui ne laissoit rien à désirer; et leur moral se maintenoit, parce que chacun avoit conservé toute confiance dans ses propres forces. Dans ce jour, le feld-maréchal Blucher avoit couru de grands dangers. Une attaque de cavalerie conduite par lui-même n'avoit pas réussi. Tandis que celle de l'ennemi poursuivoit avec vigueur, un coup de feu perça le cheval du feld-maréchal. L'animal, loin d'être arrêté dans sa course par cette blessure,

s'emporta avec plus de fureur, jusqu'à ce qu'il tomba mort. Le feld-maréchal, étourdi par cette chute violente, resta engagé sous le cheval. Les cuirassiers ennemis s'avançoient en poursuivant leur avantage; nos derniers cavaliers avoient déjà dépassé le maréchal; un aide-de-camp seul étoit resté près de lui, et venoit de mettre pied à terre, résolu de partager son sort. Le danger étoit grand; mais le ciel veilloit sur nous. Les ennemis, en continuant la charge, passèrent brusquement près du feld-maréchal, sans l'apercevoir : et l'instant d'après, une seconde charge de notre cavalerie les ayant repoussés, ils repassèrent avec la même précipitation, et ne l'aperçurent pas plus que la première fois.

Alors on dégagea, non sans peine, le feld-maréchal de dessous le cheval mort, et il remonta aussitôt sur un cheval de dragon.

Le soir du 17 juin, l'armée prussienne se concentra dans les environs de Wavres. Napoléon se mit en mouvement contre lord Wellington, sur la grande route qui conduit de Charleroy à Bruxelles. Une division angloise soutenoit le même jour, près des Quatre-Bras, un combat très-violent contre l'ennemi. Lord Wellington avoit pris position sur la route

de Bruxelles, ayant son aile droite appuyée contre Breine-la-Leud, le centre près le Mont-Saint-Jean, et l'aile gauche contre la Haye-Sainte. Lord Wellington écrivit au feld-maréchal, qu'il avoit résolu d'accepter la bataille dans cette position, si le feld-maréchal vouloit le soutenir avec deux de ses corps d'armée. Le maréchal promit de venir avec toute l'armée; il proposa même que, dans le cas où Napoléon n'attaqueroit point, les alliés l'attaquassent eux-mêmes le lendemain avec toutes leurs forces réunies. On peut juger par-là combien peu le combat du 16 avoit désorganisé l'armée prussienne, et affoibli sa force morale. — Ainsi se termina la journée du 17.

Bataille du 18.

A la pointe du jour l'armée prussienne se remit en mouvement. Le quatrième et le cinquième corps d'armée marchoient par Saint-Lambert, où ils devoient prendre une position couverte dans la forêt située près de Frichemont, pour prendre à dos l'ennemi lorsque l'action paroîtroit favorable. Le premier corps d'armée devoit opérer par Ohain sur le flanc droit de l'ennemi. Le troisième corps devoit

suivre lentement, pour fournir du secours en cas de besoin. La bataille commença vers les dix heures du matin.

L'armée angloise occupoit les hauteurs de Mont-Saint-Jean ; celle des François étoit sur les hauteurs devant Planchenoit ; la première étoit forte d'environ quatre-vingt mille hommes ; l'ennemi en comptoit au-delà de cent trente mille. En peu de temps la bataille devint générale sur toute la ligne. Il paroît que Napoléon avoit le dessein de rejeter l'aile gauche sur le centre, et de consommer ainsi la séparation de l'armée angloise d'avec l'armée prussienne, qu'il croyoit en retraite sur Maestricht. A cet effet, il avoit placé la plus grande partie de sa réserve au centre contre son aile droite, et sur ce point il attaqua avec fureur. L'armée angloise combattit avec une bravoure qu'il est impossible de surpasser. Les charges répétées de la vieille garde échouèrent contre l'intrépidité des régimens écossois, et dans tous les chocs la cavalerie françoise fut culbutée par la cavalerie angloise. Mais la supériorité numérique de l'ennemi étoit trop grande. Napoléon portoit continuellement en avant des masses considérables, et avec quelque fermeté que les troupes angloises se maintinssent dans leur

position, des efforts aussi extraordinaires devoient avoir un terme.

Il étoit quatre heures et demie. Les difficultés excessives qu'avoit présentées le passage du défilé de Saint Lambert, avoient considérablement retardé la marche des colonnes prussiennes, de manière que seulement deux brigades du quatrième corps d'armée étoient arrivées à la position couverte qui leur étoit assignée. Le moment décisif étoit arrivé, et il n'y avoit pas un instant à perdre. Les généraux ne le laissèrent pas échapper. Ils résolurent de commencer sur-le-champ l'attaque avec les troupes qui se trouvoient à leur portée. En conséquence, le général Bulow, avec deux brigades et un corps de cavalerie, avança rapidement sur le dos de l'aile droite de l'ennemi. L'ennemi ne perdit point la présence d'esprit; il tourna sur-le-champ sa réserve contre nous, et un combat meurtrier commença aussi sur ce point. Long-temps le combat fut incertain, et la lutte engagée contre l'armée angloise n'en continua pas moins avec la même violence.

Vers les six heures du soir, nous reçûmes la nouvelle que le général Thielmann, avec le troisième corps d'armée, se trouvoit attaqué près de Wavres par un corps ennemi très-consi

dérable, et que déjà on se disputoit la possession de la ville. Cependant le feld-maréchal ne se laissa point troubler par cette nouvelle : c'étoit dans le lieu où il se trouvoit, et non ailleurs, que devoit se décider l'affaire. Une lutte toujours également acharnée, toujours soutenue avec de nouvelles troupes, pouvoit seule assurer la victoire, et si on l'obtenoit ici, tout désavantage quelconque, près de Wavres, étoit de peu d'importance. En conséquence, toutes les colonnes continuèrent leur mouvement. Il étoit sept heures et demie, et l'issue de la bataille étoit encore incertaine. Tout le quatrième corps d'armée et une partie du deuxième sous le général Pirch étoient arrivés successivement. Les troupes françoises se battoient en désespérées; cependant on apercevoit de l'incertitude dans leurs mouvemens, et l'on remarquoit que plusieurs pièces de canon étoient en retraite. En ce moment, les premières colonnes du corps d'armée du général Zieten arrivèrent sur leurs points d'attaque près du village de Smouhen au flanc droit de l'ennemi, et chargèrent aussitôt. Cet instant décida la perte de l'ennemi. Son aile droite fut enfoncée de trois côtés; il abandonna ses positions. Nos troupes s'élancèrent au pas de charge, et l'assaillirent de toutes

parts, tandis que toute la ligne angloise se portoit en avant.

Les circonstances se trouvoient extrêmement favorables à l'attaque formée par l'armée prussienne : le terrain étoit en amphithéâtre, de sorte que l'artillerie pouvoit deployer librement son feu de dessus grand nombre de hauteurs graduellement disposées les unes au-dessus des autres, et par les intervalles desquelles les troupes descendirent dans la plaine, formées par brigades, et dans le plus grand ordre : tandis que de nouveaux corps se développoient continuellement en sortant de la forêt située sur la hauteur derrière nous L'ennemi conserva toutefois des moyens de retraite jusqu'à ce que le village de Planchenait, qu'il avoit à dos, et qui étoit défendu par la garde, fut pris d'assaut après plusieurs attaques extrêmement sanglantes. Dès-lors sa retraite devint une déroute qui se communiqua bientôt à toute l'armée françoise, et qui, dans son effroyable confusion, entraînant tout ce qui cherchoit à l'arrêter, ne tarda pas à prendre le caractère de la fuite d'une armée de sauvages. Il étoit alors neuf heures et demie. Le feld-maréchal assembla tous les officiers supérieurs, et donna l'ordre de mettre le dernier homme et le dernier

cheval à la poursuite de l'ennemi. La tête de l'armée accéléroit sa marche. L'armée françoise, poursuivie sans relâche, se trouvoit absolument désorganisée. La chaussée offroit l'aspect d'un immense naufrage : elle étoit semée d'un nombre incalculable de canons, caissons, voitures, bagages, armes et débris de toute espèce. Ceux des ennemis qui avoient voulu se reposer pour quelque temps, et qui ne s'étoient pas attendus à une si prompte poursuite, furent chassés de plus de neuf bivouacs. Dans quelques villages ils cherchèrent à tenir : mais aussitôt qu'ils entendoient le bruit de la caisse ou le son des trompettes, ils lâchoient pied ou se jetoient dans les maisons, où ils étoient sabrés ou faits prisonniers. Il faisoit clair de lune, ce qui favorisoit beaucoup la poursuite, car toute la marche n'étoit qu'une chasse continuelle donnée aux fuyards, soit dans les bleds, soit dans les maisons.

A Genappe, l'ennemi s'étoit retranché avec des canons et des chariots renversés : à notre approche nous entendîmes tout à coup dans la ville un grand bruit et un mouvement de voitures ; à l'entrée nous essuyâmes un feu très-vif de mousqueterie : nous ripostâmes par quelques coups de canon, suivi d'un *hurrah*, et un

instant après la ville étoit à nous. C'est ici que parmi beaucoup d'autres équipages fut prise la voiture de Napoléon, qu'il venoit de quitter pour monter à cheval, et dans laquelle la précipitation lui avoit fait laisser son épée et son chapeau. L'affaire continua ainsi jusqu'à la pointe du jour. A peu près quarante mille hommes dans la plus grande déroute, et qui sont le reste de toute l'armée, se sont sauvés par Charleroy, en partie sans armes, emmenant seulement vingt-sept pièces de leur nombreuse artillerie.

L'ennemi a dépassé dans sa fuite ses places fortes, seule défense de ses frontières, qui maintenant sont franchies par nos armées.

A trois heures, Napoléon avoit expédié, du champ de bataille, un courrier pour Paris, portant la nouvelle que la victoire n'étoit plus douteuse; quelques heures après il n'avoit plus d'armée. On n'a pas encore une exacte connoissance de la perte de l'ennemi; il suffit de savoir que les deux tiers de cette armée sont tués, blessés ou prisonniers; du nombre de ces derniers sont les généraux Mouton, Duhesme et Compans. Jusqu'à ce moment, environ trois cents canons et au-delà de cinq cents caissons sont en notre pouvoir.

Peu de victoires ont été si complètes : et certainement il n'y a pas d'exemple qu'une armée, deux jours après une bataille perdue, ait engagé un tel combat, et l'ait si glorieusement soutenu. Honneur aux troupes capables de tant de constance et de valeur! Au milieu de la position occupée par l'armée françoise, et absolument sur la hauteur, est située une ferme nommée la *Belle-Alliance* (1). La marche de toutes les colonnes prussiennes étoit dirigée sur cette ferme, qu'on pouvoit apercevoir de tous côtés. C'est-là que Napoléon se trouvoit pendant la bataille; c'est là qu'il donnoit ses ordres, qu'il se flattoit de la victoire, et c'est là

(1) On ne trouve la *Belle-Alliance* sur aucune carte. C'est une auberge située sur la route de Bruxelles à Namur, aux confins des communes de Plancenait et de Braine-la-Leud. Voici l'origine du nom que cette maison porte. Elle fut bâtie en 1758 par un nommé Dave, qui épousa une fille connue sous la dénomination de la *jolie Barbe*. Après la mort de Dave, la jolie veuve se remaria; mais le second mari n'ayant pas survécu long-temps au premier, elle donna sa main à un très-beau garçon d'auberge, nommé Dabauche. Le public appela ce mariage une *belle-alliance*, et dès lors ce nom fut donné à l'auberge, qui auparavant s'appeloit *Tri-Motteau*.

que sa perte fut décidée ; c'est-là aussi que se rencontrèrent dans l'obscurité, et par un heureux hasard, le feld-maréchal Blucher et lord Wellington, et qu'ils se saluèrent mutuellement comme vainqueurs.

En commémoration de l'alliance qui existe aujourd'hui entre la nations angloise et prussienne, de la réunion des deux armées, et de leur confiance réciproque, le feld-maréchal a demandé que cette bataille portât le nom de la *Belle-Alliance*.

Par ordre du feld-maréchal Blücher.

Le général GNEISENAU.

Voici encore quelques détails qui ont été publiés sur les suites de cette bataille et sur le butin fait par les vainqueurs.

Lettre particulière du prince Blucher, datée de Gosselies, le 20 juin.

« Je me suis remis de ma chute, mais j'ai encore perdu un cheval. Je ne crois pas que de sitôt ou jamais je pourrai livrer une grande bataille. Notre victoire est la plus complète qui ait été jamais gagnée. Napoléon s'est échappé pendant l'obscurité de la nuit, en abandonnant son chapeau et son épée. Je les envoie au Roi. J'ai pris son grand manteau de couronnement parsemé d'abeilles d'or, et sa voiture de gala. Je possède aussi le télescope par lequel il nous a examinés le jour de la

bataille. Nos troupes se sont emparées de ses bijoux et de tout ce qu'il possédoit de précieux. Il ne lui est pas resté la moindre chose de ses équipages. Tel soldat a 20 et 24,000 francs. Napoléon s'étoit jeté dans sa voiture pour se sauver, lorsqu'il fut surpris par nos troupes. Il en sortit précipitamment, se jeta sur un cheval, sans épée, et en laissant tomber son chapeau. Les suites de cette journée sont incalculables; la perte de Napoléon est assurée. »

Signé Blucher.

Extrait de la gazette de Berlin, du 30 juin.

Hier soir arriva à Berlin l'officier d'ordonnance Herrmann que S. M. avoit envoyé de Hanau. Il est porteur de la nouvelle que le prince de Blucher avoit transporté, le 24 juin, son quartier-général à Laon, dont les lignes considérables n'étoient que foiblement garnies. Le nombre des canons dont nous nous sommes emparés, se monte à quatre cents. Les conscrits armés par Napoléon se rendent tranquillement chez eux; parmi les anciens soldats, il y en a qui essaient de renouveler la comédie de 1814, en jurant fidélité à Louis XVIII. Ces parjures sont désarmés et faits prisonniers de guerre.

Aujourd'hui le lieutenant de Pless est arrivé avec les diamans de Napoléon, que le quinzième régiment de ligne a pris le 18 juin à Genappe. Le régiment, gorgé de richesses, résolut de mettre ce trésor aux pieds de Sa Majesté, à laquelle il fut présenté à Hanau; mais le Roi ordonna de le transporter à Berlin. Il renferme des diamans bruts de la plus grande valeur.

Extrait des feuilles de Londres, du 27 juin 1815.

Un des deux aigles qui ont été prises aux François dans la bataille du 18 juin, appartenoit au cent-quatrième régiment auquel il avoit été donné par l'archiduchesse Marie-Louise; l'autre portant les inscriptions de *Jena*, *Austerlitz* et *Wagram*, appartenoit au quarante-cinquième régiment.

Dans la voiture de Buonaparte on a trouvé la liste des espions et agens qu'il avoit dans les pays étrangers. On a trouvé dans une autre voiture un service complet en or.

Extrait de la gazette de Berlin, du 11 *juillet* 1815.

Ce fut à minuit, entre le 18 et 19 juin, que cinq soldats du quinzième régiment d'infanterie de ligne prussienne manquèrent de s'emparer de la personne de Buonaparte. Ils prirent sa voiture avec tout ce qu'elle renfermoit, et avec deux hommes de sa suite. J'ai vu, le 23, cette voiture à Liége, d'où on la transporte à Berlin. Voici les détails que le sergent Lubeck m'a donnés. Le 19, en se retirant précipitamment, les François traversèrent une petite ville; le sergent croit qu'elle s'appelle Thuin. Il commandoit l'avant-poste de l'avant-garde. Après onze heures du soir, on vit arriver au grand trot un détachement de cavalerie suivi d'une voiture. Supposant qu'elle renfermoit un général, le sergent ordonna de tirer dessus, et lui-même tira le premier coup. A l'instant où un de ses fusiliers arrêta les chevaux, un individu, placé dans la voiture, s'écria : Ah! des Prussiens! ouvrit la portière opposée, se jeta par terre en lâchant un coup de pistolet, et s'enfuit aussi-

tôt; l'escorte s'en alla en abandonnant la voiture : c'étoit celle de Buonaparte. Elle est riche et magnifique, et pourvue de toute espèce de commodités. De chaque côté on a trouvé une paire de pistolets richement garnis; dans une poche de côté, une grande montre à répétition. Le siège du cocher forme une armoire renfermant divers compartimens. Il y avoit un lit, une toilette, un secrétaire, un déjeûner en or massif, des gobelets du même métal, une écritoire.

Nº LXV.

Rapport du général Wellington, sur les mêmes journées.

Waterloo, le 19 juin 1815.

Mylord, Buonaparte ayant rassemblé du 10 au 14 de ce mois les premier, deuxième, troisième, quatrième et sixième corps de l'armée françoise, ainsi que les gardes impériales, et à peu près toute la cavalerie, sur la Sambre et entre cette rivière et la Meuse, il s'avança, le 15, et attaqua, à la pointe du jour, les postes prussiens à Thuin et Lobez, situés sur la Sambre.

Je n'appris ces évènemens que dans la soirée du 15; j'ordonnai immédiatement aux troupes de se tenir prêtes à marcher, et ensuite de se porter sur leur gauche, aussitôt que j'eus reçu

d'autres côtés des avis qui prouvoient que les mouvemens de l'ennemi sur Charleroi étoient la véritable attaque.

Ce jour-là l'ennemi repoussa les postes prussiens de la Sambre; le général Zieten, qui commandoit le corps qui avoit été à Charleroy, se retira sur Fleurus; et le maréchal prince Blucher concentra l'armée prussienne vers Sombreffe, ayant en front de sa position les villages de Saint-Amand et de Ligny.

L'ennemi continua sa marche le long de la route de Charleroy à Bruxelles, et le 15, dans la soirée, il attaqua une brigade de l'armée des Pays-Bas, sous les ordres du prince de Weimar, postée à Frasne, et la repoussa jusqu'à la ferme située sur la même route, et appelée les Quatre-Bras.

Le prince d'Orange renforça sur-le-champ cette brigade par une autre de la même division, sous les ordres du général Perponcher, et le lendemain matin de bonne heure, il regagna en partie le terrain qui avoit été perdu, en sorte qu'il fut maître de la communication entre Nivelles et Bruxelles d'un côté, et la position du maréchal Blucher, de l'autre.

Sur ces entrefaites, j'avois ordonné à toute l'armée de marcher sur les Quatre-Bras; la cin-

quième division, commandée par le lieutenant-général sir Thomas Picton, arriva vers une heure et demie de l'après-midi, suivie par le corps de troupes sous les ordres du duc de Brunswick, et postérieurement par le contingent de Nassau.

Pendant ce temps, l'ennemi commença à attaquer le prince Blucher avec toutes ses forces, à l'exception des premier et deuxième corps et d'un corps de cavalerie sous les ordres du général Kellermann, avec lesquels il attaqua notre poste des Quatre-Bras.

L'armée prussienne se maintint dans sa position avec sa bravoure et sa fermeté accoutumées, contre un ennemi très-supérieur en nombre, attendu que le quatrième corps, commandé par le général Bulow, n'avoit pas rejoint, et que j'étois hors d'état de la secourir comme je l'aurois désiré, étant moi-même attaqué, et que les troupes, principalement la cavalerie, qui avoient une longue marche à faire, n'étoient point arrivées.

Ainsi nous conservâmes notre position, nous déjouâmes et repoussâmes complètement toutes les tentatives que faisoient l'ennemi pour s'en rendre maître. L'ennemi renouvela plusieurs fois ses attaques avec un gros corps d'infanterie

et de cavalerie, soutenu par une nombreuse artillerie; sa cavalerie chargea à différentes reprises notre infanterie; mais elle fut repoussée avec la plus grande fermeté. Dans cette affaire S. A. R. le prince d'Orange, le duc de Brunswick, le lieutenant-général sir Thomas Picton, sir James Kempt et sir Denis Pack, qui étoient engagés dès le commencement de l'attaque ennemie, se sont particulièrement distingués, de même que le lieutenant-général baron Charles d'Alten, le général-major sir C. Halket, le lieutenant-général Cook, et les généraux-majors Maitland et Bing qui arrivèrent successivement. Les troupes de la cinquième division et celles du corps de Brunswick eurent un engagement long et vif, où elles ont montré la plus grande valeur. Je dois faire une mention honorable des vingt-huitième, quarante-deuxième, soixante-dix-huitième et quatre-vingt-douzième régimens, ainsi que du.... bataillon hanovrien.

Notre perte a été grande, comme V. S. le verra par l'incluse; je regrette particulièrement S. A. S. le duc de Brunswick, qui périt en combattant glorieusement à la tête de ses troupes.

Quoique le maréchal prince Blucher eût

conservé sa position à Sombreffe, il se sentoit très-affoibli par la lutte acharnée où il s'étoit vu engagé; et comme le quatrième corps n'étoit point arrivé, il se détermina à la retraite et à concentrer son armée vers Wavres, et pendant la nuit qui suivit l'action, il se mit en marche.

Ce mouvement du maréchal en nécessitoit un autre de mon côté, qui se fit de concert avec le sien; je me retirai de la ferme des Quatre-Bras sur Genappe et de là sur Waterloo, le 17, à dix heures du matin.

L'ennemi ne fit aucune tentative pour poursuivre le maréchal Blucher. Une patrouille que j'envoyai à Sombreffe dans la matinée du lendemain, trouva au contraire tout tranquille, et les vedettes ennemies se retirèrent à mesure que la patrouille s'avançoit. L'ennemi n'essaya pas non plus d'inquiéter notre arrière-garde pendant la marche, quoiqu'elle eût lieu en plein jour; il se contenta de poursuivre, avec un corps considérable de cavalerie, tiré de son aile droite, la cavalerie angloise, sous les ordres du comte d'Uxbridge.

Ceci fournit à lord Uxbridge l'occasion de le charger avec le premier régiment des gardes du corps au moment où il débouchoit du village

de Genappe. S. S. a déclaré que dans cette circonstance elle avoit été entièrement satisfaite de la conduite de ce régiment.

La position que je pris au front de Waterloo croisoit le grand chemin de Charleroy à Nivelle ; l'aile droite étoit appuyée à un ravin près de Merke-Braine ; la gauche s'étendoit par une hauteur au-dessus du bois de la Haye, qui fut également occupé. En face, du côté droit de notre centre, près du chemin de Nivelle, nous occupâmes le bois et les hauteurs d'Hougoumont, qui couvroient le côté de ce flanc ; et en face du flanc gauche, nous occupâmes la ferme de la Haye-Sainte. Sur notre gauche nous étions en communication avec le maréchal prince Blucher par Wavres et Ohain ; le maréchal m'avoit promis que dans le cas où nous serions attaqués, il me soutiendroit avec un ou plusieurs corps, suivant qu'il en seroit besoin.

Pendant la nuit du 17 au 18, l'ennemi rassembla son armée, (à l'exception du troisième corps, qui avoit été envoyé pour observer le maréchal Blucher) sur les hauteurs, vis-à-vis notre front, et vers dix heures il commença une attaque furieuse sur notre poste d'Hougoumont. J'avois occupé ce poste avec un détachement de la brigade des gardes du général

Byng, qui étoit en position d'arrière-garde; il fut quelque temps sous les ordres du lieutenant-colonel Macdonel, et ensuite sous ceux du colonel Home. Je m'estime heureux de pouvoir ajouter que ce poste a été maintenu pendant la journée avec le plus grand courage par ces braves troupes, malgré les efforts réitérés de nombreux corps ennemis pour s'en rendre maîtres.

Cette attaque contre le flanc droit de notre centre étoit accompagnée d'une violente canonnade sur toute la ligne, ayant pour but de soutenir les attaques réitérées de la cavalerie et de l'infanterie qui chargeoient quelquefois ensemble, quelquefois séparément. Lors d'une de ses attaques, l'ennemi emporta la ferme de la Haye-Sainte, le détachement du bataillon de troupes légères de la légion, qui l'occupoit, ayant épuisé toutes ses munitions, et l'ennemi ayant occupé le seul point de communication par où l'on pût s'en procurer.

L'ennemi chargea alors à plusieurs reprises notre infanterie avec sa cavalerie; mais toutes ces attaques restèrent sans effet, et donnèrent occasion à notre cavalerie d'exécuter plusieurs charges, dans une de ces charges, la brigade de lord E. Sommerset, composée des gardes-

-corps, des gardes royales à cheval et du
emier régiment des dragons de la garde se
stingua d'une manière brillante, de même que
lle du général-major sir William Ponsonby, qui
ait beaucoup de prisonniers et s'est emparée
une aigle.

Ces attaques furent souvent réitérées jusque
rs sept heures du soir, que l'ennemi fit avec
nfanterie et la cavalerie, soutenues par le feu
l'artillerie, un effort désespéré pour enfon-
r la gauche de notre centre près de la ferme
la Haye-Sainte; cette tentative, après un
mbat violent, échoua enfin. Ayant observé
ue les troupes se retiroient en grand désordre
champ de bataille, et que le corps du géné-
l Bulow avoit commencé à se mettre en mar-
e près d'Enschermont sur Planchenait et la
lle-Alliance, comme d'ailleurs j'entendois
stinctement le feu de son artillerie, et que je
uvois m'apercevoir que le maréchal prince
ucher avoit effectué en personne sa jonc-
n avec un corps de son armée sur la gauche
notre ligne près d'Ohaim, je me déterminai
attaquer l'ennemi, et immédiatement après
fis avancer toute la ligne d'infanterie, soute-
e par la cavalerie et l'artillerie. L'attaque de-
nt générale; l'ennemi fut chassé de sa posi-

tion sur les hauteurs et prit la fuite dans le plus grand désordre, abandonnant, autant que j'en puis juger, cent cinquante pièces de canon avec leurs munitions, qui tombèrent en notre pouvoir. Je continuai à poursuivre l'ennemi jusque bien en avant dans la nuit, et je ne cessai la poursuite que pour donner relâche à nos troupes, qui étoient très-fatiguées, ayant été engagées pendant douze heures, et parce que je me trouvai sur le même chemin que le maréchal Blucher, qui me fit connoître son intention de poursuivre l'ennemi pendant toute la nuit. Il m'a écrit ce matin qu'il avoit pris, à Genappe, soixante pièces de canon, appartenant à la garde impériale, plusieurs voitures, des bagages, etc., appartenant à Buonaparte.

Je me propose de me porter ce matin sur Nivelles, et de ne pas discontinuer mes opérations.

V. S. doit observer qu'on n'a pu livrer une bataille si désespérée, ni obtenir de tels avantages sans une grande perte, et je suis fâché de devoir ajouter que la nôtre a été immense dans la personne du lieutenant-général sir Thomas Picton. S. M. a perdu un officier qui s'est fréquemment distingué à son service ; il a péri glorieusement en faisant faire à sa division

une charge à la baïonnette, qui a fait échouer une attaque des plus sérieuses qu'ait faite l'ennemi contre notre position. Le comte Uxbridge, après avoir combattu avec succès pendant toute cette journée sanglante, reçut, presqu'au dernier coup de feu qu'on tira, une blessure, qui, je le crains, privera S. M. pour quelque temps de ses services. S. A. le prince Royal d'Orange s'est distingué par sa bravoure et sa conduite, jusqu'à ce qu'il fût atteint d'une balle à l'épaule, ce qui l'obligea d'abandonner le champ de bataille.

C'est avec la plus grande satisfaction que j'annonce à V. S. que jamais dans aucune occasion l'armée n'a fait preuve d'une meilleure conduite. La division des gardes, sous les ordres du lieutenant-général Cooke, qui est grièvement blessé, du général-major Maitland et du général-major Byng, donna l'exemple qui fut suivi de toutes les troupes; et il n'y a point d'officier ni de corps de troupes qui ne se soient parfaitement conduits.

Cependant je dois faire une mention particulière du lieutenant sir Henri Clinton, du général-major Adam, du lieutenant-général Charles baron d'Alten, et du général-major sir Colin Halket; les deux derniers blessés grièvement;

du colonel Omptéda, du colonel Mitchel, commandant une brigade de la quatrième division; des généraux-majors sir John Kempt, sir Denis Pack, Lambert, lord Edouard Sommerset, sir William Ponsonby, sir Charles Grant, sir Henri Vivian, sir O Vendeleur, le comte Dornberg. Je suis particulièrement reconnoissant envers le général lord Hill pour sa coopération et sa conduite dans cette occasion comme dans toutes les autres.

L'artillerie et les départemens du génie ont été dirigés à ma plus grande satisfaction par le colonel sir George Wood et le colonel Smith, et j'ai tout sujet d'être satisfait de la conduite de l'adjudant et général-major Barner qui a été blessé, ainsi que du quartier-maître-général colonel de Lancy, tué par un boulet de canon qui fut tiré au milieu de l'action. C'est dans ce moment une perte sensible pour le service de S. M., ainsi que pour moi. Je suis également très-reconnoissant de la coopération du lieutenant-colonel lord Fitzroi Sommerset qui a été blessé grièvement, ainsi que des officiers composant mon état-major, qui ont extrêmement souffert dans cette action. Le très-honorable lieutenant-colonel sir Alexandre Gordon, qui est mort de ses blessures, étoit un officier qui

promettoit beaucoup; c'est une grande perte pour le service de S. M.

Le général Kruse, au service de Nassau, s'est également conduit à ma plus grande satisfaction, de même que le général Trip, commandant la brigade de grosse cavalerie, et le général Vanhope, commandant une brigade d'infanterie du roi des Pays-Bas.

Les généraux Pozzo di Borgo, baron Vincent, Muffling et Alava ont assisté à l'action, et m'ont rendu tous les services qui étoient en leur pouvoir. Le général Vincent est blessé, mais j'espère que sa blessure n'est pas dangereuse; le général Pozzo di Borgo a reçu une contusion.

D'après mon propre sentiment, je ne rendrois pas justice au maréchal Blucher et à l'armée prussienne, si je n'attribuois pas les heureux résultats de cette journée sanglante à l'assistance cordiale que j'en ai reçue à propos.

L'opération du général Bulow contre le flanc de l'ennemi, a été une des plus décisives, et même si je n'avois pas été dans le cas d'exécuter l'attaque qui a produit le résultat définitif, elle auroit forcé l'ennemi à la retraite, si ses attaques avoient échoué, et l'auroit empêché d'en

tirer avantage si malheureusement elles avoient réussi.

J'envoie, en même temps que cette dépêche, deux aigles, prises par les troupes pendant l'action, et que le major Percy aura l'honneur de mettre aux pieds de S. A. R.

Je le recommande à la protection de V. S.

J'ai l'honnneur d'être, etc.

WELLINGTON.

P. S. Après avoir terminé ma dépêche, j'ai reçu la nouvelle que le général-major sir William Ponsonby a été tué, et en l'annonçant à V. S. je dois exprimer la peine que me cause le sort d'un officier, qui avoit déjà rendu des services aussi brillans qu'importans, et qui faisoit l'ornement de sa profession.

N° LXVI.

Proclamation du prince Blucher, du 19 juin 1815.

BRAVES officiers et soldats de l'armée du Bas-Rhin, vous avez fait de grandes choses, mes valeureux compagnons d'armes! Vous avez livré deux batailles en trois jours. La première fut malheureuse, et cependant votre courage

n'a point été abattu. Vous avez eu à lutter contre le besoin ; mais vous l'avez supporté avec résignation. Inébranlables dans vos revers, vingt-quatre heures après avoir perdu une bataille sanglante, vous avez marché avec autant de fermeté que de résolution pour en livrer une nouvelle ; pleins de confiance dans le Dieu des armées, d'assurance dans la conduite de vos chefs, bravant vos ennemis arrogans, parjures et ivres de leur victoire, vous vous êtes portés au secours des braves Anglois, qui ont soutenu avec une valeur invincible la lutte la plus pénible. Mais l'heure décisive étoit sur le point de sonner, et d'apprendre au monde qui devoit avoir le dessus, ou de l'ambitieux aventurier, ou des gouvernemens pacifiques. Le sort de cette journée étoit indécis, et donnoit de terribles inquiétudes, lorsque, sortant de la forêt qui vous cachoit, vous vous portâtes sur les derrières de l'ennemi, avec la résolution et la noble confiance en vos forces, qui conviennent à des soldats éprouvés, pour tirer vengeance de l'échec que vous aviez éprouvé quarante-huit heures auparavant.

Alors vous avez enfoncé les rangs de l'ennemi, frappé de terreur, et vous avez poursuivi avec célérité votre victorieuse carrière.

Dans son désespoir, l'ennemi vous a opposé son artillerie et ses armes; mais la vôtre a porté la mort dans ses rangs; vos progrès l'ont mis en désordre, et enfin complètement en déroute. Il vous a abandonné plusieurs centaines de canons, et son armée est dissoute.

Encore quelques jours d'efforts, et elle sera anéantie, cette armée parjure, qui n'étoit en mouvement que pour subjuguer le monde et le piller. Tous les grands généraux avoient pensé jusqu'à présent qu'on ne pouvoit livrer de suite une nouvelle bataille avec une armée battue; vous avez prouvé que cette opinion n'étoit pas infaillible, et que des guerriers braves et expérimentés pouvoient être vaincus, mais que leur courage ne se laissoit point abattre.

Recevez tous mes remercîmens, invincibles soldats, mes estimables compagnons d'armes. Vous vous êtes fait un grand nom. Aussi long-temps que l'histoire existera, elle conservera le souvenir de vos exploits. C'est sur vous, colonnes inébranlables de la monarchie prussienne, que repose avec sûreté le bonheur de votre Roi et de sa maison. Jamais la Prusse ne périra, si vos fils et vos neveux vous ressemblent.

Genappe, le 19 juin 1815. BLUCHER.

N° LXVII.

Autre proclamation du même, adressée aux Belges, le 21 juin 1815.

Mon armée étant sur le point d'entrer sur le territoire françois, nous ne saurions quitter le vôtre, braves Belges, sans vous faire nos adieux, et sans vous témoigner notre vive reconnoissance pour l'hospitalité que vous avez donnée à nos soldats. Nous avons eu l'occasion d'apprécier vos vertus. Vous êtes un peuple brave, loyal et noble. Vous avez beaucoup souffert par l'irrégularité qui régnoit dans le service des vivres; mais vous avez supporté avec patience les réquisitions dont il a été impossible de vous exempter.

Votre situation m'a touché vivement; mais il étoit hors de mon pouvoir de l'alléger. Dans le moment du danger qui sembloit vous menacer, on nous a appelés à votre secours. Nous sommes accourus, et c'est bien malgré nous que nous nous sommes vus forcés par les circonstances, d'attendre si long-temps le commencement d'une lutte que nous aurions désiré voir s'engager plutôt. La présence de nos troupes a été onéreuse à vos contrées; mais nous avons

payé de notre sang le tribut de reconnoissance que nous vous devions, et un gouvernement bienveillant trouvera les moyens de dédommager ceux de vos compatriotes qui ont le plus souffert par les logemens militaires.

Adieu, braves Belges, le souvenir de l'accueil hospitalier que vous nous avez fait, ainsi que celui de vos vertus, sera gravé éternellement dans nos cœurs. Que le Dieu de la paix protège votre beau pays; qu'il en éloigne pour long-temps les troubles de la guerre: soyez aussi heureux que vous méritez de l'être. Adieu.

Merbes-le-Château, le 21 juin 1815.

Le Maréchal Prince Blucher.

N° LXVIII.

Proclamation du duc de Wellington, du 21 juin 1814.

Je fais savoir aux François que j'entre dans leur pays à la tête d'une armée déjà victorieuse, non en ennemi (excepté de l'usurpateur prononcé l'ennemi du genre humain, avec lequel on ne peut avoir ni paix ni trève), mais pour les aider à secouer le joug de fer qui les opprime.

En conséquence, j'ai donné les ordres ci-

ointe à mon armée, et je demande qu'on me fasse connoître tout infracteur.

Les François savent cependant que j'ai le droit d'exiger qu'ils se conduisent de manière que je puisse les protéger contre ceux qui voudroient leur faire du mal.

Il faut donc qu'ils fournissent aux réquisitions qui leur seront faites de la part des personnes autorisées à les faire, en échange pour des reçus en forme et ordre ; qu'ils se tiennent chez eux paisiblement, et qu'ils n'aient aucune correspondance ou communication avec l'usurpateur ennemi ni avec ses adhérens.

Tous ceux qui s'absenteront de leurs domiciles après l'entrée de l'armée en France, et tous ceux qui, absens, se trouveront au service de l'usurpateur, seront considérés comme ses adhérens et comme ennemis, et leurs propriétés seront appropriées à la subsistance de l'armée.

Donné au quartier-général, à Malplaquet, ce 21 juin 1815.

WELLINGTON.

N° LXIX.

Ordre du prince de Wrède, du 22 juin 1815.

Quartier-général de Hombourg, le 22 juin 1815.

Soldats, vous êtes venus en trois jours des bords du Rhin à ceux de la Sarre, dans l'espérance de pouvoir concourir aux opérations des armées alliées dans les Pays-Bas. Ces armées victorieuses vous ont prévenus. Une grande et décisive victoire a couronné leurs entreprises dans la bataille du 18. C'est maintenant à nous et aux alliés du Haut-Rhin à anéantir les corps ennemis qui nous sont opposés.

Soldats! demain nous attaquons l'ennemi. Marchons contre lui avec bravoure et avec constance. S. A. notre Prince-Royal est au milieu de nous. S. A. R. son frère puîné est à l'avant-garde. Le Prince-Royal sera témoin de votre conduite. Respectez et protégez les propriétés de l'habitant françois paisible. Ce n'est point à lui que nous faisons la guerre : c'est contre Napoléon et ses partisans que nous sommes armés. Marchons donc contre lui et les siens; marchons pour le Roi et la patrie, pour nos alliés, pour l'Allemagne.

Le Feld-Marechal Prince de Wrède.

N° LXX.

Proclamation du prince de Schwarsenberg, du 23 juin 1815.

FRANÇOIS,

Vingt années de troubles et de malheurs avoient accablé l'Europe. La soif insatiable de domination et de conquête d'un seul homme, en dépeuplant et en ruinant la France, avoit dévasté les contrées les plus éloignées, et le monde étonné a vu se reproduire, dans un siècle de lumières, les désastres du moyen âge.

L'Europe entière se souleva; un même cri d'indignation servit de ralliement à tous les peuples. Il eût dépendu, en 1814, des Puissances alliées d'exercer sur la France une juste vengeance trop provoquée par elle; mais de grands monarques, unis pour une seule et sainte cause (le rétablissement de la paix en Europe), surent ne pas confondre le moteur de tant de maux avec le peuple duquel il s'étoit servi pour accabler le monde.

Les Souverains alliés déclarèrent sous les murs de Paris que jamais ils ne feroient ni paix

ni trève avec Napoléon Buonaparte. La capitale se souleva contre l'oppresseur de l'Europe ; la France, par un mouvement spontané, se rallia aux principes qui devoient lui rendre et lui garantir la liberté et la paix. Les armées alliées entrèrent en amies dans Paris. Tant d'années de malheurs, la spoliation de tant de pays, la mort de plusieurs millions de braves, tombés sur les champs de bataille ou victimes des fléaux inséparables de la guerre, tout fut mis en oubli. Buonaparte abdiqua solennellement un pouvoir qu'il n'avoit exercé que pour le malheur du monde. L'Europe dès-lors n'avoit plus d'ennemi à combattre.

Napoléon Buonaparte a reparu en France ; il retrouve l'Europe entière sous les armes contre lui.

François ! c'est à vous à décider de la paix ou de la guerre. L'Europe veut la paix avec la France ; elle fait la guerre à l'usurpateur du trône françois. La France, en admettant Napoléon Buonaparte, a renversé la première base sur laquelle reposoient ses rapports avec les autres puissances.

L'Europe ne veut point empiéter sur les droits d'une grande nation ; mais elle ne souffrira pas que la France, sous un chef proscri

naguère par elle-même, menace de nouveau le repos de ses voisins.

L'Europe veut jouir du premier bienfait de la paix; elle veut désarmer, et elle ne le peut pas aussi long-temps que Napoléon Buonaparte sera sur le trône de France.

L'Europe enfin veut la paix, et parce qu'elle la veut, elle ne transigera jamais avec celui qu'elle regarde comme un obstacle perpétuel à la paix.

Déjà dans les plaines du Brabant le ciel a confondu sa criminelle entreprise. Les armées alliées vont passer les frontières de la France : elles protégeront le paisible citoyen ; elles combattront les soldats de Buonaparte ; elles traiteront en amies les provinces qui se prononceront contre lui, et ne connoîtront d'autres ennemis que ceux qui soutiendront sa cause.

Au quartier-général de Heidelberg, le 23 juin 1815.

Le général en chef des armées impériales autrichiennes et alliées sur le Haut-Rhin.
Le Maréchal prince de SCHWARZENBERG.

N° LXXI.

Proclamation du comte Barclay de Tolly, du 23 juin 1815.

François,

L'Europe réunie au congrès de Vienne vous a éclairés sur vos véritables intérêts par les actes du 13 mars et du 12 mai. Elle vient en armes vous prouver qu'elle n'a point parlé en vain. Elle veut la paix; elle en a besoin : elle doit l'affermir par ses relations amicales avec vous. Elle ne peut en avoir, elle n'en aura jamais avec l'homme qui prétend vous gouverner.

Un funeste égarement peut avoir fait oublier un moment au soldat françois les lois de l'honneur, et lui avoir arraché un parjure. Une force éphémère, soutenue par toute sorte de prestiges, peut avoir entraîné quelques magistrats dans la voie de l'erreur. Mais cette force succombe; elle va entièrement disparoître. L'armée combinée du Nord vous en a convaincus dans la journée du 18 juin. Nos armées marchent pour vous en convaincre à leur tour.

François, il en est encore temps. Rejetez l'homme qui, enchaînant de nouveau à son

char toutes vos libertés, menace l'ordre social et attire sur le sol de votre patrie toutes les nations en armes. Soyez rendus à vous-mêmes, et l'Europe vous salue en amie et vous offre la paix.

Elle fait plus. Elle considère dès ce moment tous les François qui ne se sont pas rangés sous les enseignes de Buonaparte et qui n'adhèrent point à sa cause, comme amis.

Nous avons conséquemment l'ordre de les protéger, de leur laisser la libre jouissance de ce qu'ils possèdent, et d'appuyer les louables efforts qu'ils feront pour replacer la France dans les rapports que le traité de Paris avoit rétablis entre elle et toutes les nations européennes.

Dieu, la justice, les vœux de tous les peuples nous secondent. François, venez au-devant de nous, votre cause est la nôtre. Votre bonheur, votre gloire, votre puissance sont encore nécessaires au bonheur, à la gloire et à la puissance des nations qui vont combattre pour vous.

Au quartier-général d'Oppenheim, le $\frac{12}{13}$ juin 1815.

Le général en chef des armées impériales russes. Le maréchal comte BARCLAY DE TOLLY.

N° LXXII.

Bulletin de l'armée autrichienne d'Italie, du 23 juin 1815.

Du quartier-général, le 23 juin 1815.

Le 15 de ce mois, l'ennemi s'avança de tous les côtés le long des frontières, de Montmeillan jusqu'à Genève. En Savoie, il força d'un côté les postes piémontois à se replier sur l'Isère, et de l'autre, après avoir passé l'Arce, il tourna Genève, et parut vouloir se rendre maître des postes importans de Meillerie et Saint-Maurice, afin de fermer à l'armée le passage qui conduit dans le Vallais. A cette nouvelle, le F. M. L. Radivojevich accéléra la marche des troupes sous ses ordres par le Simplon, de manière que l'avant-garde commandée par le F. M. L. comte Crenville, par des efforts extraordinaires, et malgré un temps détestable, gagna trois jours de marche, occupa Saint-Maurice et s'étendit vers Montbey.

Le 21, l'ennemi passa le pont de la Drance dans le voisinage d'Effreux, en même temps que le général Bogdan, qui commandoit les avant-postes du F. M. L. Crenville, en se portant vers Vauvier, fut attaqué par le général

Desaix. Celui-ci, après avoir posté 4,000 hommes à Evian, s'avança avec 2,000 hommes de sa division en trois colonnes, partie par la grande route, partie sur la montagne vers Meillerie et Saint-Gingolf.

Le général Bogdan, après s'être assuré des projets de l'ennemi, ne perdit pas un instant, et quoiqu'il n'eût pas d'abord d'artillerie à opposer à celle de l'ennemi, cependant il s'avança avec sa foible avant-garde de deux compagnies de chasseurs, deux de troupes de frontières et un détachement de hussards; il occupa le passage de Meillerie, et se porta entre Meillerie et Saint-Gingolf. A quatre heures de l'après-midi, les colonnes ennemies commencèrent l'attaque, qui s'engagea avec plus de force sur Meillerie, où l'ennemi faisoit un feu très-vif d'artillerie. La valeur de nos troupes et la conduite admirable des officiers, firent échouer tous les efforts de l'ennemi. Il fut complètement repoussé et poursuivi jusqu'à Evian, et Meillerie fut conservée. Notre perte consiste en soixante-treize hommes tués ou blessés. Le capitaine Schmidt et le premier lieutenant Madi, des chasseurs, ont été légèrement blessés. L'ennemi a eu deux capitaines tués et un assez grand nombre de soldats : d'après le rapport des habitans, il doit avoir emmené avec lui plusieurs blessés. D'a-

près le témoignage du général Bogdan ; le major Saintinois, commandant du 7ᵉ bataillon de chasseurs, s'est particulièrement distingué. L'armée doit aux efforts bien dirigés du F. M. L. Radivojevich, et des généraux sous ses ordres nommés ci-dessus, la conservation d'un passage qui étoit indispensable pour nos opérations ultérieures.

Nº LXXIII.

Extrait des débats de la Chambre des communes de la Grande-Bretagne, du 23 juin 1815.

LORD Castlereagh se lève. « Je vais, dit-il, appeler l'attention de la Chambre sur une proposition qui doit plaire à tous les cœurs, puisqu'elle offre le mode le plus convenable pour exprimer les sentimens que tous éprouvent envers notre grand commandant, et de la manière la plus honorable pour lui comme pour nous. J'ai eu, dans de nombreuses occasions, à proposer à la chambre de voter des remercîmens à l'illustre objet de la motion que je vais faire ; mais, quelques multipliés, quelques glorieux qu'aient été les hauts faits qui requéroient ces votes, ce n'est pas en ravaler le grand mérite, que de dire que le duc de Wellington n'a jamais

accompli, parceque les circonstances ne lui ont jamais permis d'accomplir, aucun exploit qui égale ce qu'il a achevé dans cette dernière grande bataille, qu'on ne peut contempler sans lui déférer la prééminence sur les efforts précédens, non-seulement de nos compatriotes, mais peut-être d'aucune autre nation de l'univers. Son influence politique et morale sur la présente guerre, ne peut encore être appréciée; mais elle offre la plus brillante perspective pour l'avenir, et assure une heureuse issue à la juste guerre dans laquelle nous sommes engagés. Il est impossible de parler de cette bataille sans la déprécier, si nous n'envisageons pas la nature des difficultés contre lesquelles nos troupes et leur grand capitaine avoient à lutter; et quoique, pour ma propre réputation, je dusse peut-être m'abstenir de faire aucune remarque, et de recommander à la sensibilité et au jugement de tous les membres la cause du grand homme, qui peut être affoiblie par mes efforts pour la soutenir, il m'est pourtant impossible de modérer assez la jubilation de mon cœur, pour me refuser le plaisir de citer au moins quelques traits de cette grande action. La situation de l'adversaire dans cette journée, lui donnoit des avantages manifestes; quoique

l'on sût que la guerre existoit réellement, aucunes hostilités n'avoient été commises de la part des alliés, qu'une impérieuse nécessité avoit obligés de distribuer leurs troupes selon les moyens de subsistances. L'officier distingué qui commandoit contre les alliés pouvoit donc à loisir mûrir tous ses plans, diriger tous ses mouvemens, choisir ses points de concentration et d'attaque, et réunir ses troupes les plus braves et les plus expérimentées, pour agir contre les parties de notre ligne qui lui paroissoient les plus foibles. Cela ne peut pas être imputé à un défaut de prévoyance de la part du maréchal Blucher et du maréchal Wellington, puisqu'ils ne pouvoient pas concentrer leurs forces sans laisser à découvert une grande partie de la frontière de la Belgique, qui auroit pu alors être envahie par de foibles corps de l'ennemi. On peut donc dire, sans faire tort aux alliés, que Buonaparte avoit l'avantage dans le premier début. Il avoit aussi, dans sa situation, un intérêt essentiel, pendant que les armées alliées faisoient de toutes parts des mouvemens combinés pour envahir la France, à en forcer quelques-unes au combat avant qu'elles pussent être soutenues par d'autres. Dans cette vue, il a agi avec la décision et l'énergie qui le ca-

ractérisent, et dès qu'il a eu achevé ses dispositions, il a exécuté son mouvement avec une grande rapidité. La nature des forces avec lesquelles il a attaqué, peut faire juger du mérite de ceux qui les ont repoussées. Elles consistoient en cinq corps d'armée, qui, si l'on excepte celui qui est devant Strasbourg, étoient les seuls corps de l'armée françoise qui fussent au complet. Ces corps étoient soutenus par la majeure partie de sa garde, sa cavalerie et son artillerie, et réunis sous son commandement; leur conduite a maintenu le renom que les armées de la France avoient justement acquis, et leur chef a montré toute la vigueur qu'il avoit si fréquemment employée dans des efforts semblables. Le nombre de ses assaillans, si formidables par leur propre caractère comme par celui de leur commandant, ne pouvoit pas être au-dessous de 130 et peut-être de 140,000. L'armée françoise, dans la guerre précédente, avoit atteint le plus haut degré de discipline; elle étoit composée des hommes revenus des prisons des alliés, et des vétérans qui avoient survécu aux anciens combats. Même avant le retour de Buonaparte, elle étoit nombreuse et effective; et depuis, toutes les ressources de son génie militaire, et toute l'activité de ses con-

seils, avoient été mis en usage pour l'augmenter autant que possible et la rendre propre au grand effort qu'il se proposoit de faire. Son projet étoit de faire une attaque sur la partie de la ligne où les troupes prussiennes se joignoient à celles du duc de Wellington, et il espéroit porter un coup qui lui eût procuré des avantages qu'il ne pouvoit pas espérer s'il attendoit l'attaque des forces combinées des alliés. Avec ses nombreuses troupes, il a donc attaqué les Prussiens, avant que ceux de leurs corps qui étoient en arrière, et particulièrement du général Bulow, eussent pu les rejoindre, et, malgré leur intrépidité et celle du maréchal Blucher, leur commandant, Buonaparte a réussi jusqu'à un certain point dans ses premiers mouvemens, le 15 et le 16. Il repoussa les avant-postes, et la prudence obligea le maréchal Blucher à rétrograder. En conséquence, le duc de Wellington fut aussi obligé de se retirer des positions qu'une partie de son armée avoit occupées. Mais dans ces deux affreuses journées, toute la force des François ne fut pas dirigée contre les Prussiens : deux divisions furent chargées d'attaquer l'armée du duc de Wellington, et une foible partie de cette armée eut à supporter l'attaque de ces deux divisions du-

rant toute la journée du 16. La brave résistance de ce petit corps donna à lord Wellington la facilité de prendre le 17 une position qu'il avoit préalablement choisie comme la meilleure. Le 18 au matin, Buonaparte réunit toutes ses forces contre les Anglois, excepté une division qui fut chargée d'observer les Prussiens, dont il ne craignoit alors aucune attaque formidable. Il est bon de remarquer ici qu'on ne sauroit pas, d'après les dépêches du lord Wellington, remarquables par une simplicité naturelle, si on ne l'avoit pas appris par d'autres renseignemens, qu'il avoit pour adversaire le plus grand capitaine du monde, à l'exception du chef de l'armée angloise. Ces puissantes forces firent des attaques continuelles; mais l'indomptable fermeté de nos troupes rendit infructueux tous les efforts faits contre elles. Il est impossible de trop louer ces troupes; car elles ont montré toute espèce de talent militaire et d'héroïsme individuel, et, en parlant du mérite de cette armée, il faut songer qu'elle est toute jeune et composée de troupes qui, excepté nos régimens, n'avoit pas été à portée de voir le feu; et c'est cette jeune armée qui a eu à combattre contre les troupes les plus expérimentées de l'Europe. En déduisant 25,500 hommes qui,

sous le commandement du prince Frédéric d'Orange, couvroient la West-Flandre, et de quelques autres détachemens, toute l'armée commandée par le duc de Wellington étoit à peine de 64,000 hommes. Avec ces forces, la prudence, qui constitue une si heureuse portion du caractère du duc de Wellington, ne lui permettoit pas d'entreprendre des opérations offensives sans autre soutien. Il l'a reçu des braves troupes du roi de Prusse. A l'instant où les voyant avancer, notre grand commandant a jugé qu'il pouvoit obtenir la victoire, il a marché vivement en avant, et le résultat est connu de tout le monde. Durant toute la bataille, le duc a donné à son armée toute l'assistance qu'on peut attendre d'une tête forte, de l'exemple ou de l'activité individuelle. Il est pénible de porter sa pensée en arrière, et de songer à quel danger son inappréciable vie a été exposée. Jamais général ne montra tant d'habileté, jamais simple soldat ne s'exposa plus vaillamment; tout en dirigeant les mouvemens de tous, il prit part à tous les périls et partagea tous les efforts. Pendant neuf heures consécutives, nos troupes inébranlables supportèrent toutes les charges de l'ennemi, et quand lord Wellington jugea à propos de mettre

sa ligne en mouvement, leur attaque fut irrésistible ; plusieurs fois les François furent culbutés, et leur chef fut forcé de laisser derrière lui la moitié de son artillerie. Jamais semblables trophées n'ont été acquis. On ne peut pas connoître le montant de la perte de l'ennemi en hommes. A la fin de cette fatigante journée, lord Wellington remit la poursuite à une armée qui, comparativement à la sienne, étoit fraîche et non fatiguée. Quant à la perte qui a été essuyée, si des pertes individuelles pouvoient être compensées par la considération des avantages publics qui en sont résultés, il n'y auroit point eu de perte. Les parens se consoleront en songeant que leurs pères, leurs enfans, leurs frères ont péri dans la plus juste cause qui ait jamais exigé le sacrifice du sang anglois. Ce n'est pas ici le moment de payer le tribut qui est dû à leur mémoire. Je dois me borner au devoir agréable d'inviter la Chambre à acquitter la dette de la reconnoissance publique envers l'armée qui s'est montrée si digne de son pays et de sa cause ; et je n'aurai pas moins de plaisir à la prier de voter des remercîemens à l'armée alliée sous le commandement du duc de Wellington, ainsi qu'au brave corps

de Prussiens qui a si éminemment contribué à la déconfiture des François.

N° LXXIV.

Proclamation du prince de Wrède, du 24 juin 1815.

François,

La manière dont nous sommes entrés hier dans votre pays, peut vous prouver que nous ne sommes point les ennemis de l'habitant paisible. J'ai même pardonné à ceux de vos concitoyens qui ont été pris les armes à la main, et qui auroient mérité la mort comme des brigands.

Mais attendu que cette canaille armée, qui, sous le nom de corps franc, court le pays pour piller ses compatriotes sans pouvoir les défendre, est un fléau que Buonaparte fait peser sur la France, qui déjà a été assez malheureuse par l'ambition sans bornes de cet ennemi du repos et du bonheur du monde, j'ordonne :

1° Tout individu faisant partie de ce corps franc, ou qui sera pris les armes à la main sans appartenir aux troupes de ligne, ni en porter l'uniforme, sera traduit devant un conseil de guerre, et jugé dans les vingt-quatre heures.

2° Toute ville ou commune dans l'arrondissement de laquelle quelqu'un faisant partie des armées alliées seroit assassiné, sera, pour la première fois, frappée d'une contribution qui sera de deux cent mille francs pour les villes et de cinquante mille francs pour les villages. En cas de récidive, la ville ou le village sera pillé et réduit en cendres.

3° Vingt-quatre heures après l'entrée des troupes alliées, toute ville ou commune devra livrer ses armes et munitions de guerre au chef-lieu de la préfecture ou de la sous-préfecture.

4° Toute ville ou commune où, vingt-quatre heures après l'entrée des troupes, on trouvera des armes ou munitions de guerre, sera frappée d'une contribution de deux cent mille francs pour les villes et de trente mille francs pour les villages. La maison du propriétaire de ces armes sera pillée et détruite, le propriétaire traduit devant un conseil de guerre et jugé dans les vingt-quatre heures. Si le propriétaire de ces armes a disparu, sa famille ou le maire, ou les principaux habitans, seront jugés militairement comme fauteurs de brigandages.

François ! tranquillisez-vous. Nos armées victorieuses ne troubleront point la tranquil-

lité de l'habitant paisible. On maintiendra la discipline la plus sévère parmi les armées alliées. L'Europe n'a repris les armes qu'afin de conquérir de nouveau pour elle et pour vous la paix et le bonheur qu'un seul usurpateur menace de leur enlever pour la deuxième fois.

Donné à mon quartier-général de Sarguemines, le 24 juin 1815.

Le feld-maréchal prince DE WREDE.

N° LXXV.

Publication officielle sur les évènemens qui se sont passés sur le Haut-Rhin, du 28 juin 1815.

Quartier-général de Spire, le 28 juin.

Le 3e et le 4e corps de l'armée du Haut-Rhin, soutenus par quelques divisions russes, ayant passé ce fleuve, cette armée se porta avec promptitude et une parfaite harmonie en avant, pour empêcher tout rassemblement de troupes dans la vallée du Rhin, ou dans les défilés de la Sarre et entre les forteresses. Non-seulement on a rempli jusqu'ici complètement ce but, mais l'ennemi a été culbuté sur tous les points où il a voulu tenir; les préparatifs du gouvernement pour faire soulever le pays contre nous ont été

déjoués, et les avant-gardes des différentes colonnes sont maintenant à Nanci et sur la route de Vesoul.

Le 3[e] corps, sous les ordres de S. A. R. le prince Royal de Wurtemberg, après avoir passé la Queich sans résistance, se porta sur Billigheim, où il arriva le 25. Le prince Royal marcha encore le même jour sur Weissembourg, et chassa de la ville l'ennemi, qui ne défendit pas les lignes. Le F. M. L. comte de Walmoden, qui couvroit le flanc gauche du prince Royal, étoit le même jour à Rheinzabern.

Le 26, le prince Royal suivit l'ennemi sur la route de Haguenau, et le trouva posté entre Sulz et Surburg. Il l'attaqua vivement avec la brigade Luxem; et quoique l'ennemi opposât une forte résistance, cependant il fut rejeté avec une perte considérable au-delà de la Surbach, et se retira dans la forêt de Haguenau. Le prince Royal fait particulièrement l'éloge de la bravoure du régiment d'infanterie de Reuss-Graitz, qui, dans ce combat glorieux, a perdu trois officiers et soixante-treize hommes tués ou blessés. Le F. M. L. comte de Walmoden suivit pied à pied l'ennemi, qui se retira par Lauterbourg sur la route du Rhin. Les forces de ce dernier consistoient en 6,000 hommes de

la division Rottenbourg et un régiment de cavalerie. Le 26, l'avant-garde sous les ordres du général-major Wrède trouva le bois en-deçà de la Sola occupé par l'ennemi, qui parut vouloir s'y maintenir. Le F. M. L. comte de Walmoden fit aussitôt avancer les bataillons d'Isembourg et de Francfort, pour attaquer l'ennemi de front, tandis qu'il portoit le bataillon de Reuss-Graitz dans son flanc droit. Le major Markath, du bataillon d'Isembourg, repoussa aussitôt l'ennemi jusqu'à un abatis qu'il avoit sur ses derrières, franchit cet abatis, et repoussa l'ennemi jusqu'à Sola. L'ennemi occupa les maisons en-deçà du ruisseau, et renouvela le combat avec beaucoup de vivacité. Le F. M. L. comte Walmoden conduisit le bataillon de Francfort comme soutien; il attaqua l'ennemi avec une nouvelle impétuosité, et le repoussa au-delà du pont avec une perte considérable, et avec tant de précipitation qu'il eut à peine le temps de le détruire.

Le F. M. L. comte de Walmoden, qui, dans ce combat glorieux, a attaqué avec son intrépidité accoutumée, et battu un ennemi bien supérieur en nombre, loue particulièrement la conduite distinguée du major Markath, du major Marais de Reuss-Graitz et du lieute-

nant-colonel Schiller, du bataillon de Francfort. Sa perte consiste en un officier tué, sept blessés, parmi lesquels le major Markath, environ quarante hommes tués et deux cent cinquante blessés

Le 4ᵉ corps sous les ordres du F. M. prince de Wrède, avoit forcé le 23 le passage de la Sarre, et s'étoit emparé de Sarguemines et de Sarbruck. Le 4ᵉ bataillon d'infanterie légère bavaroise emporta avec tant de promptitude la tête de pont de Sarguemines, que l'ennemi n'eut pas le temps d'enlever le pont. L'ennemi, commandé par le général Meriage, opposa à Sarbruck une résistance opiniâtre; cependant le général Beckers parvint, en donnant vivement l'assaut à la ville, à s'en emparer, à culbuter l'ennemi au-delà du pont, et à lui faire quatre officiers et environ soixante-dix hommes prisonniers. Notre perte dans cette journée consiste en cent hommes tués et blessés, parmi lesquels deux officiers et le major Bauer de l'état-major, dont le F. M. prince de Wrède déplore vivement la perte.

Le 24, le F. M. prince de Wrède reçut du général Meriage une lettre qui lui annonçoit que Napoléon avoit renoncé au trône de France, et qu'il avoit été nommé à Paris un gouverne-

ment provisoire qui enverroit une députation aux Souverains alliés. S. A. le prince Royal de Wurtemberg avait reçu du général Rapp une lettre du même contenu. En conséquence de ces évènemens, les deux généraux ennemis proposoient une suspension d'armes; mais elle fut refusée pour poursuivre l'ennemi avec d'autant moins de relâche et sans perte de temps.

Le 25, le F. M. prince de Wrède fit avancer le général russe Lambert sur la route de Saint-Avold. Celui-ci attaqua l'ennemi près de Courcelles, et le culbuta avec perte au-delà de la Nied. Le F. M. arriva lui-même le 25 à Putelange, et s'avança le 26 jusqu'à Morange, pendant que le lieutenant-général prince Charles de Bavière fondit, près du fort Marsal, sur la cavalerie ennemie, la repoussa et fit cerner le fort. L'avant-garde du F. M. étoit déjà beaucoup au-delà de Château-Salins, et ses patrouilles avoient intercepté un courrier venant de Paris. Toutes les gazettes et les lettres trouvées sur lui confirmoient l'abdication de Napoléon, et peignoient des plus vives couleurs la consternation de ses partisans. Le F. M. prince de Wrède aura maintenant passé la Meurthe et la Haute-Moselle, et sera aujourd'hui à Nanci.

S. A. R. l'archiduc Ferdinand a passé le Rhin le 26 près de Bâle et de Rheinfeld, a débouché avec le premier et le second corps, et ensuite avec la réserve. Le général Lecourbe a fait à Bourg-Libre, Burgfeld et Neudorf, la plus vive résistance; mais il a été partout culbuté, et la forteresse d'Huningue est cernée. Le général d'artillerie comte Colloredo a marché contre Béfort et Montbéliard. Le général de cavalerie prince de Hohenzollern a pris la route de Colmar. On attend à tout instant des nouvelles du progrès des opérations.

Tandis que l'armée du Haut-Rhin s'avance sur tous les points, le général de cavalerie baron Frimont a fait parvenir les nouvelles les plus satisfaisantes. Il s'étoit mis en marche le 15 pour passer le Simplon et traverser le Vallais, tandis que le F. M. L. Bubna s'avançoit par le Mont Cenis. Dans l'intervalle, l'ennemi étoit parti de Chambéry, et avoit occupé Montmélian; le général Desaix s'étoit avancé près de Genève avec quelques milliers d'hommes, avoit cerné cette ville, pris Carouge et passé l'Arve. Pendant que le colonel baron de Welden, de l'état-major-général, occupoit le défilé de Saint-Maurice avec quelques Vallaisans et Bernois rassemblés à la hâte, et se disposoit à

venir les troupes piémontoises, le F. M. L. Radivojevich avoit fait, malgré les plus mauvais chemins, une marche si rapide que, dès le 20, il atteignit Saint-Maurice, et le 21, il porta son avant-garde jusqu'à Wovier. Cependant l'ennemi s'étoit avancé en trois colonnes d'Effreux sur Meillerie et Saint-Gingoult. Le major-général Boydann marcha courageusement à sa rencontre, occupa le défilé de Meillerie, et le défendit avec tant de bravoure contre un ennemi fort supérieur en nombre, que non-seulement il repoussa toutes ses attaques, quelque vives qu'elles fussent, mais même il l'attaqua, le culbuta entièrement, et le poursuivit jusque vers Évian.

Le F. M. L. Radivojevich fait un éloge particulier du F. M. L. Crenneville, et surtout du général-major Boydann, qui, avec quatre compagnies, a soutenu ce combat brillant et décisif contre trois mille hommes.

Le major S. Ennois du 7e bataillon de chasseurs, le capitaine Schmidt, qui s'est particulièrement distingué avec sa compagnie, et qui a été blessé, méritent aussi une mention honorable.

Le général Desaix s'est ensuite retiré à Carouge. Le général de cavalerie Frimont doit

être arrivé hier à Genève, pendant que le F. M. L. Bubna se sera avancé à la même hauteur en Savoie.

N° LXXVI.

Bulletin officiel de l'armée alliée sur le Haut-Rhin, daté de Haguenau, le 29 juin 1815.

Il y a eu hier un combat sanglant entre le corps d'armée sous les ordres de S. A. le prince royal de Wurtemberg et les François. Le général Rapp ayant été obligé de se retirer de la forêt de Haguenau avec son corps, composé de vingt bataillons et de quatre régimens de troupes d'élite, prit le chemin de Strasbourg par Brumath, et se décida à accepter, dans une position en avant de cette forteresse, le combat que lui offroit le corps d'armée du prince royal de Wurtemberg, qui le poursuivoit sans relâche. A cet effet, il avoit placé toutes ses forces derrière les défilés du Suffelbach et occupé tous les villages le long de ce ruisseau, ainsi que les hauteurs de Lampertsheim, qui sont d'une attaque difficile, et les environs de la Ruprechtsau, qui forment un terrain coupé.

A une heure après-midi, le prince royal de

Wurtemberg marcha contre l'ennemi dans trois directions différentes. Les Autrichiens formoient l'aile droite, les Wurtembergeois l'aile gauche et les Hessois le centre. Les derniers commencèrent l'attaque; les Wurtembergeois marchèrent ensuite contre l'ennemi, tandis que la colonne autrichienne avoit ordre de tourner l'aile gauche. Le combat s'engagea avec une vivacité extraordinaire au centre et à l'aile gauche, où l'ennemi avoit placé sa plus grande force; on se battit des deux côtés avec la plus grande bravoure et avec une animosité sans exemple, jusqu'à ce qu'enfin la constance des Allemands triompha. Les troupes sous les ordres de S. A. R. le prince Royal ont combattu à l'envi les unes des autres, et il est impossible de désigner celles qui ont surpassé les autres en bravoure. Le prince Royal n'a jamais eu besoin de les exciter; S. A. R. a au contraire été dans le cas de mettre des bornes à leur témérité, car la tête des troupes avoit pénétré jusque dans la Ruprechtsau et près des remparts de Strasbourg, dont l'artillerie commença à faire feu sur elles. Le prince Royal a été parfaitement secondé par l'activité des braves princes Allemands qui servent sous ses ordres, et par la

ponctualité avec laquelle ses dispositions furent exécutées par les officiers et par les troupes. La cavalerie wurtembergeoise a pris cinq canons; on n'a fait que quelques centaines de prisonniers, mais vu la grande animosité avec laquelle on a combattu, il est resté un grand nombre de François sur le champ de bataille. La perte du côté des Allemands a également été considérable; mais comme l'ennemi a engagé toutes ses forces, et qu'il n'y a eu au contraire que la plus petite partie du troisième corps qui ait pris part au combat, il en résulte non-seulement que l'ennemi a fait une perte beaucoup plus considérable; mais aussi que, malgré la plus vigoureuse résistance, il a été battu par des troupes inférieures en nombre. Par suite de ce combat, le prince royal de Wurtemberg a établi son quartier-général à Vendenheim, en avant de Strasbourg, et ses avant-postes vont jusque sous le canon de cette place.

N° LXXVII.

Ordre du jour du général Bachmann, du 29 juin 1815.

La Suisse, fidèle à ses anciens principes, s'étoit déclarée pour la défense de ses frontières. Une convention avec les Puissances armées pour le rétablissement du repos en Europe, consacra cette déclaration. De la part de la Suisse on ne répondit par aucune démarche hostile à des offenses multipliées. Les communications avec la Suisse furent interrompues sans notification préalable, et on se disposa à attaquer. Cependant l'élite de l'armée françoise, commandée par Napoléon Buonaparte, fut mise complètement en déroute dans les plaines de Flandre par Wellington et Blucher. Lorsque Buonaparte eut apporté à Paris la nouvelle de sa défaite, et lorsqu'on vit qu'il n'y avoit plus de vraisemblance qu'on pût agiter les torches de la guerre sur toute l'Europe, mais que les vengeurs du parjure et de la rupture de la paix s'avanceroient sans s'arrêter, les auteurs de ces maux cherchèrent à en détourner les suites par un trait de plume. Buonaparte renonça de nouveau au trône,

après avoir déjà, il y a quinze mois, abandonné formellement pour lui et pour sa postérité, le sceptre sanglant et de fer qu'il avoit si long-temps fait peser sur l'Europe. Dans ce moment, ses généraux envoyèrent sur la rive droite et au centre de notre armée des hérauts pour demander une suspension d'armes, quoiqu'il n'y eût point encore eu d'hostilités. Tandis que cette demande, accompagnée de la promesse de ne rien entreprendre d'hostile contre nous, parvenoit aux autorités de la confédération, le même jour, 28 au soir, tout d'un coup, contre tout droit des gens, sans aucun motif, la forteresse de Huningue bombarda la ville de Bâle. L'on rompit d'une manière si perfide une parole autrefois sacrée pour de braves soldats en temps de guerre, et l'on attaqua le territoire suisse par le mal fait à nos confédérés de Bâle.

Soldats, armez-vous pour punir les auteurs de l'injustice. Nous devons veiller à ce qu'aucune partie de nos frontières ne puisse être violée par un ennemi sans foi. Rappelez-vous l'invasion de 1798; la noirceur de bombarder une ville sans qu'elle soit assiégée, sans notification et sans motif, est la répétition de la même perfidie. Nous devons mettre un tel

ennemi hors d'état de nous nuire ; ainsi, camarades, préparez-vous à combattre pour la justice et l'honneur, pour la liberté et la patrie. Que Dieu bénisse la puissante confédération dont nous faisons partie, et à laquelle le devoir le plus sacré nous attache.

Donné à notre quartier-général de Berne, le 29 juin 1815.

Le général en chef des troupes de la confédération, BACHMANN.

Nº LXXVIII.

Ordonnance du roi de France, datée de Lille le 23 mars 1815.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui les présentes verront, salut.

Considérant l'urgence des circonstances et le devoir qu'elles nous imposent d'exercer dans toute leur étendue les droits de notre puissance royale, conformément à l'art. 14 de la charte constitutionnelle ;

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er Il est défendu à tous nos sujets, qui se trouvent momentanément sous la do-

mination de Napoléon Buonaparte, de payer au gouvernement, dit impérial, aucune espèce d'impôt direct ou indirect, sous quelque dénomination que ce soit, à quelque époque que cet impôt ait été établi, soit qu'il l'ait été légalement par le concours des deux chambres et de notre autorité, ou par tout autre corps politique illégalement convoqué, ou par la violence d'une autorité arbitraire, soit civile, soit militaire.

2. Il est également défendu à tous préfets, inspecteurs des finances, receveurs-généraux et particuliers, payeurs, directeurs des contributions directes ou indirectes, des douanes et de l'enregistrement, et généralement à tous les comptables dependant du ministère des finances, de verser les fonds qu'ils pourroient lever ou avoir en main dans les caisses dites impériales.

Les agens ci dessus dénommés qui, ayant eu connoissance de notre présente ordonnance, auroient négligé de s'y conformer, perdront les cautionnemens qu'ils pourroient avoir fournis, ou seront tenus de payer une seconde fois à notre trésor les fonds livrés par eux à Napoléon Buonaparte : déclarant nuls et de nul effet, à l'égard de ces agens, toutes quittances et reçus

délivrés par les autorités du gouvernement dit impérial.

3. Les ventes de bois et de biens communaux, autorisées par le dernier budjet, sont suspendues dans les départemens envahis par Napoléon Buonaparte. Toutes celles qui seroient faites à ce sujet postérieurement à la date de ladite ordonnance, sont déclarées nulles et non avenues.

4. Dans les provinces où la trahison de quelques corps de l'armée, et la tyrannie de Napoléon Buonaparte n'ont point encore opprimé les agens de l'autorité royale, on suivra, pour le versement de l'impôt, l'instruction de notre ministre des finances, en date du 12 de ce mois.

5. Nos ministres secrétaires d'état des finances et de notre maison sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Lille, le vingt-troisième jour du mois de mars de l'an de grâce mil huit cent quinze, et de notre règne le vingtième.

LOUIS.

Et plus bas par le Roi,

BLACAS D'AULPS.

N° LXXIX.

Autre ordonnance de la même date, licenciant l'armée françoise qui a passé sous le commandement de Napoléon Buonaparte (1).

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui les présentes verront, salut.

La trahison de presque tous les corps de l'armée destinée à défendre la patrie, rendant indispensable de changer entièrement les mesures que nous avons cru devoir prendre;

Voulant prévenir de nouveaux malheurs dont nos peuples sont menacés par la présence de Napoléon Buonaparte sur le territoire françois;

Considérant que la conscription a été abolie

---

(1) Cette ordonnance sage et juste, dont l'exécution doit assurer la tranquillité de la France, et donner de la confiance aux puissances alliées, n'est pas et ne sauroit être une vaine menace. Nous avons sous les yeux la preuve qu'on a déjà commencé à la mettre en exécution. Ce sont les ordres de S. E., délivrés le 26 juin 1815, à Cambrai, aux bataillons nouvellement formés dans les départemens de la Somme et d'Eure-et-Loire. Ces ordres portent pour titres: *Hommes licenciés en conformité de l'ordonnance du Roi du 23 mars 1815.*

par le douzième article de la charte constitutionnelle, et que le recrutement de l'armée de terre et de mer n'a pu être encore déterminé par une loi ;

Vu l'article 14 de ladite charte, qui met à notre disposition toutes les forces de terre et de mer ;

Considérant que par le même article de la charte, il nous appartient de faire et de publier les ordonnances et les règlemens nécessaires à la sûreté de notre royaume ; que nous avons été solennellement invités par la chambre des pairs et par la chambre des députés des départemens, dans leur adresse du 17 de ce mois, à faire usage de cette autorité dans toute son étendue ;

Considérant enfin qu'à tous les pouvoirs dont nous investissent dans les temps ordinaires notre titre royal et la charte constitutionnelle, viennent se réunir dans une crise si périlleuse, tous ceux que le danger, la confiance, la volonté de la nation et le vœu exprimé par ses représentans nous imposent le devoir d'exercer :

A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er Il est défendu à tout François, soit qu'il ait fait précédemment partie de nos troupes, soit qu'il n'ait point servi, d'obéir à

aucune prétendue loi de conscription, de recrutement, ou à tout ordre illégal quelconque qui émaneroit de Napoléon Buonaparte, de tous corps ou autorités politiques, civils et militaires qu'il pourroit appeler ou établir, ou qui lui auroient obéi depuis le premier mars 1815, ou obéiroient à l'avenir.

2. Il est pareillement défendu à tous gouverneurs, et aux officiers-généraux commandant dans nos divisions militaires, et dans les départemens de notre royaume, aux officiers de notre gendarmerie royale, et à tout gendarme qui en fait partie, à tout colonel, major ou chef de corps, comme aussi à tous nos amiraux et autres officiers de notre marine royale, aux préfets maritimes et aux commandans de nos ports et arsenaux, à tous préfets, sous-préfets, maires ou adjoints de maire, d'exécuter ou de faire exécuter aucune des prétendues lois de conscription, ou de recrutement, ou aucun des actes ou ordres illégaux mentionnés dans l'article précédent.

3. Tout François qu'on voudroit contraindre à s'enrôler sous les drapeaux de Napoléon Buonaparte, est autorisé par nous à s'y soustraire, même à main armée.

4. Tout gouverneur ou officier-général com-

mandant dans nos divisions militaires, ou dans les départemens de notre royaume, tout colonel, major ou chef de corps, tout commandant de nos places, forteresses ou postes de guerre, tout officier de nos corps royaux du génie et de l'artillerie, tout amiral, vice-amiral, ou autre officier de notre marine royale, préfet maritime et commandant de nos ports ou arsenaux, qui, au mépris du serment qu'il nous a prêté, auroit adhéré au parti de Napoléon Buonaparte, sera destitué, privé de toute solde d'activité ou pension de retraite pour l'avenir, à moins qu'après avoir eu connoissance de notre présente ordonnance, il ne rentre à l'instant dans son devoir envers nous.

5. Nous licencions par la présente ordonnance tous officiers et soldats des corps de terre et de mer qui, entraînés par des chefs qui nous ont trahi, auroient participé à la révolte et passé momentanément sous le commandement de Napoléon Buonaparte, ou de ses adhérens, et nous ordonnons à cesdits officiers et soldats de se rendre sur-le-champ dans leurs foyers.

6. Nos ministres de la guerre et de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Lille le vingt-troisième jour du mois

de mars de l'an de grâce mil huit cent quinze, et de notre règne le vingtième. LOUIS.

Et plus bas par le Roi,

En l'absence du ministre secrétaire d'état de la guerre,

Le ministre d'état, FRANÇOIS DE JAUCOURT.

No LXXX.

Relation des évènemens qui se sont passés avant et depuis le 20 mars 1815, tirée du journal Universel de Gand, du 14 avril 1815.

UNE catastrophe aussi funeste qu'inattendue vient de frapper l'Europe d'étonnement. Un Roi qu'environnoient la confiance et l'amour de son peuple, s'est vu forcé de quitter sa capitale, et bientôt après ses états furent envahis par l'homme dont le nom ne rappelle que des calamités et des crimes; et la France, de l'état de paix et de prospérité qui lui avoit été rendu, a été, en moins de trois semaines, replongée dans l'abîme de maux qu'elle croyoit fermé. Il est important de faire connoître par quelle progression de causes irrésistibles la trahison a pu enchaîner, dans cette circonstance, la force publique et la volonté nationale.

Ce fut le 5 de mars que le Roi apprit, par une

dépêche télégraphique, le débarquement de Buonaparte, à la tête de onze cents hommes, sur le territoire françois. Cette entreprise pouvoit être considérée sous deux points de vue différens : c'étoit le résultat d'un complot secondé par de vastes intelligences, ou l'acte d'un insensé à qui son ambition et la violence de son caractère n'avoient pas permis de supporter plus long-temps un repos qui ne lui laissoit que l'agitation des remords. Dans cette double supposition, il étoit nécessaire de prendre les mesures que suggéroit la prudence et qu'auroit prescrites le plus imminent péril. Des ordres furent expédiés en toute hâte pour que les troupes se rassemblassent à Lyon. On recevoit du commandant de Grenoble des avis satisfaisans, et la conduite de la garnison d'Antibes devoit faire espérer que Buonaparte avoit été trompé dans l'espoir d'attirer à son parti le troupes du Roi. Dans le cas cependant où il eût formé quelques intelligences, un corps placé à Lyon devoit l'arrêter. *Monsieur* partit le 6 au matin pour prendre le commandement de ce corps, et il fut suivi le lendemain par M. le duc d'Orléans.

Tous les maréchaux et généraux employés dans les départemens eurent ordre de se rendre dans leurs commandemens respectifs. Le ma-

réchal Ney, qui commandoit à Besançon et pouvoit y seconder les opérations de *Monsieur*, vint prendre congé du Roi. En baisant la main de S. M., il lui dit, avec le ton du dévouement et un élan qui sembloit partir de la franchise d'un soldat, que s'il atteignoit l'ennemi du Roi et de la France, « *il le ramenoit dans une cage de fer.* » L'évènement a fait voir quelle basse dissimulation lui inspiroit alors le projet d'une perfidie que tous les militaires de l'Europe n'apprendront qu'avec horreur.

Monsieur fut reçu à Lyon avec enthousiasme; tout y fut préparé pour la plus vigoureuse résistance; mais malheureusement il ne s'y trouvoit aucunes munitions de guerre.

Bientôt on sut que la garnison de Grenoble avoit ouvert, à l'ennemi, les portes de cette ville, et qu'un régiment parti de Chambéry, sous les ordres de M. de Labédoyère, s'étoit uni aux rebelles. Il n'étoit encore arrivé à Lyon qu'un petit nombre de troupes; mais *Monsieur*, que le maréchal Macdonald s'étoit empressé de rejoindre, ne s'en décida pas moins à tenir derrière des barricades élevées à la hâte. Cependant à l'apparition des premiers dragons qui précédoient Buonaparte, une défection générale se mit dans les troupes de *Monsieur*. Toutes les remontrances du duc de Tarente furent vaine

et alors, comme depuis, les forces assemblées pour résister au torrent, ne firent que grossir et en alimenter la violence.

On apprit, le 10, par une dépêche télégraphique, et par conséquent sans aucun détail, que Buonaparte étoit entré à Lyon ce même jour. M. le duc d'Orléans revint à Paris le 12. *Monsieur* y arriva le lendemain. Les nouvelles qui suivirent firent craindre une suite rapide de désastres.

Cependant l'opinion, agitée par tant de craintes et de défiance, cherchoit ailleurs que dans l'ascendant d'un seul homme, la cause de son déplorable succès. On ne vouloit pas croire que la séduction de sa présence eût produit un tel effet sur les troupes. Le maréchal duc de Dalmatie, ministre de la guerre, avoit été le dernier à soutenir en France, les armes à la main, la cause déjà perdue de Napoléon. On prétendit voir, dans cette ancienne marque de dévouement, l'indice d'une trahison. Cette trahison ne fut point du tout prouvée, et on doit peut-être la mettre au nombre de ces calomnies populaires qui se répandent au moment des grands périls; mais la voix publique éclata contre le maréchal, et lui-même vint remettre, entre les mains du Roi, sa démission et son épée. S. M., avec la confiance qui ne l'a jamais abandonnée

au milieu des plus lâches perfidies, fit appeler le duc de Feltre, que l'estime générale indiquoit à son choix, et lui rendit le porte-feuille de la guerre qu'il avoit eu sous Buonaparte jusqu'à l'époque de la restauration. Cette confiance du Roi a été pleinement justifiée par la fidélité du duc de Feltre.

On ne pouvoit plus songer qu'à faire rétrograder les troupes : en s'avançant vers l'ennemi, elles lui fournissoient presque partout des auxiliaires. On se décida à former un corps d'armée devant Paris, et à réunir le plus grand nombre possible de gardes nationales et de volontaires. Dès le 11, M. le duc de Berri avoit été nommé général de cette armée. Le maréchal Macdonald fut chargé de la commander sous ce prince.

Cependant les dispositions à prendre pour l'organisation des volontaires et des colonnes mobiles demandoient quelques jours. Chaque instant enfantoit un nouveau danger. Buonaparte marchoit avec rapidité. Plusieurs régimens qui s'étoient trouvés sur sa route, l'avoient rejoint. Quelques-uns même s'étoient emparés en son nom de plusieurs villes de Bourgogne : l'un d'eux le devança dans Auxerre.

On conservoit un foible espoir de maintenir dans le devoir les troupes de la première division militaire et celles qui formoient la garnison

de Paris. Un péril imminent auquel on venoit d'échapper par la fidélité du commandant de la Fère, et l'arrestation des traîtres d'Erlon et Lallemand, sembloit rassurer pour les départemens du Nord. Le duc de Reggio, abandonné de la vieille garde, étoit parvenu à contenir les autres troupes qui étoient sous ses ordres. On voulut former, sous le commandement du duc de Trévise, une armée de réserve à Péronne, où les troupes réunies seroient moins exposées à la séduction. M. le duc d'Orléans partit pour s'y rendre.

Ce fut alors que le Roi vint au milieu des représentans de la nation, dont il avoit voulu s'entourer à la première approche du danger. Son discours aux deux chambres fit une grande impression dans la capitale, dont les habitans n'ont témoigné qu'un sentiment, celui d'un entier dévouement au Roi et à la patrie. Mais la garde nationale, composée en grande partie de pères de famille, ne pouvoit fournir un nombre de volontaires suffisant pour donner quelque espoir de résistance : le général Dessoles conseilla de mêler les citoyens aux soldats, pour retenir ceux-ci dans le devoir, et d'y joindre les corps de cavalerie de la maison militaire du Roi.

Le 17, on reçut une nouvelle désastreuse.

Le maréchal Ney, que l'on croyoit à la poursuite des rebelles, s'étoit joint à eux; son infâme proclamation appeloit les troupes à partager son déshonneur. La ville de Sens, où l'on avoit cru retarder la marche de Buonaparte, se déclaroit hors d'état de résister. L'ennemi marchoit sur Fontainebleau, et les troupes de Paris restoient muettes, ou ne laissoient apercevoir que le désir d'abandonner leurs drapeaux.

A peine eurent-elles été mises en mouvement, que ces mauvaises dispositions dégénérèrent en sédition ouverte. Dans la matinée du 19, l'on sut qu'il n'y avoit pas en avant de Paris un seul régiment sur lequel on pût compter. Ainsi rien ne pouvoit plus arrêter la marche de Buonaparte, et le seul parti qui restât au Roi, étoit de se retirer avec sa maison militaire. Sa Majesté, qui avoit envoyé M. le duc de Bourbon dans les départemens de l'Ouest, et qui avoit adressé à M. le duc d'Angoulême les pouvoirs nécessaires pour diriger les armemens des provinces méridionales, pensa qu'elle devoit se porter de préférence vers les départemens du Nord, les places fortes de ces frontières pouvant servir de point ralliement aux sujets fidèles. Le Roi partit le 19 à minuit, et fut

suivi, une heure après, par sa maison militaire, sous les ordres de *Monsieur* et de M. le duc de Berri.

Arrivé à Abbeville, le 20 à cinq heures de l'après-midi, le Roi comptoit y attendre les troupes de sa maison; mais le maréchal Macdonald ayant rejoint S. M. le 21 à midi, démontra au Roi la nécessité de s'éloigner davantage; d'après son rapport, S. M. prit la résolution de se renfermer à Lille, et envoya à sa maison militaire l'ordre de l'y rejoindre par la route d'Amiens.

Le 22, à une heure après midi, le Roi, précédé par le duc de Tarente, entra dans Lille, où il fut accueilli par les plus vives démonstrations de l'amour et de la fidélité des habitans. S. M. y avoit été devancée par M. le duc d'Orléans, et par le duc de Trévise, qui avoit cru devoir y faire rentrer la garnison. Cette dernière circonstance, dont le Roi n'étoit pas instruit, pouvoit déconcerter les plans de résistance qui venoient d'être formés. Si les troupes n'étoient point rentrées, les gardes nationales et la maison du Roi, secondées par le patriotisme des Lillois, auroient assuré au Roi ce dernier asile sur le territoire françois. Avec une garnison nombreuse et mal disposée, ce dessein parois-

soit de l'exécution la plus difficile. Sa Majesté persista toutefois à en faire la tentative. Déjà sa présence avoit porté à son comble l'enthousiasme du peuple. Une foule empressée se portoit sur ses pas en faisant tous ses efforts pour émouvoir les soldats, et répétant sans cesse devant eux le cri de *vive le Roi*. Ceux-ci, mornes et glacés, gardoient un sombre silence, présage alarmant de leur prochaine défection. En effet, le maréchal Mortier déclara franchement au Roi qu'il ne pouvoit répondre de la garnison. Questionné sur les expédiens extrêmes qu'il seroit possible d'employer, il déclara qu'il ne seroit point en son pouvoir de faire sortir les troupes de la place.

Sur ces entrefaites, la déclaration promulguée à Vienne le 13 mars, au nom de toutes les puissances européennes, parvint à Lille. Le Roi l'y fit soudain répandre et afficher, espérant, mais inutilement, éclairer les troupes sur les funestes résultats dont leur trahison alloit être suivie, et sur les malheurs inévitables qu'elle attiroit sur leur patrie.

Le 23, S. M. sut que le duc de Bassano, faisant les fonctions de ministre de l'intérieur, avoit envoyé au préfet de Lille, des ordres de Buonaparte. Ce même jour, à une heure après

midi, le maréchal Mortier vint dire au ministre de la maisondu Roi, que sur le bruit généralement répandu que M. le duc de Berri allait arriver avec la maison militaire et deux régimens Suisses, toute la garnison étoit prête à se soulever; qu'il conjuroit le Roi de partir pour éviter le plus affreux malheur; qu'en escortant lui-même S. M. hors des portes de la ville, il espéroit imposer encore aux soldats, ce qui lui deviendroit impossible, si l'on différoit le départ d'un seul instant.

Le Roi jugea devoir alors envoyer à sa maison militaire l'ordre de se porter sur Dunkerque, ordre qui malheureusement n'est point parvenu. Quant à lui, ne pouvant se rendre directement dans cette ville, il se dirigea sur Ostende. Sa Majesté partit de Lille à trois heures, accompagnée du maréchal Mortier, et suivie de M. le duc d'Orléans. Au bas du glacis, le duc de Trévise se crut obligé de rentrer pour prévenir les désordres que pourroit commettre la garnison pendant son absence. M. le duc d'Orléans rentra aussi dans la place, et n'en repartit que plusieurs heures après. Le maréchal Macdonald n'a quitté le Roi qu'aux portes de Menin, et jusqu'au dernier moment a donné à S. M., ainsi que le duc de Trévise, la preuve conso-

lante que la religion du serment et la foi de l'homme d'honneur n'étoient point dédaignées par tous les braves dont l'armée françoise s'énorgueillit.

Un piquet de la garde nationale de Lille, un détachement de cuirassiers et des chasseurs du Roi ont suivi S. M. jusqu'à la frontière. Quelques-uns de ces derniers, ainsi que plusieurs officiers, n'ont pas voulu l'abandonner et l'ont accompagné sur le territoire de la Belgique. Le Roi est arrivé à Ostende, espérant se rendre à Dunkerque dès que cette ville seroit occupée par sa maison militaire.

Pendant ce temps, cette malheureuse maison, à laquelle s'étoient joints un grand nombre de volontaires de tout âge et de tout état, avoit suivi la même route que le Roi avoit prise pour se rendre à Lille. *Monsieur*, et M. le duc de Berri, toujours à la tête de cette brave élite, et en partageant ses fatigues, avoient pu sans cesse en admirer l'héroïque constance. Des jeunes gens qui, pour la première fois, avoient chargé leur bras d'une arme pesante, des vieillards faisant à pied des marches forcées dans les chemins qu'une pluie abondante et continue avoit rendus presque impraticables, s'étoient associés à cette troupe fidèle, et n'ont été dé-

couragés ni par les privations, ni par l'incertitude d'une marche que la défection des garnisons voisines rendoit à chaque instant plus périlleuse. Dans l'absence des ordres que le Roi n'avoit pu faire parvenir, et à la nouvelle que S. M. étoit sortie de Lille, la colonne se porta directement sur la frontière; mais ne pouvant défiler assez promptement pour suivre toute entière le maréchal Marmont, qui la dirigeoit sous les ordres des princes, avec un zèle et une activité digne d'un meilleur succès, engagée dans un terrain fangeux, d'où les chevaux ne pouvoient sortir qu'avec une extrême difficulté, une partie de ces infortunés a été forcée de rester en arrière: *Monsieur*, craignant que leur dévouement ne leur fît courir des périls inutiles, les a laissés libres de se retirer. Bientôt surpris et renfermés dans Béthune par des ordres reçus de Paris, ils n'ont pu même tous se disperser, et ils n'ont laissé à *Monsieur* que l'espoir de réunir successivement auprès de lui tous ceux qu'il pourroit recueillir sur la frontière, où il est resté dans ce dessein.

C'est le 25, à huit heures du soir, que le Roi a su *Monsieur* arrivé à Ypres, et que la nouvelle du sort qu'éprouvoit sa maison mi-

litaire, est venue ajouter au fardeau des sentimens douloureux dont il étoit accablé.

Au milieu de ces désastres, S. M. a reçu d'éclatans témoignages de fidélité; mais ils doivent en quelque sorte aggraver encore ses regrets. C'est un peuple bon, sensible, qu'il a laissé en proie à tous les excès d'une soldatesque égarée. Ce sont des serviteurs dévoués, courageux, qu'il n'a pu même rassembler autour de lui. Ce sont des traits de constance inébranlable dans plusieurs des chefs les plus distingués de cette armée que le Roi voudroit encore nommer la sienne, auxquels il ne peut jusqu'ici offrir d'autre récompense que le prix d'estime et d'éloges que la France et la postérité leur décerneront un jour.

Depuis l'arrivée de S. M. à Ostende, elle a su, par M. le duc d'Orléans, que l'ordre de l'arrêter, ainsi que tous les princes, étoit parvenu au maréchal Mortier. Un officier d'état major, porteur d'une dépêche du maréchal Davoust, où étoit renfermé le même ordre, est arrivé ensuite à Lille, lorsque le Roi en étoit déjà sorti, mais le duc de Trévise a fait en sorte que rien ne transpirât avant le départ de M. le duc d'Orléans.

Cette relation succincte des principaux faits que présente la courte et malheureuse époque dont le tableau vient d'être retracé, peut faire juger des subites et innombrables difficultés dont le Roi s'est vu environné. Jamais évènemens plus inopinés et plus rapides n'ont changé la face d'une vaste monarchie; mais jamais opposition plus marquante entre l'esprit du soldat et du citoyen n'a éclaté chez un peuple. Grande leçon pour les nations qui auroient l'imprudence de se soumettre à un gouvernement militaire.

Au reste, la défection simultanée et presque générale de l'armée n'a été, comme on le voit, fondée sur aucun motif qui puisse l'attacher long-temps au sort de l'homme dont le trop funeste ascendant l'entraîne aujourd'hui. Le pacte tacite qu'il a fait avec elle sera bientôt rompu par les revers qui l'attendent. Ce n'est point Buonaparte proscrit, rejeté et bientôt accablé par l'Europe entière, que cette soldatesque crédule a voulu suivre : c'est le dévastateur du monde qu'elle a vu prêt à lui en rendre les dépouilles. Le prestige détruit, Buonaparte perdra bientôt sa force empruntée. C'est cet instant, c'est la réflexion qui suit l'ivresse d'une grande

rreur, que le Roi attend avec toute l'impatience que lui donnent les heureux résultats qu'il en espère.

N° LXXXI.

Proclamation du roi de France, datée de Cateau-Cambresis, le 25 juin 1815.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous nos fidèles sujets, salut :

Dès l'époque où la plus criminelle des entreprises, secondée par la plus inconcevable défection, nous a contraints à quitter momentanément notre royaume, nous vous avons avertis des dangers qui vous menaçoient, si vous ne vous hâtiez de secouer le joug d'un tyran usurpateur. Nous n'avons pas voulu unir nos bras ni ceux de notre famille aux instrumens dont la Providence s'est servie pour punir la trahison. Mais aujourd'hui que les puissans efforts de nos alliés ont dissipé les satellites du tyran, nous nous hâtons de rentrer dans nos États pour y rétablir la constitution que nous avions donnée à la France, réparer par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, les maux de la révolte et de la guerre qui en a été la suite nécessaire, recompenser les bons, mettre

en exécution les lois existantes contre les coupables; enfin, pour appeler autour de notre trône paternel l'immense majorité des François, dont la fidélité, le courage et le dévouement ont porté de si douces consolations dans notre cœur.

Donné au Cateau-Cambresis, le vingt-cinquième jour du mois de juin de l'an de grâce mil huit cent quinze et de notre règne le vingt-unième.

Signé LOUIS.

Par le Roi :

Le ministre-secrétaire d'état de la guerre,

DUC DE FELTRE.

Nº LXXXII.

Autre proclamation du même, datée de Cambrai, du 28 juin 1815.

Les portes de mon royaume viennent enfin de s'ouvrir devant moi, j'accours; j'accours pour ramener mes sujets égarés, pour adoucir les maux que j'avois voulu prévenir, pour me placer une seconde fois entre les armées Alliées et les François, dans l'espoir que les égards dont je peux être l'objet tourneront à leur

salut. C'est la seule manière dont j'ai voulu prendre part à la guerre. Je n'ai pas permis qu'aucun prince de ma famille parût dans les rangs des étrangers, et j'ai enchaîné le courage de ceux de mes serviteurs qui avoient pu se ranger autour de moi.

Revenu sur le sol de ma patrie, je me plais à parler de confiance à mes peuples. Lorsque je reparus au milieu d'eux, je trouvai les esprits agités et emportés par des passions contraires. Les regards ne rencontroient de toute part que des difficultés et des obstacles. Mon gouvernement devoit faire des fautes : peut-être en a-t-il fait. Il est des temps où les intentions les plus pures ne suffisent pas pour diriger, ou quelquefois même elles égarent.

L'expérience seule pouvoit avertir ; elle ne sera pas perdue. Je veux tout ce qui sauvera la France.

Mes sujets ont appris par de cruelles épreuves, que le principe de la légitimité des souverains est l'une des bases fondamentales de l'ordre social, la seule sur laquelle puisse s'établir, au milieu d'un grand peuple, une liberté sage et bien ordonnée. Cette doctrine vient d'être proclamée comme celle de l'Europe en-

tière. Je l'avois consacrée d'avance par ma charte, et je prétends ajouter à cette charte toutes les garanties qui peuvent en assurer le bienfait.

L'unité du ministère est la plus forte que je puisse offrir. J'entends qu'elle existe, et que la marche franche et assurée de mon conseil garantisse tous les intérêts et calme toutes les inquiétudes.

On a parlé dans les derniers temps, du rétablissement de la dîme et des droits féodaux. Cette fable, inventée par l'ennemi commun, n'a pas besoin d'être réfutée. On ne s'attendra pas que le roi de France s'abaisse jusqu'à repousser des calomnies et des mensonges : le succès de la trahison en a trop indiqué la source. Si les acquéreurs de domaines nationaux ont conçu des inquiétudes, la charte auroit dû suffire pour les rassurer. N'ai-je pas moi-même proposé aux chambres et fait exécuter des ventes de ces biens? Cette preuve de ma sincérité est sans réplique.

Dans ces derniers temps mes sujets de toutes les classes m'ont donné des preuves égales d'amour et de fidélité. Je veux qu'ils sachent combien j'y ai été sensible, et c'est parmi tous

les François que j'aimerai à choisir ceux qui doivent approcher de ma personne et de ma famille.

Je ne veux exclure de ma présence que ces hommes dont la renommée est un sujet de douleur pour la France, et d'effroi pour l'Europe. Dans la trame qu'ils ont ourdie, j'aperçois beaucoup de mes sujets égarés et quelques coupables.

Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain (l'Europe entière le sait), de pardonner aux François égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille, au milieu de tant de larmes, jusqu'au jour où je suis rentré dans Cambrai au milieu de tant d'acclamations.

Mais le sang de mes enfans a coulé par une trahison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple. Cette trahison a appelé l'étranger dans le cœur de la France. Chaque jour me révèle un désastre nouveau. Je dois donc, pour la dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes peuples, pour le repos de l'Europe, excepter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux

chambres, que je me propose d'assembler incessamment.

François! tels sont les sentimens que rapporte au milieu de vous celui que le temps n'a pu changer, que le malheur n'a pu fatiguer, que l'injustice n'a pu abattre. Le Roi, dont les pères règnent depuis huit siècles sur les vôtres, revient pour consacrer le reste de ses jours à vous défendre et à vous consoler.

Donné à Cambrai, ce vingt-huitième jour du mois de juin de l'an de grâce 1815, et de notre règne le vingt-unième.

Signé LOUIS.

Et plus bas, par le Roi:

Le ministre-secrétaire des affaires étrangères,

LE PRINCE DE TALLEYRAND.

N° LXXXIII.

Observations sur quelques expressions du discours de Buonaparte au Champ-de-Mai, tirées du Journal de Gand, du 14 juin 1815.

EMPEREUR, *consul, soldat, je tiens tout du peuple.* (Il auroit dû dire: je fus élevé et nourri par cette auguste famille que je vous propose

de bannir à jamais. J'ai reçu d'elle les premiers emplois que j'ai occupés dans l'armée). Je m'élevai ensuite, par mes excès révolutionnaires, au rang de général ; et ayant abandonné mon armée au jour du danger, je rentrai en France pour renverser le gouvernement établi. Je me fis consul par violence, puis empereur par ruse. Renversé de ce trône par l'abus de ma puissance, les excès de mon ambition et la voix impérieuse des peuples, je dus une existence souveraine à une magnanimité imprudente, et j'en profitai pour conspirer encore et bouleverser de nouveau l'Europe. A présent, je médite la destruction de la France, et je prépare secrètement, dans tous les ports, des vaisseaux pour m'enfuir, ainsi que je l'ai toujours fait au jour où le danger me sera personnel.

Dans la prospérité, je surpassai en impudence et en insolence tous les exemples.

Dans l'adversité, je devins humble jusqu'à la bassesse, et je suppliai ceux que j'avois insultés le plus cruellement.

Au conseil, je me distingue par l'immoralité et la cruauté de mes opinions.

Sur le trône, j'ai appris de Talma à y avoir une tenue imposante.

Dans l'exil, je feignis d'être converti, *comme*

ce roi d'Athènes. Lequel ? Le nom de Codrus, qui rappelle un si sublime dévouement, doit-il être accolé au nom trop célèbre qui ne rappelle que des malheurs publics ? Vous ne ressemblez à rien de ce qui fut ; vous n'êtes égal par rien de ce qui fut mauvais. Gengis-Kan et Attila ont été surpassés en cruautés par vous ; vous ne ressemblez qu'à vous-même.

Je me suis sacrifié pour mon peuple. Est-ce pour le peuple que vous avez fait périr de froid et de faim cette belle armée que vous avez conduite dans les déserts de la Russie ?

Est-ce pour le peuple que vous avez entrepris la guerre d'Espagne, et toutes les autres guerres iniques ?

Vous parlez de l'intégrité naturelle de la France ; en demandant la paix, vous dévoilez votre pensée toute entière ; c'est comme si vous disiez : je ne suis pas encore prêt à la guerre, je le serai bientôt ; attendez encore quelques semaines, et alors c'est moi qui vous attaquerai ; car je veux avoir la Belgique, et après la Belgique, la confédération, etc., etc., etc.

Vous parlez de votre arrivée *au milieu de l'allégresse publique*. Dites plutôt au milieu de la consternation publique, et entouré de soldats ou égarés ou traîtres à la patrie.

Les nations, dites-vous, *sont liées par les traités conclus par leurs gouvernemens, quels qu'ils soient.* Puisqu'il est ainsi, partez pour l'île d'Elbe; car le traité de Paris, dont vous réclamez l'exécution, vous y relègue à perpétuité, et vous exclut de la France, vous et les vôtres.

Buonaparte accuse les princes d'avoir méconnu *tous les principes;* sans doute parce qu'ils ont respecté l'immuable principe de la justice; sans doute parce qu'ils ont rendu hommage au principe de la légitimité.

Ils méditent d'accroître le royaume des Pays-Bas, de lui donner pour barrières toutes nos places du Nord. Mais si tel avoit été l'objet de leurs méditations, qui les auroit empêchés de le faire en 1814, quand l'excès des folies et des fautes ont amené à Paris les armées de toute l'Europe? En a-t-il été question au congrès? Et au contraire, du côté de l'Alsace et du Piémont, n'avoit-il pas été cédé à la France quelques districts qui ne lui appartenoient point autrefois, et qui avoient paru nécessaires à l'alignement de ses frontières?

Ma première pensée a été de constituer la nation. La nation *constituée* par Buonaparte le

2 juin, et constituée par le moyen d'une farce populaire !.....

On dit que la nation est de 28,000,000 d'individus, et que le dépouillement général a produit 1,288,357 votes approbatifs (on passe sur les votes supposés), et 4,007 négatifs ; et puis on ajoute que le peuple a accepté l'acte qui lui a été présenté ; mais vos partisans, les gens offrayés de vos mesures de terreur, forment donc, un nombre de 1,200,000 environ, toute la nation ? L'imposture est dévoilée par votre propre recensement, et les plus incrédules verront que la nation a repoussé ce prétendu acte constitutionnel, comme elle vous repousse vous-même.

Dites aux citoyens que les *circonstances sont grandes*...... Nous voici revenus au temps des paroles mystérieuses, au temps des phrases en manières d'oracles; de l'union, il y en aura, ainsi que de l'énergie et de la persévérance. Personne ne veut opprimer la France ; vous seul l'opprimez et la menacez d'affreux malheurs. La France, avant votre retour, recouvroit sa tranquillité, renouoit ses relations avec les autres peuples; son gouvernement rendoit aux François, avec la paix, le bon goût, l'aménité et cette

élégance de mœurs qui distingue la nation. Vous seul avez tout détruit et tout corrompu, et sur votre tête coupable retombera la vengeance de la nation que vous voulez perdre, et des nations que vous menacez. Ce n'est qu'à vous, qu'à vous seul que les nations et les souverains font la guerre. Vous tomberez avec vos satellites; la France restera la France : elle retombera dans les bras de son Roi, qui recommencera à s'occuper de son bonheur, à fermer les nouvelles et cruelles plaies que vous lui faites, et à la replacer à son rang dans la considération des peuples.

Les François vous donnent des preuves de leur amour! Il est vrai : partout où ils ont pu se procurer des armes, ils se battent contre ceux qui vous ont ramené, et partout une noble résistance vous contraint à créer des comités de *recherches*, des comités *révolutionnaires*, de multiplier des lieutenans et agens de police : toutes preuves irrécusables de l'amour que les François vous portent.

En résumé, Buonaparte s'est montré, dans le cours d'une vie fertile en grands évènemens historiques, en bévues célèbres, en fautes irréparables, en crimes sans exemple, toujours faux, toujours perfide et toujours criminel. Sa grandeur empruntée du théâtre s'est évanouie

comme le prestige de son nom. Les hommes l'ont jugé en attendant le jugement du ciel, et le moment n'est pas éloigné où une seconde et dernière chute viendra consoler le monde et lui rendre le repos que cet homme trop célèbre lui a ravi si long-temps.

Nº LXXXIV.

Observations sur la déclaration du Roi, en date du 2 mai 1815 (1), et sur la conférence du congrès de Vienne qui a eu lieu le 12 du même mois, tirées du journal universel de Gand.

Il a été publié, dans l'espace de quelques jours, deux pièces qui constatent d'une manière positive la situation présente de la nation françoise, soit à l'égard de son gouvernement intérieur, soit dans ses rapports avec les puissances étrangères. Chacune consacre des vérités d'un ordre différent, mais qui tendent à produire la même conviction. Il est essentiel d'en faire remarquer la concordance, pour leur donner toute la force qu'elles doivent se prêter mutuellement.

Une déclaration du roi de France, adressée

(1) Voyez pag. 165.

à son peuple, a signalé le retour de Napoléon Buonaparte sur le territoire françois, comme la seule cause d'une guerre à laquelle le retour du souverain légitime avoit seul pu mettre un terme. Une résolution de toutes les Puissances européennes déclare le pouvoir de Napoléon Buonaparte incompatible avec les relations de paix qui avoient été rétablies avec le gouvernement du Roi. Voilà deux propositions bien claires, bien explicites, qui concourent à définir l'origine et le but de la lutte sanglante qui va s'ouvrir. Le Roi dit que « la France libre et « respectée, jouissoit, par ses soins, de la *paix* « et de la prospérité qui lui avoient été ren- « dues (1). » Les Puissances signataires du traité de Paris rappellent les expressions mêmes de ce traité, conclu avec un gouvernement qui, « en offrant à l'Europe un gage de sécu- « rité et de stabilité, les dispensoit d'exiger « de la France des garanties qu'elles lui « avoient demandées sous son ancien gouver- « nement (2). » Ici tous les souverains de l'Europe déposent en faveur de l'assertion du Roi.

(1) Déclaration du Roi.

(2) Préambule du traité de Paris, cité à la conférence du congrès.

C'est par lui que la paix existoit en France; c'est *par ses soins* qu'elle y étoit maintenue, avec tous les biens, toute la *prospérité* qui en sont la suite. Mais « l'invasion de Napoléon « Buonaparte, » mais « son apparition sur le « sol françois a entraîné dans la révolte la plus « grande partie de l'armée, et a fait succéder « l'usurpation à l'autorité légitime, et la tyran- « nie à l'équitable empire des lois (1). » Dès-lors les garanties sur lesquelles reposoit la réconciliation de la France avec l'Europe ne sont plus; toutefois « la clause » qui les définit, qui les constate, « est inséparable du traité de Pa- « ris; l'abolir, c'est rompre ce traité (2). » Il eût été, pour une longue suite d'années, une des bases du droit public de l'Europe. Mais « cet ordre de choses fait place à cette nouvelle « révolution (3); il ne s'agit plus de maintenir « le traité de Paris, il s'agiroit de le refaire (4). » Certes! lorsque le Roi se montre à ses sujets comme l'auteur, comme le garant de la paix, dont ils bénissent le bienfait, dont Napoléon

(1) Déclaration du Roi.

(2) Conférence du congrès.

(3) *Idem*.

(4) *Idem*.

Buonaparte reconnoît les avantages, en offrant de l'acheter au prix d'un traité qu'il représente en même temps comme une concession ignominieuse, le Roi ne se pare point d'un faux titre de gloire. Son trône s'étoit relevé, et soudain l'Europe avoit été pacifiée. L'usurpateur a ressaisi sa funeste puissance, et l'Europe en armes renouvelle la déclaration de ne jamais traiter avec lui, ou plutôt elle considère cette déclaration comme toujours subsistante. La cessation des rapports de protection et d'obéissance entre le Roi et son peuple, est celle des relations de sécurité et de confiance réciproque entre la France et les autres nations. « Ces évè-« nemens, amenés par des conspirations mili-« taires, par des trahisons révoltantes, n'ont « pu créer aucun droit (1) », et « ce criminel « succès ayant excité en Europe de justes alar-« mes, des armées formidables se sont mises « en marche pour la France. Toutes les Puis-« sances ont prononcé la destruction du ty-« ran (2). »

Si on a suivi attentivement les citations que nous venons de faire, on sera convaincu de

(1) Conférence du congrès.

(2) Déclaration du Roi.

l'exacte conformité qui règne entre le langage du Roi et celui des souverains alliés. On ne peut manquer d'apercevoir aussi dans le but de ces deux publications, la démonstration commune des vérités que repousse constamment Buonaparte lorsqu'il tente d'exciter les ressentimens d'une nation fière et sensible. L'agression des Puissances coalisées est, selon lui, une entreprise ambitieuse dirigée contre l'indépendance nationale, ou une téméraire intervention dans le gouvernement intérieur de la France. Les étrangers, dit-il, jaloux de notre gloire, aspirent à venger leurs injures, veulent nous humilier et nous affoiblir. Les rois de l'Europe, dit-il encore, en rejetant la paix qui leur est proposée, avouent le projet insultant de nous donner des maîtres de leur choix. Non, de semblables vues n'appartiennent qu'à la politique d'un insensé, sourd aux conseils de la raison, de la justice et de l'expérience. Long-temps elles ont exercé en Europe leur sinistre et déplorable influence. Ce sont elles qui dictoient ces décrets outrageans par lesquels on déclaroit à tout un peuple, même avant de l'avoir subjugué, que la *dynastie* de ses Rois avoit cessé de régner. Ce sont elles qui, pendant cinq années, ont abreuvé le sol de l'Es-

pagne du sang de ses valeureux habitans, armés pour la cause de leur indépendance. Ce sont elles qui ont imposé aux Allemands, aux Espagnols, aux Italiens, aux Portugais, le joug d'une domination odieuse. Ce sont elles qui ont élevé sur le trône des hommes qui ne revendiquoient d'autre titre que le hasard d'une naissance obscure, ou une alliance dont les caprices de la fortune cachoient à peine l'ignominie. Ce sont elles enfin qui n'ont pas même voulu tolérer, aux extrémités de l'Europe, une nation heureuse, un souverain indépendant, et qui ont tracé le plan de cette invasion de la Russie, monument éternel de démence et de fureur. Ces vues ont été celles de Napoléon Buonaparte. Elles ne seront jamais celles des Rois et des peuples armés contre lui !

« Notre premier soin, dit le Roi, comme
« notre premier devoir, ont été de faire re-
« connoître une distinction juste et nécessaire
« entre le perturbateur de la paix publique et
« la nation françoise opprimée (1). » Cette distinction étoit déjà la conséquence de la déclaration du 13 mars, publiée par le congrès de

---

(1) Déclaration du Roi.

Vienne contre Napoléon Buonaparte et ses adhérens. Ce n'étoit point en effet contre la nation françoise, soumise encore au gouvernement du Roi, qu'une telle déclaration pouvoit être dirigée ; mais les Puissances signataires du traité de Paris prononcent aujourd'hui que « les changemens survenus de fait, depuis la « déclaration du 13 mars, n'en ont point opéré « dans la position de *Buonaparte* et *de la France* « vis-à-vis des puissances (1). » Voilà donc évidemment un rebelle, un perturbateur de la paix, voué, comme il l'étoit dès-lors, à la *vindicte publique*. Voilà une nation asservie par une faction criminelle, par une soldatesque égarée, à qui l'on offre les secours que réclame son malheur. Et quelle preuve du sentiment qui anime à cet égard les cours alliées ne trouve-t-on pas dans le soin qu'elles prennent de rappeler le jour « où les souverains déclarè- « rent qu'ils ne traiteroient jamais de la paix « avec Buonaparte (2)? » Déclaration hostile, qui devint une offrande de paix pour un peuple opprimé ; aussi, comme l'attestent les Puissances alliées, fut-elle « hautement applaudie

---

(1) Conférence du 12 mai.

(2) *Idem*.

« par la France et par l'Europe (1). » Ah ! la France n'a pas plus changé de sentiment à cet égard que l'Europe elle-même ; elle n'a pas plus que l'Europe désavoué la volonté qu'elle manifesta dans cette occasion mémorable. Son « consentement au retour de Buonaparte équi-« vaudroit à une déclaration de guerre (2) ; » et peut-on supposer un seul instant qu'elle l'ait prononcée, cette déclaration ? qu'elle ait voulu attirer sur elle tous les fléaux de la guerre civile et de la guerre étrangère, pour soutenir la cause d'un homme qui, l'année dernière encore, reconnoissoit « la situation critique où « il avoit placé la France, et l'impossibilité où « il se trouvoit de la sauver par lui-même (3) ? » Ce n'est point après avoir reçu un semblable aveu, ce n'est point après avoir vu, dans les revers d'un tyran, la conséquence inévitable de ses extravagances et de ses crimes, qu'elle renoncera, pour lui, aux « biens réels, et à « tous les élémens de prospérité et de gloire « qu'un peuple appelé à une des premières

(1) Conférence du 12 mai.

(2) *Idem*.

(3) Lettre du maréchal Ney au prince de Bénévent. Moniteur du 9 avril 1814.

« places dans le système européen, pouvoit « raisonnablement désirer (1). »

Ce ne sont point les François qui ont rappelé « l'auteur de tant de maux (2) »; ce n'est point l'immense et saine majorité de la nation que l'on voit armée contre des souverains qui, « fidèles aux principes qui les ont toujours guidés, ont déclaré vouloir respecter l'indépendance de la France, et garantir l'intégrité de « son territoire »; qui ont « donné les assurances les plus solennelles de ne point « s'immiscer dans son gouvernement intérieur. »

Les cours alliées, dans leur déclaration du 13 mars, et dans leur conférence du 12 mai, démontrent que l'entreprise de Buonaparte est une infraction à la paix fondée sur « la garantie « d'un souverain dont la loyauté étoit sans ta- « che et la bienveillance sans mesure (3). Le « Roi, dans sa déclaration, annonce que les « Puissances connoissent les dispositions de la « France, qu'il s'est assuré de leurs vues amicales « et de leur appui (4). » *Cette loyauté sans*

---

(1) Conférence du 12 mai.

(2) Déclaration du Roi.

(3) Conférence du 12 mai.

(4) Déclaration du Roi.

tache, comme s'exprime si bien le congrès, redevient donc le gage de l'unique paix que les François puissent espérer. C'est donc avec un titre évident autant que sacré, que Louis XVIII se présente à son peuple comme un médiateur nécessaire, comme le garant des « intérêts mu- « tuels de la France et de l'Europe (1). » Les Puissances alliées ne « se croient point autori- « sées à imposer un gouvernement à la France; « mais elles ne renonceront jamais au droit « d'empêcher que, sous le titre de gouverne- « ment, il ne s'y établisse un foyer de désor- « dres et de bouleversemens pour les autres « états (2). » Dans quelle alternative la nation françoise se trouve-t-elle ainsi placée? Il faut, ou qu'elle se rallie à son Roi, « pour accélérer « l'époque d'une réconciliation générale (3) », ou qu'elle immole son repos, son honneur, sa prospérité à « l'homme qui, pendant quinze « ans, a ravagé et bouleversé la terre pour « trouver de quoi satisfaire son ambition; « qui a sacrifié des millions de victimes à un « système de conquêtes, que des trèves peu

(1) Déclaration du Roi.
(2) Conférence du 12 mai
(3) Déclaration du Roi.

« dignes du nom de paix n'ont rendu que
« plus accablant et plus odieux; qui, après
« avoir, par des entreprises insensées, fatigué
« la fortune, armé toute l'Europe contre lui,
« et épuisé tous les moyens de la France, a été
« forcé d'abandonner ses projets, et a abdiqué
« le pouvoir pour sauver quelques débris de
« son existence (1). » Il n'est point en effet d'autre choix pour la France, parce qu'il n'y existe pas d'autres forces que celles de l'usurpateur, chef nécessaire de la rébellion, et celles du Monarque légitime, objet de tous les vœux et de toutes les espérances. Aussi les ministres du Roi ont-ils signé le procès-verbal de la conférence du congrès, où, proscrivant de nouveau Napoléon Buonaparte, les Puissances alliées ne prétendent point « *prescrire* à la France
« l'usage qu'elle fera de sa liberté (2). » Aussi le Roi a-t-il « accepté, à ces conditions, leurs
« secours généreux (3). » La liberté de la France et l'expression de son amour, de sa fidélité envers un souverain dont le retour sera pour elle la renaissance de la paix et du bon-

(1) Conférence du 12 mai.

(2) *Idem.*

(3) Déclaration du Roi.

heur, ne sont qu'une seule et même chose. En vain un petit nombre d'hommes, doués d'une détestable persévérance dans le crime, et accoutumés au coupable triomphe de leurs intérêts et de leurs passions sur les vœux et les besoins de leur patrie, aperçoivent déjà d'autres complots dans un autre avenir. En vain ils fondent peut-être, sur de nouvelles trahisons, des espérances familières aux parjures, ou, sur les revers qui les menacent, le projet d'un second attentat. On peut, sans Napoléon Buonaparte, *établir en France un foyer de désordres et de bouleversemens pour les autres états*; mais on n'y peut, sans *le souverain légitime*, *dont la loyauté est sans tache*, retrouver la garantie du traité de Paris, cette garantie sans laquelle ce traité n'auroit pas existé. Toute usurpation seroit l'ouvrage d'un parti moins formidable même que celui d'un chef militaire, et par conséquent elle seroit frappée d'une plus grande instabilité. *Des intelligences criminelles*, *des conspirations militaires*, *des trahisons révoltantes en seroient encore l'unique origine*, *et ne pourroient créer aucun droit.* En un mot, pour nous servir des expressions mêmes employées par les Puissances, et dont l'application s'étend si bien à l'examen d'une

semblable hypothèse, « la paix avec un gouverne-
« ment placé entre de telles mains, et composé
« de tels élémens, ne seroit qu'un état perpé-
« tuel d'incertitude, d'anxiété et de danger.
« Aucune Puissance ne pouvant en effet désar-
« mer, les peuples ne jouiroient d'aucun des
« avantages d'une véritable pacification ; la con-
« fiance ne pouvant se rétablir nulle part, l'in-
« dustrie et le commerce languiroient partout,
« rien ne seroit stable dans les relations politi-
« ques, un sombre mécontentement règneroit
« dans tous les pays, et, du jour au lende-
« main, l'Europe en alarmes s'attendroit à une
« nouvelle explosion (1). »

Le Roi et les Puissances alliées ont également attesté que l'indépendance de la France seroit respectée ; que la guerre n'étoit dirigée que contre un ennemi public ; mais le Roi, en montrant aux François dans le rétablissement de son autorité, dans la garantie de sa parole, les seuls avantages qu'ils eussent à recueillir de cette indépendance, a fixé irrévocablement l'opinion, que le langage des Puissances n'auroit pas suffisamment déterminée. La cause de cette différence est sensible. Les Puissances,

---

(1) Conférence du 12 mai.

d'après l'engagement qu'elles ont pris envers le Roi lui-même, de ne point s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France, n'avoient qu'à exercer un droit négatif, fondé sur celui de leur propre sécurité. Le Roi en avoit un direct et positif, dont il ne peut jamais être dépouillé, celui de veiller au salut et à la prospérité de ses sujets. Il en a fait usage en leur traçant, dans leur devoir le plus sacré, leur espérance la plus chère. Mais tout s'accorde dans les intentions du Roi et des Rois ses alliés. Tout concourt au même résultat. La France ne peut se voir rendue à l'expression libre du vœu national que par la force des Puissances coalisées, et cette expression libre du vœu national est la seule force que le Roi veut et doit recouvrer. Il existe, sous ce rapport, entre les publications que nous venons de comparer, la même distinction à faire qu'entre les effets pratiques qui doivent en résulter. Les puissances de l'Europe proscrivent Napoléon Buonaparte, déclarent son pouvoir incompatible avec leur sécurité, et leurs efforts auront pour but d'anéantir ce pouvoir funeste. Le Roi, en ralliant les François « à leur père, au défenseur de leurs droits », créera une volonté et une puissance nationale. La résistance formidable de l'Europe confédé-

rée, fera rentrer dans le néant une audacieuse usurpation. L'appui tutélaire, les droits réservés d'un Roi qui n'a régné que par les bienfaits, rétabliront sur des bases inébranlables l'autorité légitime.

N° LXXXV.

Adresse de la garde nationale d'Amiens à toutes les gardes nationales du royaume, du 6 mai 1815 (1).

Au moment où Buonaparte veut, par un acte arbitraire et despotique, nous engager dans une guerre infâme, et nous forcer à défendre un trône usurpé, nous attestons l'honneur, la patrie et le Roi, que rien ne pourra jamais nous déterminer à prendre les armes pour un homme vomi par les gouffres de l'enfer.

Nous sommes, dit-on, menacés par une invasion ennemie. Non, ces ennemis sont nos amis : ils viennent pour rendre à la France son légitime souverain, dont la trahison de l'armée l'a privée.

Qui a rappelé Buonaparte en France? Quels

(1) Nous voudrions pouvoir garantir l'authenticité de cette adresse.

sont ceux qui ont trahi leur Roi pour placer sur le trône ce vil *proscrit*? Ce fut l'armée! Laissons donc l'armée le défendre : tels sont les sentimens de la garde nationale. Buonaparte dit que les Bourbons amènent les étrangers en France. Eh quoi, s'il n'eût pas souillé par sa présence le sol françois, ne serions-nous pas en paix avec toute l'Europe?

Sébastiani vient pour nous faire prendre les armes. Nous jurons tous que si ce satellite de Buonaparte entre dans nos murs avec ses pouvoirs proconsulaires, et avec le dessein de faire exécuter cette déshonorante mesure, il trouvera le châtiment dû à ses crimes; et malheur aux traîtres qui oseroient seconder ses infâmes projets!

Le cri de ralliement de la garde nationale est : Vive le Roi! vivent les Bourbons! *Mort au tyran* et aux brigands qui l'ont secondé dans sa criminelle entreprise!

François! le jour approche où vous verrez flotter sur vos tours le pavillon blanc, le pavillon sans tache, symbole de votre bonheur. *Vive le Roi!*

N° LXXXVI.

Relation des évènemens qui ont mis Bordeaux sous le joug de Buonaparte, en avril 1815.

Ce ne sont pas des fêtes brillantes, ce ne sont plus des jours de bonheur que j'ai à vous raconter. Au milieu des transports de joie que la présence de Madame excitoit à Bordeaux; au milieu des fêtes qui se succédoient à l'approche du 12 mars, anniversaire si cher et si glorieux pour les Bordelois, un cri d'alarme s'est fait entendre et la gaicté a disparu. Mais le dévouement sans bornes, le zèle sans égal de ces mêmes Bordelois aussitôt que ce nouveau cri d'alarme a retenti, voilà ce que j'aime tant à vous redire. *Bordeaux sera toujours Bordeaux*, telle fut leur devise à l'aspect de nouveaux dangers... et ils y ont été fidèles. Animés d'une double ardeur par la présence de Madame, tous veulent s'enrôler pour la défense de la patrie. Chacun offre sa fortune, ses enfans, son sang, sa vie, et c'est entre les mains de Madame qu'on vient avec transport renouveler le serment de mourir pour le Roi. La troupe de ligne même (alors elle n'étoit pas égarée), prête de nouveau le serment de fidélité, et

semble partager l'esprit qui anime Bordeaux pour la cause du Roi. Cependant l'orage grossissoit de plus en plus au nord, et s'étendoit avec une rapidité incroyable de ville en ville. On apprend enfin que le drapeau tricolor flotte à Angoulême, et que le général Clauzel se disposoit à venir prendre possession de Bordeaux. Cette alarmante nouvelle, loin d'abattre le courage des Bordelois, ne fait que le ranimer davantage. On est prêt à tout.... On ne craint rien.... La présence de Madame électrise tous les cœurs.... Sous ses yeux on brave tous les dangers... On est sûr d'être victorieux si S. A. R. reste dans la ville : on la supplie de ne pas l'abandonner. On a besoin de la voir. Partout on la desire. Elle paroît ce jour-là comme de coutume vers deux heures, pour aller à la promenade en calèche découverte, et sa contenance calme et ferme inspire une confiante sécurité. On se presse en foule sur son passage comme on étoit accoutumé de faire chaque jour à cette même heure, lorsqu'elle sortoit du palais pour aller se promener aux environs de Bordeaux; les ouvriers, les marchands quittoient leurs travaux comme si c'eût été la première fois qu'ils l'eussent vue. Avec la même précipitation ce jour-là ils accoururent pour la

voir encore, pour la bénir davantage, et former mille vœux pour sa conservation. Dans tous les villages qu'elle traverse, même empressement : des troupes de jeunes filles viennent lui offrir des bouquets, et au retour de sa promenade elle trouve, comme à l'ordinaire, les chemins jonchés de fleurs. Plus les périls augmentoient, et plus on redoubloit d'attachement pour elle.

Sensible à tant de témoignages d'amour, Madame étoit bien déterminée à ne pas quitter Bordeaux, et à mettre tout en œuvre pour conserver au Roi jusqu'à la dernière extrémité cette ville fidèle. On redoubla de zèle et d'activité pour organiser différens corps de troupes choisies dans l'élite de la garde nationale; on les équipe à la hâte; et sur la nouvelle que le général Clauzel avançoit de plus en plus, on fit partir aussitôt un de ces corps pour défendre le passage de la Dordogne à Saint-André-de-Cubzac. Une affaire s'engage, et je n'oublierai jamais le cri de joie qui se fit entendre dans le palais en répétant ces mots.... *enfin on se bat!* Notre petite troupe eut l'avantage, et le général Clauzel eut quelques-uns des siens tués par notre artillerie. La nuit suspendit le combat, qui devoit recommencer le lendemain à la pointe du jour, lorsqu'un incident malheureu-

sement trop à craindre depuis long-temps survint enfin, et fut la principale cause de la perte de Bordeaux.

La garnisón de Blayes, forteresse si importante pour la sûreté de cette ville, venoit de se révolter; l'étendard tricolor y étoit arboré, et la troupe de ligne étoit sortie de ce fort pour aller se joindre au général Clauzel, ce qui lui donnoit des forces bien supérieures à celles qu'on pouvoit lui opposer : il ne trouva donc plus aucun obstacle sur sa route, et le samedi premier d'avril, il parut avec sa troupe sur la rive droite de la Garonne, en face de Bordeaux. S'étant posté à la Bastide, il n'avoit plus que la rivière entre la ville et lui. C'est de là qu'il proposa une capitulation. Comme, selon lui, Madame étoit la seule cause des mesures hostiles, il promettoit que si la ville vouloit promptement se soumettre, les habitans ne seroient point inquiétés. Personne n'auroit rien à craindre pour sa sûreté. Tout le monde devoit être parfaitement tranquille; la tête seule de M. Linch étoit exceptée de ces conditions pacifiques. Un cri général d'indignation retentit dans toute la ville, et d'une voix unanime on entendit répéter : « Des armes! des armes!... combattons « tous pour sauver Bordeaux. » Le tumulte

augmentoit à chaque instant; Madame ne demandoit pas mieux que de tout tenter pour soutenir une si courageuse disposition.

Mais, pour assurer le succès de l'entreprise contre le général Clauzel, le concours des troupes de ligne en garnison dans la ville étoit nécessaire, les seules forces de la garde nationale n'étant pas suffisantes. Malgré le serment de fidélité que ces troupes avoient renouvelé, comme je l'ai déjà dit plus haut; malgré un grand et magnifique repas où peu de jours auparavant ces régimens et la garde nationale avoient fraternisé le verre à la main, en buvant ensemble à la santé du Roi, ce n'étoit plus le même esprit : ils étoient totalement changés, de perfides agens de Buonaparte les avoient excités à la révolte, et, selon le rapport des officiers-généraux, l'insurrection étoit à son comble dans les casernes. Les autorités militaires tenoient un langage très-effrayant sur la disposition des troupes, même à l'égard de Madame! Des chefs de bataillons déclarèrent qu'ils ne répondoient plus de la sûreté de son Altesse Royale, tant les propos devenoient affreux! On avoit tout à redouter pour ses jours, ajoutoient-ils, si elle ne quittoit pas promptement Bordeaux. — Une opinion bien

différente étoit établie parmi les chefs de la garde fidèle. Ils étoient si persuadés que rien ne pouvoit résister à la vue de Madame, qu'ils ne doutoient pas que si elle se montroit à la troupe de ligne, elle ne la ramenât sous les drapeaux du Roi, et qu'en ralliant ainsi leur force à celle de la garde nationale, on sauveroit Bordeaux de cette honteuse soumission, à laquelle on ne pouvoit penser sans frémir, tant l'idée de voir flotter l'étendard tricolor étoit en horreur.

Dans cette diversité d'opinions, Madame n'hésita pas une minute à prendre un parti décisif. « Je vais aller visiter les casernes, dit-« elle, et juger par moi-même de la disposi-« tion des troupes. » En effet, à deux heures elle monte en voiture découverte; une escorte nombreuse d'officiers-généraux l'accompagne à cheval. Je vous assure que cette marche guerrière avoit quelque chose de bien imposant. On arrive à la caserne de Saint-Raphaël. Un profond silence y régnoit à l'entrée de Madame. Elle mit pied à terre, et passant deux fois dans les rangs avec cette dignité que vous lui connoissez, elle vint ensuite se placer au centre; annonçant l'intention de parler aux officiers. Ils se réunirent autour d'elle. Alors, d'un ton

très-élevé, elle leur adressa ces mots : « Messieurs, vous n'ignorez pas les évènemens qui « se passent. Un étranger vient de s'emparer « du trône de votre Roi légitime. Bordeaux est « menacé par une poignée de révoltés; la garde « nationale est déterminée à défendre la ville. « Voilà le moment de montrer qu'on est fidèle « à ses sermens. Je viens ici vous les rappeler, « et juger par moi-même des sentimens de « chacun pour son souverain légitime. Je veux « qu'on parle avec franchise. Je l'exige. Êtes-« vous disposés à seconder la garde nationale « dans les efforts qu'elle veut faire pour défen-« dre Bordeaux contre ceux qui viennent l'at-« taquer? Répondez franchement». Pour toute réponse.... *Silence absolu*. « Vous ne vous sou-« venez donc plus des sermens que vous avez « renouvelés, il y a si peu de jours, entre mes « mains? S'il existe encore parmi vous quel-« ques hommes qui s'en souviennent et qui « restent fidèles à la cause du Roi, qu'ils sor-« tent des rangs et qu'ils l'expriment haute-« ment». Alors on vit quelques épées en l'air. « Vous êtes en bien petit nombre, reprit Ma-« dame; mais n'importe, on connoît au moins « ceux sur qui on peut compter». Des protestations d'attachement à sa personne lui furent

adressées par quelques soldats. « Nous ne souffrirons pas qu'on vous fasse du mal, nous vous défendrons, » s'écrièrent plusieurs voix. « Il ne « s'agit pas de moi, mais du service du Roi, « répondit Madame avec véhémence ; voulez-« vous le servir ? » « Dans tout ce que nos chefs nous commanderont pour la patrie, nous obéirons ; mais nous ne voulons pas la guerre civile, et jamais nous ne nous battrons contre nos frères. » En vain Madame leur rappela tout ce que le devoir et l'honneur leur commandoient ; ils furent sourds à sa voix. Avant de les quitter, elle leur fit promettre qu'au moins ils contribueroient à maintenir l'ordre dans la ville si on y entroit, et qu'ils veilleroient à ce qu'on ne fît aucun mal à la garde nationale si on avoit de mauvaises intentions contre elle. Ils le promirent. — Madame s'en alla le cœur navré de ce dont elle venoit d'être témoin.

Mais, ce n'étoit rien encore : la visite de la seconde caserne fut bien plus pénible. L'esprit de révolte s'y montroit mille fois davantage, et ce fut bien plus inutilement encore que Madame essaya de les ramener dans le chemin de l'honneur. Malgré le peu de succès que S. A. R. pouvoit espérer d'une troisième tentative auprès de semblables troupes, elle ne voulut rien

négliger, et ce fut au château Trompette que les derniers efforts de son héroïque courage furent portés au plus haut point. Quelle réception l'on y préparoit à l'auguste fille de tant de Rois! De ma vie je ne l'oublierai, j'en ai tant souffert. Après avoir passé les sombres voûtes de ce château fort, représentez-vous le coup-d'œil qui nous frappa en entrant dans l'intérieur de cette caserne, transformée en un véritable repaire de brigands. L'air farouche, la contenance morne, et frémissant de rage comme au moment de saisir leur proie, telle nous trouvâmes cette soldatesque mutinée, rangée sous les armes. Avec une âme, une énergie sans égale, Madame leur adressa le discours le plus fait pour émouvoir les cœurs les plus endurcis. Dans tout autre temps ils en auroient été attendris. Mais à quel excès d'égarement ne les avoit-on pas poussés, puisqu'ils sembloient redoubler de rage, en écoutant un langage si noble et si touchant. Plus l'émotion de Madame augmentoit, et plus elle redoubloit d'éloquence; des larmes inondoient son visage : « Eh quoi! leur dit-elle, est-ce bien à ce même « régiment d'Angoulême que je parle? Avez-« vous pu si promptement oublier les grâces « dont vous avez été comblés par le duc d'An-

« goulême?.... Ne le regardez-vous donc plus
« comme votre chef, lui que vous appeliez
« *votre Prince!* Et moi, dans les mains de qui
« vous avez renouvelé votre serment de fidé-
« lité..... moi que vous nommiez *votre Prin-*
« *cesse*,..... ne me reconnoissez-vous plus?
« — O Dieu! ajouta-t-elle avec l'accent de la
« plus vive douleur... après vingt ans de mal-
« heurs, il est bien cruel de s'expatrier encore!
« Je n'ai cessé de faire des vœux pour le bon-
« heur de ma patrie, car je suis Françoise
« moi!...... et vous n'êtes plus François.
« Allez, retirez-vous. » Pourra-t-on jamais
croire que dans cet instant il se soit trouvé un
être assez vil pour oser dire avec ironie :...
*Je ne réponds rien, parce que je sais respecter
le malheur?* Au seul souvenir de tant d'inso-
lence, tout mon sang bouillonne encore; jamais
je n'éprouvai un tel mouvement d'indignation.
Madame donna le signal du départ. Un roule-
ment de tambour se fit entendre, et nous re-
passâmes sous les batteries de ce triste fort, le
cœur encore plus déchiré que lorsque nous y
étions entrés.

Pour adoucir l'amertume de ce pénible ca-
lice, il sembloit que Madame eût réservé pour
la fin de sa course la revue qu'elle se proposoit

de faire de cette fidèle garde nationale, qui étoit en bataille sur le superbe quai qui s'étend le long des bords de la Garonne. Une scène bien différente de celle dont elle venoit d'être témoin l'attendoit là. Lorsqu'elle parut, un cri général DE VIVE LE ROI! VIVE MADAME! se fit entendre. A la vue de la profonde douleur répandue sur son visage, on redouble encore d'attachement pour elle, et c'est avec transport qu'on le lui exprime. Elle eut beaucoup de peine à se faire entendre au milieu de ces cris; elle obtint enfin qu'on fît silence, et restant debout dans sa calèche pour être mieux entendue de la troupe nombreuse qui l'entouroit, elle adressa à cette garde fidèle tout ce que son cœur lui inspira de plus noble, de plus sensible pour lui exprimer combien elle étoit touchée de tant de zèle et de dévouement pour le Roi. « Je viens, ajouta-t-elle, vous demander un « dernier sacrifice. Promettez-moi de m'obéir « dans tout ce que je vous commanderai. » — « Nous le jurons. » — Eh bien! continua Ma- « dame, d'après ce que je viens de voir, on ne « peut pas compter sur le secours de la garni- « son, il est inutile de chercher à se défendre. « Vous avez assez fait pour l'honneur; con- « servez au Roi des sujets fidèles pour un temps

« plus heureux. Je prends tout sur moi ; je « vous ordonne de ne plus combattre. » — « Non, non, relevez-nous de notre serment, « nous voulons mourir pour le Roi, nous vou- « lons mourir pour vous. » — On se presse autour de sa voiture, on saisit la main de Madame, on la baise, on l'inonde de larmes, on demande pour toute grâce qu'il soit permis aux braves Bordelois de répandre leur sang. L'enthousiasme est porté jusqu'au délire, toute la ville le partage, et mêle ses cris de VIVE LE ROI à ceux de la garde nationale. Jamais position n'a été plus singulière que celle où se trouvoit Madame en ce moment : elle étoit exactement placée en face de ce général Clausel, qui sur l'autre rive se trouvoit témoin des hommages qui entouroient S. A. R. Il ne pouvoit perdre un seul des témoignages d'amour qu'on prodiguoit à Madame : le son en parvenoit très-distinctement jusqu'à lui, il en fut très-alarmé et fit braquer des canons de ce côté. Les drapeaux blancs flottoient à toutes les fenêtres et formoient une perspective très-désagréable pour ce traître. Jamais la ville n'avoit offert un si beau coup-d'œil : pour le plus beau jour d'entrée elle n'auroit pas pu être blus brillante en signes de royalisme de tout

genre. La population paroissoit doublée ; et lorsque Madame retourna au palais, elle fut accompagnée par tout ce peuple fidèle qui la bénissoit les larmes aux yeux, et s'unissoit du fond du cœur à ses regrets et à sa douleur.

A peine étions-nous de retour qu'une fusillade commença dans la ville ; on vit passer des blessés qu'on rapportoit, il y eut quelques personnes de tuées. De moment en moment on venoit apporter à Madame des nouvelles effrayantes ; et on annonçoit que ce n'étoit que le prélude du massacre. Des régimens en insurrection quittoient leurs casernes ; une partie s'étoit rangée sur la place de la comédie, et tenoit des propos si affreux, que les généraux et plusieurs officiers vinrent supplier Madame de partir de Bordeaux. Il ne se passoit pas une minute sans qu'on ne vît arriver des messagers expédiés de toute part pour supplier Madame avec instance de penser à sa sûreté. Rien ne pouvoit la décider à abandonner cette malheureuse ville : elle ne pouvoit soutenir la pensée du sort affreux qui étoit peut-être réservé à ses habitans après son départ ; elle en étoit accablée de douleur, lorsqu'on vint l'avertir que si elle prolongeoit son séjour, loin d'être utile à Bordeaux, elle seroit cause que le général

Clausel le traiteroit bien plus mal. Alors (ce qu'on n'auroit pu gagner sur elle en ne lui parlant que des dangers qu'elle couroit et de sa sûreté personnelle) elle céda aussitôt qu'il fut question du salut de la ville et de ses habitans.

A huit heures du soir elle reçut donc les adieux de ceux qui, ne pouvant la suivre, ne lui restoient pas moins dévoués à Bordeaux. Elle monta en voiture et partit escortée par cette même garde fidèle, qui étoit montée à cheval pour veiller sur ses jours et protéger sa retraite. Un triste et profond silence régnoit dans la ville; chacun s'étoit renfermé chez soi, et les fenêtres des maisons étoient hermétiquement fermées; c'étoient les préparatifs de la réception qu'on réservoit au général Clausel. En effet, nous avons su depuis, qu'il avoit demandé en entrant dans la ville, s'il n'y avoit plus d'habitans à Bordeaux. Mais au passage de Madame, malgré ces portes et ces fenêtres closes, du fond de ces maisons, on entendit encore comme un écho qui répétoit VIVE MADAME! VIVE MADAME!

Le ciel devint orageux à notre sortie de la ville, et la pluie commença à tomber; la nuit fut une des plus obscures, et notre petite escorte avoit de la peine à se reconnoître. C'est

ainsi que nous nous acheminâmes dans un chemin de sable qui conduit à Poulliac ; nous marchâmes au pas toute la nuit, et ce n'est qu'à huit heures du matin, le dimanche 2 avril, que nous pûmes y arriver. En descendant de voiture, la première pensée de Madame fut d'entendre la messe. — Les secours du Ciel étoient plus nécessaires que jamais. Tant de sacrifices à faire en quittant la France! Tant d'inquiétudes sur ce qu'on y laissoit de si cher! Tant de douloureux souvenirs, et tant d'épreuves encore à supporter! Tout fut placé sous les yeux de Dieu, et la Providence a répandu ses bénédictions sur d'aussi ferventes prières.

Tout étant prêt pour l'embarquement, nous montâmes dans la chaloupe du capitaine anglois, et par une pluie battante nous nous rendîmes à bord du *Wanderer*, sloop de guerre, qui devoit porter Madame en Espagne, où elle desiroit d'aller.

Mais rien ne peut peindre le désespoir de la garde fidèle qui avoit escorté S. A. R. depuis Bordeaux, lorsqu'il fallut enfin se séparer d'elle. Avec de petites barques ils avoient accompagné la chaloupe, et flottoient autour du *Wanderer* en demandant avec instance de revoir encore Madame; elle parut sur le pont, et un cri de

douleur se fit entendre. Chacun, pour adoucir ses regrets, vouloit avoir au moins quelque chose qui lui eût appartenu : quelques-uns de ses rubans furent partagés ; mais comme il n'y en avoit pas encore assez, elle détacha les plumes blanches qui étoient sur son chapeau, et les leur distribua. — Avec quel transport de reconnoissance ils reçurent ce don ! et quel espoir consolant ils emportèrent en pensant que ce panache les rallieroit tous encore au chemin de l'honneur.

Nous mîmes à la voile, et nous nous éloignâmes de France.

N° LXXXVII.

Ordonnance du roi de France, du 17 mai 1815.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Au milieu des évènemens malheureux, qui nous retiennent éloignés de notre royaume, notre cœur a vivement apprécié les marques de dévouement que plusieurs de nos sujets nous

ont donnés, et les plus justes motifs nous sollicitent de perpétuer le souvenir d'une aussi touchante fidélité, par une institution, qui sera à la fois une récompense pour les François qui n'ont écouté que leurs devoirs, et un encouragement pour ceux dont les circonstances n'ont pas encore secondé le zèle.

A ces causes,

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'état de la guerre, et de l'avis de notre conseil,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1. Les François qui se sont ralliés autour de notre personne recevront une médaille d'argent de 24 millimètres de grandeur, qui portera d'un côté notre effigie, et de l'autre le mot *Fidélité* au milieu d'une couronne formée de deux branches de laurier et de chêne. Cette médaille sera suspendue, au côté gauche de l'habit, par un ruban de 40 millimètres de largeur, blanc et bleu et à raies égales.

2. Les François qui contribueront par des services signalés à renverser l'usurpateur, ceux dont le dévouement aura été éprouvé par des actes de sa tyrannie, auront le droit de demander la médaille de la Fidélité. Ils adresseront

eurs demandes et les preuves de leurs droits
u ministre secrétaire-d'état ayant le départe-
nent auquel ils ressortent.

3. Toutes les demandes pour obtention de
a médaille de la Fidélité, seront examinées
ans un conseil, qui sera composé de deux
rinces de notre maison, de deux pairs du
oyaume, de deux officiers-généraux de nos
rmées, et de quatre personnes choisies par nous
ans l'ordre civil. Le conseil sera présidé par
notre frère bien-aimé, *Monsieur*.

4. Les brevets qui seront délivrés avec la
médaille feront mention des motifs pour lesquels
elle aura été accordée; ces brevets seront signés
par nous, et contresignés par nos ministres
secrétaires d'état, pour leurs départemens res
pectifs.

5. Tous nos ministres sont chargés de l'exé-
cution de la présente ordonnance.

Donné à Gand, le 17 mai de l'an de grâce
1815, et de notre règne le vingtième.

Signé LOUIS.

Par le Roi:

Le ministre secrétaire-d'état de la guerre,

Duc de Feltre.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE DES PIÈCES

CONTENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.